

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le deux juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Benjamin DELOCHE à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Rémi FRADIN à Graziella POURROY-SOLARI, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 5

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Alexandre HAMELIN, Philippe ROISINE

Secrétaire de séance : Graziella POURROY-SOLARI

[DEL2025-061 - APPROBATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 2025-2035](#)

Rapporteur : Monsieur Bruno DUMEIGNIL

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB- 2019-0061 du 24 octobre 2019, approuvant les statuts de la CCVT ;

Vu l'avis du Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

Le territoire de la CCVT est couvert à plus de 50% de forêt. Avec un accroissement de 140 000 m<sup>3</sup>/an, il bénéficie donc d'une ressource abondante historiquement exploitée pour le bois d'œuvre et le bois-énergie. La topographie du secteur présente une pente supérieure à 28% sur presque un tiers du territoire. Ainsi, des accès difficiles et donc une rentabilité parfois modérée empêche que l'ensemble de la ressource soit valorisable. Seul 70 000 m<sup>3</sup>/an sont prélevés à l'échelle du massif. De plus, le dérèglement climatique, qui entraîne une augmentation continue de la température moyenne annuelle (+ 2,1° C depuis 1951) et des étés potentiellement plus secs, impacte les peuplements et leur pérennité.

Dans ce contexte, la CCVT a engagé en 2024 le renouvellement de sa charte forestière, initialement élaborée en 2009. Ce document permet de structurer les enjeux forestiers du territoire, associés à un plan d'action pluriannuel et opérationnel (création de pistes forestières, livrets pédagogiques...).

Au préalable, un bilan de la première Charte forestière 2009-2022 ainsi qu'un diagnostic de territoire ont été réalisés en 2022 par l'Association des Communes Forestières.

La mission de renouvellement de la Charte forestière a été confiée conjointement à l'Office National des Forêts (ONF) et au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien financé de l'Europe (Feader) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le suivi de la démarche a été assuré par un Comité de pilotage dédié, composé de la Commission Forêt de la CCVT ainsi que des représentants de l'ONF, du CNPF, du Pôle Excellence Bois, des COFOR 74, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Haute Savoie et des services de l'Etat.

Au cours du printemps 2024, plusieurs temps de concertation à destination des acteurs du territoire ont été organisés de autour des **7 grands axes forestiers** identifiés sur le territoire :

- Morcellement du foncier,
- Gestion Sylvicole et mobilisation des bois,
- Résistance et résilience des forêts,
- Risques naturels,
- Filières bois et bois énergie,
- Dialogue forêt-société,
- Biodiversité.

Ce travail de concertation a mobilisé plus d'une vingtaine de structures locales. Une synthèse des échanges issus de la concertation a été présentée à l'ensemble des acteurs en fin d'été 2024.

A l'issue de cette phase de concertation, 7 objectifs prioritaires ont été identifiés, constituant le socle de la Charte forestière renouvelée :

- Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale,
- Faciliter la gestion durable des parcelles forestières,
- Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts,
- Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière,
- Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers,

- Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs/touristiques et la gestion forestière,
- Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire,
- Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois.

La Comité de pilotage a validé, lors de ses séances du 5 novembre 2024 puis du 8 avril 2025, le plan d'actions détaillé, le contenu des fiches actions, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les priorités associées.

Le plan d'action s'inscrit dans une dynamique à long terme, avec une mise en œuvre sur 10 ans et un focus plus détaillé sur une première période de 3 ans (2025-2027). La Communauté de communes assurera le pilotage général des actions, en lien étroit avec divers partenaires locaux et institutionnels. Leurs expertises et leur engagement permettront d'assurer la cohérence et l'efficacité des mesures mises en place.

Ce plan d'action renouvelé s'insère pleinement dans le cadre stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCVT, adopté le 15 avril 2025. C'est pourquoi, le Conseil a approuvé lors de sa séance du 26 novembre 2024, la création d'un nouveau poste dédié conjointement au pilotage de la CFT et du PCAET. De ce fait, la CCVT s'est dotée d'une ingénierie nécessaire pour mettre en place le plan d'action ambitieux.

Le projet de renouvellement de la Charte forestière du territoire de la CCVT aboutira avec la signature de la cette nouvelle Charte, prévu dans l'été, par :

- La CCVT,
- Le Pôle Excellence Bois,
- Le CNPF,
- L'ONF,
- Les Communes Forestières Haute-Savoie,
- L'Ecomusée du Bois et de la Forêt.

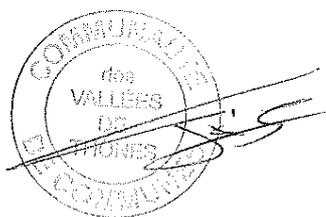
Un évènement de lancement sera organisé sur le territoire de la CCVT à l'automne (date et lieu à définir).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Charte Forestière 2025-2035 tel qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance  
Graziella POURROY-SOLARI





CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE



# Charte Forestière de Territoire (CFT)

## Communauté de Communes des Vallées de Thônes

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
PRESENTATION DE LA CFT .....	4
CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE .....	5
HISTORIQUE.....	5
SYNTHESE ET EVALUATION.....	6
METHODOLOGIE.....	6
ENJEU 1 – REDYNAMISER L’EXPLOITATION FORESTIERE.....	7
<i>Réaliser un schéma de desserte pour améliorer la desserte en forêt.....</i>	7
<i>Renforcer les partenariats entre les acteurs de la filière forêt et améliorer les relations entre les utilisateurs de la forêt.....</i>	7
<i>Faciliter toutes les formes de regroupement et de représentation des propriétaires forestiers, privés et publics .....</i>	7
ENJEU 2 – RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	7
<i>Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels.....</i>	7
ENJEU 3 – DEVELOPPER LE BOIS ENERGIE.....	8
<i>Faciliter la mise en place de chaudières utilisant le bois-énergie.....</i>	8
<i>Développer les circuits courts de production de bois-énergie .....</i>	8
ENJEU 4 – UTILISER D’AVANTAGE LE BOIS CONSTRUCTION.....	8
<i>Favoriser le recours au bois local dans la construction.....</i>	8
ENJEU 5 – COMMUNIQUER SUR LA CHARTRE FORESTIERE .....	8
<i>Communiquer sur les actions de la CFT et la filière forêt-bois .....</i>	8
DIAGNOSTIC FORESTIER DU TERRITOIRE DE LA CCVT .....	9
INFORMATIONS GENERALES .....	9
LA FORET ET LA RESSOURCE BOIS .....	9
<i>Essences et peuplements .....</i>	9
<i>Propriétés forestières.....</i>	10
<i>Mobilisation de la ressource.....</i>	11
<i>Impact du dérèglement climatique .....</i>	11
<i>Equilibre sylvo-cynégétique.....</i>	11
LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES .....	11
LA FILIERE FORET-BOIS .....	12
LES AUTRES USAGES DE LA FORET .....	12
<i>Protection contre les risques naturels.....</i>	12
<i>Conflits d’usage.....</i>	13
METHODOLOGIE DU RENOUVELLEMENT DE LA CHARTRE .....	14
EQUIPE PROJET ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION .....	14
AXES THEMATIQUES.....	15
ACTEURS SOLLICITES .....	15
<i>Membres du COPIL.....</i>	15
<i>Membres du COTECH.....</i>	15
<i>Acteurs locaux sollicités par thématiques .....</i>	16
DEROULE DES GROUPES DE TRAVAIL.....	16
PLAN D’ACTIONS .....	17
AXES .....	17
DECLINAISON EN OBJECTIFS.....	17
DECLINAISON EN ACTIONS ET EN SOUS-ACTIONS.....	18
FICHES ACTIONS .....	18



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2025-2035.....	25
MISE EN ŒUVRE 2025-2027.....	33
ANNEXES.....	34
SIGNATAIRES DE LA CHARTE.....	35
LEXIQUE.....	36

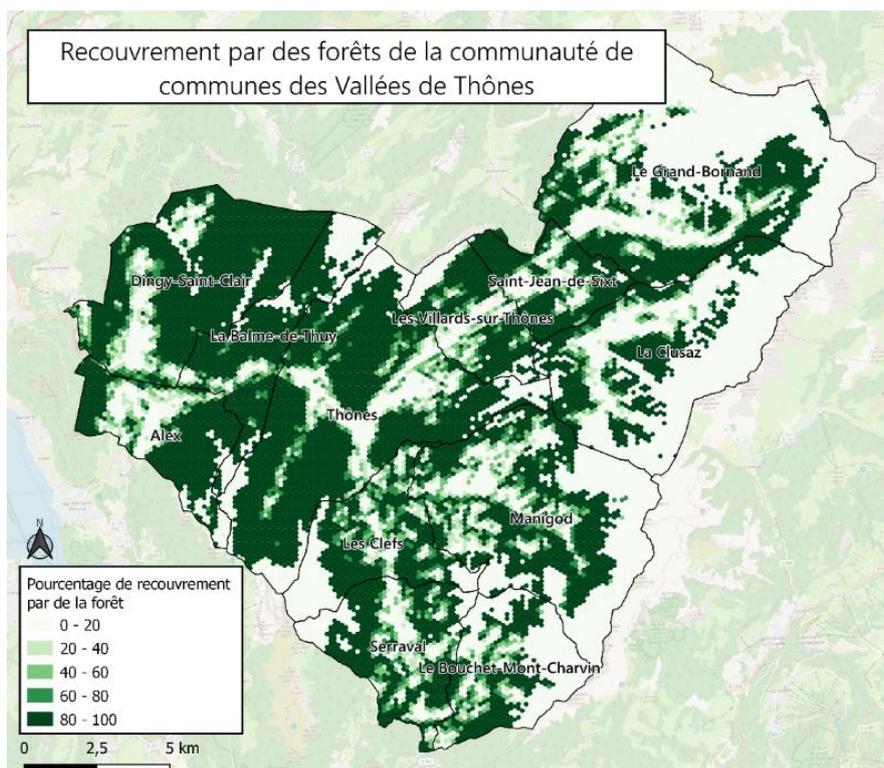
# PRESENTATION DE LA CFT

La forêt fait partie de l'identité même de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT). Avec un peu plus de 50% de couverture forestière, le territoire jouit d'une longue tradition forestière. La forêt est une ressource abondante pour la production de bois d'œuvre et bois-énergie (les prélèvements de bois sont estimés à 70 000 m<sup>3</sup> par an à l'échelle du massif) (COFOR, 2022).

La CCVT est composée de 12 communes :

Alex	Le Bouchet Mont Charvin	Manigod
Dingy Saint Clair	Le Grand Bornand	Saint Jean de Sixt
La Balme de Thuy	Les Clefs	Serraval
La Clusaz	Les Villards sur Thônes	Thônes

La Charte Forestière de territoire de la CCVT constitue une démarche proactive visant à promouvoir la conservation, la gestion durable et l'utilisation responsable des précieuses ressources forestières présentes sur le territoire.



*Carte issue du Diagnostic forestier du territoire.  
Données IGN et INFN (Inventaire Forestier National), 2022.*

## Charte forestière de territoire

Une CFT est un outil d'aménagement du territoire qui est mis en œuvre de manière volontaire par les collectivités territoriales. Elle définit une stratégie pour la forêt et la filière forêt-bois locale.

La charte se base sur un diagnostic territorial (COFOR, 2022) et une phase de concertation (ONF-CNPF, 2024) des acteurs locaux à l'issue desquels sont définis des objectifs et un programme pluriannuel d'actions.

La forêt joue un rôle multifonctionnel en assurant la production de bois, l'accueil du public, la protection face aux risques naturels et en tant que support de biodiversité.

Sa préservation est donc essentielle pour maintenir l'équilibre écologique, lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité. Elle constitue un puits de carbone majeur, un réservoir de vie et une ressource précieuse pour les générations futures. Une gestion durable des forêts permet de concilier exploitation économique et respect des écosystèmes, en assurant le renouvellement des peuplements forestiers et en prévenant la surexploitation. Structurer la filière forêt-bois est un levier indispensable pour valoriser les ressources tout en les protégeant : cela implique de coordonner les acteurs, renforcer les circuits de production, de transformation et de valorisation du bois local, tout en soutenant les emplois et les savoir-faire, en encourageant une utilisation responsable du bois.

## Historique

La CFT du territoire de la CCVT a vu le jour en 2009 sous le nom de CFT Fier-Aravis, poussée par le Contrat de Développement Rhône Alpes du Bassin Annécien. Il s'agissait alors de l'unification de la CCVT et du Syndicat Intercommunal ABD (Communes d'Alex, La Balme-de-Thuy et Dingy-Saint-Clair) autour d'un projet de préservation et de valorisation de leur ressource forestière. La réalisation du diagnostic forestier par le cabinet d'étude MTDA a permis la rédaction d'une liste d'actions prioritaires compte tenu des observations faites dans le diagnostic. La promptitude du territoire à mettre en œuvre cette démarche de concertation et de développement durable reflète un réel intérêt et un engagement fort de la part des politiques locales sur les thématiques et les enjeux de la filière forêt-bois.

En 2022, les élus ont souhaité réaliser une évaluation de la précédente CFT signée en 2009 et un diagnostic actuel des massifs forestiers de la CCVT. Ce travail, réalisé par les Communes Forestières 74 (COFOR), a permis de conclure sur la pertinence de ce dispositif CFT et de mettre en évidence différents grands enjeux forestiers actuels sur le Territoire.

Le plan d'action, décliné entre 2009 et 2022, est un premier pas réussi et pertinent pour contribuer au maintien d'une filière forêt-bois dynamique sur le territoire. Les actions, très diverses, prennent en compte le caractère multifonctionnel des forêts et tentent d'apporter des solutions pour garantir la pérennité des espaces forestiers et les services qu'ils apportent à la population. La desserte forestière, le développement de la culture forêt bois, la gestion des forêts de protection, la valorisation du bois local sur le territoire, sont des actions pertinentes qu'il faudra renouveler.

# Synthèse et évaluation

La synthèse de la précédente CFT Fier-Aravis a été établie par les COFOR en 2022. Les éléments présentés ci-dessous sont issus du document « Evaluation de la Charte forestière Fier-Aravis », lui-même disponible en annexe 1.

L'évaluation de la CFT a permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en place depuis 2009, de repérer les freins et les dynamiques, de formuler des recommandations et des pistes de réflexion pour aider à la construction d'un nouveau programme d'actions.

## Méthodologie associée à l'évaluation de la première CFT

L'évaluation s'est basée sur les différents éléments de bilan issus des différents comptes-rendus de comités de pilotage (COFIL) et bilans d'actions. Le document complet est disponible en Annexe 1 (Rédaction Communes Forestières, 2022).

En s'appuyant sur le diagnostic forestier territorial, la CCVT et le syndicat ABD se sont donnés comme ambition de répondre à cinq enjeux majeurs, déclinés en 8 actions.

Pour permettre une vision globale, un **tableau d'évaluation** a été construit pour chaque action. Un code couleur a été mis en place afin de caractériser les différents critères de pertinence, et d'efficacité :

- Peu pertinent, peu efficace
- Assez pertinent, assez efficace,
- Très pertinent, très efficace,
- Ne sait pas (ne permet pas d'attribuer une appréciation)

Orientations		Per.	Ef.	Actions
1	Redynamiser l'exploitation forestière			Réaliser un schéma de desserte pour améliorer la desserte en forêt
				Renforcer les partenariats entre les acteurs de la filière forêt et améliorer les relations entre les utilisateurs de la forêt
				Faciliter toutes les formes de regroupement et de représentation des propriétaires forestiers, privés et publics
2	Renforcer la protection contre les risques naturels			Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels
3	Développer le bois énergie			Faciliter la mise en place de chaudières utilisant le bois-énergie
				Développer les circuits courts de production de bois-énergie
4	Utiliser davantage le bois construction			Favoriser le recours au bois local dans la construction
5	Communiquer sur la charte forestière			Communiquer sur les actions de la CFT et la filière forêt-bois

Per : Pertinence

Ef : Efficacité

De cette manière, nous avons pu déterminer si l'action réalisée était pertinente et conforme aux enjeux identifiés au départ. Ensuite, nous avons pu indiquer si l'action réalisée a été efficace sur le territoire et de quelle manière.

Il est toutefois nécessaire de noter que cette appréciation est donnée à titre indicatif, elle relève de l'interprétation et peut être soumise à discussion.

## Enjeu 1 – Redynamiser l'exploitation forestière

### Réaliser un schéma de desserte pour améliorer la desserte en forêt

Etat des lieux de la desserte existante et identification des secteurs en déficit de desserte  
Etude d'opportunité et mise en place de scénarios de mobilisation (279 projets identifiés)  
Animation des projets de dessertes prioritaires

### Renforcer les partenariats entre les acteurs de la filière forêt et améliorer les relations entre les utilisateurs de la forêt

Rédaction d'une charte des bonnes pratiques d'exploitation forestière avec FIBOIS 74 mais peu de signataires

### Faciliter toutes les formes de regroupement et de représentation des propriétaires forestiers, privés et publics

Animation de projets de desserte ayant conduit à un projet d'ASA intercommunale

## Enjeu 2 – Renforcer la protection contre les risques naturels

### Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels

Etude menée en 2013 par l'ONF sur les forêts de protection avec l'identification de 16 sites prioritaires.

Rédaction de 2 plans de gestion de site pilotes (parmi les 16 sites prioritaires), sur le site des Perrasses (Thônes) et au niveau du défilé de Dingy-Saint-Clair (Alex)

Réalisation d'une coupe à l'hélicoptère en 2023 sur le site du défilé de Dingy-Saint-Clair

## Enjeu 3 – Développer le bois énergie

## Enjeu 4 – Utiliser davantage le bois construction

### Favoriser le recours au bois local dans la construction

Pas d'actions mise en œuvre.

## Enjeu 5 – Communiquer sur la charte forestière

### Communiquer sur les actions de la CFT et la filière forêt-bois

Réalisation des biennales « Au fil du bois »

Reportage sur la filière forêt-bois en partenariat avec l'Ecomusée du bois et de la forêt

Exposition « Forêts d'ici et d'ailleurs »

Evènement 20 ans de l'Ecomusée du bois et de la forêt

# DIAGNOSTIC FORESTIER DU TERRITOIRE DE LA CCVT

Un diagnostic du territoire a également été réalisé en 2022 par les COFOR. Les éléments présentés ci-dessous sont issus du document final, disponible en Annexe n°2 (rédaction Communes Forestières, 2022).

## Informations générales

Le territoire de la CCVT est dans une zone avec un climat préalpin. La pluviométrie moyenne est de 1 700 mm d'eau / an.

Le changement climatique se traduisant par une augmentation continue de la température moyenne annuelle (+ 2,1° C depuis 1951) et la propension grandissante à des étés secs, remet en question l'adaptation des essences forestières en place sur le territoire. Cela impacte donc les peuplements résineux en place et leur pérennité.

La topographie du secteur est marquée par une forte déclivité avec une pente supérieure à 28% sur presque un tiers du territoire. L'altitude moyenne s'établit à 1 315 m.

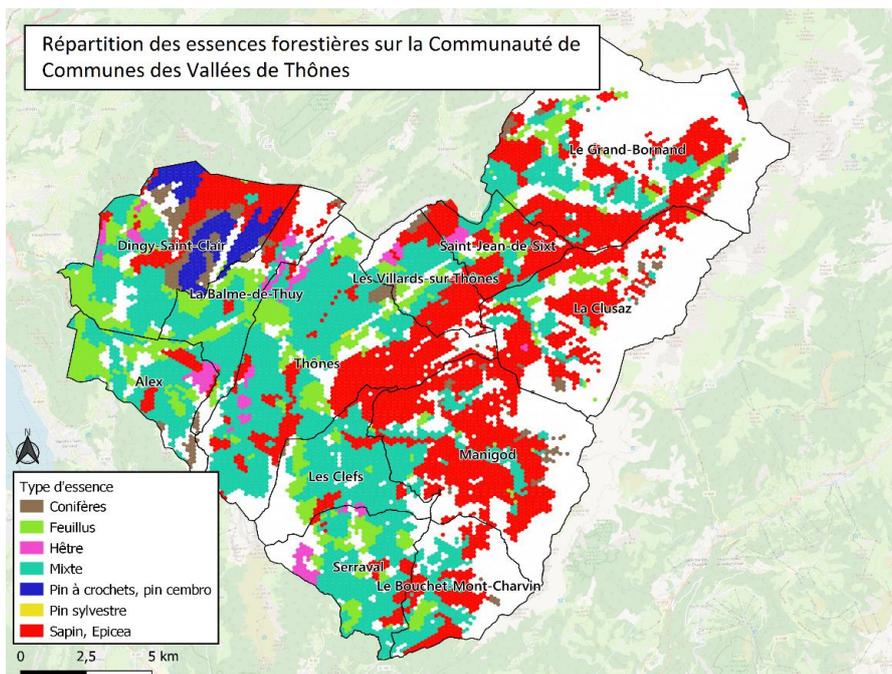
## La forêt et la ressource bois

### Essences et peuplements

La surface forestière occupe 18 368 ha, soit plus de 50% de la totalité du territoire.

Les peuplements forestiers sont répartis entre les feuillus (14%), les peuplements mixtes dans un tiers des forêts et des peuplements résineux sur près de la moitié de surface forestière. Ces derniers sont dominés par l'épicéa. On trouve également du sapin et du hêtre ainsi que divers feuillus (frêne, érable, chêne, ...).

L'accroissement annuel est de 7,68m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui représente environ 140 000 m<sup>3</sup> de bois généré chaque année. Néanmoins compte tenu des accès difficiles et donc d'une rentabilité parfois modérée, l'ensemble n'est pas valorisable.

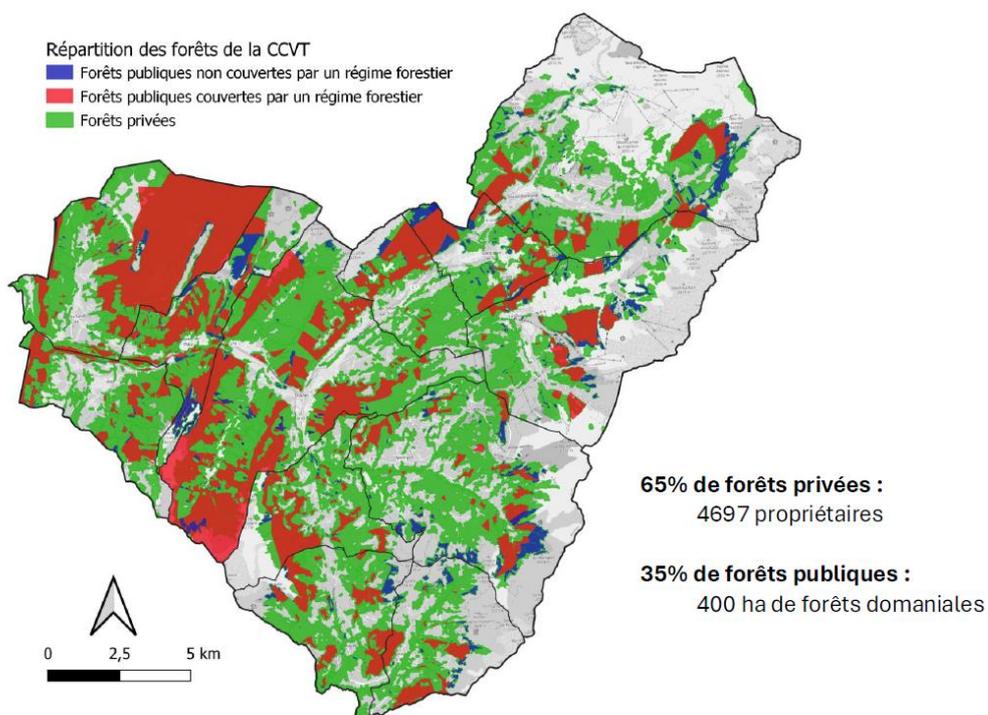


Carte issue du diagnostic forestier du territoire, 2022.

## Propriétés forestières

La répartition de la propriété forestière est la suivante :

- 65% de forêts privées, avec 93% des propriétaires qui possèdent entre 0 et 4 ha ;
- 35% de forêts publiques dont 1,2% de forêts domaniales.



Carte issue du diagnostic forestier du territoire, 2022.

## Mobilisation de la ressource

Le territoire est doté d'un schéma de desserte depuis 2013.

39% de la surface forestière de la CCVT est desservie. Il existe 2,7km de desserte pour 100 ha de forêt. A cela s'ajoute 160 places de dépôt de bois.

## Impact du dérèglement climatique

Les impacts sont déjà observables sur le territoire de la CCVT. Notamment, l'épicéa subit de plein fouet les sécheresses estivales, couplées à des vagues d'attaques de scolytes.

## Equilibre sylvo-cynégétique

Le territoire d'étude se situe à cheval sur trois pays cynégétiques ; à 90 % sur l'unité de gestion cynégétique (UGC) Aravis, puis le reste se partage entre les UGC Glières et Bargy

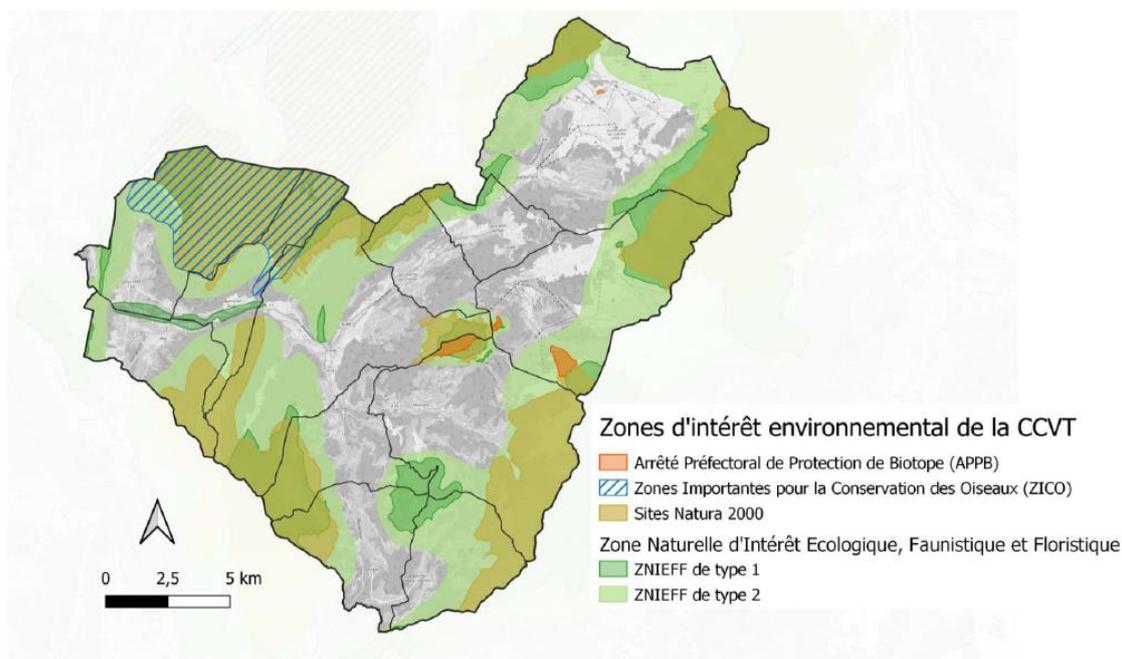
Les comptages montrent des populations de cervidés importantes et en hausse constante depuis leur introduction à la fin du 20ème siècle. L'équilibre sylvo-cynégétique est décrit comme menacé sur le territoire.

## La préservation des ressources naturelles

Le territoire de la CCVT est couvert par plusieurs zonages et inventaires :

- 4 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes ;
- 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- 5 zones Natura 2000 ;
- 14 ZNIEFF de type 1 et 2 ;

Ce sont des indicateurs de de la richesse écologique du territoire.



*Carte éditée par l'ONF en 2024 dans le cadre de la concertation préalable*

## La filière forêt-bois

Cette filière est constituée par les entreprises de production et d'exploitation du bois puis par les entreprises de première et de deuxième transformation, ainsi que par les entreprises ayant une activité de prescription (architecte, bureaux d'études...).

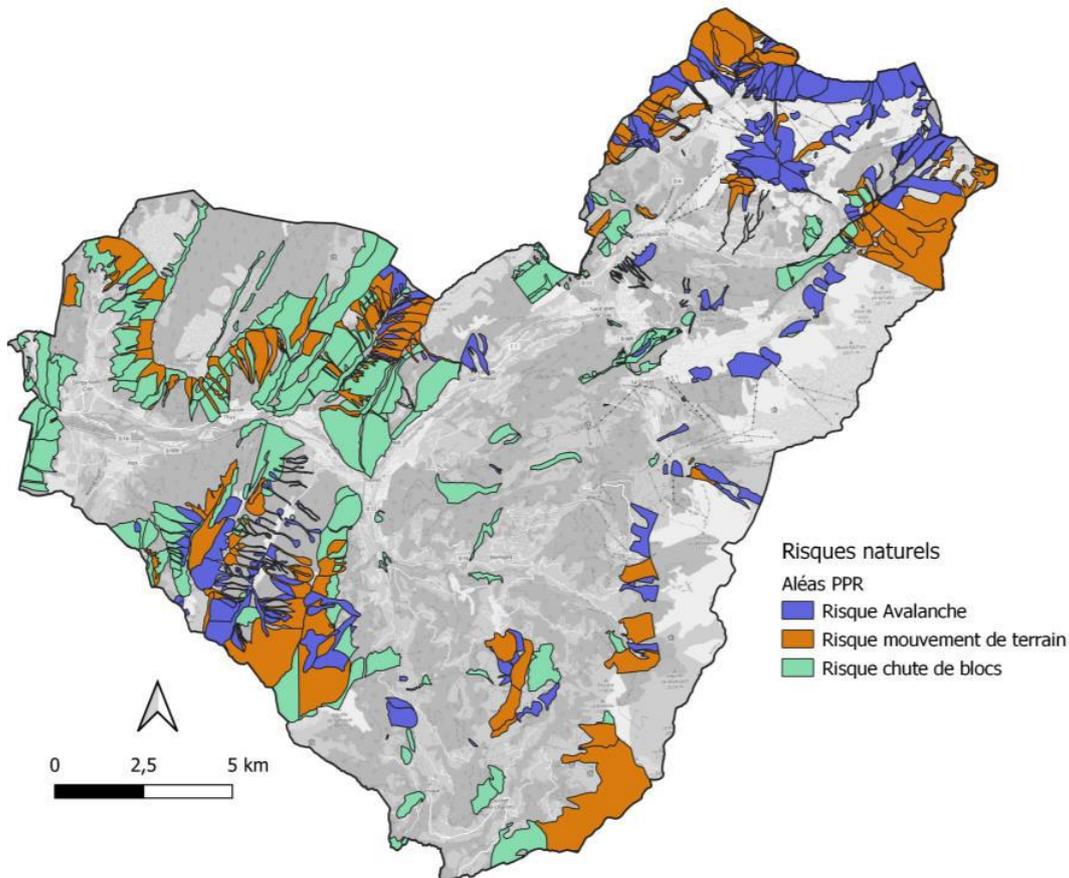
157 entreprises liées à la filière forêt-bois ont été recensées en 2022, notamment des entreprises de deuxième et troisième transformation. Les scieries sont en déclin depuis plusieurs années, tout comme les entreprises de travaux forestiers constituant la filière amont.

## Les autres usages de la forêt

### Protection contre les risques naturels

Le territoire de la CCVT est impacté par la présence d'aléas naturels, notamment les éboulements et les chutes de blocs. La forêt a un rôle de protection avéré et constitue notamment une zone de transit dans laquelle les blocs peuvent être arrêtés et fixés.

Ainsi 18% de la surface forestier à un rôle de protection, soit environ 3 414 ha.



*Carte éditée par l'ONF en 2024 dans le cadre de la concertation préalable*



## Conflits d'usage

Le territoire de la CCVT est caractérisé par l'usage des espaces naturels et notamment forestiers pour le loisir. Les massifs sont arpentés par différents usagers tout au long de l'année.

Le partage entre les utilisateurs de loisir, les professionnels et les chasseurs est à l'origine de conflits et d'incompréhension.

# METHODOLOGIE DU RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE

## Equipe projet et déroulement de la concertation

### Equipe projet

La CCVT a choisi de confier le renouvellement de sa charte à un groupement composé de l'ONF et du CNPF.

L'équipe en charge de ce projet est constituée par les structures et personnes suivantes :



**Maud  
LETURGEON**

*Cheffe de projet  
environnement*

**Lucile  
TOUBLAN**

*Stagiaire dédiée à  
la CFT*

**Pascal  
SYLVESTRE**

*Technicien Bornes-  
Aravis-Vallées de  
l'Arves et du Giffre*

**Lauriane  
HENNET**

*Chargée de projet  
Services  
écosystémiques*

**Stella  
SOTORRA**

*Chargée de mission  
N2000,  
Pastoralisme, Forêt*

### Déroulement de la concertation

Avril 2024 : Comité de pilote (COPIL) 1

- Lancement du projet avec la présentation de l'équipe, de la méthodologie et du déroulé de la concertation

Avril à juin 2024 : Concertations réparties en 6 groupes de travail, selon des thématiques préétablies

Août 2024 : Bilan de fin de stage de Lucile TOUBLAN, stagiaire à l'ONF

- Présentation de l'ensemble des concertations auprès des acteurs locaux conviés aux différents groupes de travail

Novembre 2024 : COPIL 2

- Présentation des résultats de la concertation
- Ebauche d'enjeux, d'objectifs et d'actions

Avril 2025 : COPIL 3

- Validation des actions et des budgets associés

Un comité technique (COTECH) s'est tenu en amont de chaque COPIL.

L'ensemble des présentations et comptes rendu de l'ensemble des Comités de Pilotages sont disponibles en Annexe 3.

## Axes thématiques

Afin d'identifier les actions pertinentes pour le territoire, le choix a été fait de diviser la réflexion selon 7 axes thématiques.

Ils ont été identifiés à l'aide de la précédente CFT, du bilan qui en découle, et en identifiant les nouveaux enjeux du territoire.



### Axe 1

*Morcellement du foncier*

24 avril  
15h - 17h



### Axe 2

*Gestion sylvicole, mobilisation des bois et desserte*

13 juin  
9h30h - 12h



### Axe 3

*Résistance et résilience des forêts*

2 juillet  
14h - 16h30



### Axe 4

*Risques naturels*

23 mai  
14h30 - 17h



### Axe 5

*Filière bois, bois énergie*

17 juin  
14h - 16h30



### Axe 6

*Dialogue forêt-société*

17 juin  
9h30 - 12h



### Axe 7

*Biodiversité*

Les 6 premiers axes ont été traités par des groupes de travail, tandis que l'axe concernant la biodiversité a fait l'objet d'entretiens avec des acteurs pré-identifiés. L'ensemble des supports de présentation associées à chaque groupe de travail est à retrouver en Annexe 4.

## Acteurs sollicités

### Membres du COFIL (Comité de Pilotage)

Le COFIL est composé de l'équipe projet (CCVT, ONF et CNPF), du Pôle Excellence Bois, des COFOR 74, des élus de la commission forêt de la CCVT et des institutions, à savoir, la Région AuRA, le Département de la Haute Savoie et les services de l'Etat (DDT).

### Membres du COTECH (Comité technique)

Un COTECH s'est réuni en amont de chaque COFIL. Il était composé de l'ONF, du CNPF et de la CCVT.

## Acteurs locaux sollicités par thématiques

Axes	Nombre de participants
Axe 1 : Morcellement foncier	15
Axe 2 : Gestion sylvicole, mobilisation des bois et desserte	17
Axe 3 : Résistance et résilience des forêts	15
Axe 4 : Risques naturels	19
Axe 5 : Filière bois et bois énergie	16
Axe 6 : Dialogue forêt société	14
Axe 7 : Biodiversité	Entretiens individuels

## Déroulé des groupes de travail

Les groupes de travail suivent une structure commune. Un diaporama est déroulé avec l'introduction du contexte du renouvellement de la charte forestière et la présentation des éléments du territoire pertinents pour l'axe traité. Les actions liées à la précédente charte sont également évoquées.

Pour donner suite à cette présentation, les participants sont répartis en petits groupes afin de permettre un moment d'échange entre eux. Chaque table dispose d'un sujet identifié, l'objectif étant d'adapter le temps d'échanges (de 30 à 40 minutes par sujets) pour que les acteurs aient le temps de réfléchir et de se concerter pour chaque thématique.

Le sujet abordé est décliné en pistes d'actions écrites sur des post-it. Les participants statuent de la pertinence de ces actions et les classent selon celles qu'ils jugent prioritaire ou non. Ils disposent également de post-it vides pour y inscrire leurs idées. Les organisateurs (CCVT, ONF et CNPF) se répartissent entre les différents groupes afin d'apporter des précisions, mais également de recadrer les interactions si besoin. À la suite de ces échanges, une restitution collective est proposée. Un acteur de chaque table est invité à expliquer ce qui a été dit à sa table et d'explicitier la priorisation adoptée par son groupe. Les autres participants peuvent également réagir.

Fin août 2024, le bilan de fin de stage de Lucile TOUBLAN, stagiaire à l'ONF, a permis de présenter l'ensemble des concertations auprès des acteurs locaux conviés aux différents groupes de travail. Cette synthèse est à retrouver en Annexe 5.

# PLAN D' ACTIONS

## Axes

Le diagnostic, les différents groupes de travail et entretiens ont permis de faire émerger 3 enjeux principaux sur le long terme auquel la charte forestière devra répondre.

A cela s'ajoute l'enjeu d'animation et de gouvernance de la charte.

### Enjeu 1 : Animation et gouvernance de la CFT

### Enjeu 2 : Gestion durable des forêts



### Enjeu 3 : Dialogue forêt-société



### Enjeu 4 : Adaptation locale de la filière bois et bois énergie



## Déclinaison en objectifs

Chaque enjeu identifié se décline en un ou plusieurs objectifs qui représentent les résultats que la CFT a pour ambition d'atteindre.

Enjeux		Objectifs	
1	Animation et gouvernance de la CFT	1.A	Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale
2	Gestion durable des forêts	2.A	Faciliter la gestion durable des parcelles forestières
		2.B	Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts
		2.C	Intégrer les enjeux liés au changement climatique et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière
3	Dialogue forêt société	3.A	Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers
		3.B	Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière



Enjeux		Objectifs	
4	Adaptation locale de la filière bois et bois énergie	4.A	Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire
		4.B	Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois

## Déclinaison en actions et en sous-actions

Des actions ont été identifiées afin de répondre à l'objectif. Afin d'être plus opérationnelles, elles ont été déclinées en sous-actions. Elles sont détaillées dans le plan d'actions mais elles sont toutes mesurables à l'aide d'indicateurs de suivi et de réalisation.

Une priorité de 1 à 3 leur a été attribuée. (1 étant le plus prioritaire et 3 le moins prioritaire).

## Fiches actions

Un tableau de synthèse des fiches actions est détaillé ci-après.

Les fiches actions associées sont à retrouver en Annexe n°6.

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité	
1	Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire	1.A Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale	1.A.1 Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation	Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière	1
				Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées	1
				Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	1
				Réaliser un bilan à 5 ans	2
				Former les élus aux besoins de la filière forêt-bois	2
				Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	2
			1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire	Poursuivre l'adhésion aux Communes Forestières	1
				Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois	1
				Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire	1

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité	
2	Gestion durable des forêts	2.A Faciliter la gestion durable des parcelles forestières	2.A.1 Limiter le morcellement foncier	Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale	1
				Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	1
				Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes	1
				Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche "Forêts Orphelines" portée par Sylv'ACCTES	2
				Former les communes aux actes administratifs	2

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité		
			2.A.2 Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière	Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	1	
				Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	1	
				Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	1	
			2.A.3 Développer l'usage du câble	Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	3	
				Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes	3	
			2.A.4 Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles	Communiquer sur les aides disponibles	2	
				Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	2	
			2.B Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts	2.B.1 Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques	Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée	1
					Promouvoir l'adhésion à la charte "Forestiers engagés" du Pôle Excellence Bois	1
					Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	2
	2.B.2 Favoriser le rôle de protection des forêts	Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts		1		
		Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre		2		
		Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau		3		

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité
			Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer	3
		2.B.3	Permettre la concertation entre les acteurs agricoles	1
			Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles	1
			Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI	3
			Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt	3
	2.C	2.C.1	Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier	1
			Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74	1
			Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI	1
			Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI	1
			Instaurer des places à feu pour rassembler les risques	1
			Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle	2
		2.C.2	Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt	1
			Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes	1
			Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique	1
			Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée	1

Enjeux		Objectif		Action		Sous action		Priorité
						Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt		2
				2.C.3	Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés	Créer un "fonds d'urgence" pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte (budget forêt et matériel d'exploitation mutualisés)		1
						Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire		2
				2.C.4	Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier	Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables		1
						Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier		2
						Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier		2

Enjeux		Objectif		Action		Sous action		Priorité
3	Dialogue forêt société	3.A	Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers	3.A.1	Communiquer sur l'aspect biodiversité	Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique		1
						Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité		1
				3.A.2	Communiquer sur les métiers liés à	Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique		1

Enjeux		Objectif		Action		Sous action		Priorité
					l'exploitation forestière	Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt		1
				3.A.3	Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts	Promouvoir le livret scolaire forêt		1
		3.B	Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques, et la gestion forestière	3.B.1	Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière	Informier le public des chantiers en cours		1
						Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers		1
						Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers		2
				3.B.2	Recenser les structures d'information existantes	Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt		2
						Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports		2

Enjeux		Objectif		Action		Sous action		Priorité
4	Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie	4.A	Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire	4.A.1	Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie	Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition		1
						Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité		2
						Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif		3
				4.A.2		Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport		1

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité			
			Développer les chaufferies communales	Mettre en place des chaufferies locales	3		
				Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune	1		
		4.A.3	Diversifier les sources d'approvisionnement	Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts	1		
				Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie	1		
		4.B	Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois	4.B.1	Privilégier les entreprises et formations du territoire	Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	1
						Maintenir la dernière scierie du territoire	1
						Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	2
						Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau	2
						Permettre l'exploitation forestière toute l'année	3
				4.B.2	Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction	Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois	1
						Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux	1
						Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics	2
				4.B.3	Fédérer la filière	Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	1
						Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale	1
		Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	2				

Enjeux	Objectif	Action	Sous action	Priorité
			Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	2
			Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique	2

## Calendrier de mise en œuvre 2025-2035

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
1.A.1	Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation	1	Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		1	Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Réaliser un bilan à 5 ans						X						X
		2	Former les élus aux besoins de la filière forêt-bois		X							X			
		2	Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.A.2		1	Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
	Développer des partenariats avec les acteurs du territoire	1	Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.A.1	Limiter le morcellement foncier	1	Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale	X	X	X									
		1	Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT		X	X	X	X	X	X					
		1	Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeu et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche "Forêts Orphelines" portée par Sylv'ACCTES			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Former les communes aux actes administratifs		X	X						X	X		
2.A.2	Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière	1	Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		1	Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
2.A.3	Développer l'usage du câble	3	Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble						X	X	X	X	X	X	
		3	Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes						X	X	X	X	X	X	
2.A.4	Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles	2	Communiquer sur les aides disponibles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		2	Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.B.1	Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques	1	Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée		X	X	X	X		X		X		X	
		1	Promouvoir l'adhésion à la charte "Forestiers engagés" du Pôle Excellence Bois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.B.2	Favoriser le rôle de protection des forêts	1	Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts				X	X	X						
		2	Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre		X				X						X
		3	Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		3	Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer				X								

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
2.B.3	Permettre la concertation entre les acteurs	1	Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		3	Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI		X	X									
		3	Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt		X	X						X	X		
2.C.1	Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier	1	Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74	X											
		1	Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI			X	X	X	X	X					
		1	Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		1	Instaurer des places à feu pour rassembler les risques		X	X									
		2	Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.C.2	Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques	1	Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	envahissantes en forêt	1	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée			X	X	X						
		2	Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.C.3	Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés	1	Créer un "fonds d'urgence" pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte (budget forêt et matériel d'exploitation mutualisés)		X	X								
		2	Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire			X			X			X		
2.C.4	Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier	1	Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables						X	X	X	X	X	X
		2	Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier						X	X	X	X	X	X
		2	Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.A.1	Communiquer sur l'aspect biodiversité	1	Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		1	Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
3.A.2	Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière	1	Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.A.3	Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts	1	Promouvoir le livret scolaire forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
3.B.1	Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière	1	Informier le public des chantiers en cours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.B.2	Recenser les structures d'information existantes	2	Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt				X					X			
		2	Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports					X	X	X	X	X	X	X	X
4.A.1	Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie	1	Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition	X	X	X	X	X	X						
		2	Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité			X	X	X	X						
		3	Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif			X	X	X	X						

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
4.A.2	Développer les chaufferies communales	1	Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	X	X	X	X	X	X						
		3	Mettre en place des chaufferies locales	X	X	X	X	X	X						
		1	Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune				X	X	X						
4.A.3	Diversifier les sources d'approvisionnement	1	Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts							X	X	X	X	X	
		1	Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.B.1	Privilégier les entreprises et formations du territoire	1	Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Maintenir la dernière scierie du territoire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2	Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	X	X	X									
		2	Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau		X	X	X	X							
		3	Permettre l'exploitation forestière toute l'année		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.B.2	Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction	1	Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		1	Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

N° Action	N° Action	Priorité	Sous action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
		2	Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4.B.3	Fédérer la filière	1	Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	X	X	X					X	X			
		1	Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale		X	X	X								
		2	Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	X	X	X									
		2	Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	X	X	X	X								
		2	Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## Mise en œuvre 2025-2027

Le calendrier global de la charte est proposé sur 10 ans mais pour être opérationnel et mieux calibrer les actions dans le temps, un focus sur les 3 premières années est proposé.

Ces trois premières années permettront de mettre en œuvre et de lancer pas moins de 69 sous actions. Et dès 2025, ce sont 40% de ces sous actions qui seront mises en œuvre.

Le budget estimatif est de 180 000 € pour le fonctionnement sur ce pas de temps.

Cela inclus notamment les prestations externalisées ; mais également le temps de travail dédié à la charte, équivalent à 50% d'ETP, ainsi que le temps lié à l'animation de l'ASA intercommunale, représentant 5% d'ETP.

## ANNEXES

Annexe 1	Evaluation de la charte forestière Fier Aravis CCVT. Programme d'actions 2009-2014. COFOR, 2022. 13 p.
Annexe 2	Diagnostic forestier du territoire. COFOR, 2022. 26 p.
Annexe 3	Supports de présentations et comptes rendu des Comités de pilotage du renouvellement de la Charte Forestière. Comptes-rendus des COFIL 1 à 3. CCVT, ONF, CNPF, 2024-2025
Annexe 4	Supports de présentations des groupes de travail 1 à 6. CCVT, ONF, CNPF, 2024
Annexe 5	Support de présentation. Restitution de la phase de concertation. 28/08/2024.
Annexe 6	Fiches-actions

## SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Office National des Forêts Agence Savoie Mont Blanc
Centre National de la Propriété Forestière Antenne Auvergne Rhône Alpes	Pôle d'Excellence Bois
Association départementale des Communes Forestières de la Haute-Savoie	Ecomusée du Bois et de la Forêt

## LEXIQUE

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ASA	Association Syndicale Autorisée
ASLGF	Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
ASDEFS	Association Syndicale Des Exploitants Forestiers de Savoie
AURA	Auvergne Rhône Alpes
BE	Bois Energie
BO	Bois d'Œuvre
BVSM	Biens Vacants et Sans Maître
CA SMB	Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
CBPS	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CCVT	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
CEN74-ASTERS	Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (ASTERS)
CFT	Charte Forestière de Territoire
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
COFOR	Communes Forestières (fédération)
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CTENS	Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DGD	Document de Gestion Durable
DIG	Déclaration d'Intérêt Général
ETF	Entreprise de Travaux Forestiers
ETP	Equivalent Temps Plein
FDC	Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie
FNE	France Nature Environnement (FNE)
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux (association)
MFR	Maison Familiale et Rurale
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PEB	Pôle Excellence Bois
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPT	Plan Pastoral de Territoire
PSG	Plan Simple de Gestion
PST	Projet Sylvicole Territorial
RTM	Restauration des Terrains en Montagne

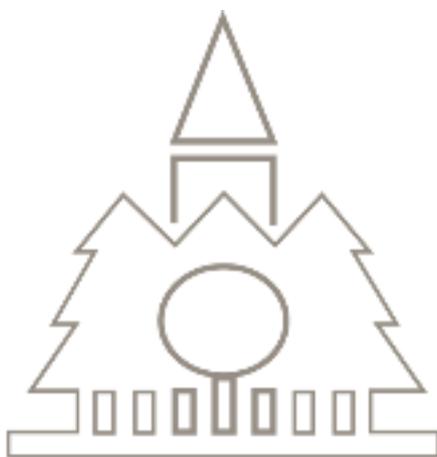


SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDGC	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
UFP 74	Union des Forestiers Privés de Haute Savoie
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

# **EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE FIER ARAVIS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2009-2014**



**Communes forestières**  
**Haute-Savoie**

## INTRODUCTION

---

La forêt fait partie de l'identité même de la communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT). Avec un peu plus de 50% de couverture forestière, le territoire jouit d'une longue tradition forestière. La forêt est une ressource abondante pour la production de bois d'œuvre et bois-énergie (les prélèvements de bois sont estimés à 70 000 m<sup>3</sup> par an à l'échelle du massif).

Au-delà de son aspect productif, la forêt du territoire joue fréquemment un rôle de protection en stabilisant les sols et en participant à réduire l'impact de certains phénomènes naturels comme les chutes de blocs et les avalanches. Elle est également le refuge de nombreuses espèces animales et végétales et à ce titre elle est considérée comme un réservoir de biodiversité.

Aussi avec son tissu d'entrepreneurs de travaux forestiers, de petites scieries, de charpentiers, de menuisiers, le territoire offre une filière forêt-bois complète et dynamique. Un maillage qui permet des circuits courts dans la valorisation du bois. De la charpente à l'approvisionnement de chaudières bois en passant par le bois d'industrie, les débouchés sont nombreux et le potentiel de créations d'emplois élevé.

Enfin, proche de l'agglomération d'Annecy, elle est de plus en plus soumise à la pression des loisirs de nature. La forêt joue un rôle d'accueil des populations urbaines de proximité.

Consciente de ces atouts, la CCVT a affiché sa volonté d'appuyer la filière forêt-bois du massif dès 2009 à travers la rédaction de sa première Charte Forestière de Territoire (CFT). Ceci a permis de préciser le développement d'actions et de financements en faveur de la forêt et de la filière bois.

Les actions de la CFT devaient initialement être conduites entre 2009 et 2014. Néanmoins des actions se poursuivent encore aujourd'hui sans réel renouvellement du la CFT. C'est pourquoi, la CCVT a demandé l'assistance de l'Associations des Communes Forestières de la Haute-Savoie afin de réaliser une mise à jour du diagnostic forestier et une évaluation du programme d'action 2009-2014 fin de pouvoir envisager la suite à donner. L'évaluation ainsi conduite se veut synthétique, en privilégiant l'aspect qualitatif et en identifiant des pistes de réflexion en vue d'une prochaine programmation.

### **METHODOLOGIE**

L'évaluation de la CTF doit permettre de dresser un rapide bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en place, de repérer les freins et les dynamiques, de formuler des recommandations et des pistes de réflexion pour aider à la construction d'un nouveau programme d'actions. L'évaluation se basera sur les différents éléments de bilan issus des différents comptes-rendus de comités de pilotage et bilans d'actions.

La mission consistera à accompagner l'analyse des différents bilans et la mise en forme d'un document d'évaluation synthétique (bilan quantitatif et qualitatif).

# LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE LOCAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

---

## 1. Historique

La CFT Fier-Aravis a vu le jour en 2009 poussée par le Contrat de Développement Rhône Alpes du Bassin Annécien. Il s'agissait alors de l'unification de la CCVT et du Syndicat Intercommunal ABD (Alex, la Balme de Thuy et Dingy-Saint-Clair) autour d'un projet de préservation et de valorisation de leur ressource forestière.

La réalisation du diagnostic forestier par le cabinet d'étude MTDa a permis la rédaction d'une liste d'actions prioritaires compte tenu des observations faites dans le diagnostic.

La promptitude du territoire à mettre en œuvre cette démarche de concertation et de développement durable reflète un réel intérêt et un engagement fort de la part des politiques locales sur les thématiques et les enjeux de la filière forêt-bois. Cinq orientations principales ont guidé la conduite de la CFT de 2009 à 2014 :

- Redynamiser l'exploitation forestière
- Renforcer la protection contre les risques naturels
- Développer le bois énergie
- Utiliser davantage le bois dans la construction
- Communiquer sur la charte forestière de territoire

## 2. La gouvernance

Les CFT se doivent d'être suivies régulièrement par une instance de suivi, à savoir un comité de pilotage, qui réunit les élus du territoire porteur du projet ainsi que les différents acteurs partenaires ayant participé à la concertation. Dans le cas de la CCVT, cette gouvernance est menée par la Commission forêt, réunie plusieurs fois par an par la personne en charge de l'animation. Ces réunions sont importantes car elles permettent de faire vivre l'outil CFT, qui a été créé pour renforcer le lien et le dialogue entre tous les acteurs.

L'objectif de ces réunions est de faire le point sur l'avancée du programme d'actions, en établissant celles qui ont déjà été réalisées avec leur bilan, celles qui sont en cours et leur bon déroulement ou au contraire ce qui les freine, et celles qui restent à effectuer avec leurs objectifs. Ces bilans servent à réajuster au fil de l'eau les actions de la CFT et aussi de les adapter à l'actualité forestière et territoriale.

Lors de la tenue des Commissions forêt, il était également question d'aborder les sujets d'actualité, des nouvelles problématiques rencontrées sur le massif, des changements majeurs pouvant intervenir dans les politiques nationales et régionales, etc.

## LA REALISATION DES ACTIONS

---

En s'appuyant sur le diagnostic forestier territorial, la CCVT et le syndicat ABD se sont donnés comme ambition de répondre à cinq enjeux majeurs, déclinés en 8 actions :

- 1. Redynamiser l'exploitation forestière**
  - 1- Réaliser un schéma de desserte permettant d'étendre les zones d'exploitation forestière
  - 2- Renforcer les partenariats entre les acteurs de la filière et améliorer les relations entre utilisateurs
  - 3- Faciliter toutes formes de regroupement et de représentation des propriétaires privés et publics
- 2. Renforcer la protection contre les risques naturels**
  - 4- Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels
- 3. Développer le bois énergie**
  - 5- Faciliter la mise en place de chaudières utilisant le bois énergie
  - 6- Développer les circuits courts de production de bois énergie
- 4. Utiliser d'avantage le bois dans la construction**
  - 7- Faciliter le recours au bois local dans la construction
- 5. Communiquer sur la charte forestière de territoire**
  - 8- Communiquer sur le CFT et sur la filière forêt/bois

Pour permettre une vision globale, un **tableau d'évaluation** a été construit pour chaque action. Un code couleur a été mis en place afin de caractériser les différents critères de pertinence, et d'efficacité :

- |   |  |
|---|--|
|    | Peu pertinent, peu efficace                              |
|  | Assez pertinent, assez efficace,                         |
|  | Très pertinent, très efficace,                           |
|  | Ne sait pas (ne permet pas d'attribuer une appréciation) |

De cette manière, nous avons pu déterminer si l'action réalisée était pertinente et conforme aux enjeux identifiés au départ. Ensuite, nous avons pu indiquer si l'action réalisée a été efficace sur le territoire et de quelle manière.

Il est toutefois nécessaire de noter que cette appréciation est donnée à titre indicatif, elle relève de l'interprétation et peut être soumise à discussion.

## ENJEU 1 : REDYNAMISER L'EXPLOITATION FORESTIERE

Actions CFT	Actions mises en place ou prévues	Pertinence	Efficacité	Commentaires
<p><b>Action n°1 :</b>  <b>« Réaliser un schéma de desserte permettant d'étendre les zones d'exploitation forestière » :</b></p> <p>Développer une desserte structurante en favorisant l'accès des grumiers aux massifs forestiers, en développant les places de dépôt et le débardage par câble</p>	<p><b>Identification/état de lieux de la desserte existante sur le territoire.</b> Inventaire quantitatif et qualitatif de la desserte forestière et pastorale. Inventaire du réseau routier permettant d'accéder aux massifs (points noirs, limitation tonnage, etc.). Prise en compte des sensibilités paysagères et environnementales. Subdivision du territoire en 6 massifs, avec un groupe de travail par massif afin d'éviter de se disperser sur un trop grand territoire.</p>			<p><i>Cette a permis de mettre en lumière des massifs avec des enjeux de production, de protection ou d'accueil du public élevé, jusqu'alors mal desservis. Aussi de nombreux acteurs ont été mobilisés (ACCA, ONF, CRPF, AFP, remontées mécaniques et SEA). La pertinence économique et technique de chaque projet a été analysée afin de s'assurer de la plus-value de l'action pour un massif forestier. 6 schémas de desserte ont donc été produits, sur lesquels 40 projets ont été ciblés comme sur l'ensemble du territoire.</i></p> <p><i>Cette étude approfondie sur la desserte et sur les infrastructures forestières (aires de stockage), répond pleinement à l'enjeu n°1 de la Charte forestière.</i></p>
	<p><b>Identification des secteurs en déficit de desserte :</b> Hiérarchisation des secteurs à enjeux forestiers (volume bois sur pied), pastoraux, de protection et d'accueil du public.</p> <p>Confrontation des zones à enjeux avec les zones non desservies.</p>			
	<p><b>Etude d'opportunité et mise en place de scénarios de mobilisation :</b> 279 projets de desserte identifiés sur les 6 massifs du territoire. Cela représente 154 kms de pistes, permettant ainsi d'atteindre le seuil de 3,5km/100ha de forêt (55% des massifs desservis). 56 kms de desserte à améliorer et 170 projets de places de dépôt répertoriés.</p>			
	<p><b>Animation de projets de desserte prioritaires :</b> Les groupes de travail des 6 massifs ont retenu des projets sur lesquels une animation est à mettre en place prioritairement. Il s'agit dans un premier temps de présenter un avant-projet du chantier, chiffrer le coût et présenter le projet aux propriétaires concernés). Le second temps correspond au montage juridique et financier et à l'accompagnement technique de la réalisation.</p>			
<p><b>Action n°2</b>  <b>« Renforcer les partenariats entre les acteurs de la filière et améliorer les relations entre utilisateurs »</b></p>	<p><b>Rédaction de la charte de bonne pratique d'exploitation forestière :</b> Le territoire de la CCVT participe à la mise à jour de la charte forestière de bonnes pratiques d'exploitation forestière. En effet, face aux constats trop fréquents de chantiers forestiers mal réalisés (dégradations en forêt et sur les voiries communales), FIBOIS 74 a décidé de relancer l'idée de rédiger un document à destination des entreprises de travaux forestiers (ETF) et des communes afin de leur proposer une méthodologie lors de la réalisation d'un chantier (déclaration, préparation, état des lieux avant et après travaux).</p>			<p><i>Cette action est un bon moyen d'amener les ETF à plus de transparence quant à leurs interventions en forêt. Il s'agit également pour les ETF d'un moyen de se prémunir de situations de conflits avec les communes et d'éviter la menace de la caution grâce à la réalisation d'états des lieux.</i></p> <p><i>Cette action semble pertinente vis-à-vis des objectifs de l'action n°2.</i></p> <p><i>Néanmoins, on peut déplorer son manque d'efficacité. En effet, à ce jour peu d'entreprises et de communes sont signataires de la charte. Bien souvent les chantiers forestiers en forêt privée ne sont pas déclarés, et des dégâts sont constatés après coup sur les voiries communales. Ce constat est également valable sur le reste du département.</i></p>

<p><b>Action n° 3</b>  <b>« Faciliter toute forme de regroupement et de représentation des propriétaires publics et privés »</b></p>	<p><b>Animation de projets de desserte :</b> L'animation de projets de desserte dans le cadre du schéma de desserte a permis d'engager des réflexions sur la constitution d'associations syndicales autorisées (ASA) en forêt privée.</p>		<p><i>Les différentes réflexions de constitution d'ASA sont un moyen de faire émerger des ambitions forestières à l'échelle d'un massif, quelque soit la nature du propriétaire (public/privé).</i></p> <p><i>L'objectif serait à terme, l'établissement d'ASLGF, permettant ainsi la mise en gestion de grand massifs privés, jusqu'alors non exploités.</i></p> <p><i>Ces actions structurantes s'inscrivent pleinement dans l'action n°3, néanmoins peu semblent avoir abouties pour le moment, c'est pourquoi leur efficacité ne peut être évaluée.</i></p>
--	---	--	---

Globalement, les actions mises en place répondent pleinement à l'enjeu 1 « Redynamiser l'exploitation forestière ». En effet, les actions opérationnelles effectués balayent un grand nombre de problématiques liées à la mobilisation du bois.

Les actions structurantes engagées sur le territoire concernant la desserte forestière ont constitué le plus gros travail en termes de temps et de coût. Néanmoins, la réalisation d'un schéma de desserte et la mise en place d'animations sur des secteurs prioritaires ont montré leur efficacité et leur pertinence. En effet, les forêts du territoire montraient de grandes faiblesses en termes d'accessibilité, c'est pourquoi ces études constituent une base essentielle pour un travail qui devra être poursuivi dans le temps afin d'aboutir à des projets de dessertes facilitant l'accès à des zones qui ne sont pas encore desservies aujourd'hui.

Le travail mené sur la charte de bonnes pratiques d'exploitation forestière est pertinent malgré ses faibles répercussions. Il est important de veiller au bon déroulement des chantiers forestiers sur le territoire si l'on veut les poursuivre et même les intensifier. Les nombreux usagers de la forêt sont très regardants sur la qualité des exploitations forestières, c'est pourquoi un renforcement des liens entre ETF et propriétaires forestiers est nécessaire pour garantir une mobilisation irréprochable et peu impactante pour le grand public.

Le volet n°3 de ce premier enjeu a été peu mis en œuvre. Pourtant le fort morcellement du territoire en fait enjeu majeur pour la mobilisation bois.

#### **Conclusion/Suggestions :**

Cet enjeu a été une priorité dans le déploiement de la CFT et compte tenu du contexte actuel, il doit le rester dans le cadre d'un nouveau plan d'actions. Désormais, le travail doit s'orienter vers la réalisation concrète des projets recensés dans le schéma de desserte. En outre, il serait pertinent de se pencher sur le problème du morcellement foncier en forêt privée. En effet, comme ailleurs en Haute-Savoie, la lutte contre le morcellement foncier est un enjeu majeur pour permettre une meilleure mobilisation de la ressource bois. La création d'ASLGF, la mise en place d'une bourse foncière forestière, l'étude des biens sans maître, etc, sont des actions qu'il serait pertinent de déployer sur le territoire.

Enfin, il semble pertinent d'amorcer un travail de fond sur le contenu des documents d'urbanisme du territoire. En effet, bien souvent ces documents constituent un frein à la gestion et à l'exploitation de la ressource forestière (usage abusif d'Espaces Boisés Classés, absence de prise en compte de l'activité forestière dans les règlements écrits et graphiques, absence de plateformes de stockage, etc.). Dans les documents d'urbanisme il est possible de donner une place forte à la forêt, pour ainsi faciliter l'émancipation d'une filière locale, notamment pour les plus vulnérables (ETP et scieries).

## ENJEU 2 : RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Action CFT	Actions mises en place ou prévues	Pertinence	Efficacité	Commentaires
<b>Action n°4 : « Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels »</b>	<b>Cartographie des forêts de protection :</b> Etude réalisée par l'ONF à partir des cartes PPR de chaque commune, afin de recenser de manière exhaustive les forêts jouant un rôle de protection vis-à-vis de la population. Ainsi 16 sites ont été recensés sur lesquels des actions de travaux sylvicoles pourraient être mis en place. 2 Sites ont été retenus pour poursuivre le travail.			<i>Ces actions remplissent parfaitement l'enjeu n°2 de la charte forestière. Le travail de recensement des sites à enjeux et la définition d'un plan de gestion pour le site des Perrasses à Thônes font ressortir des besoins bien spécifiques jusqu'alors inconnus (pose de filets et travaux sylvicoles).</i>
	<b>Réalisation de plans de gestion sur des sites pilotes :</b> Mettre en place un outil d'aide à la gestion des forêts présentant un intérêt pour la protection contre les risques naturels. S'assurer de l'entretien et de la pérennité de ces massifs forestiers.  Deux Plans de gestion sont réalisés : Secteur du défilé de Dingy et sur la commune de Thônes (en amont de la Panière).			<i>La phase de réalisation des travaux n'est pas connue, c'est pourquoi son efficacité n'est pas évaluée.</i>  <i>Ces actions confirment la prise en compte du caractère multifonctionnel des forêts du territoire et la nécessité d'y appliquer une gestion propre à l'enjeu de chaque massif forestier.</i>
	<b>Réalisation de travaux sur les sites pilotes :</b> Tester des travaux d'entretien suite aux recommandations édictées dans les plans de gestions. Puis créer une méthodologie applicable dans d'autres forêts de protection afin de s'assurer de leur suivi par les collectivités.			

Les forêts du territoire de la CFT sont caractérisées notamment par leur rôle de protection vis-à-vis des aléas naturels. En effet, qu'il s'agisse de chutes de blocs, d'avalanches ou de glissements de terrain, le couvert forestier a un rôle de protection indispensable. La gestion et l'entretien des forêts à forts enjeux de protection nécessite des interventions différentes que dans d'autres forêts. La mise en place d'ouvrages de protection, l'adaptation du mode de sylviculture, la mise en andain des bois abattus, sont des exemples d'actions possibles pour améliorer la fonction de protection des sites étudiés par l'ONF.

Néanmoins l'étude réalisée sur le site des Perrasses n'a pas suffi pour estimer précisément le type d'ouvrage à installer sur le site. Pourtant les enjeux y sont importants car la forêt est une zone de transit de chutes de blocs donnant sur de nombreux établissements recevant du public. Des interventions sylvicoles ont néanmoins débouché de ce plan de gestion puisqu'en 2021, des travaux d'abattage et de sécurisation ont été effectués.

Ces actions sont très pertinentes pour le territoire, mais elles nécessitent d'être davantage déployées et surtout d'aboutir à un véritable suivi. D'ailleurs, les conditions climatiques défavorables risquent de compromettre à l'avenir la pérennité de certains de ces peuplements. Le maintien d'un couvert forestier constant sur ces zones d'aléas doit être une priorité pour le territoire.

### ENJEU 3 : DEVELOPPER LE BOIS ENERGIE

Actions CFT	Actions mises en place ou prévues	Pertinence	Efficacité	Commentaires
<b>Action n° 5 « Faciliter la mise en place de chaudières utilisant le bois énergie »</b>	<p><b>Etude du potentiel d'installation de chaudières bois :</b> Evaluation et quantification des opportunités de mise en place de chaudières bois en substitution à des chaudières obsolètes fioul/gaz, ou la création de petits réseaux de chaleur. L'étude s'est basée sur 54 bâtiments communaux en évaluant leur performance énergétique actuelle, la faisabilité technique du projet et sa rentabilité.</p> <p>Sont ainsi ressortis de l'étude, les groupes de bâtiments où il est possible de réaliser un réseau de chaleur (7 sites) et les bâtiments individuels où le passage au BE est facilement réalisable (7 bâtiments).</p>			<i>Ces notes d'opportunité sont indispensables avant de se lancer dans une véritable étude de faisabilité plus lourde et coûteuse. Plusieurs sites semblent favorables pour accueillir ce nouveau type d'installation, néanmoins, à ce jour pas (ou peu ?) de projets se sont concrétisés.</i>
<b>Action n°6 « Développer les circuits courts de production de bois énergie »</b>	<p><b>Identifier des chantiers pilotes BE :</b> initier une mobilisation en forêt privée autour de chantiers pilotes pour proposer des systèmes de production de bois énergie efficaces. Cette action passe par l'identification de chantiers collectifs et par la réalisation des chantiers.</p>			?
	<p><b>Etude de mise en place d'équipements nécessaires à l'installation d'une filière locale :</b></p>			<i>Non réalisé</i>
	<p><b>Investissement pour des projets (plateforme, hangar séchage stockage, broyeurs, chaufferies) :</b></p>			<i>Non réalisé</i>
	<p><b>Expérimentation de chantiers mixtes Bois d'œuvre/bois Energie :</b></p>			<i>Non réalisé</i>
	<p><b>Promotion du bois Energie :</b></p>			<i>Non réalisé</i>

Concernant le développement de chaufferies bois et du filière BE sur le territoire, les actions identifiées initialement n'ont pas toutes été réalisées. La modernisation des systèmes de chauffage et l'installation d'entreprises d'exploitation et de transformation de bois énergie s'est avéré plus complexe que prévu et nécessitait une logique territoriale plus large, notamment avec le territoire d'Annecy.

Néanmoins, à ce jour les chaufferies du territoire ne s'approvisionnent pas sur le territoire de la CCVT, alors que la ressource y est abondante. Les coûts d'exploitations élevés, le manque de structuration des chantiers, l'absence de plateforme et hangars de tri /stockage, n'aident pas à mettre en place un approvisionnement en de proximité à plus ou moins long terme.

Ainsi, il semblerait que les difficultés rencontrées par le territoire sur cet enjeu Bois Energie ont quelque peu retardé et modifié de plan d'action initial. Les actions identifiées dans cet enjeu ont permis de répondre que partiellement à l'objectif de départ. Elles devront être renouvelées car elles sont toujours pertinentes.

## ENJEU 4 : UTILISER DAVANTAGE LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Actions CFT	Actions mises en place	Pertinence	Efficacité	Commentaires
<b>Action n° 7 « Faciliter le recours au bois local dans la construction »</b>	<b>Faciliter le recours au bois local dans la construction</b>			<i>Faute de temps et de moyens, cette action n'a pas été déployée.</i>

Cet enjeu n'a malheureusement pas fait l'objet d'action au cours du déploiement de la CFT. Pourtant, son déploiement aurait été très pertinent car l'utilisation de bois local dans la construction est loin d'être systématique sur le territoire. La majorité du bois utilisé sur le territoire est à 70 % du bois d'importation. Paradoxalement, le territoire dispose de ces mêmes bois (mêmes essences) et ce en des quantités abondantes.

Les forêts du territoire sont en état de capitalisation faute de prélèvements suffisants. A peine la moitié de l'accroissement annuel est récolté. La concurrence étrangère a mené petit à petit à une fragilisation de toute la filière forêt/bois, de l'exploitant bucheron débardeur jusqu'au scieur. En témoigne le nombre de scieurs et les volume sciés sur le territoire.

La construction en bois local est avantageuse à bien des égards. Sur le plan environnemental, le bois permet le stockage de carbone. Sur les plans social et économique, l'utilisation de bois local permet la création d'emplois locaux non délocalisables.

Néanmoins, le recours au bois local n'est pas si évident pour un maître d'ouvrage public car le terme « bois local » est exclu des règles de la commande publique. Ainsi, bien souvent une entreprise locale est libre dans le cadre de ses chantiers d'utiliser une ressource d'importation.

Cependant, il existe une solution. La certification est une réponse qui permet de garantir l'origine locale (à l'échelle d'un massif) des bois. Cela garantit une traçabilité parfaite des bois dans un bâtiment.

Enfin, se pose la question du coût qu'implique l'utilisation de 'bois local certifié'. Aujourd'hui compte tenu du contexte économique mondial, il est difficile d'affirmer que la ressource du nord de l'Europe est moins chère que la ressource locale, et vice versa. Des aides cumulatives existent afin de rendre l'utilisation du 'bois local certifié' très avantageuse. (DETR/DSIL, appel à projet régional 'promouvoir le bois local dans la construction').

La CFT doit donc renouveler ses ambitions d'accompagner les communes à la construction en bois local. Le bois fait parti de l'identité du territoire alors il est nécessaire de déployer son utilisation dans les bâtiments publics.

## ENJEU 5 : COMMUNIQUER SUR LA CHARTE FORESTIERE ET LA FILLIERE BOIS

Action CFT		Pertinence	Efficacité	Commentaires
<p><b>Action n°8 : Communiquer sur la charte forestière de territoire et sur la filière forêt/bois</b></p>	<p><b>Biennales ' au fil du bois' :</b> Semaine de découverte de l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois du territoire. Ces évènements ciblent le grand public (familles et scolaires) et sont réalisés en partenariat avec l'écomusée. Destinés à revaloriser la filière bois locale, ces évènements de communication sont aussi un moyen de mettre en lumière des métiers peu connus du grand public. Aussi, il est proposé ; des visites de scieries, la découverte du métier de forestier, la construction bois, etc.</p>			<p><i>Ces évènements rencontrent un certain succès, c'est pourquoi ils sont pérennisés dans le temps. D'ailleurs il s'agit d'un concepts précédent la CFT. La méconnaissance du grand public au sujet de la filière forêt/bois est un problème parfaitement appréhendé par ce type d'évènement. Les Biennales 'au fil du bois ' font partis de ces outils pertinents pour communiquer largement contre les poncifs et les fausses idées dont souffre la filière bois.</i></p> <p><i>Il s'agit en outre pour le territoire d'affirmer auprès de ses administrés, de son ambition de redonner au bois, matériau durable, une place forte dans l'économie locale.</i></p>
	<p><b>Reportage sur la filière forêt-bois :</b> Réalisé en partenariat avec l'écomusée, ce reportage a pour objectif de valoriser la filière forêt-bois auprès du grand public. Il s'agit de présenter dans un film des rencontres/interviews des différents acteurs de la filière.</p>			<p><i>Ce support pédagogique est utilisé après du grand public et des scolaires du territoire. Il offre une vue d'ensemble objective sur la richesse de la filière dans le territoire.</i></p> <p><i>Réalisé en 2009, le contenu du film est toujours pertinent, d'ailleurs sa diffusion se poursuit, notamment à l'écomusée.</i></p> <p><i>Sa diffusion auprès des touristes visiteurs de l'écomusée et des scolaires semblé réussie, néanmoins le grand public local semble moins touché par sa diffusion.</i></p>
	<p><b>Expositions 'forêts d'ici et d'ailleurs ' :</b></p>			<p><i>Pas de retour sur la pertinence de l'évènement</i></p>

	<p><b>Evènement 20 ans de l'écomusée du bois et de la forêt</b> : Mise en place d'animations à destination du grand public, sur une période de 6 mois (printemps/été/automne). Animations présentant le caractère multifonctionnel de la forêt (production, protection, préservation, ressourcement).</p>			<p><i>Pas de retour sur la pertinence de l'évènement</i></p>
--	---	--	--	--

Enfin, **concernant le développement d'une culture forêt bois auprès de tous**, les actions inscrites dans cet enjeu semblent correspondre parfaitement à l'objectif initial. Elles ont permis de valoriser la forêt et d'apporter une culture forestière auprès de différents publics.

Plusieurs d'entre elles, destinées à la culture forestière du grand public, notamment les biennales « au fil du bois » ont connu une efficacité réelle puisque reconduites régulièrement.

La CCVT a la chance de bénéficier de l'appui de l'écomusée du bois et de la forêt, pour l'organisation et l'animation de ce type d'évènement. Ce partenariat est donc à poursuivre et à cultiver, car les compétences de l'écomusée ont fait leurs preuves depuis de longues années. Une diversification des supports de communication pourra être imaginée afin de toucher un public encore plus nombreux.

## RECOMMANDATIONS

---

### 3. Gouvernance

Assurée par la Commission forêt-filière de la CCVT, la gouvernance de la charte forestière de territoire est bien structurée et dynamique, avec des réunions pluriannuelles. Elle est composée d'élus du territoire et d'un panel d'acteurs assez large convié en fonction des sujets traités.

Afin de maintenir une dynamique et un suivi, il est nécessaire que la commission poursuive avec la même fréquence pour faire état du bilan et de l'avancement des actions auprès des élus. Aussi elle devra permettre de confronter les idées afin de faire évoluer les projets mis en œuvre.

### 4. Le plan d'action

Le plan d'actions adopté correspond globalement aux enjeux édictés en 2008-2009 bien que certains enjeux aient été mis de côté. En effet l'ampleur et la complexité de certains enjeux ont conduit à mettre de côté des enjeux secondaires, comme l'utilisation du bois local dans la construction. Il n'a pas permis d'être exhaustif et à impliquer la réalisation de nombreuses actions n'entrant pas dans ce cadre. Ceci met en évidence le besoin d'avoir une stratégie identifiée et plus structurée dès le départ. En effet, ceci est une vraie faiblesse car le travail d'évaluation est d'autant plus compliqué lorsque le cadre n'est pas défini au départ.

Il est donc nécessaire de construire le prochain projet forestier du territoire des Bauges de manière à identifier tout d'abord des grands enjeux pour ensuite les décliner en plan d'actions opérationnel. Il est essentiel de « repolitiser » la démarche territoriale pour assurer son portage sur le long terme et sa cohérence avec les politiques publiques existantes.

#### ***Des actions phares qui ont marqué le territoire***

Certaines actions souvent évoquées ont eu un effet concret sur le territoire : le schéma de desserte forestière, les animations pour le grand public (au fil du bois, les biennales, etc.). La mise en place de ces actions, s'avère aujourd'hui une réelle réussite et à ce niveau les objectifs de la charte forestière ont été réalisés.

#### ***Un territoire sensibilisé à la forêt***

Malgré quelques actions mises en retrait, les résultats sont plutôt positifs. En effet la thématique forêt paraît prendre une place importante au sein de la CCVT. Il est donc possible de dire que c'est un enjeu fort du territoire et qu'il est nécessaire de poursuivre le travail dans la continuité de cette dynamique.

### 5. Les grands enjeux et piste d'actions de demain

**Foncier** : Certains enjeux ont été traité de manière plus conséquente et efficiente que d'autres. En effet, l'enjeu 1 sur le développement de la mobilisation de la ressource bois a été traitée longuement au travers du schéma de desserte, mais néanmoins partiellement puisque que les problématiques du morcellement foncier par exemple n'ont pas été traitées. La forêt du territoire doit faire face à un fort morcellement qui pénalise la valorisation des bois locaux et de fait fragilise l'ensemble de la filière. Agir sur cette thématique est donc essentiel pour densifier l'exploitation et par conséquent sécuriser l'approvisionnement de la filière.

**Changement climatique** : La prise en compte du changement climatique n'a pas fait l'objet d'actions pour l'instant. Pourtant, la forêt fait partie des composantes du territoire les plus vulnérables aux changements climatiques. En effet, dans les territoires alpins, où le réchauffement se produit plus rapidement qu'ailleurs, la forêt subit des évolutions importantes en termes de répartition spatiale et d'essences adaptées aux conditions climatiques. Les peuplements d'épicéas de basse altitude ont tendance à sécher. De plus, les attaques de scolytes se multiplient, et concernent de plus en plus des forêts normalement préservées par l'altitude à laquelle elles poussent (à 1000 m d'altitude). Il apparaît donc nécessaire de prendre en compte cet aspect là dans le prochain projet de territoire.

**Conflits d'usage et perception du grand public** : La conciliation des usages reste un enjeu important entre usages récréatifs et exploitation forestière : l'intensification de la fréquentation risque en effet de porter atteinte à l'état de préservation des forêts ainsi qu'aux conditions de son exploitation. L'excellent travail de sensibilisation fait en partenariat avec l'écomusée doit se poursuivre afin que la population comprenne et intègre les enjeux liés à l'exploitation de la forêt.

**Le bois local** : Le volet n°4 devra être traité puisque l'utilisation de bois local dans la construction est un excellent moyen de redonner de l'impulsion à une filière encore fragile. Des outils existent pour intégrer le bois local dans la commande publique en respectant les règles des marchés publics. Aujourd'hui, beaucoup de bois est utilisé sur le territoire, mais hélas la très grande majorité de ce bois est étrangère. Les communes en tant que prescripteur doivent donner l'exemple en mettant en œuvre un maximum de bois locaux dans leurs bâtiments. A ce titre, des aides régionales et départementales existent et doivent être valorisées. La CFT doit être là pour informer et accompagner les communes dans ce type de projet vertueux.

**L'équilibre sylvo-cynégétique** : Il s'agit d'un sujet délicat qui n'a pas été appréhendé dans cette première CFT. Ce sujet doit être approfondi afin d'améliorer l'équilibre entre faune et flore, pour garantir une capacité d'accueil optimale de biodiversité en forêt, sans pour autant nuire à sa capacité de renouvellement des peuplements déjà menacés par les dérèglements climatiques. Un travail partenarial et le dialogue constant entre chasseurs, élus et forestiers est indispensable à l'amélioration de la situation.

**Protection contre les risques naturels** : Ce volet a été bien traité dans la première CFT, mais le travail doit être poursuivi car jamais la pérennité des peuplements forestiers n'a été aussi compromise. De nombreux espaces sont exposés à des aléas sur le territoire. Le couvert forestier est un élément indispensable à la sécurité de la population c'est pourquoi le suivi et la gestion des forêts protectrices reste une priorité.

**Bois énergie** : La transition vers des énergies renouvelables est plus que jamais d'actualité. Les forêts de la CCVT sont une ressource abondante de biomasse, qu'il est possible de valoriser intelligemment et durablement dans le cadre de projets ambitieux de production de chaleur. La prochaine CFT devra porter cet enjeu à nouveau afin d'initier un projet conséquent de transformation des systèmes de chauffage publics collectifs fonctionnant aux énergies fossiles vers des systèmes de chaufferie valorisant la biomasse locale.

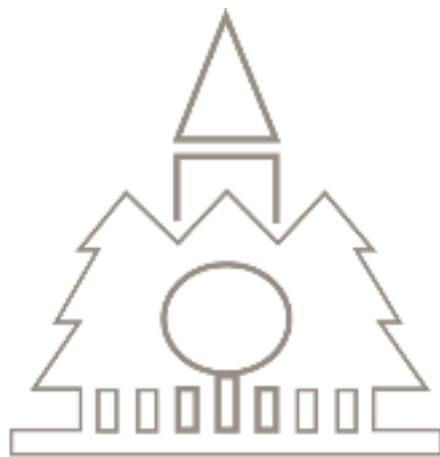
## CONCLUSION

---

Le plan d'action décliné en 2009 et 2014 est un premier pas réussi et pertinent pour contribuer au maintien d'une filière forêt bois dynamique sur le territoire. Les actions très diverses, prennent en compte le caractère multifonctionnel des forêts et tentent d'apporter des solutions pour garantir la pérennité des espaces forestiers et les services qu'ils apportent à la population. La desserte forestière, le développement de la culture forêt bois, la gestion des forêts de protection, la valorisation du bois local sur le territoire, sont des actions pertinentes qu'il faudra renouveler.

Le futur projet de territoire doit être un lieu de réflexion et de dialogue qui permet aux acteurs et aux élus de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques actuelles comme le changement climatique, le foncier forestier, le maintien des emplois locaux de la filière, la valorisation du bois locaux...

# *Diagnostic forestier du territoire*



**Communes forestières**  
**Haute-Savoie**

## Table des Matières

### 1. DONNEES GENERALES

- 1.1. Géologie
- 1.2. Climat
- 1.3. Topographie

### 2. LA FORET ET LA RESSOURCE BOIS

- 2.1. Les essences principales et peuplements forestiers
- 2.2. Répartition des propriétés forestières
- 2.3. Les recettes pour les communes
- 2.4. La mobilisation de la ressource forestière
- 2.5. L'impact du dérèglement climatique sur les peuplements
- 2.6. L'équilibre sylvo-cynégétique

### 3. LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

- 3.1. Les Zonages issus d'inventaires
- 3.2. Les Zonages issus du réseau européen Natura 2000
- 3.3. Les Zonages réglementaires

### 4. LA FORET ET LES RISQUES NATURELS

- 4.1. Les enjeux de protection

### 5. LA FILIERE FORET - BOIS

- 5.1. Les entreprises du territoire

### 6. LES AUTRES USAGERS DE LA FORET

- 5.1 Les conflits d'usages en forêt

# 1. DONNEES GENERALES

## 1.1. Géologie

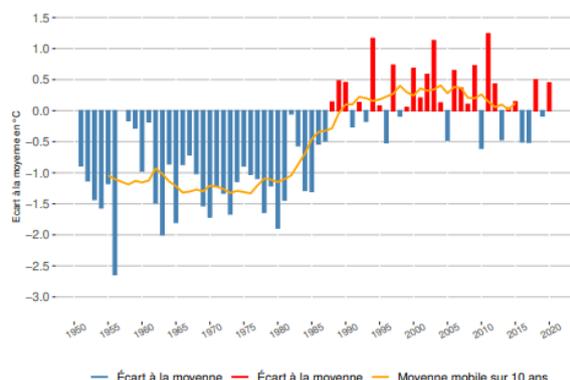
Les calcaires urgoniens massifs forment l'ossature des plissements de la partie occidentale. Les sols superficiels des sommets y sont peu favorables à la qualité de la forêt alors que les calcaires marneux des pentes offrent des sols plus épais, domaine du hêtre et des conifères. Dans la partie orientale les affleurements de grès, schistes et conglomérats sont dominants, les sols sont profonds. Les nappes de charriage de Sulens et des Annes ont apporté des terrains liasiques, tandis que sur le revers oriental de la chaîne, le lias schistocalcaire affleure abondamment avec cependant de larges placages glaciaires.

## 1.2. Climat

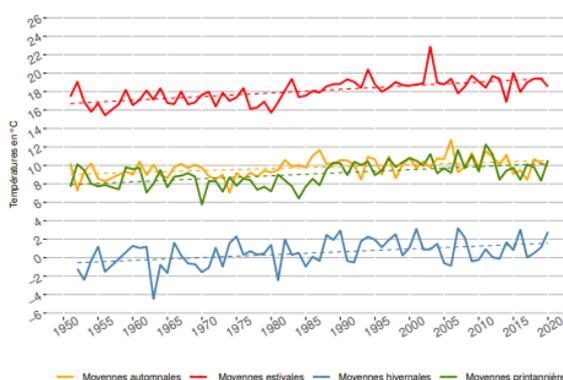
Comme tous les massifs préalpins, les Bornes-Aravis connaissent un climat froid et humide. Néanmoins les évolutions climatiques observées à l'échelle nationale semblent plus marquées dans les secteurs de montagne.

Evolution de la température :

Écart à la moyenne 1981 - 2010 de la température moyenne annuelle à Thônes (°C, altitude 630 m)



Évolution des températures moyennes saisonnières à Thônes (°C, altitude 630 m)



\*Graphiques ORCAE AuRA

Au regard des données météorologiques compilées ces 70 dernières années sur la station météorologique de Thônes, les températures moyennes annuelles ont augmenté de +2,1°C (entre 1951 et 2022). Le nombre de jours de gel a quant à lui diminué d'environ 20 jours entre 1961 et 2020, toujours sur la station de Thônes.

Ces évolutions de températures importantes ont un impact sur les peuplements forestiers. Si les saisons de végétation sont plus longues, les chaleurs estivales favorisent le phénomène d'évapotranspiration des végétaux, ce qui a un impact sur le bilan hydrique annuel. Or, les essences forestières rencontrées sur le territoire sont pour la plupart des essences nécessitant une humidité atmosphérique élevée et constante tout au long de l'année.

Evolution des précipitations :

Le secteur des Vallées de Thônes est caractérisé par d'importantes précipitations annuelles puisqu'il tombe en moyenne 1700 mm d'eau par an contre 800 mm à l'échelle nationale. Les données météorologiques compilées ne traduisent pas de vraies tendances d'augmentation ou de diminution de la quantité d'eau annuelle tombée sur le territoire. Néanmoins, on peut apercevoir une disparité de précipitations de plus en plus marquée entre les saisons. C'est le cas notamment de la saison estivale qui semble de plus en plus sujette à des déficits hydriques.

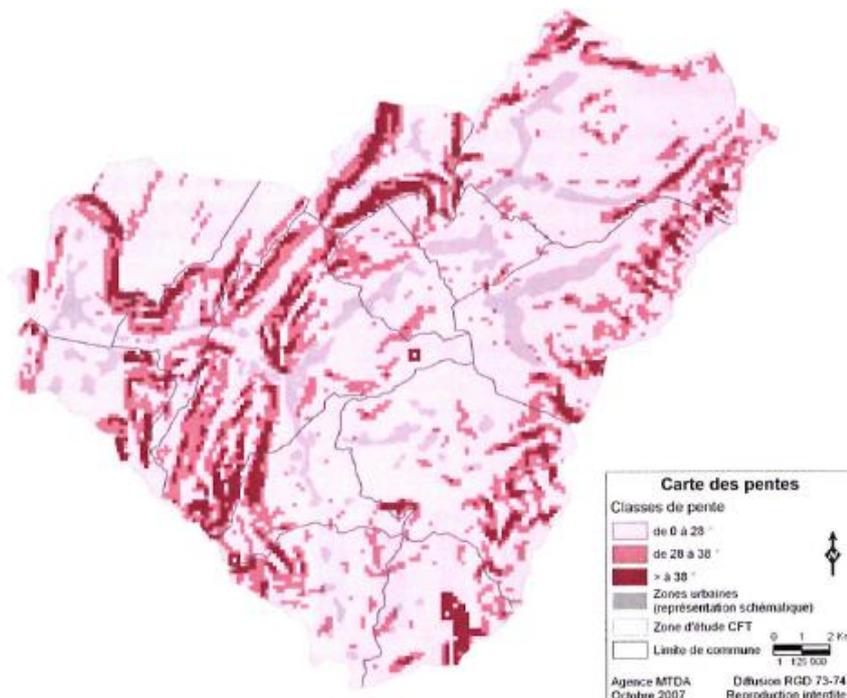
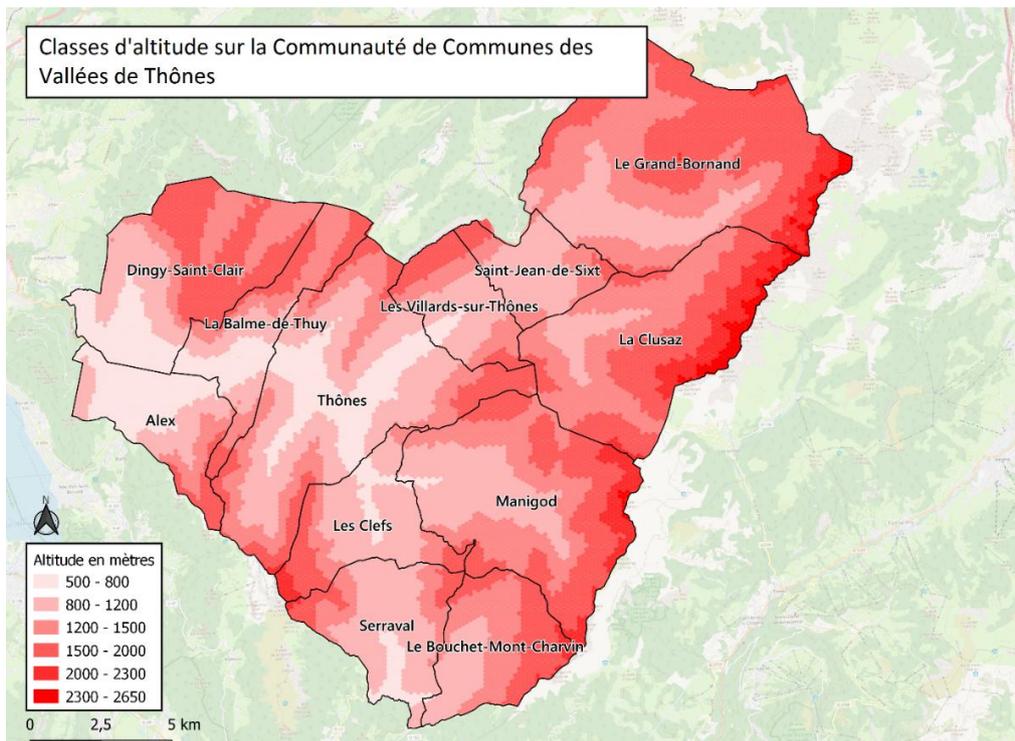
Conclusion :

L'augmentation continue de la température moyenne annuelle et la propension grandissante à des étés secs, remet en question l'adaptation des essences forestières en place sur le territoire. Qu'il s'agisse du Sapin Pectiné ou de l'Epicéa Commun, ces deux essences prépondérantes sur le territoire démontrent déjà leur grande vulnérabilité au stress hydrique. Les conditions stationnelles (sol, exposition, altitude) seront décisives pour garantir la survie à moyen terme des peuplements résineux en place.

### 1.3. Topographie

L'analyse du modèle numérique de terrain (IGN, pas de 50 m) fait ressortir une part importante de secteurs à forte déclivité. 27 % de la surface présente une pente supérieure à 28°, soit 62 %.

L'altitude moyenne à l'échelle de tu territoire est de 1315 m. (Carte des pentes source MTDA)

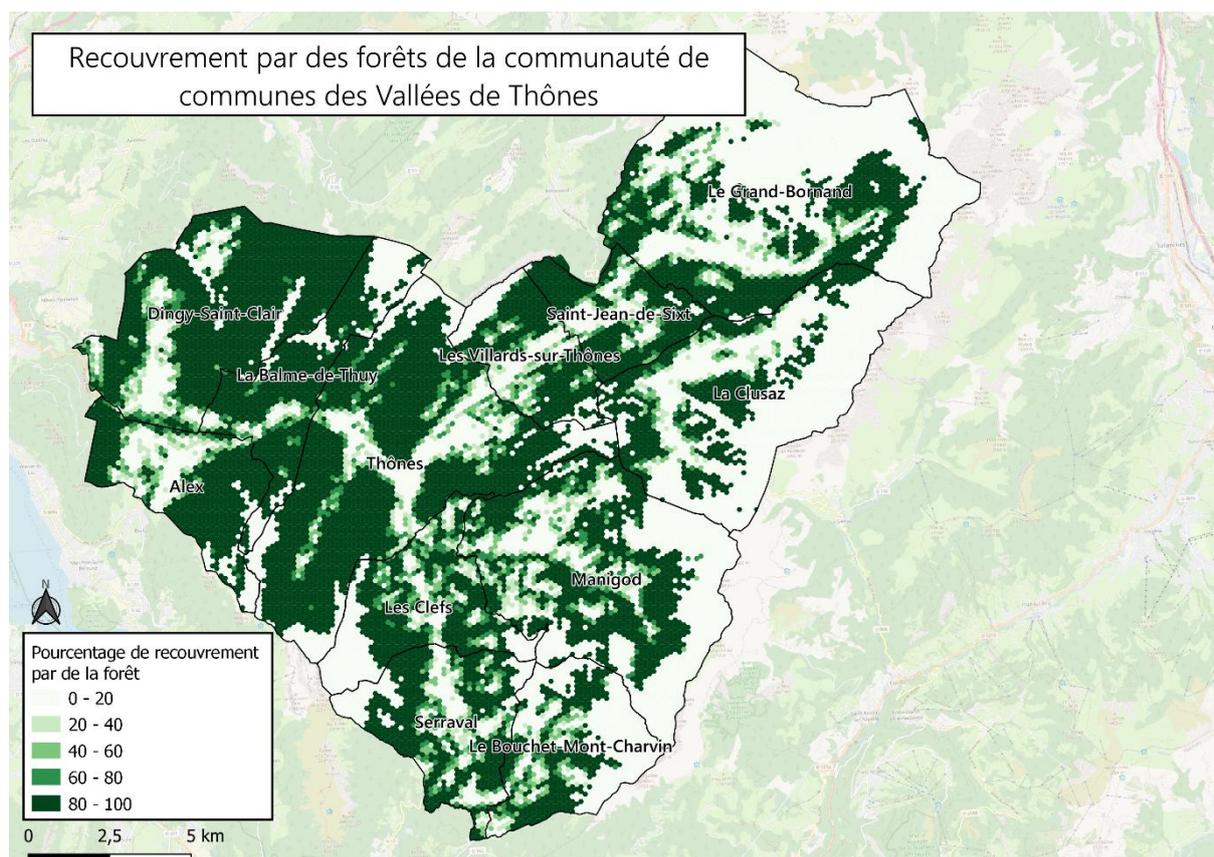


Répartition des classes de pentes		
Classes de pentes	Surface en ha	% du total
0 à 28 °	26698	73
29 à 37 °	6924	19
>= à 38 °	3079	8
Total	36701	100

## 2. LA FORET ET LA RESSOURCE BOIS

Nb : Les données présentées sont obtenues à partir de l'IGN et des résultats de l'IFN (Inventaire Forestier National) et notamment grâce à l'outil OCRE.

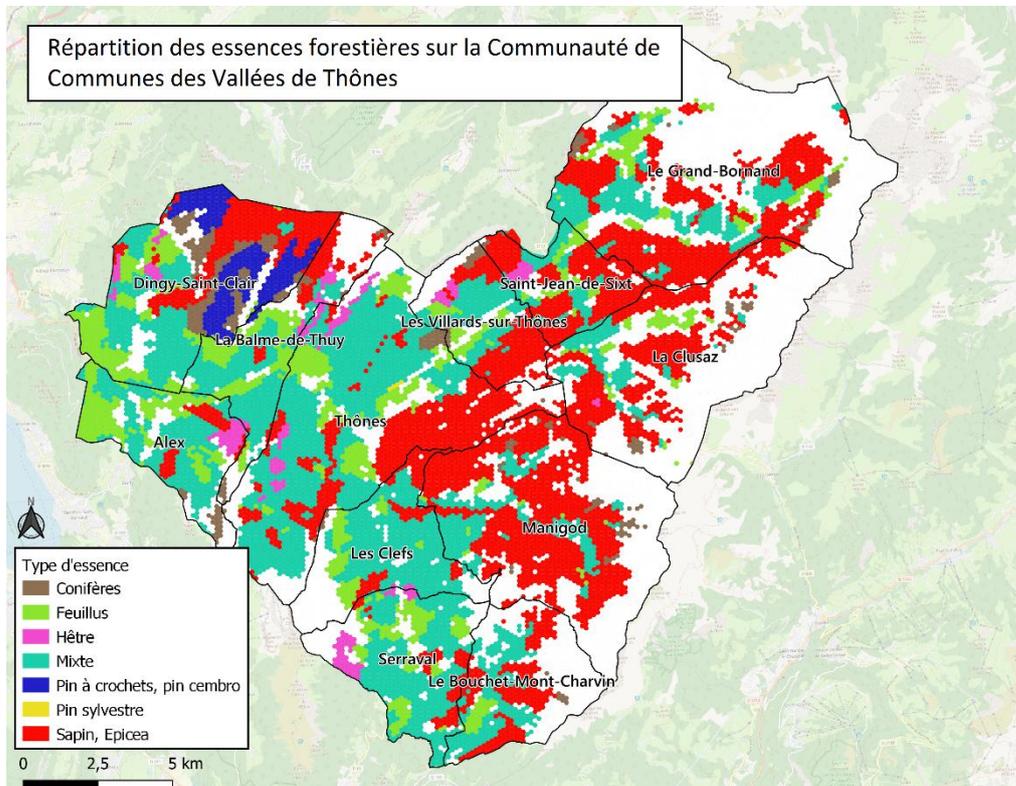
La forêt couvre environ 18 368 ha selon les derniers chiffres de l'IFN. Cela représente plus de 50 % de la totalité du territoire. Ce taux de boisement est nettement supérieur à la moyenne du département (40 % environ) et nationale (30 % environ). Il n'y a donc pas d'évolution significative de la surface forestière par rapport aux données du diagnostic de la précédente charte (juillet 2008).



Si le taux de boisement moyen est élevé, on peut apercevoir sur la carte ci-dessus de fortes disparités sur le territoire. Les communes les plus basses présentent des taux de boisements nettement supérieurs à celui des communes hautes, comme La Clusaz ou le Grand Bornand (30 % environ). Cette différence s'explique notamment par une proportion plus importante de surface non colonisable par la forêt (étage alpin) sur ces communes.

## 2.1. Essences principales et peuplements forestiers

Les informations chiffrées relatives aux essences sont issues à l'instar de la précédente CFT de la description des régions forestières de l'IFN. La zone d'étude (36 605 ha) est incluse dans une seule région forestière, la région Bornes-Aravis (97 970 ha) dont elle représente 37 % de la surface.



\*Source Communes Forestière 74

Les forêts du territoire présentent des caractéristiques communes avec le reste du département. Par conséquent on remarque une prépondérance des peuplements résineux notamment composés d'épicéas.

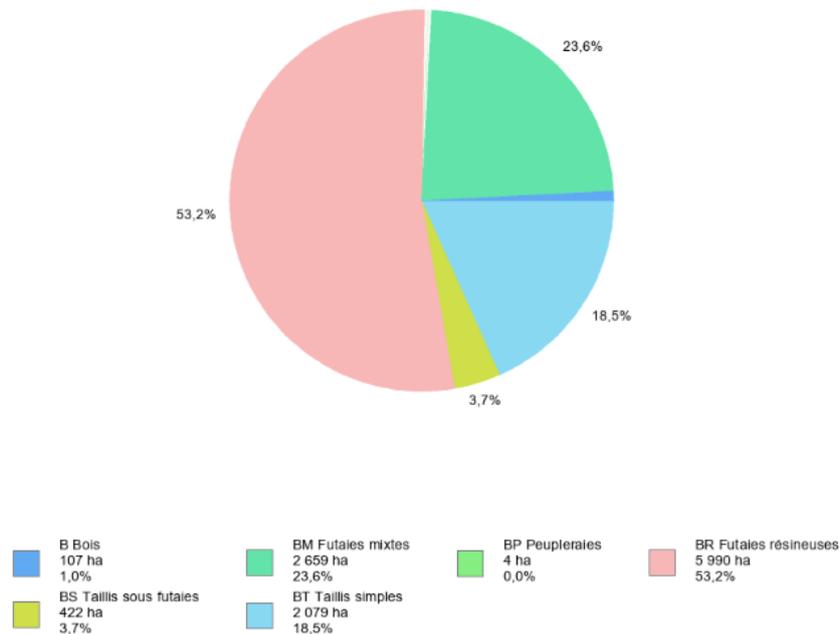
3 essences représentent presque 90% du volume sur pied : l'épicéa pour 62 % du volume sur pied, le hêtre 13% et le sapin 14 %. Le reste du volume est constitué de divers feuillus : frêne (5%), érable (4%) et chêne (2%).

Ainsi, d'après les données de l'IFN sur les 18 368 ha de forêts recensées sur le territoire, 8 945 ha sont des peuplements résineux strictes (49 %), 6 815 ha sont des peuplements mixtes feuillus/résineux (37 %) et 2607 ha sont des peuplements feuillus (14%).

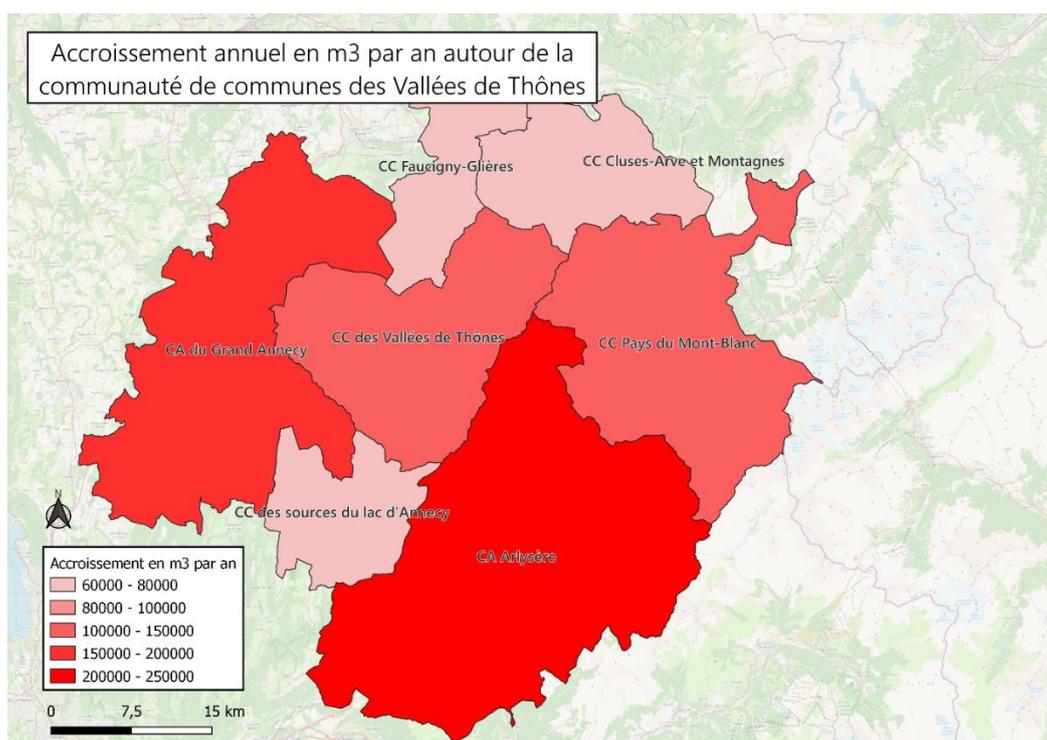
Les peuplements feuillus (hêtraies majoritaires) sont principalement situés sur les piémonts des massifs à faible et moyenne altitude, et dans les vallées. Les peuplements résineux (pessières pures ou mixtes) quant à eux occupent la frange plus en altitude de la forêt, avec des peuplements particulièrement productifs jusqu'à 1 500m d'altitude. Le traitement en futaie irrégulière est dominant.

D'après le cadastre les proportions diffèrent légèrement :

REPARTITION DU FONCIER FORESTIER PAR TYPES DE PEUPEMENT



Les forêts du territoire présentent d'après les chiffres de l'IFN un accroissement forestier moyen de **7,68 m<sup>3</sup>/ha/an**. Ce chiffre prend en compte les valeurs par sylvoécocorégion, par peuplement (conifère, mixte, feuillu) et par type de propriété (privé/public). Pour rappel, l'accroissement forestier correspond au volume (m<sup>3</sup>) de bois produit naturellement par la simple croissance des arbres. Plus les conditions stationnelles sont favorables, plus cette valeur est élevée et les conditions de production favorables.



Grâce à ce chiffre nous pouvons calculer approximativement l'accroissement forestier annuel sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de Thônes : surface couverte par de la forêt x accroissement moyen sur le territoire = 18 368 x 7,68 = **141 066 m3 par an**.

On peut donc affirmer que sur le territoire, la croissance de la forêt génère environ **140 000 m3** de bois par an.

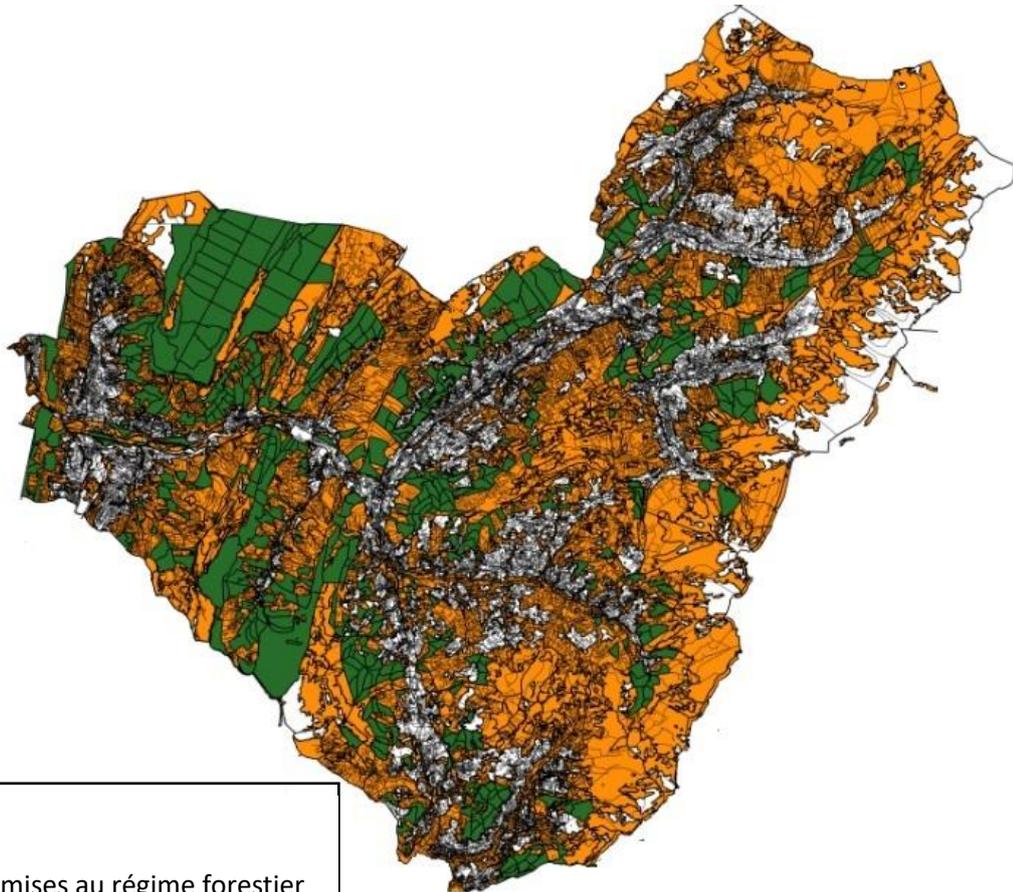
Parmi ces 140 000 m3 de bois, une grande proportion n'est pas valorisable car non desservie ou trop peu rentable compte tenu des contraintes topographiques et foncières. Nous reviendrons plus tard sur la caractérisation de l'accessibilité à la ressource.

## 2.2. Répartition des propriétés forestières

Sur le secteur d'étude comme dans le reste du département, la structuration est la même, à savoir une nette dominance de la forêt privée. Selon les derniers chiffres de l'IFN la répartition est la suivante :

Forêts publiques : 6475 ha soit 35 % de la surface forestière totale

Forêts privées : 11755 ha soit 65 % de la surface forestière totale



### LEGENDE :

- Forêts soumises au régime forestier
- Autres forêts

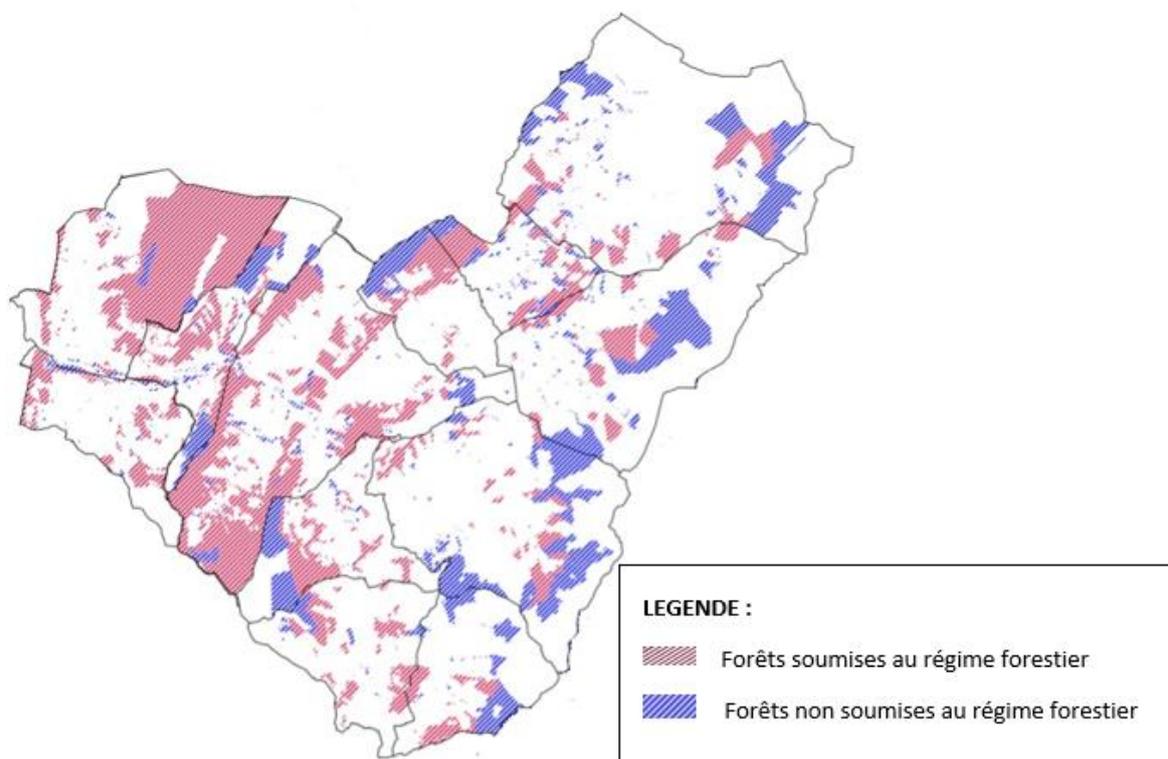
## LES FORETS SOUMISES AU REGIME FORESTIER

Cette première carte nous indique en 'vert' les surfaces sur lesquelles le Régime Forestier est appliqué. Il s'agit donc de forêts publiques (communales pour la quasi-totalité) sur lesquelles un document d'aménagement durable est appliqué. Celles-ci sont gérées par l'Office National des Forêts conformément au Code Forestier. Les surfaces en 'orange' correspondent aux autres surfaces publiques non soumises au régime forestier ainsi que toutes les parcelles forestières privées.

Si la forêt privée est majoritaire, on remarque néanmoins la particularité de la commune de Dingy-Saint-Clair dont la surface en forêt publique est supérieure à la forêt privée du fait d'une grande propriété forestière communale de presque 1700 ha. Ci-dessous la répartition des surfaces soumises au Régime Forestier par commune (chiffres aménagements forestiers ONF).

*Nb : les chiffres varient régulièrement du fait de soumission nouvelles au RF ou de distractions, d'où l'écart avec le chiffre IFN donné plus haut.*

Type Forêt	Commune	Surfaces soumises au Régime Forestier en 2018 en ha
Communale	ALEX	292,48
Communale	BOUCHET-MONT-CHARVIN	186,86
Communale	DINGY-SAINT-CLAIR	1697,34
Communale	GRAND-BORNAND	421,55
Communale	LA BALME-DE-THUY	366,74
Communale	LA CLUSAZ	404,34
Communale	LES CLEFS	330,09
Communale	MANIGOD	314
Communale	SERRAVAL	293,91
Communale	ST-JEAN-DE-SIXT	326,93
Communale	THONES	1352,74
Communale	VILLARDS-SUR-THONES	257,66
Domaniale	RTM de THONES	413,39
<b>TOTAL</b>		<b>6658,03</b>



### LES FORETS PUBLIQUES NON SOUMISES AU REGIME FORESTIER EN 2018

Sur la carte ci-dessus, on peut apercevoir la proportion de surfaces forestières publiques soumises et non soumises au Régime Forestier (RF). On remarque que de grandes surfaces forestières publiques ne sont pas rattachées au RF. Dans le cadre du projet 'Surface +' l'ONF a établi ce recensement en 2018, et à ce jour certaines de ces parcelles sont désormais rattachées au RF. Néanmoins de grandes surfaces conservent leur statut hors RF pour cause d'usages particuliers (pistes ski, retenues collinaires, etc.) ou du fait de leur isolement par rapport aux parcelles soumises.

#### Structuration des propriétaires détaillée.

Nb : Afin d'analyser l'état structurel de la propriété du foncier forestier dans le territoire, il est nécessaire de se référer aux données cadastrales. Cependant des écarts importants apparaissent entre les chiffres précédemment cités provenant de l'IFN et les données cadastrales. Ce décalage s'explique par le fait que la nature des propriétés au cadastre (NAT, FOR, AGR) ne correspond pas toujours à la réalité observée sur le terrain. Autrement dit, il n'est pas rare de s'apercevoir que des parcelles forestières sont renseignées comme AGR ou NAT au cadastre, car le changement de nature n'a pas fait l'objet d'une mise à jour au cadastre. Par conséquent l'ensemble des surfaces déclarées comme forestières au cadastre sont plus faibles que l'ensemble réel des surfaces forestières observés par l'IFN (18 368 ha).

En analysant le cadastre, il en ressort le découpage ci-contre des surfaces par nature de sol.

	Surface totale des parcelles	Nombre de parcelles	Surface moyenne des parcelles	Surface totale des subdivisions	Nombre de subdivisions	Surface moyenne des subdivisions
Total	34 181 ha	68 232	5 009 m2	34 182 ha	71 146	4 805 m2
Espaces forestiers	11 215 ha	16 546	6 778 m2	11 261 ha	17 232	6 535 m2
Espaces agricoles	11 542 ha	27 038	4 269 m2	11 372 ha	27 718	4 103 m2
Espaces naturels	10 363 ha	5 909	17 538 m2	10 431 ha	6 186	16 863 m2
Autre foncier	1 061 ha	18 739	566 m2	1 118 ha	20 010	559 m2

Si l'on s'intéresse uniquement au chiffre entouré en rouge, à savoir les espace déclarés en 'forêt', voici comment ils se structurent.

	de 0 ha à 4 ha	de 4 ha à 10 ha	de 10 ha à 25 ha	de 25 ha à 100 ha	100 ha et plus	Total
Tous propriétaires confondus	3 684 ha 4 415 prop.	1 562 ha 269 prop.	743 ha 53 prop.	776 ha 16 prop.	4 496 ha 17 prop.	11 261 ha 4 770 prop.
Etat	<b>2 ha</b> 5 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	<b>66 ha</b> 1 prop.	0 ha 0 prop.	69 ha 6 prop.
Région	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.
Département	<b>0 ha</b> 5 prop.	0 ha 0 prop.	<b>61 ha</b> 3 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	61 ha 8 prop.
Commune	<b>12 ha</b> 18 prop.	<b>16 ha</b> 3 prop.	<b>46 ha</b> 3 prop.	<b>40 ha</b> 1 prop.	<b>3 844 ha</b> 12 prop.	<b>3 958 ha</b> 37 prop.
Section	<b>0 ha</b> 1 prop.	<b>4 ha</b> 1 prop.	0 ha 0 prop.	<b>447 ha</b> 7 prop.	<b>652 ha</b> 5 prop.	<b>1 103 ha</b> 14 prop.
Etablissements publics	<b>12 ha</b> 8 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	12 ha 8 prop.
Autres	3 658 ha 4 378 prop.	1 541 ha 265 prop.	637 ha 47 prop.	223 ha 7 prop.	0 ha 0 prop.	6 059 ha 4 697 prop.

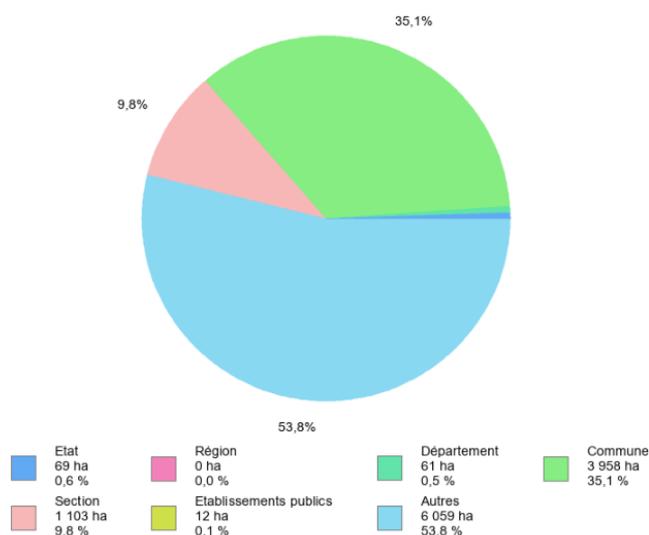
Plusieurs informations importantes sont à ressortir de ce tableau :

- 60 % de la surface forestière privée fait entre 0 et 4 ha, soit une surface moyenne de 8300 m<sup>2</sup> par propriétaire (pas par parcelle !) dans cette tranche de surface.
- 93 % des propriétaires forestiers privés ont seulement entre 0 et 4 ha.
- Seulement 7 propriétés forestières privées sont soumises à un document d'aménagement durable (Plan simple de gestion obligatoire dès 25 ha).

Ces chiffres confirment un constat fait sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie. La forêt privée souffre d'un très fort morcellement, c'est-à-dire un grand nombre de propriétaires se partageant une myriade de petites parcelles.

Cette situation génère un abandon de toute intervention forestière sur des surfaces considérables. On peut donc affirmer qu'une grande partie des forêts du territoire ne fait l'objet d'aucune gestion durable garantissant la pérennité du couvert forestier.

REPARTITION DU FONCIER FORESTIER PAR TYPES DE PROPRIETAIRE



## Le foncier vacant

Suite au constat précédemment évoqué, il est intéressant d'évaluer la proportion de parcelles privées vacantes sur le territoire. On parle alors de Biens Sans Maître (BSM).

Nb : Les biens sans maître (article L1123-1) sont des biens qui ne relèvent pas des successions en déshérence, avec deux types possibles. Le premier correspond aux **biens dont le dernier propriétaire est connu et décédé, et dont la succession est ouverte depuis plus de 30 ans**. Le deuxième cas est celui correspondant aux **biens dont le propriétaire est inconnu, et dont les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers depuis plus de 3 ans**.

L'analyse repose sur les **fichiers fonciers**, qui sont des données issues de l'application MAJIC (Mise à jour des informations cadastrales) de la Direction générale des finances. Ces données cadastrales permettent de connaître les caractéristiques des différentes parcelles et propriétaires d'un territoire donné, et de les relier entre eux grâce aux informations sur les comptes de propriétaire. Une propriété est reliée à un compte de propriétaire, lui-même composé d'un ou plusieurs propriétaires.

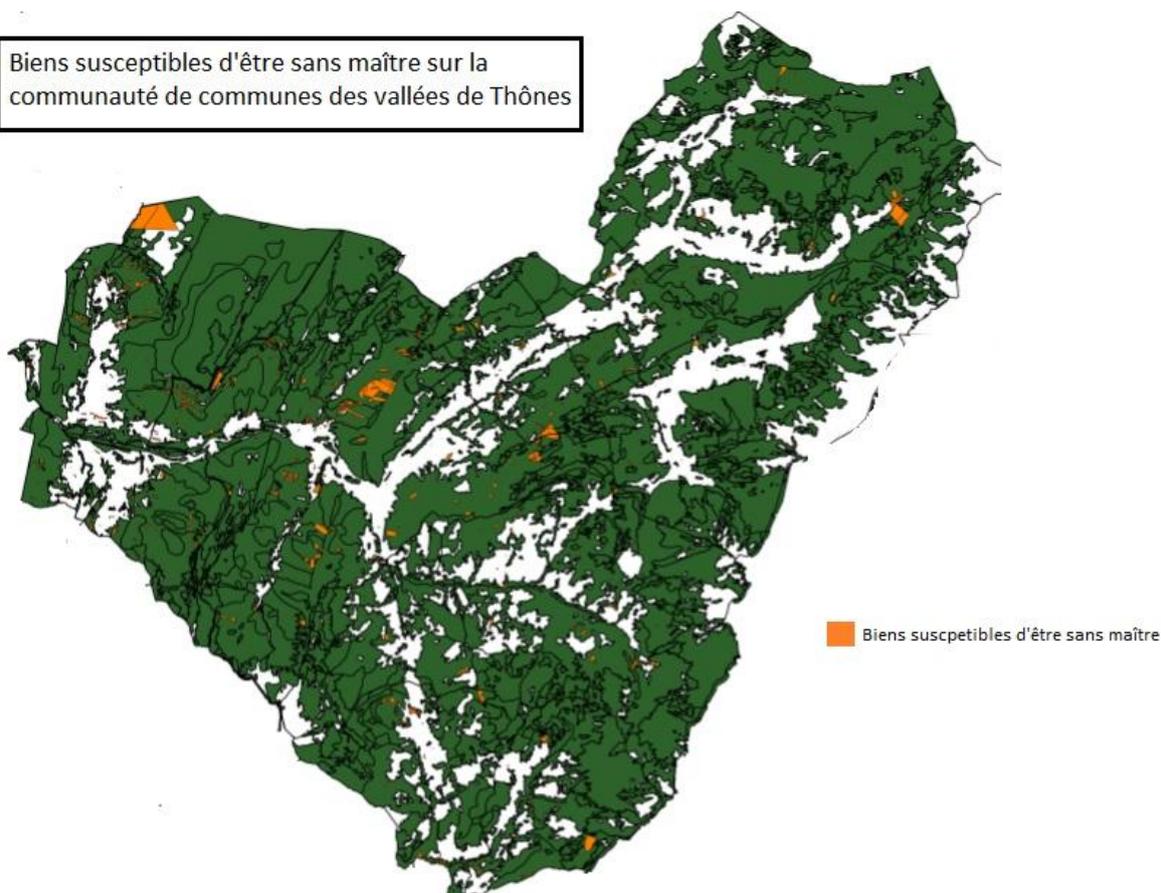
Au sein des données cadastrales, pour établir la liste des biens susceptibles d'être sans maître, on recherche :

- Les comptes de propriété pour lesquels un ou plusieurs propriétaires sont des personnes physiques âgées de plus de 100 ans (date de naissance antérieure à 1919) ou sans date de naissance renseignée ;
- Les propriétés pour lesquelles il n'y a pas eu d'acte de propriété établi ces 30 dernières années (date du dernier acte antérieure à 1919).

Le croisement de ces 2 listes permet d'obtenir une **liste de propriétés pour lesquelles il n'y a pas eu d'acte depuis plus de 30 ans ET dont au moins un des propriétaires a un âge inconnu ou supérieur à 100 ans**.

	Nbre de parcelles	Surface totale des parcelles	Surface moyenne des parcelles	Surface forestière totale des parcelles	Surface forestière moyenne des parcelles	Nbre de comptes de propriété
BVSM Espaces forestiers uniquement	444	204 ha	0,5 ha	204 ha	0,5 ha	208
BVSM Espaces forestiers + agricoles + naturels	1168	457 ha	0,4 ha	204 ha	0,2 ha	363

Biens susceptibles d'être sans maître sur la communauté de communes des vallées de Thônes



Biens susceptibles d'être sans maître (NAT/AGR/NAT/AUT)		
Commune	Nombre de parcelles	Surface en ha
Alex	112	22,5
Dingy-Saint-Clair	180	104,8
La Balme de Thuy	137	34,5
La Clusaz	27	6,2
Le Bouchet Mont Charvin	31	17,1
Le Grand Bornand	112	47,6
Les Clefs	21	6,8
Les Villards sur Thônes	67	22,9
Manigod	76	20,3
Saint-Jean-de-Sixt	46	13,7
Serraval	69	19,2
Thônes	290	141,9
TOTAL	1168	457,5

Les données extraites du cadastre indiquent que de nombreuses parcelles sur le territoire sont susceptibles d'être incorporées de fait, comme le prévoit la loi, dans le patrimoine communal.

### Indice de pénalité foncière (étude à venir)

L'indice de pénalité foncière est un moyen d'appréhender la disponibilité de la ressource bois en fonction de la structure du foncier forestier. En effet, deux facteurs principaux pénalisent la mobilisation de la ressource forestière ; la topographie et la structure du foncier forestier.

Les Communes forestières ont développé un outil d'analyse cartographique du foncier forestier, à partir des données cadastrales. Objectif : fournir les éléments de décisions nécessaires aux élus locaux afin d'appréhender la problématique sur leur territoire, et d'identifier les secteurs à enjeux.

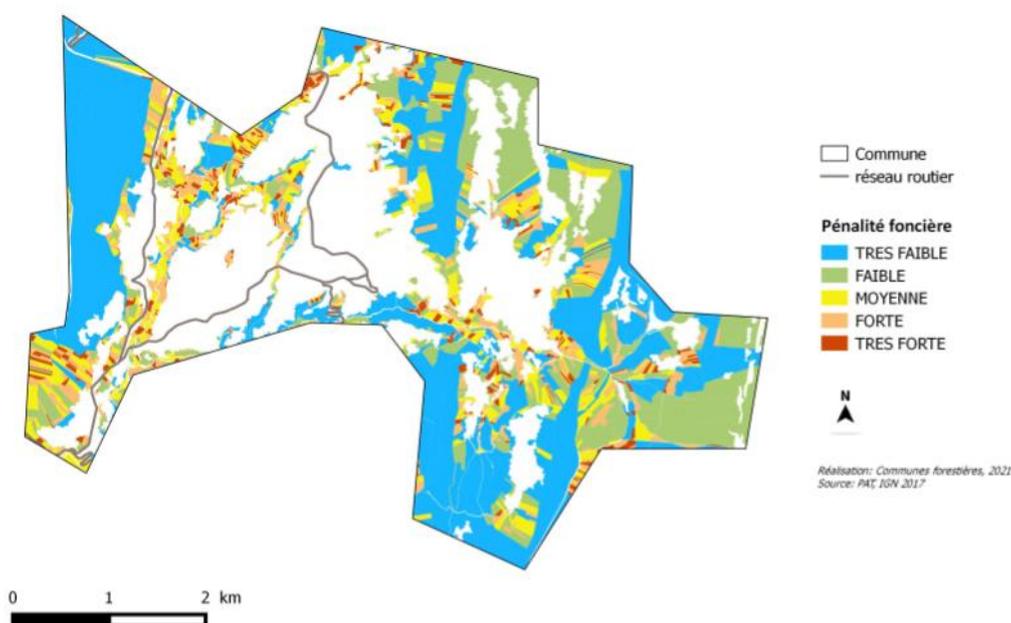
L'indice de pénalité foncière est calculé à l'échelle de l'unité de gestion : plusieurs parcelles attenantes qui appartiennent au même compte de propriété sont préalablement regroupées afin de constituer une « unité de gestion ».

Plusieurs facteurs pouvant impacter favorablement ou défavorablement les possibilités de mobilisation, sont ensuite analysés. Une note est attribuée pour chaque facteur, et pour chaque unité de gestion. Les facteurs considérés pour l'analyse sont discutés territoire par territoire, afin de s'adapter aux préoccupations locales.

Néanmoins, les deux principaux paramètres classiquement analysés sont les caractéristiques physiques de l'unité de gestion, à minima sa surface et sa forme, et le profil du titulaire du compte de propriété. Pour ce second paramètre, les éléments étudiés sont le risque que le bien soit détenu en indivision ou en copropriété, le risque qu'il soit potentiellement vacant et sans maître, ou encore le risque que le bien soit un Bien Non Délimité (BND). A contrario, le fait que l'unité de gestion soit détenue par une collectivité ou un type de citoyen (habitant de la commune entre 35 et 70 ans par exemple) peut-être bonifié dans la grille de notation.

Voici un exemple de rendu cartographique pour une commune des Bauges (source METIS COFOR AuRA).

## Commune de BELLECOMBE-EN-BAUGES Pénalité foncière



### Conclusion

La forêt publique minoritaire (35%) présente des intérêts multiples : visibilité et gestion à long-terme, intérêt général, document d'aménagement durable obligatoire, contrôle de toute intervention par la collectivité... De ces surfaces publiques, **une majorité des parcelles relève du régime forestier**, même s'il reste encore des dizaines d'hectares qui pourraient être rattachés au Régime forestier. La proportion de ces forêts tend à baisser, notamment grâce au projet « Surface + » de l'ONF.

Du côté de la forêt privée, les 11 755 ha se répartissent entre environ 9000 propriétaires, ce qui donne **une moyenne par compte de propriété de 1,3 ha**. Cependant, la surface moyenne des parcelles forestières privées est nettement inférieure à ce chiffre (1500m<sup>2</sup> environ). En effet, bien souvent les comptes de propriétés sont éclatés en plusieurs parcelles non contiguës. Ces constats nous permettent d'affirmer que nous sommes face à **un territoire fortement morcelé** sur lequel des actions de structuration foncière seraient nécessaires (recherche des biens sans maître, bourse foncière forestière, etc.).

### 2.3. Les recettes pour les Communes

Le massif est réputé pour l'excellente qualité des bois qui en sortent. En est témoin le prix particulièrement élevé des lots situés à Thônes lors de la vente publique de printemps 2022, qui se situait bien au-dessus de la moyenne haute-savoyarde (75€ du m<sup>3</sup> sur pied, contre 43 sur le reste du département). Aussi, les coupes de bois prévues dans les aménagements forestiers constituent une ressource financière importante pour certaines communes.

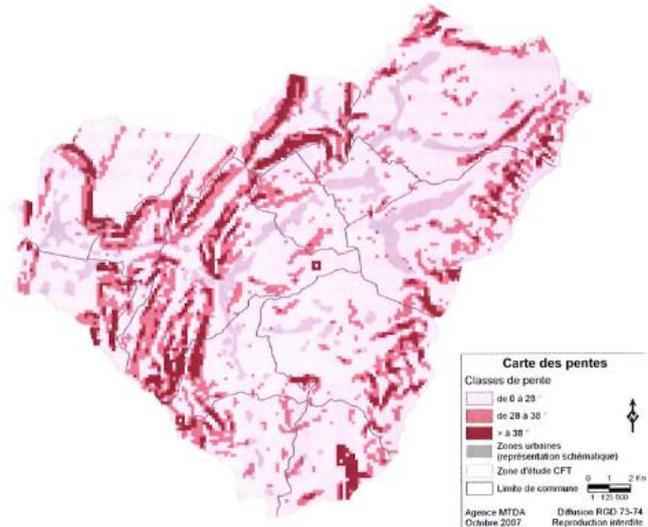
Le tableau ci-dessous représente les recettes moyennes des ventes de bois en forêts communales sur les 5 dernières années. Le classement est fait par commune et par ordre d'importance.

Forêt communale	recette vente de bois 2017	recette vente de bois 2018	recette vente de bois 2019	recette vente de bois 2020	recette vente de bois 2021	Moyenne
Thônes	41 700,00 €	95 600,00 €	69 300,00 €	29 700,00 €	33 500,00 €	53 960,00 €
Saint-Jean-de-Sixt	7 520,00 €	27 200,00 €	35 400,00 €	21 160,00 €	34 500,00 €	25 156,00 €
Les Clefs	2 100,00 €	36 300,00 €	11 200,00 €	17 500,00 €	43 400,00 €	22 100,00 €
Dingy-Saint-Clair	28 100,00 €	25 600,00 €	16 200,00 €	28 300,00 €	10 500,00 €	21 740,00 €
La Clusaz	18 900,00 €	12 800,00 €	450,00 €	5 200,00 €	53 400,00 €	18 150,00 €
Le Grand-Bornand	5 500,00 €	30 700,00 €	8 600,00 €	6 400,00 €	17 100,00 €	13 660,00 €
Le Bouchet Mont-Charvin	3 700,00 €	39 800,00 €	17 200,00 €	515,00 €	0,00 €	12 243,00 €
La-Balme-de-Thuy	9 070,00 €	17 500,00 €	2 500,00 €	260,00 €	25 700,00 €	11 006,00 €
Manigod	270,00 €	10 000,00 €	8 100,00 €	660,00 €	15 500,00 €	6 906,00 €
Serraval	120,00 €	4 400,00 €	370,00 €	20 300,00 €	300,00 €	5 098,00 €
Les Villards-sur-Thones	480,00 €	5 500,00 €	0,00 €	320,00 €	11 100,00 €	3 480,00 €
Alex	5 300,00 €	10 400,00 €	1 200,00 €	0,00 €	424,00 €	3 464,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 760,00 €</b>	<b>315 800,00 €</b>	<b>170 520,00 €</b>	<b>130 315,00 €</b>	<b>245 424,00 €</b>	<b>196 963,80 €</b>

## 2.4. La mobilisation de la ressource forestière

Une importante exploitation forestière est pratiquée depuis des siècles sur le massif, dont la vocation est la production de bois d'œuvre. Le bois énergie est aussi un débouché pour les feuillus, qui peinent à être valorisés en bois d'œuvre. Afin de garantir cette production, des ETF pratiquent des opérations quotidiennement pour faire des travaux sylvicoles, couper le bois et le débarder. Les transporteurs aussi arpentent les routes du massif pour ramener le bois de la place de dépôt jusqu'à son lieu de transformation. C'est donc une réelle activité qui se déroule en forêt, générant de l'emploi et de l'argent pour le territoire, mais également de la dangerosité, du trafic et du bruit.

Néanmoins, comme évoqué précédemment, le territoire est caractérisé par des contraintes topographiques et foncières importantes. (Carte des pentes source MTDA)



Le morcellement foncier, la pente, l'accessibilité sont des facteurs très impactants pour réussir à valoriser les produits forestiers. En résulte donc des volumes de prélèvements modestes compte tenu de l'accroissement forestier annuel. En effet, il est récolté par an environ 15 000 à 20 000 m<sup>3</sup> de bois en forêt communale, et environ 50 000 m<sup>3</sup> en forêt privée. Ainsi, à peine la moitié (70 000 m<sup>3</sup>) de l'accroissement forestier annuel (140 000 m<sup>3</sup>) est récolté du fait notamment des contraintes topographiques et foncières.

Si l'on considère les forêts du territoire de manière globale, on peut affirmer que cette situation de capitalisation (prélèvements inférieurs à l'accroissement) amène à un vieillissement progressif des peuplements.

Cependant, une grande hétérogénéité dans les prélèvements s'observe, notamment entre la forêt privée et la forêt publique. La forêt publique fait l'objet de prélèvements réguliers et modérés tandis que la forêt privée fait soit l'objet de prélèvements forts, soit d'aucun prélèvements (majorité des cas), soit de prélèvements réguliers si un document de gestion durable y est appliqué (rare).

Concernant la production de bois énergie, elle représente la première source d'énergie renouvelable sur le territoire (85%). D'après les chiffres de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), la production de bois énergie stagne autour de 60 000 MWh. Ces 60 000 MWh peuvent être convertis en m<sup>3</sup> de bois ;

- Masse volumique résineux 30 % humidité = 650 kg/m<sup>3</sup> donc 1 tonne = 1,54 m<sup>3</sup>

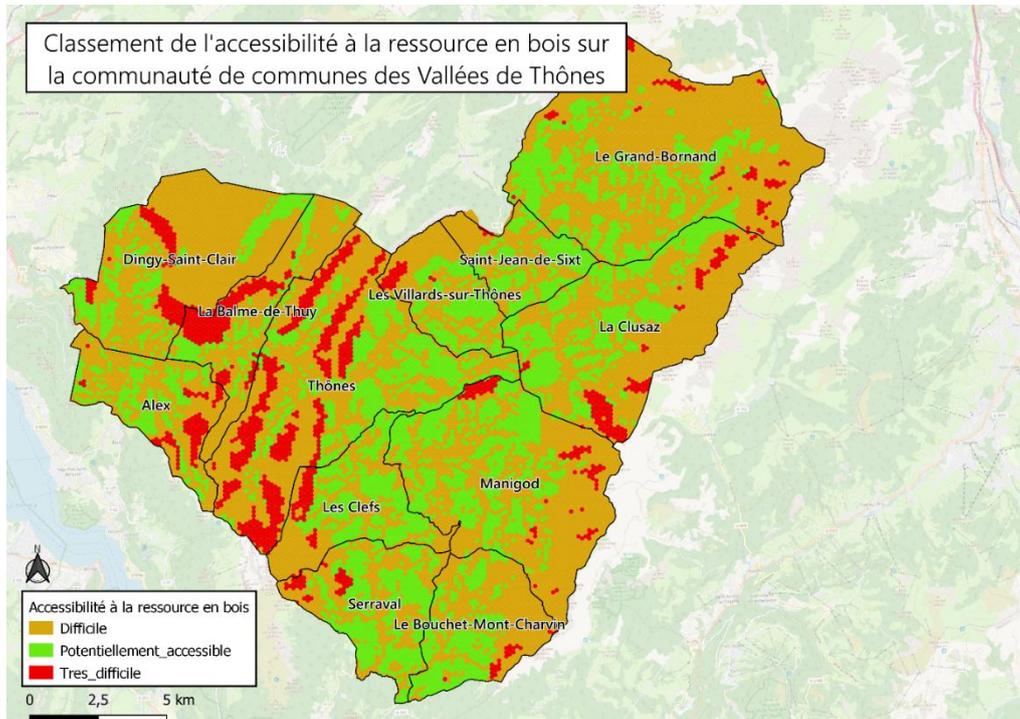
- Pouvoir Calorifique d'un résineux (Energie récupérée lors de la combustion) = **3 506 kwh/t = 5 400 kwh/m<sup>3</sup>**

Volume prélevé = 60 000 MWh / 3 506 kwh/t = 17 113 tonnes/an = soit 26 354 m<sup>3</sup>/an H30.

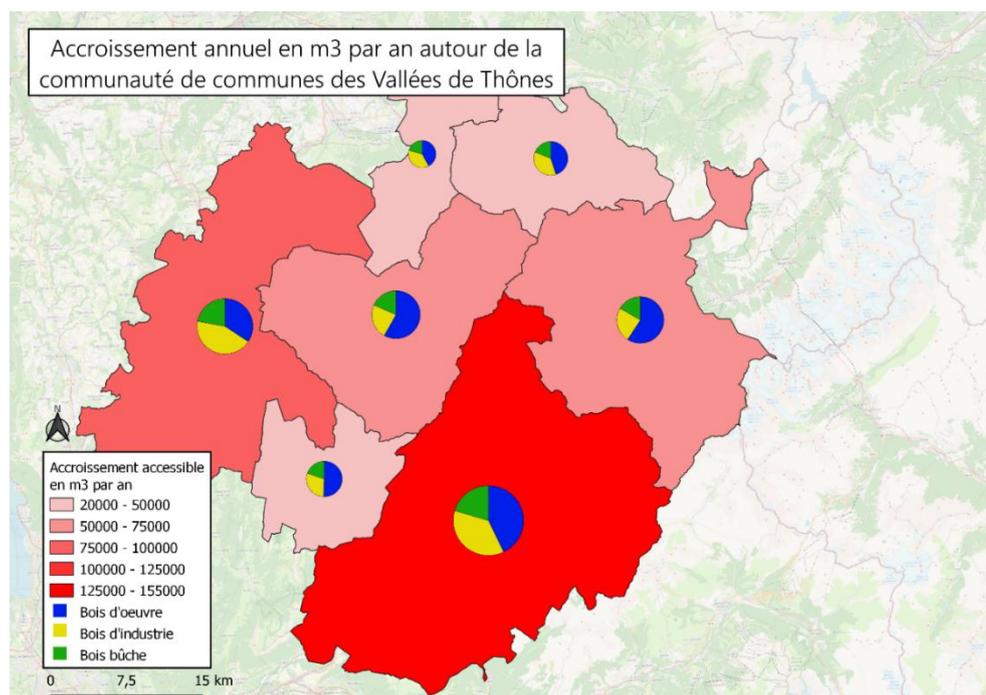
Parmi les 70 000 m<sup>3</sup> de bois prélevés en moyenne sur le territoire chaque année 26 000 m<sup>3</sup> sont utilisés pour la production d'énergie. Cela représente 37 % de la production de bois sur le territoire. Ces volumes

sont constitués de déchets suite à exploitation de bois d'œuvre (houppiers, arbres scolytes, etc.) et de coupe d'éclaircies, jeunes arbres, taillis et coupes de feuillus.

La carte ci-dessous illustre une caractérisation des difficultés d'accès à la ressource bois (hors problèmes fonciers). Pour cette caractérisation, nous avons compilé un certain nombre de critères, à savoir la pente, le volume mobilisable, la desserte, la présence de cours d'eau à traverser, la présence de réglementation environnementale, etc. Il s'agit en quelque sorte d'une évaluation de la pertinence à engager une exploitation forestière compte tenu des éléments sus-cités, et non une simple évaluation des difficultés liées à la pente à la desserte. (*attention cette carte n'indique pas uniquement les surfaces forestières*).



Au vu des éléments analysés, à peine un tiers du territoire bénéficie de conditions d'accessibilité et de mobilisation correctes. La grande majorité des espaces forestiers est donc contrainte par la nature même de leur situation. S'ajouteront à ces contraintes, les éventuels problèmes liés à la propriété, comme évoqué précédemment avec l'indice de pénalité foncière. Ces contraintes pour la vidange des bois induisent un surcoût d'exploitation conséquent, remettant en cause la rentabilité et la nécessité des coupes



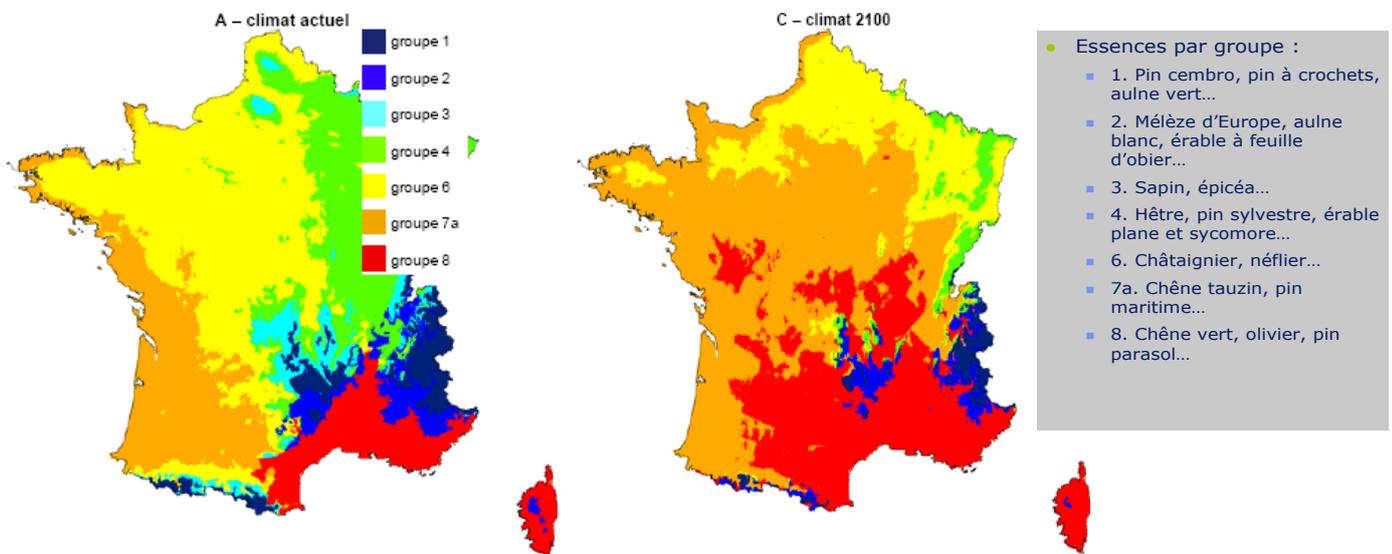
## 2.5. L'impact du dérèglement climatique sur les peuplements

### A court terme

Les effets des dérèglements climatiques sont déjà observables sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de Thônes. Les sécheresses estivales remarquées ces dernières années ont amené à des vagues d'attaques de scolytes sur l'épicéa. Même si le territoire reste relativement préservé par ce parasite, l'augmentation des températures et la récurrence des sécheresses estivales vont continuer de lui apporter des conditions de plus en plus favorables à son développement.

### A moyen terme

Le changement climatique va probablement toucher durement les zones de montagne, qui vont subir de profondes transformations dans les prochaines décennies. L'outil ClimEssences développé par l'ONF permet de faire des prédictions quant à la répartition des essences forestières sur le moyen-long terme, en fonction des scénarios climatiques, et des conditions locales de la station. Les cartes ci-dessous (source ONF) présentent à l'échelle nationale la répartition probable des groupes d'essences en 2100. Dans cette migration des essences forestières on peut notamment constater de la quasi disparition du groupe 3, à savoir les Sapins et Epicéas.



Ces deux résineux très largement majoritaires sur le territoire sont donc particulièrement menacés à moyen terme mettant en péril la pérennité des peuplements forestiers existants. Le sapin semble néanmoins un peu plus tolérant aux effets des dérèglements climatiques. Ces deux essences seraient en outre susceptibles d'adopter un dynamique de montée en altitude vers les zones actuellement subalpines et alpines, entraînant ainsi une augmentation des surfaces forestières.

Concernant le hêtre, étant un feuillu, il se retrouverait un peu moins en difficulté par rapport aux Sapin/Epicéas, et pourrait ainsi supplanter certaines zones actuellement résineuses.

Dans tous les cas, nous constatons une très forte restriction des zones potentielles de tolérance des trois essences aujourd'hui emblématiques des forêts du territoire allant presque même jusqu'à la disparition pour l'épicéa. Les vallons les plus bas en altitude et les versants les plus exposés seraient quoi qu'il arrive dépourvus de ces trois essences. La question se pose alors de la capacité de la forêt à effectuer une mutation aussi profonde suffisamment rapidement. Quelques décennies pour changer radicalement la composition de versants entiers est un temps extrêmement court et il est impératif d'accompagner cette mutation.

## 2.6. L'équilibre sylvo-cynégétique

Le territoire d'étude se situe à cheval sur trois pays cynégétiques ; à 90 % sur l'unité de gestion cynégétique (UGC) Aravis, puis le reste se partage entre les UGC Glières et Bargy. Les relevés établis par le forestier de l'ONF, du CRPF et de la chambre d'agriculture servent à évaluer l'impact de la dent du gibier sur la régénération naturelle et les jeunes peuplements. Les abrouissements et frottis sont repérés et mis en perspective avec la quantité de régénération observée. L'objectif est d'être en mesure d'adapter les plans de chasse en fonction de l'état du déséquilibre forêt/gibier.

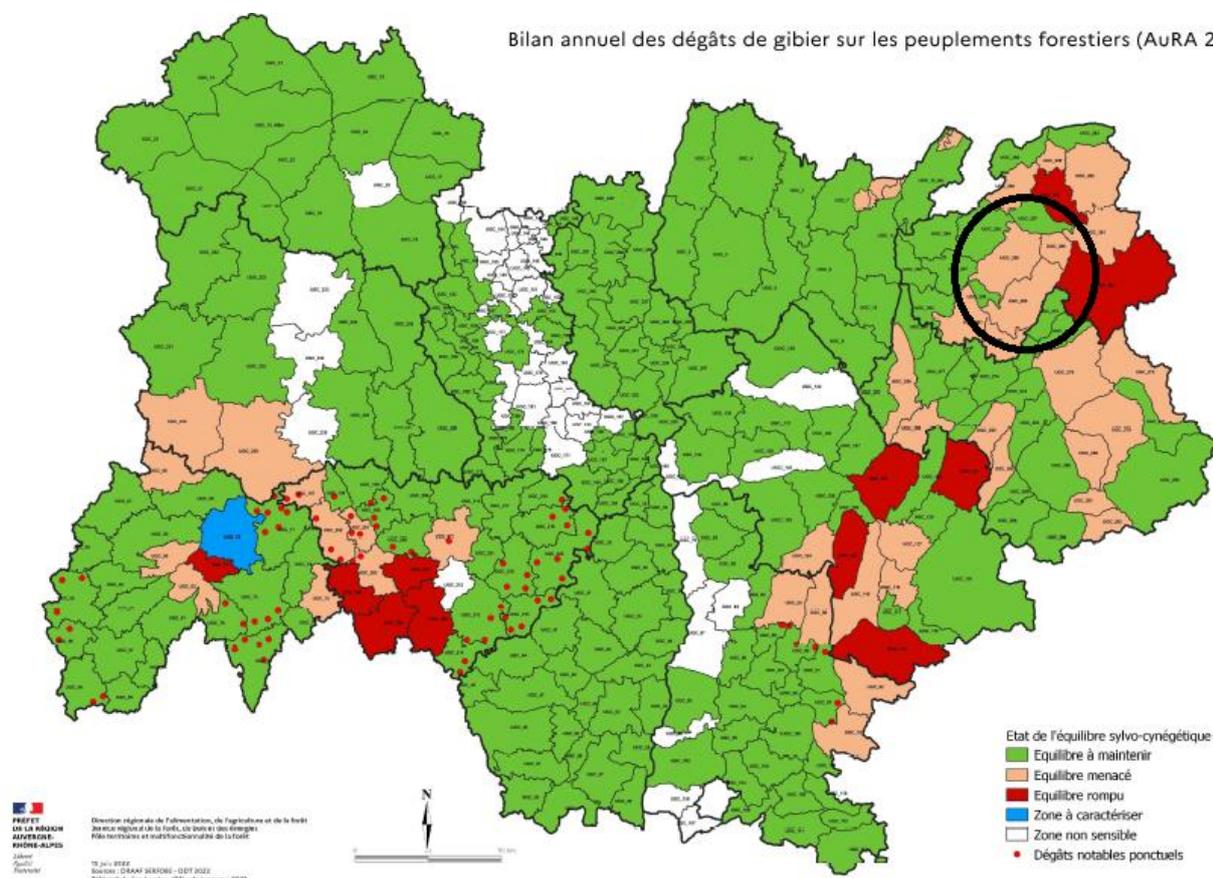
Sur le territoire d'étude, les comptages montrent des populations de cervidés importantes et en hausse constante depuis leur introduction à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

UGC	Effectif cerf 2018	Effectif cerf 2019	Surface forestière	Surface UG	Effectif cerf/100ha de forêt
Aravis	458	351	17106	34224	2,62
Bargy	168	146	5188	10064	3,24
Glières	369	314	18683	33520	1,98

Les forestiers privés et publics partagent leurs nombreux diagnostics effectués sur tout le territoire, pour ainsi d'obtenir des résultats cohérents avec la réalité. Les résultats obtenus sur le territoire tendent à caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique comme **menacé** (cf carte DRAAF ci-dessous). En effet, dans de nombreuses forêts, l'impact du gibier sur la régénération et les jeunes peuplements est trop important et est de nature à compromettre le renouvellement des forêts. La pression cynégétique semble surtout toucher les secteurs des Clefs, Manigod et Serraval.

Afin d'éviter une dégradation de la situation, il est nécessaire de veiller en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) à ce que les plans de chasse soient en cohérence avec les constats effectués sur le terrain.

Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers (AuRA 2022)

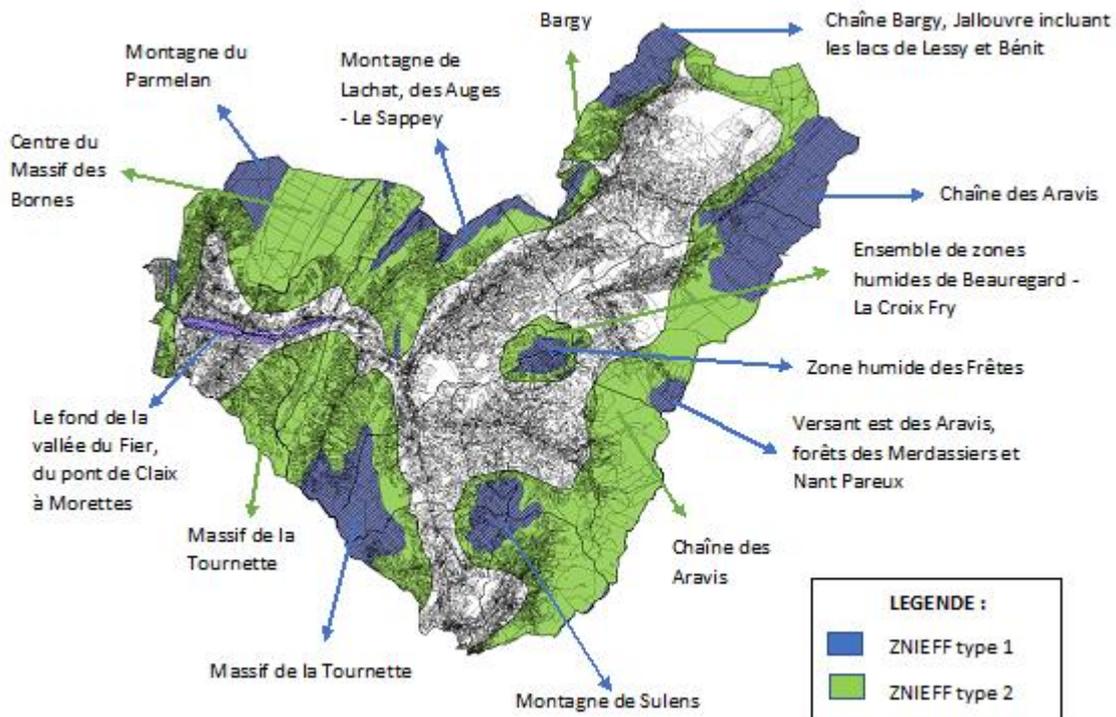


### 3. LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

#### 3.1. Les Zonages issus d'inventaires

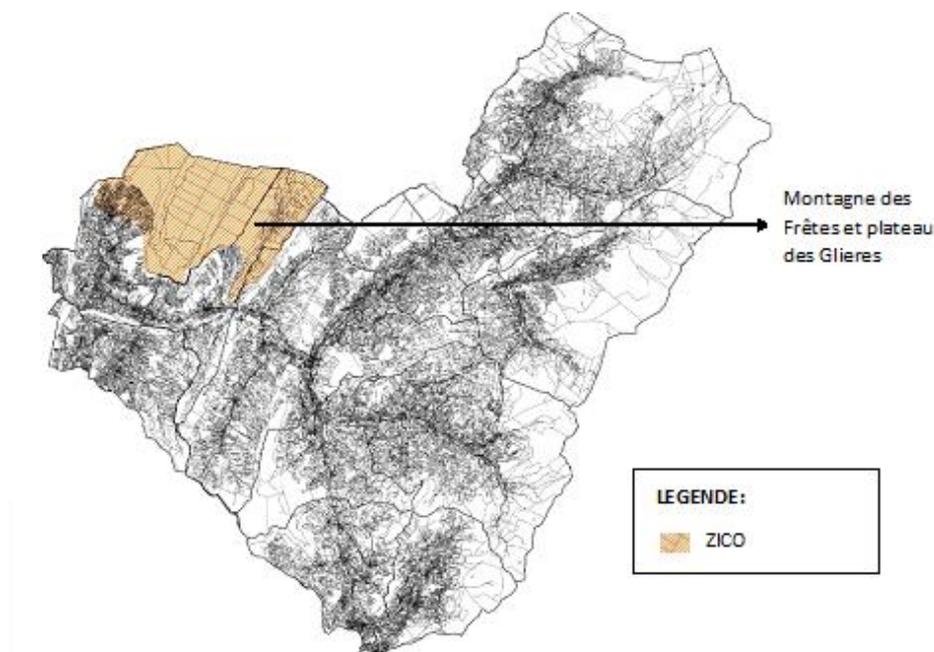
Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire.

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.



LES ZONES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE TYPES 1 ET 2

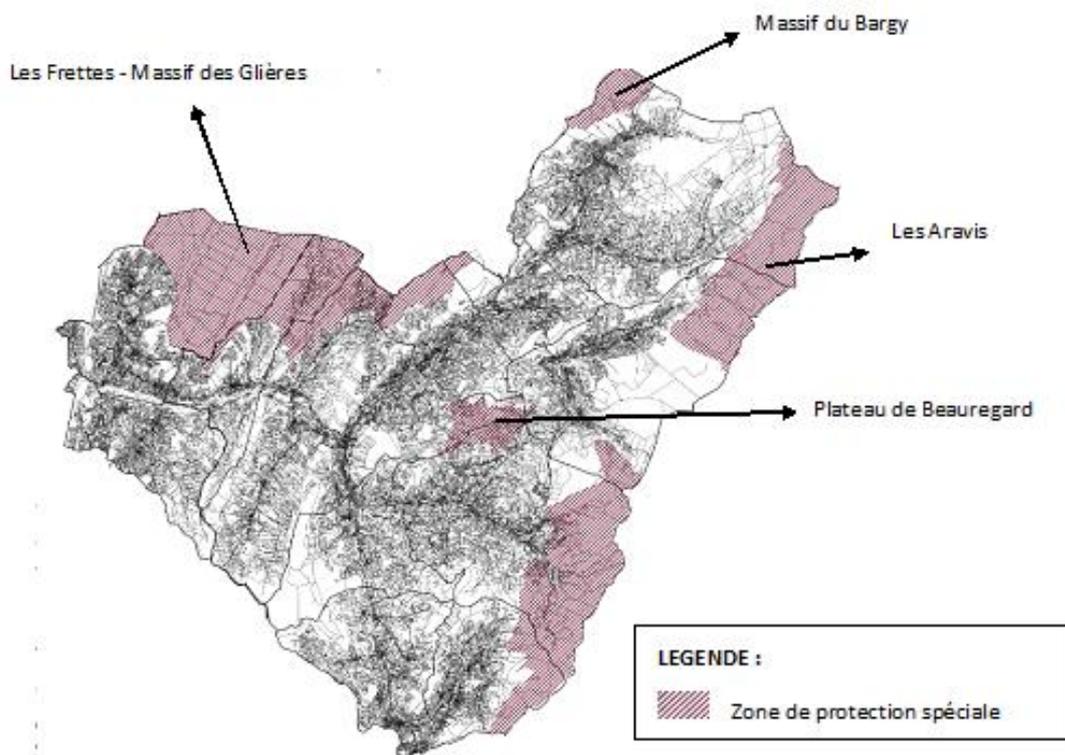
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain



ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

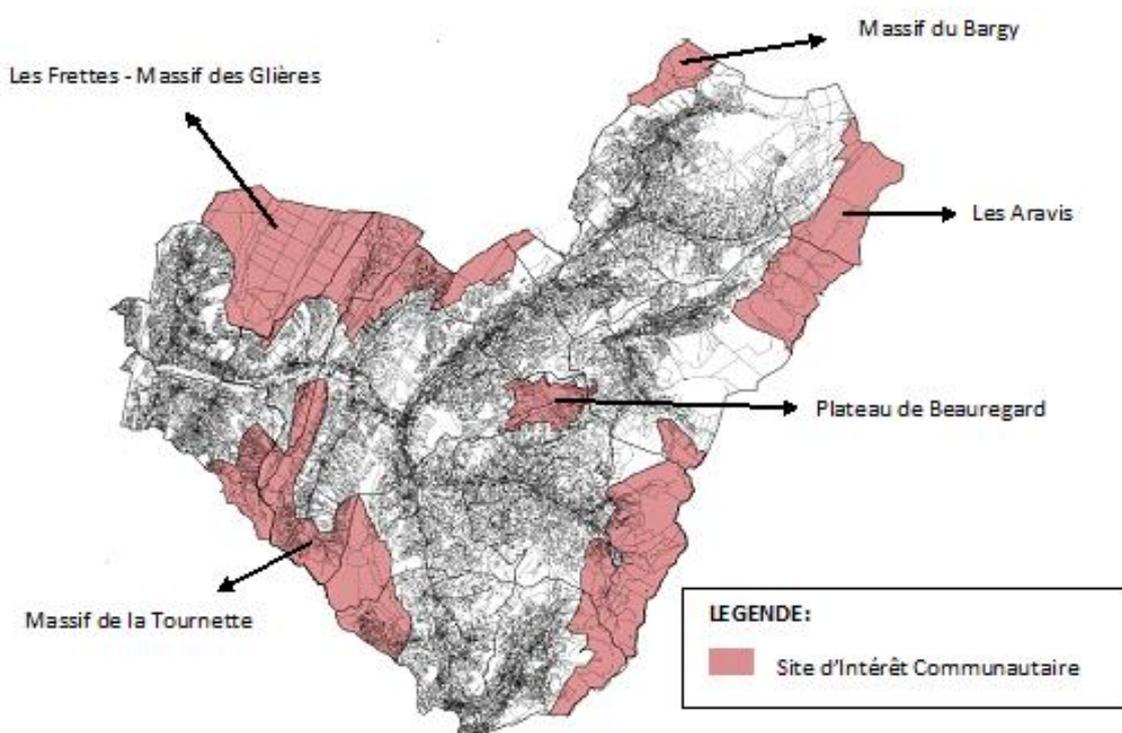
### 3.2. Les Zonages issus du réseau européen Natura 2000

ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).



**LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE**

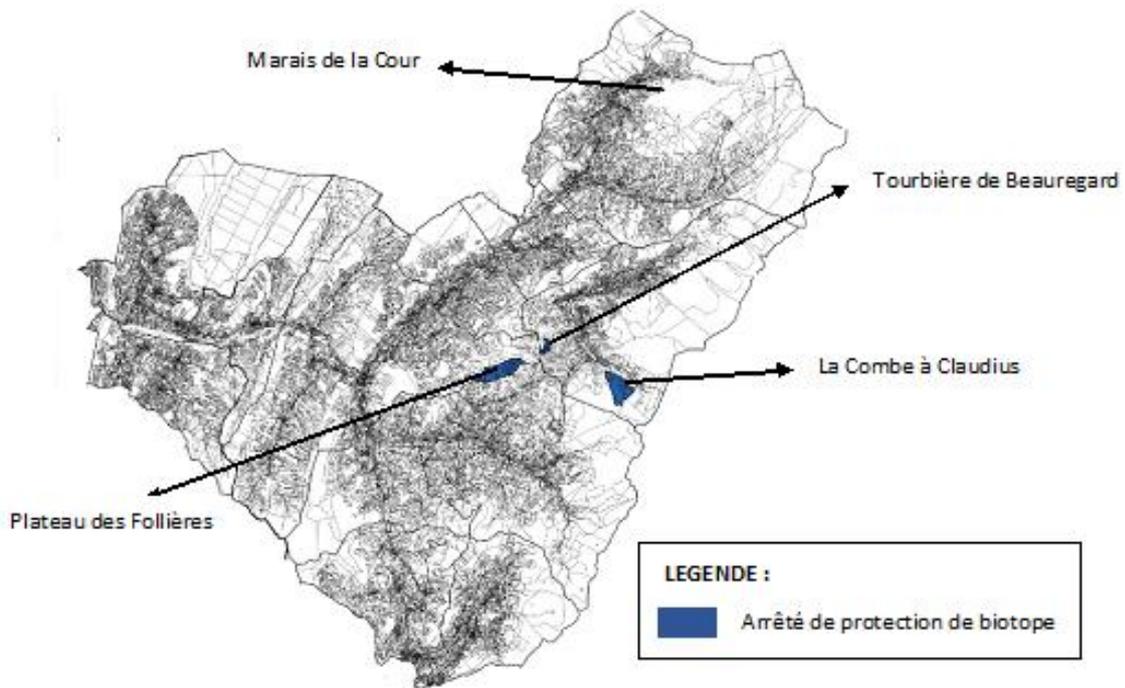
ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).



**LES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

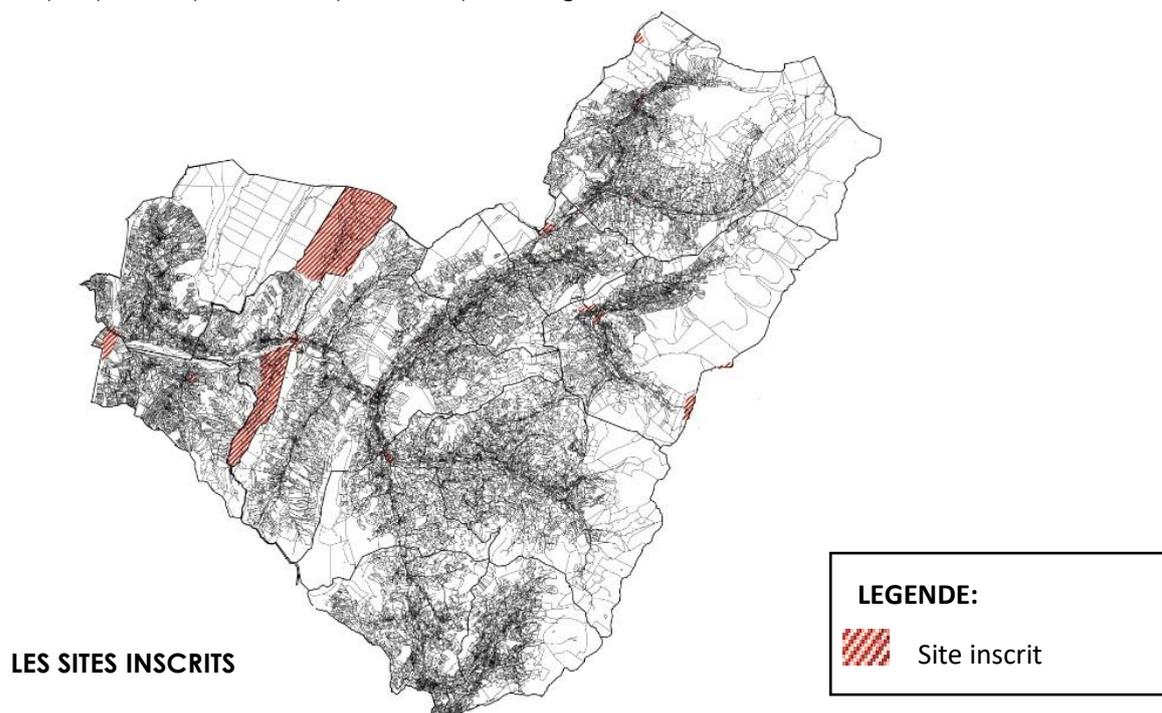
### 3.3. Les Zonages réglementaires

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotopes visant à réglementer ou à interdire certaines interventions susceptibles d'être préjudiciable pour les espaces protégés remarquables.



#### LES ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

Sites inscrits : Protection réglementaire forte de sites présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.



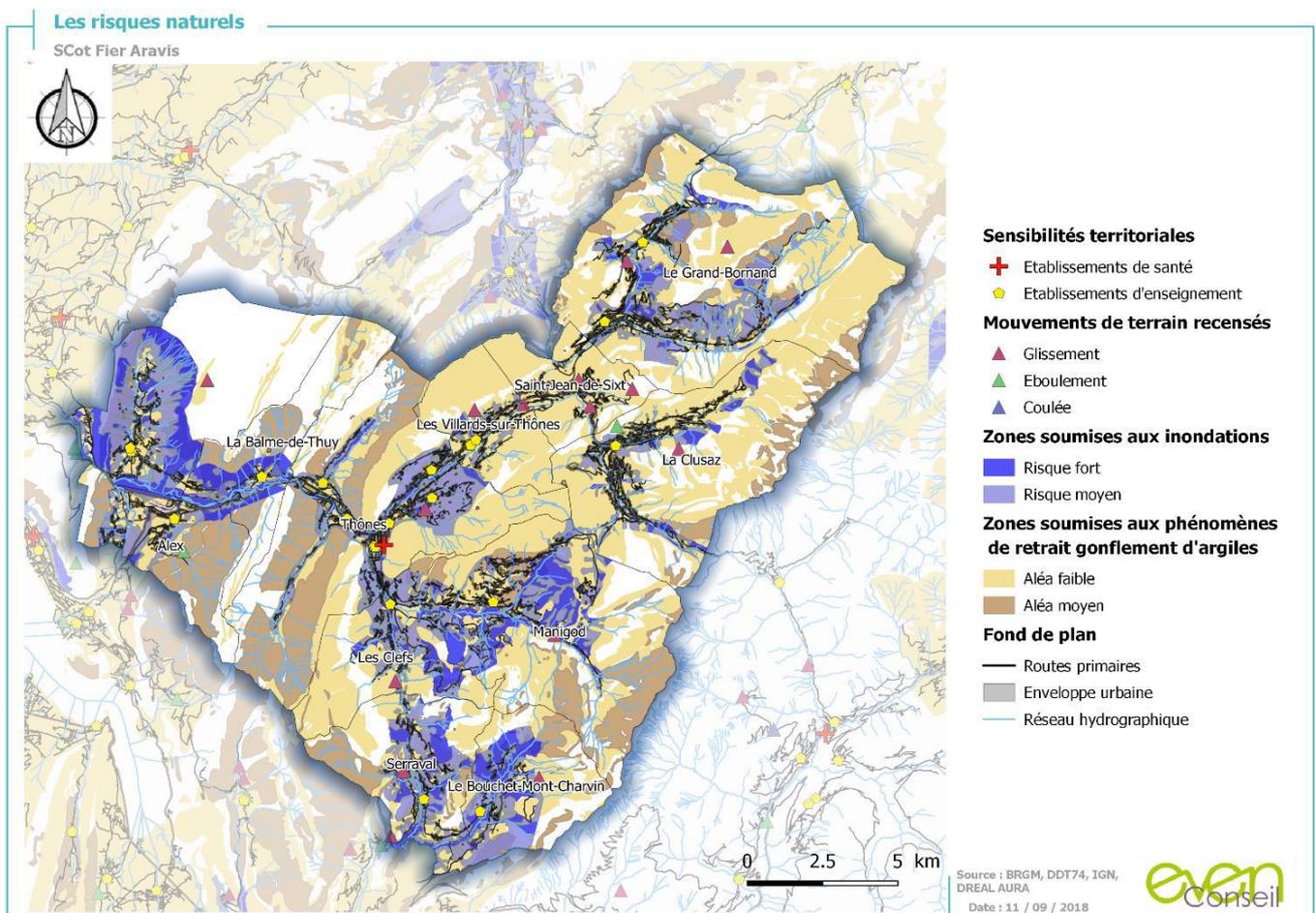
Commune	Nombre de sites	Nom du site inscrit
ALEX	2	- Défilé et pont Saint-Clair - Château d'Alex et des abords
DINGY-SAINT-CLAIR	1	- Défilé et pont Saint-Clair
LA BALME-DE-THUY	4	- Vallée du Cruet - Grottes et cascade de Morette - Plateaux des Glières, de Dran, et montagne des Auges - Cimetière de Morette
LA CLUSAZ	4	- Col des Aravis et chapelle Sainte-Anne - Prés et bois entre la rn 509 et La Clusaz - Cluse du nom - Eglise du Fernuy et ses abords
LE GRAND-BORNAND	5	- Chalets à proximité de l'oratoire du clos du pin - Hameau du Chinaillon - Montagne et lac de Lessy - Chalet à l'entrée du hameau de Villavit - Trésors du hameau du bois Bercher
LES CLEFS	2	- Eglise des Clefs et ses abords - Pont dit "pont romain" et ses abords
LES VILLARDS SUR THONES	1	- Eglise de villards et chalets environnants
SAINT-JEAN-DE-SIXT	2	- Hameau des éculés et pont des Etroits sur le Borne - Hameau de Villaret
THONES	6	- Place au centre du hameau de la Vacherie - Pont de la vacherie et chapelle de Glapigny - Maisons à arcades place du marché - Place Avet, statue et arbres - Cimetière de Morette - Grottes et cascade de Morette

## 4. LA FORET ET LES RISQUES NATURELS

D'après l'étude menée par l'Office national des Forêts, le territoire de la CCVT est fortement impacté par la présence d'aléas naturels. A ce titre, le couvert forestier joue un rôle de protection très important pour la sûreté des populations. 18% de la surface forestière a un rôle de protection avéré d'après cette enquête, cela représente environ 3 414 ha.

Ces surfaces doivent être appréhendées d'une manière différente que les forêts à enjeux de production. Leur pérennité est d'autant plus importante quelle conditionne parfois la sécurité humaine.

Dans ces massifs forestiers, l'aléa que l'on rencontre le plus est l'éboulement/chute de blocs. La forêt constitue une zone de transit dans lesquels les blocs peuvent être arrêtés et fixés afin d'éviter la zone de dépôt, souvent proche des lieux anthropisés.



## 5. LA FILIERE FORET-BOIS

### 5.1. Les entreprises du territoire

Le territoire d'étude est caractérisé par une forte imprégnation du bois et de la forêt dans sa culture et son économie. Grand pourvoyeur de bois d'œuvre d'épicéa, la vallée concentre également de nombreuses entreprises de transformation des produits forestiers. D'après les derniers chiffres de l'INSEE, on ne dénombre pas moins de 157 entreprises liées à la filière forêt bois sur le territoire.

Néanmoins ce chiffre cache de nombreuses disparités. En effet, les entreprises de deuxième et troisième transformation sont surreprésentées, avec un nombre important de menuisier charpentiers lié à l'habitat traditionnel local.

Que ce soit sur le territoire d'étude ou sur le département, le nombre de scieries est quant à lui en déclin depuis plusieurs décennies. Idem pour la filière amont, à savoir les entreprises de travaux forestiers. Le contexte économique international a passablement affaibli ces maillons de la filière. Les difficultés d'exploitation et la concurrence germano-nordique sur les bois d'œuvre résineux, ont conduit les entreprises de deuxième et troisième transformation à privilégier la ressource étrangère, jugée plus homogène et moins chère.

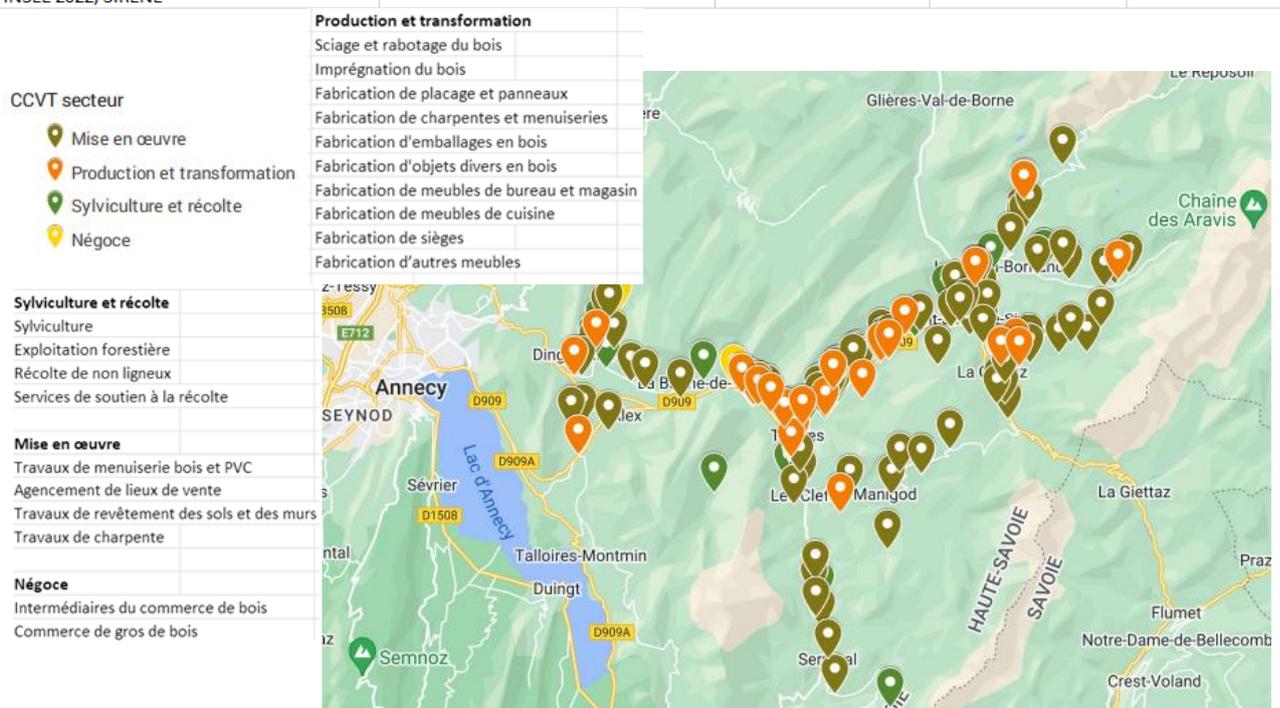
Aussi, bien que le territoire soit richement pourvu en bois d'œuvre résineux, la ressource utilisée localement est à plus de 70 % étrangère.

La pression foncière rencontrée sur le territoire et la place forte accordée au tourisme, sont également les raisons du déclin des activités de travaux forestiers et de sciage/rabotage, gourmandes en espace et bruyantes.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous témoignent de ce déséquilibre.

Activité	Entrepreneur individuel	Groupement forestier	Société commerciale	Total général
Agencement de lieux de vente			1	1
Commerce de gros de bois	1		7	8
Exploitation forestière	4	1	1	6
Fabrication d'autres meubles	8		6	14
Fabrication de charpentes et menuiseries			1	1
Fabrication de meubles de bureau et magasin			2	2
Fabrication de meubles de cuisine			5	5
Fabrication d'objets divers en bois			1	1
Récolte de non ligneux	1			1
Sciage et rabotage du bois			4	4
Services de soutien à la récolte	8	4		12
Sylviculture	3			3
Travaux de charpente	8		21	29
Travaux de menuiserie bois et PVC	27		43	70
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>92</b>	<b>157</b>

Source : INSEE 2022, SIRENE



Les quelques scieries présentes sur le territoire sont des entreprises de petite taille sciant de faibles quantités par rapport aux volumes exploités à l'échelle du massif. Par conséquent, on remarque que les bois exploités sont exportés vers de plus grosses scieries en dehors du territoire, affaiblissant ainsi la filière locale.

Ces entreprises de petite taille rencontrent des difficultés à répondre aux évolutions des normes et du marché aujourd'hui concentré sur les scieries semi-industrielles en vallée, qui profitent de contrats d'approvisionnement en forêts publiques à l'échelle départementale.

Elles répondent toutefois à un marché de niche et de proximité utile au territoire (quelques milliers de m<sup>3</sup> en débit sur liste, sciage à façon, fabrication de tavaillons, etc.). Faute de scieries et d'entrepreneurs forestiers locaux, la moitié de l'activité d'exploitation et 85% du volume commercialisé sont réalisés par des acteurs extérieurs au massif à des fins d'exportation hors massif. Cette transformation du bois réalisée par des acteurs extérieurs au massif peut conduire à une diminution de la qualité d'exploitation et à une perte de retombées économiques pour le territoire.

Concernant la demande en bois énergie (plaquettes forestières), celle-ci semble s'accroître, notamment pour alimenter les chaufferies industrielles installées en périphérie du territoire (Annecy notamment). Cependant, le massif est aujourd'hui mal structuré en termes de dessertes (sauf en forêt publique) et a des difficultés à offrir des volumes importants à des prix compétitifs. En forêt de montagne, où les conditions d'exploitation sont difficiles compte tenu de la pente, la rentabilité des coupes de bois énergie n'est pas évidente (coût d'exploitation parfois supérieur au prix de vente des bois).

## Conclusion

La volonté d'optimiser l'utilisation de la ressource bois locale apparaît comme une priorité si l'on veut redynamiser la filière et les emplois locaux liés à la forêt. Aujourd'hui la filière locale est fragilisée par la perte en compétitivité des entreprises de la 1<sup>ère</sup> transformation du fait de l'import de bois standardisé.

L'intégration du bois local dans les constructions est l'un des leviers mobilisables. La valorisation de la filière locale peut être ciblée via des labels ou marques qui défendent le savoir-faire local. Dans ce sens, des labels et certifications existent : Bois Qualité Savoie, Bois des Alpes. Certaines entreprises du territoire sont ainsi labellisées, mais hélas trop peu de bois local est valorisé sur place.

## 6. LES AUTRES USAGERS DE LA FORET

### 6.1. Les conflits d'usages en forêt

Les espaces forestiers agrègent de nombreuses attentes de la part des différents usagers. Le territoire est caractérisé par une utilisation intensive des espaces forestiers pour les loisirs. Les massifs sont arpentés tout au long de l'année par des randonneurs, vététistes, skieurs, traileurs, etc. Ces espaces sont en outre garants de la qualité paysagère des collectivités.

Néanmoins, le partage de l'espace forestier entre utilisateurs de loisir, professionnels et chasseurs (mission de service public) est à l'origine de conflits.

Les chemins parcourus par les engins de travaux forestiers et les coupes qui transforment la perception de l'espace de loisir, semblent priver les usagers de loisirs des bénéfices qu'ils tireraient de la forêt s'il elle n'était pas exploitée.

Une étude menée dans les Bauges s'est intéressée à la perception du grand public sur l'exploitation forestière. Les usages étant les mêmes que dans le territoire d'étude et la proximité géographique des deux sites rendent cette étude pertinente et valable pour la communauté de communes des Vallées de Thônes.

#### « L'exploitation forestière dans le massif des Bauges ? »



Figure 1 : Extrait des résultats - Enquête réalisée par Justine Le Quilleuc « Entre conflit et apaisement, les représentations de l'espace forestier dans le massif des Bauges » (2016)

**Plutôt négative :** « les coupes défigurent le paysage, les chemins sont défoncés, et certains bruits de tronçonneuse sont dérangeants. Ils font leur métier, mais des fois c'est moche et pas abouti »

**Négative :** « Le vide de la coupe rase et les chemins pourris à cause de ces salauds. Il faut qu'il y ait un retour à l'authenticité des forestiers, le débardage cause des dommages aux chemins... »

On peut remarquer une nette opposition du grand public à l'exploitation forestière dans leurs lieux de loisir. Pourtant il existe un réel paradoxe, car ces mêmes usagers sont favorables l'usage du bois, matériau biosourcé et renouvelable.

Il ressort globalement une méconnaissance du grand public sur l'exploitation et la gestion forestière. Les oppositions systématiques aux exploitations forestières tendent à se généraliser dans la population. L'enjeu est de taille, car dans le cadre d'une transition écologique et énergétique réussie, la ressource bois a une place importante. Des actions de communication et de sensibilisation doivent permettre de balayer les a priori et poncifs relayés par les médias.

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

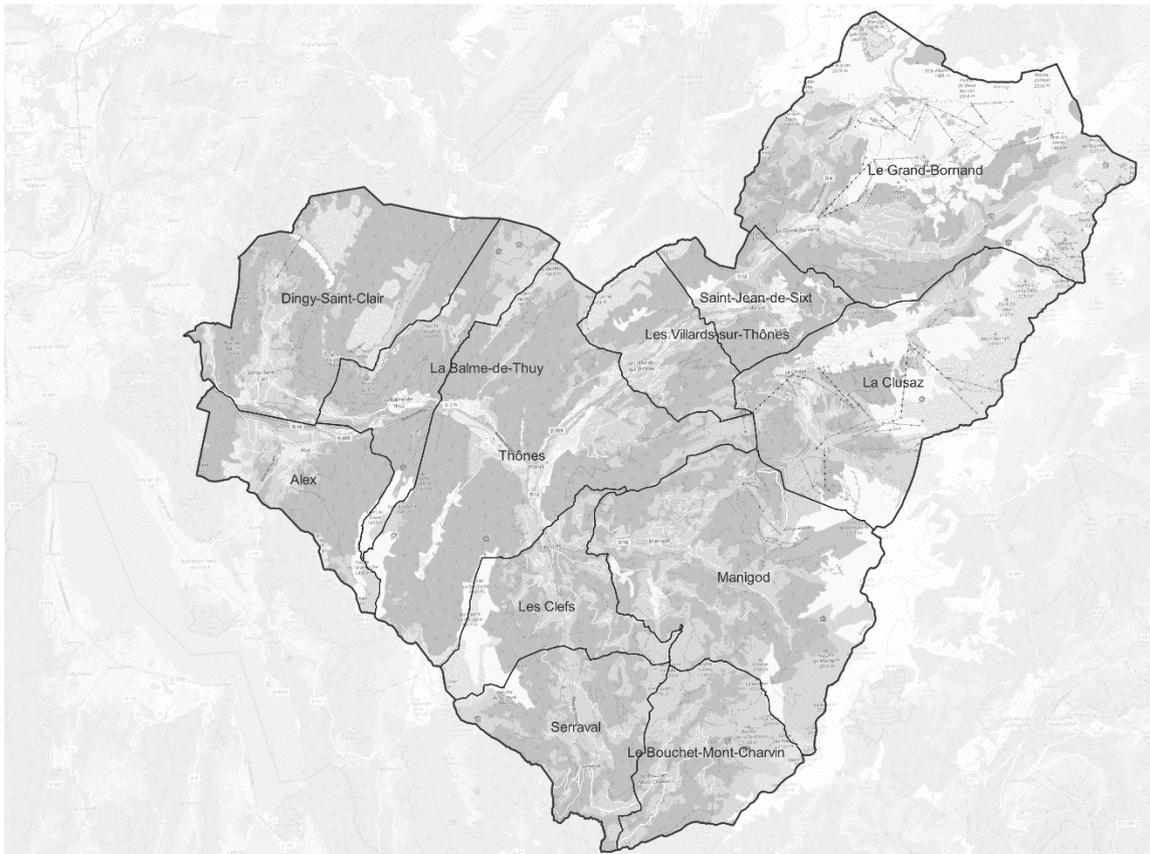
<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
1.A.1	Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation	Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière	1
		Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées	1
		Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	1
		Réaliser un bilan à 5 ans	2
		Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois	2
		Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	2
1.A.2	Développer des partenariats avec les acteurs du territoire	Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières (COFOR)	1
		Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois	1
		Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire	1

## Contexte / objectifs

Le renouvellement de la charte forestière de la Communauté de commune des Vallées de Thônes constitue un nouveau périmètre, il reprend **12 communes de la précédente charte forestière de 2009**.

## Contexte / objectifs



Cette nouvelle CFT s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par la précédente charte forestière en y intégrant de **nouveaux enjeux** notamment liés à **la biodiversité et au changement climatique**.

Les différentes actions proposées dans la charte résultent de **concertations et d'échanges** avec les différents acteurs présents sur la CCVT. Elle montre l'intérêt porté à la filière forêt-bois et de la volonté de lui redonner une **place forte dans la politique du territoire**.

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière</b>	<b>1</b>
<b>Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées</b>	<b>1</b>
<b>Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions</b>	<b>1</b>
Réaliser un bilan à 5 ans	2
Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois	2
Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	2



<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Avoir une personne dédiée (0,5 ETP) à la mise en œuvre des actions, au suivi des indicateurs et à l'évaluation de la charte forestière.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	0,1 ETP dédié à la CFT Les actions sont mises en place mais il n'y a pas de bilan ni suivi La gouvernance de la CFT est menée par la commission forêt, réunie plusieurs fois par an par la personne en charge de l'animation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis Nombre de formation et de journées techniques Nombre de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Un seul interlocuteur Les bilans sont disponibles et consultables Les élus sont formés aux enjeux forestiers du territoire Le grand public est informé des avancées de la charte forestière

### Liens

## Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière

**Priorité 1**

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Réunir la Commission Forêt 2 à 3 fois par an.

Organiser des COTECH et des COFIL pour réaliser des points d'avancement et valider des projets.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La Commission Forêt se réunit régulièrement (2-3 fois / an)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions annuelles organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 COFIL / an, 1 COTECH / an et 1 Commission Forêt / an sont organisés

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

## Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions

**Priorité 1**

### Description

Il est essentiel de réaliser un suivi technique et financier de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire. Cela permet de s'assurer que les actions proposées sont bien mises en œuvre.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Le bilan est établi en fin d'année.

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une partie des actions est mise en place Un bilan final de la précédente Charte et quelques lignes dans les rapports d'activités annuels CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les 10 bilans annuels sont réalisés et consultables à la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Réaliser un bilan à 5 ans</b>	<b>Priorité 2</b>
----------------------------------	-------------------

## Description

Ce bilan à 5 ans constitue un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte forestière. Il a pour but de résumer les actions qui ont été menées ou pas et de savoir si les objectifs associés ont été atteints. Pour cela il conviendra de se baser sur les indicateurs de suivi et de réalisation.

Ce bilan sera également l'occasion de réévaluer la pertinence des actions proposées et de celles restant à mettre en œuvre en fonction du contexte économique, social et environnemental à n+5.

## Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X					X

## Aides disponibles

-

## Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

## Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Un bilan final de la précédente Charte et quelques lignes dans les rapports d'activités annuels CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le bilan à 5 ans est réalisé et permet l'évaluation de la pertinence des actions

## Liens

Fiches actions	Autres projets
1.A.1 - Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois</b>	<b>Priorité 2</b>
--	-------------------

### Description

La formation des élus aura lieu a minima à chaque renouvellement de mandat (prochaines élections de 2026 puis de 2032). Elle ciblera principalement les élus de la Commission forêt afin qu'ils acquièrent une bonne compréhension des enjeux de la filière forêt-bois sur diverses thématiques :

- Morcellement
- Gestion forestière
- Desserte
- Adaptation au changement climatique
- Risques naturels
- Filière bois et bois énergie
- Dialogue forêt-société
- Biodiversité

Ces formations pourront s'organiser sous la forme de moments d'échange (professionnels de la filière, gestionnaire forestiers, acteurs de la biodiversité, socio-professionnels...) ainsi que de visites de projets et d'entreprises sur le terrain.

Une formation de l'ensemble des élus à la connaissance et la compréhension des aménagements forestiers serait également pertinente.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X						X			

A minima après chaque élection municipale. Adaptable selon les demandes des élus et les opportunités.

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT COFOR 74	Entreprises de la filière forêt-bois Partenaires institutionnels locaux (ONF, CNPF...) ISETA

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La gouvernance de la charte forestière est menée par la commission forêt réunie
---------------------	---

## Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois

**Priorité 2**

	plusieurs fois par an par la personne en charge de l'animation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de formations et de journées techniques organisées Nombre d'élus présents
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 2 journées de formation sont organisées suite aux élections municipales Les élus ont conscience des enjeux liés à la filière forêt-bois sur leur territoire

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte</b>	<b>Priorité 2</b>
--	-------------------

### Description

Les réalisations de la charte forestière devront être communiquées afin d'informer les habitants, les usagers de la forêt et les professionnels de la filière forêt-bois, de l'évolution de la filière sur le territoire et des actions mises en place dans le cadre de ce document.

Ces communications seront réalisées par le biais :

- Des moyens de communication de la CCVT tels que le site internet, le journal intercommunal ou les réseaux sociaux : pour diffuser les informations relatives à la CFT (actions de la nouvelles CFT, articles rédigés par la CCVT ou les communes, autres liens vers les réalisations d'acteurs tiers)
- Par la rédaction d'articles de presse
- Par la création d'une plaquette CFT s'appuyant sur les modèles du PPT et du PAEC

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Peu de communication hormis l'existence d'une page dédiée sur le site internet de la CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communications effectuées Canaux de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les 10 bilans annuels sont mis en ligne au fur et à mesure sur le site de la CCVT et consultables (version publique) 1 plaquette de présentation de la CFT est disponible et consultable Le bilan à mi-parcours est diffusé sur le site de la CCVT et reste consultable Les différents publics sont au courant des réalisations menées sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la CFT

## Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte

Priorité 2

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plaquettes Natura 2000 / PPT Fier-Aravis / PAEC Fier-Aravis

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

<b>Action n°1.A.2</b>	<b>Développer des partenariats avec les acteurs du territoire</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières</b>	<b>1</b>
<b>Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire</b>	<b>1</b>



## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières

**Priorité 1**

#### Description

Poursuivre l'adhésion de la CCVT aux Communes Forestières (COFOR).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT est adhérente aux COFOR Les communes sont adhérentes aux COFOR
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions auxquelles les acteurs concernés ont participé L'adhésion est prévue au budget et elle est renouvelée chaque année
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les adhésions sont à jour

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Être un élément moteur dans les animations et les réunions du PEB

Conventionner l'accompagnement du PEB pour la bonne réalisation des actions de la CFT notamment celles concernant les acteurs de la filière bois.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT participe à des concertations organisées par le PEB
<b>Indicateur de suivi</b>	Une convention est établie entre le PEB et la CCVT pour un accompagnement de la mise en œuvre de la CFT
<b>Indicateur de réalisation</b>	Signature d'une convention pluriannuelle

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois 4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois 4.B.3 - Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	Charte « Forestiers engagés » du PEB

## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Chartre Forestière de Territoire

**Priorité 1**

#### Description

Mettre en place des partenariats pour les actions communes avec les CFT des territoires voisins.

Partager des résultats, notamment sur les nouvelles expérimentations, pourrait également permettre un gain de temps et de réduire les erreurs liées aux incertitudes des nouveaux enjeux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	EPCI porteurs de CFT (PNR des Bauges, Thonon Agglo...) Réseau des Chartre Forestières de Territoire animé par les COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La personne en charge de la forêt au sein de la CCVT échange avec certains de ses homologues d'autres territoires
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de concertations avec les différents EPCI porteurs d'une CFT
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les EPCI porteurs de CFT échangent à minima 1 fois / an Les retours d'expérience sont rédigés et disponibles

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	CFT du Massif des Bauges (2022-2026) CFT de Thonon Agglomération (2024-2029) CFT du Pays du Mont-Blanc (2024-2030)

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.A.1	Limiter le morcellement foncier	Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale	1
		Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	1
		Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes	1
		Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES	2
		Former les communes aux actes administratifs	2
2.A.2	Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière	Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	1
		Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	1
		Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	1
2.A.3	Développer l'usage du câble	Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	3
		Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes	3
2.A.4	Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles	Communiquer sur les aides disponibles	2
		Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	2

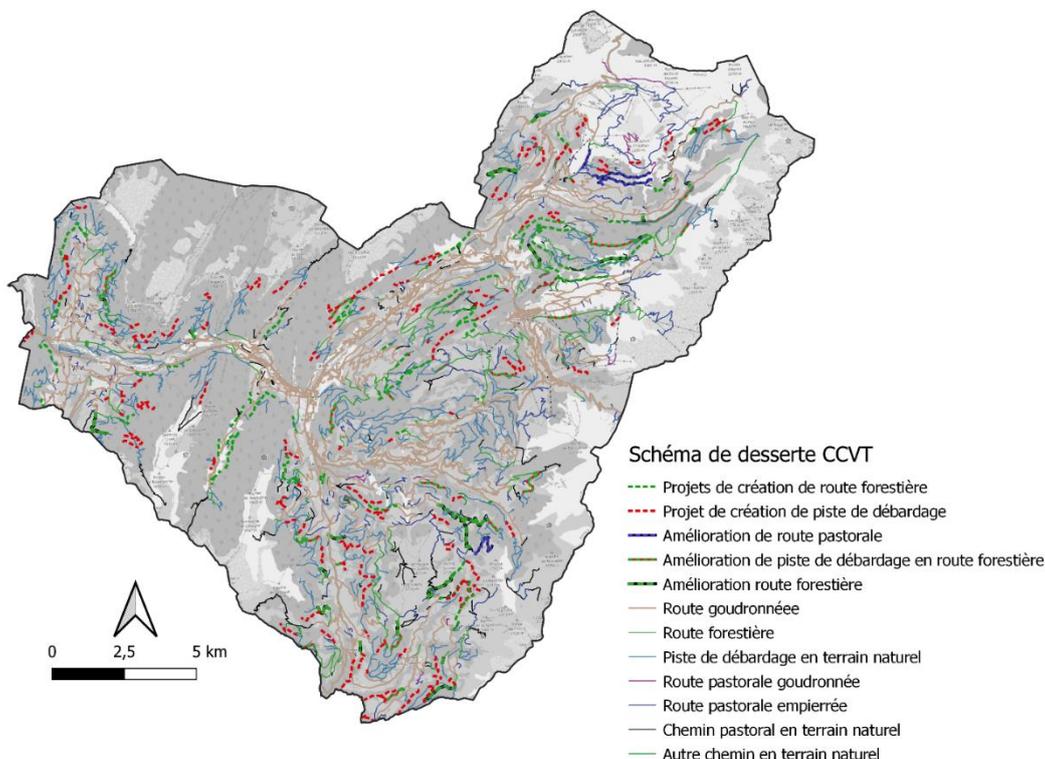
## Contexte / objectifs

La surface forestière recouvre **18 368 ha** du territoire, avec un accroissement d'environ **140 000 m<sup>3</sup> de bois par an** qui n'est pas entièrement valorisée en raison de la topographie, du manque de desserte et du morcellement foncier (environ 4 700 propriétaires se partagent 11 000 ha).

En 2010, un **schéma de desserte** a été réalisé dans le cadre de la précédente CFT, rassemblant la desserte existante ainsi que **210 km de projets d'aménagement**. Cette nouvelle desserte permettrait de desservir **55% de la surface forestière** (3,5 km de desserte pour 100 ha de forêts) contre 39 % (2,7km de desserte pour 100 ha de forêts) initialement. Le schéma prévoit également **170 projets de place de dépôts**.

## Contexte / objectifs

Ce schéma ne prend cependant pas en compte une nouvelle problématique associée au territoire : la **défense des forêts contre les incendies (DFCI)**, les projets devront donc à l'avenir prendre en compte cet aspect qui nécessite des aménagements complémentaires (réservoirs, place de retournement, ...). Les projets de desserte et la gestion permise concourent également à atteindre les **objectifs de protection et d'adaptation des forêts au changement climatique**.



Chaque année, grâce notamment au soutien financier de la CCVT, le **CNPF et l'ONF animent des projets de desserte** et font face à de nombreuses contraintes. En effet, le montage administratif et la recherche de porteurs de projet restent difficiles tout comme la gestion du morcellement et de la multiplicité des propriétaires concernés. De plus, l'acceptabilité de ces projets par le grand public est parfois faible en raison de la méconnaissance des enjeux liés à la création de nouvelles dessertes.

Pour réduire les contraintes liées au morcellement foncier en forêt, la précédente CFT a permis d'engager une **réflexion sur la création d'une ASA intercommunale** qui permettrait de débloquer certains projets et qui représenterait un appui à la création future d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF). L'acceptabilité des projets, quant à elle, est améliorée au fil des actions de sensibilisation et de communication réalisées notamment dans le cadre de la précédente CFT.

Enfin, sur les parcelles où la topographie rend les accès difficiles, il est possible de **développer le débarquement par câble**. Cette pratique, très efficace, est cependant rendue difficile en raison du manque d'entreprises spécialisées sur le département (3 équipes câblistes en Haute-Savoie en 2024).

L'ensemble de ces actions prendra en compte les **enjeux de biodiversité forestière**.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.1</b>	<b>Limiter le morcellement foncier</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT</b>	<b>1</b>
<b>Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes</b>	<b>1</b>
Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES	2
Former les communes aux actes administratifs	2



**Action n°2.A.1**
**Limiter le morcellement foncier**
**Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale**
**Priorité 1**

### Description

Utiliser l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale pour débloquer les projets de desserte en pause en raison de difficulté liée au morcellement.

Proposer aux propriétaires identifiés dans le cadre de projets portés par l'ASA intercommunale un accompagnement par le CNPF pour la création de structures de regroupement ayant comme finalité la mise en gestion commune des parcelles (création d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF), Plan Simple de Gestion (PSG) collectifs...).

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

### Aides disponibles

**FEADER 2023-2027 AuRA**

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Création d'un poste à partir d'avril 2025 (10% dédié pour le montage du projet d'ASA) Réflexion engagée quant à la création d'une ASA intercommunale
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de regroupements entre les communes et les propriétaires privés formés grâce à l'ASA
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création de l'ASA intercommunale Bilan annuel du temps de travail dédié à l'ASA qui équivaut à 0,1 ETP minimum

### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale

**Priorité 1**

2.A.2 – Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière

2.A.2 – Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général (DIG)

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé

**Action n°2.A.1**
**Limiter le morcellement foncier**
**Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT**
**Priorité 1**

### Description

La mise en place d'une bourse foncière locale pourrait permettre d'engager une dynamique d'achat/vente/échange de parcelles sur le territoire.

Avec 2 objectifs :

- 1) Regrouper les parcelles :
  - Association Syndicale Libre (ASL)
  - Groupements Forestiers
- 2) Mettre en gestion les parcelles :
  - Document de gestion durable
  - Document de gestion durable partagée

Il convient également de réaliser un travail de veille pour les parcelles en proximité de propriétaires bénéficiant d'un DGD.

En Haute-Savoie, 5 bourses foncières forestières ont d'ores et déjà été initiées : Arve et Giffre, Chablais, Usse et Bornes, Grand Annecy Agglo et Pays du Mont Blanc.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X				

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Plateforme nationale "La forêt bouge" (CNPF) permettant la vente, l'achat et l'échange de parcelles forestières
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de propriétaires identifiés et contactés par le CNPF dans le cadre de la bourse foncière locale Nombre de jours d'animation de la bourse foncière locale Surfaces achetées par rapport aux surfaces mises en vente/échange dans le cadre de la bourse foncière locale
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une bourse foncière locale existe Tous les propriétaires identifiés ont été contactés dans le cadre de la bourse foncière

## Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT

**Priorité 1**

locale

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Outil en ligne « La Forêt Bouge » Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 4.1 – Favoriser le regroupement foncier et de gestion en forêt privée</li></ul>

**Action n°2.A.1**
**Limiter le morcellement foncier**
**Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes**
**Priorité 1**
**Description**

L'objectif des communes n'est pas forcément d'acquérir toutes les parcelles forestières, notamment si des garanties de gestion sont apportées par les propriétaires privés se portant acquéreurs (DGD). L'accent sera mis sur :

- Certaines parcelles à enjeux (forêt à fonction de protection, captage d'eau) doivent être prioritairement acquises pour assurer une gestion multifonctionnelle prenant en compte les enjeux liés à la parcelle ;
- Les parcelles à proximité de zones déjà soumises au régime forestier.

Les communes disposent d'outils leur permettant d'être prioritaires sur l'achat de ces parcelles par rapport aux propriétaires privés.

Une mise à jour de l'étude des COFOR des Biens Vacants Sans Maîtres (BVSM) potentiels serait pertinente.

Les études complémentaires nécessaires à l'intégration de ces parcelles par les communes doivent également être réalisées.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes volontaires / ciblées avec sous-traitance COFOR (Dingy-Saint-Clair, Thônes, Grand-Bornand)	COFOR

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Les forêts communales (35% de la surface forestière) sont toutes dotées d'un aménagement forestier Les BVSM du territoire sont identifiés (2021) 22 documents de gestion durable en vigueur en forêt privée
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface acquise par les communes selon chaque enjeu
<b>Indicateur de</b>	Identification des BVSM

## Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes

**Priorité 1**

**réalisation** Acquisition de parcelles par les communes

### Liens

Fiches actions	Autres projets
Action n°2.A.1 - Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	Etude BVSM (COFOR, 2021) Outil en ligne « La Forêt Bouge » Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 1.2 – Faciliter l'acquisition des collectivités de forêts non gérées</li><li>- Fiche action 1.3 – Veiller à la mise en œuvre systématique du régime forestier</li></ul>

**Action n°2.A.1**
**Limiter le morcellement foncier**
**Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES**
**Priorité 2**
**Description**

Le **programme « Forêts Orphelines »** porté par **Sylv'ACCTES** est en cours d'expérimentation depuis 2024 sur 3 territoires de la région AuRA. L'objectif est de reconstituer des unités de gestion cohérentes par l'acquisition temporaire ou définitive de parcelles de moins de 4 ha.

La mise en place du programme « Forêt Orphelines » sur le territoire de la CCVT pourrait venir en complément du lancement d'une bourse foncière locale pour les parcelles qui ne trouvent pas d'acquéreur. Cela permettrait également aux communes de léguer leurs parcelles non soumises au régime forestier pour une durée de 10 ans.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

Fonds de dotation *Des forêts pour Demain* (Sylv'ACCTES)

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sylv'ACCTES	-

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Le programme « Forêts Orphelines » est en cours d'expérimentation sur 3 territoires de la région AuRA La CCVT est adhérente à Sylv'ACCTES
<b>Indicateur de suivi</b>	Surfaces achetées par Sylv'ACCTES dans le cadre du dispositif « Forêts Orphelines » Surfaces cédées à Sylv'ACCTES correspondant à un leg temporaire dans le cadre du dispositif « Forêts Orphelines »
<b>Indicateur de réalisation</b>	Adhésion au programme « Forêts orphelines » Intégration du dispositif en complément de la Bourse foncière locale

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	-

**Action n°2.A.1**
 **limiter le morcellement foncier**
**Former les communes aux actes administratifs**
**Priorité 2**
**Description**

Les **actes notariés** représentent une part non négligeable des frais liés à l'achat/vente de parcelles forestières notamment lorsque celles-ci sont de petites surfaces. Pour réduire les frais et inciter au regroupement foncier, la commune de Dingy-Saint-Clair réalise ces démarches en interne. La commune pourrait former les autres communes aux actes notariés en interne. Il est aussi envisageable qu'un service commun à la CCVT puisse prendre en charge la réalisation des actes notariés dans le cadre d'un service mutualisé.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X					X	X		

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Commune de Dingy-Saint-Clair, CCVT	Communes

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La commune de Dingy-Saint-Clair réalise les actes notariés en interne pour s'affranchir des frais de notaires
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communes formées Nombre d'actes notariés réalisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création d'un service commun sur la CCVT OU création de service sur les communes ayant suivi la formation Réduction des frais liés aux actes notariés

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
-	Kit de l'élu forestier (2020)

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.2</b>	<b>Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	<b>1</b>
Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	<b>1</b>
Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	<b>1</b>



## Action n°2.A.2

## Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière

### Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte

**Priorité 1**

#### Description

L'accès aux massifs est un enjeu fort sur la CCVT, que ce soit pour la production de bois, la protection ou les enjeux DFCI. Lors de la précédente CFT, un schéma de desserte a été réalisé (2010). Il est aujourd'hui toujours utilisé et cohérent et est animé chaque année par l'ONF et le CNPF.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur ce schéma de desserte et sur l'expertise des techniciens forestiers, afin d'améliorer la desserte des massifs forestiers en favorisant la rénovation des dessertes largement empruntées et leur adaptation aux normes DFCI ou via de nouveaux projets.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 401 – Créer des dessertes forestières - Programme régional
- 50% HT des dépenses éligibles pour les projets individuels
- 80 % HT des dépenses éligibles pour les projets collectifs

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôt et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès
- Dossier < 25 000 € HT
- 40% HT du montant des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Un schéma de desserte a été élaboré en 2010 et il est toujours cohérent avec les enjeux actuels 39% de la surface desservie en 2010
---------------------	--

## Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte

**Priorité 1**

	L'ONF et le CNPF animent chaque année de nouveaux projets
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Surface forestière étudiée</p> <p>Nombre et longueur des projets de desserte réalisés</p> <p>Nombre de places de dépôt et de retournement réalisées</p> <p>Nombre de réunions GT projet/visites terrains/réunions</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>55% de surface desservie prévue par le schéma de desserte</p> <p>Avoir une desserte adaptée aux enjeux de production et de protection des massifs (DFCI)</p> <p>Tous les acteurs ont été conviés aux réunions de concertation / publique / municipale</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.C.1 – Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT / SDIS</p> <p>2.C.1 - Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI</p>	<p>Schéma de desserte (2010)</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation</li> <li>- - Fiche action 7.2 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – réseau intermédiaire</li> </ul>

**Action n°2.A.2**
**Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière**
**Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité**
**Priorité 1**

### Description

La méconnaissance des enjeux de la création de desserte entraîne des conflits avec les usagers. Pour prévenir ces conflits, des actions de sensibilisation pourront être réalisées :

- Créer des affiches explicatives du projet qui pourront être proposées en amont du chantier ;
- Réaliser des articles dans les bulletins communaux pour expliquer les projets ;
- Mettre en place des réunions publiques de concertations (sur le terrain).

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	CNPF ONF COFOR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Plusieurs projets de desserte sont suspendus en raison d'un manque d'acceptabilité du grand public
<b>Indicateur de suivi</b>	Réalisation d'outils de communication Nombre de projets animés sur l'aspect acceptabilité du grand public
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 réunion de concertation publique par projet

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

## Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité

**Priorité 1**

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales

## Action n°2.A.2

## Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière

### Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général

**Priorité 1**

#### Description

Pour débloquer certains projets de desserte stoppés en raison du morcellement et du manque de porteurs de projets, deux solutions sont envisagées :

- **L'ASA intercommunale** dont l'objectif est d'associer les communes et les propriétaires dans le but de financer les projets de desserte ;
- Les **Déclarations d'Intérêt Général (DIG)** qui permettent de reconnaître l'intérêt général des projets

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Création d'un poste à partir de juillet 2024 avec 10 % de temps dédié à la création de l'ASA intercommunale Peu de porteurs de projets identifiés pour la réalisation de nouvelles dessertes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de projets de desserte dépendants de l'ASA / DIG réalisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création de l'ASA d'un point de vue administratif Avoir une méthodologie s'appuyant sur l'ASA et les DIG lors des projets de desserte

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Accompagner le regroupement de gestion en	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

## Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général

**Priorité 1**

s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale

- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.3</b>	<b>Développer l'usage du câble</b>
-----------------------	------------------------------------

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	3
Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes	3



## Action n°2.A.3

## Développer l'usage du câble

### Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble

Priorité 3

#### Description

L'objectif de cette action est de **récolter les bois à l'aide d'un câble**. Cette technique est mise en place dans les parcelles ayant une pente trop élevée pour utiliser les techniques de débardage courantes. Le schéma de desserte de 2010 identifie **plusieurs projets avec un objectif de coupe à câble**. Cela permettrait de desservir **1 595 ha supplémentaires** de forêts.

Les agents de l'ONF et du CNPF auront la charge d'animer les projets pertinents dans les mêmes modalités que les autres projets de desserte.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 401 – Créer des dessertes forestières - Programme régional
- 50% HT des dépenses éligibles pour les projets individuels
- 80 % HT des dépenses éligibles pour les projets collectifs

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôts et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès
- Dossier < 25 000 € HT
- 40% HT du montant des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Débardage par câble
- Pour les câbles-mats < 500 ml : 20 € / mètre linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % HT des dépenses éligibles
- Pour les câbles longs (> 500ml) : 25 € / ml linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

## Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble

Priorité 3

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Seulement 3 entreprises câblistes en Haute-Savoie</p> <p>Enjeu identifié dans le schéma de desserte de 2010</p> <p>1 595 ha de forêts qui seraient exploitables avec une desserte adaptée aux coupes à câble</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre de projets de desserte réalisés avec un objectif de coupe à câble</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les projets de coupe à câble pertinents inscrits sur le schéma de desserte ont été réalisés</p> <p>Les projets de coupe à câble sont intégrés dans l'animation de desserte</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.A.2 – Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte</p>	<p>Schéma de desserte (2010)</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation</li> <li>- Fiche action 7.1 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – Exploitation débardage – desserte places de dépôts câble</li> <li>- - Fiche action 7.2 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – réseau intermédiaire</li> </ul>

## Action n°2.A.3

## Développer l'usage du câble

### Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes

Priorité 3

#### Description

Pour réduire les déplacements et optimiser le temps de travail des entreprises câblistes, rares sur le territoire, les propriétaires forestiers et les communes pourraient **regrouper les différents projets de coupes**. Des moyens d'animation dédiés à cette massification ainsi que la coopération entre l'ONF et le CNPF lors des coupes concourraient à l'atteinte de cet objectif.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Appel à projet FNADT de la CIMA

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes Propriétaires forestiers privés	CNPF ONF COFOR

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Seulement 3 entreprises câblistes en Haute-Savoie Plusieurs projets identifiés et proposés dans le schéma de desserte de 2010
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de coupes à câbles réalisées Surface desservie
<b>Indicateur de réalisation</b>	Nombre moyen de projets regroupés par intervention d'entreprise câbliste Les projets de coupe à câble sont intégrés dans l'animation de desserte

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.3 – Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer sur les aides disponibles	2
Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	2



<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Communiquer sur les aides disponibles</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Faire un **bilan des aides perçues** pour les travaux forestiers et plantations.

Réaliser un outil de communication (tableau) des **aides envisageables** en fonction de la situation des bénéficiaires (à actualiser au besoin).

Proposer une **réunion publique à destination des propriétaires privés** concernant les aides disponibles.

Les élus peuvent contacter les gestionnaires (technicien identifié - ONF) et l'association des COFOR 74 pour connaître les aides disponibles.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF Sylv'ACCTES COFOR 74

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Nombreuses aides disponibles dédiées à la forêt à plusieurs échelles (département, région, nationales)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions publiques Nombre de propriétaires sensibilisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 2 réunions sur 5 ans

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Référentiel des aides forestières des COFOR 74

<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier</b>	<b>Priorité 2</b>
---	-------------------

### Description

**Dédier spécifiquement une ligne budgétaire au patrimoine forestier** à l'échelle des communes. Budget autonome existant par exemple sur la commune de Dingy-Saint-Clair, il permet de financer les travaux sylvicoles.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	COFOR 74

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Certaines communes disposent déjà de ce système de « budget forêt » où les recettes des ventes de bois sont uniquement utilisées pour les travaux forestiers ou les coupes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communes disposant d'un budget forêt Montant engagés par les communes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les communes ont une ligne budgétaire dédiée à la forêt

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.B.1	Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques	Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée	1
		Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois	1
		Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	2
2.B.2	Favoriser le rôle de protection des forêts	Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts	1
		Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre	2
		Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau	3
		Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer	3
2.B.3	Permettre la concertation entre les acteurs	Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte	1
		Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles	1
		Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI	3
		Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt	3

## Contexte / objectifs

Au-delà de leur fonction **économique**, les forêts ont aussi une fonction **écologique**, de **protection** contre les risques naturels et **sociétale**.

Cette **multifonctionnalité** est prise en compte dans les **Documents de Gestion Durable** (DGD). Toutes les forêts communales du territoire disposent d'un **aménagement forestier** mis en œuvre par l'ONF. Pour les propriétaires privés, seuls ceux disposant de plus de 20 ha de forêt ont l'obligation de **disposer d'un Plan Simple de Gestion** (PSG). Cela représente **16 propriétaires** pour 458 ha gérés. Il existe également des documents d'application volontaire pour les petits propriétaires. Il s'agit notamment du **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles** (CBPS), dont **19 propriétaires** disposent sur le territoire (soit 134 ha gérés). Ainsi, une grande partie du territoire ne bénéficie d'aucune gestion sylvicole.

La multifonctionnalité implique la collaboration de **nombreux acteurs** aux intérêts parfois divergents. Il est nécessaire d'instaurer un **dialogue entre les acteurs** liés à la forêt et de **mettre en place les bonnes pratiques sylvicoles** dans le but d'éviter les conflits entre les utilisateurs de la forêt et prendre en compte les enjeux de biodiversité forestière. Le Pôle Excellence Bois travaille à l'élaboration d'une **charte « Forestiers Engagés »** qui

## Contexte / objectifs

se base sur un projet initialement mené en 2010 déclinant les bonnes pratiques sylvicoles à destination des communes, des exploitants, et des gestionnaires forestiers.

La précédente CFT a également permis de **cartographie les zones où la forêt a une fonction de protection** (2013). A partir de cette carte, une liste de 16 sites prioritaires a été élaborée, conduisant à la rédaction d'un plan de gestion pour 2 d'entre eux. Pour ces dernier, la **gestion courante** menée en forêt ne suffisait pas et des **opérations spéciales** (débardage par hélicoptères) étaient nécessaires.

L'étude de **vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt** en lien avec le **changement climatique** doit également permettre d'améliorer la connaissance de ces secteurs de forêt jouant un rôle de protection face aux autres risques naturels. Ces secteurs identifiés seront considérés comme étant des enjeux prioritaires en termes de protection face aux incendies de forêt.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.1</b>	<b>Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques</b>
-----------------------	--

Sous action	Priorité
Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée	1
Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois	1
Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	2



## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée

**Priorité 1**

#### Description

Contacter les propriétaires concernés par la mise en place d'un **Document de Gestion Durable (DGD) obligatoire**.

**Accompagner techniquement** les propriétaires concernés dans la mise en place de leur DGD, notamment dans les **diagnostics préalables** (BioClimSol, IBP).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X		X		X		X

#### Aides disponibles

##### Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA

- Elaborer un document de gestion durable
- Individuel : 500 € + 50 € par hectare avec un plafond de 1 500 € d'aide
- Groupement : 1 000 € + 50 € par hectare avec un plafond de 30 000 € d'aide

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	4 propriétaires possèdent un PSG, 13 nouveau document doivent être rédigés et appliqués, pour un total de 458 ha 19 propriétaires possèdent un CBPS pour un total de 134 ha
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombres de PSG valides et en cours Nombre de PSG volontaires ou CBPS Nombre de propriétaires mettant en place du CBPS
<b>Indicateur de réalisation</b>	17 PSG sont rédigés et appliqués

#### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée

**Priorité 1**

-	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 1.1 – Promouvoir la gestion durable des forêts par les documents de gestion durable - en forêt privée</li></ul>
---	---

## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Pour que la charte « Forestiers Engagés » soit efficace, les acteurs du territoire doivent y adhérer.

L'objectif de l'action est de **communiquer sur l'existence de la charte** auprès des entreprises de travaux forestiers, des exploitants, des propriétaires et des gestionnaires par l'intermédiaire de **courriers d'informations** et par l'**organisation de réunions collectives** de présentation.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB CNPF COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Charte « Forestiers Engagés » de 2010 signée par la CCVT Charte « Forestiers Engagés » en cours de rédaction par le PEB Action déjà prévue par la précédente CFT mais peu d'entreprises y ont adhéré
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'adhérents à la charte « Forestiers Engagés »
<b>Indicateur de réalisation</b>	Nombre d'acteurs signataires à définir

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.4 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle	Charte « Forestiers Engagés »



## Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

Excellence Bois	
-----------------	--

## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000

Priorité 2

#### Description

Pour promouvoir la **conciliation des activités forestières et la protection de la biodiversité**, il est nécessaire de communiquer sur les **fiches « Forestiers engagés pour la biodiversité »** qui sont un support pédagogique pertinent mais mal connu.

Ceci pourrait être réalisé dans le cadre des **actions de formations des socio-professionnels** déjà en cours dans le cadre du **programme Natura 2000**.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Via la programmation annuelle des sites Natura 2000 selon typologie de projet

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT - Service forêt / Service Natura 2000	Ecomusée du Bois et de la Forêt ASTERS (CEN74) LPO

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Actions en faveur de l'environnement réalisées dans le cadre du programme Natura 2000
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de socio-professionnels sensibilisés Nombre de sorties et d'animation pour le grand public organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 réunion / an dédiée à la forêt 80% des socio-professionnels ont assisté à une réunion sur 5 ans

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	DOCOB Natura 2000

## Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000

Priorité 2

3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

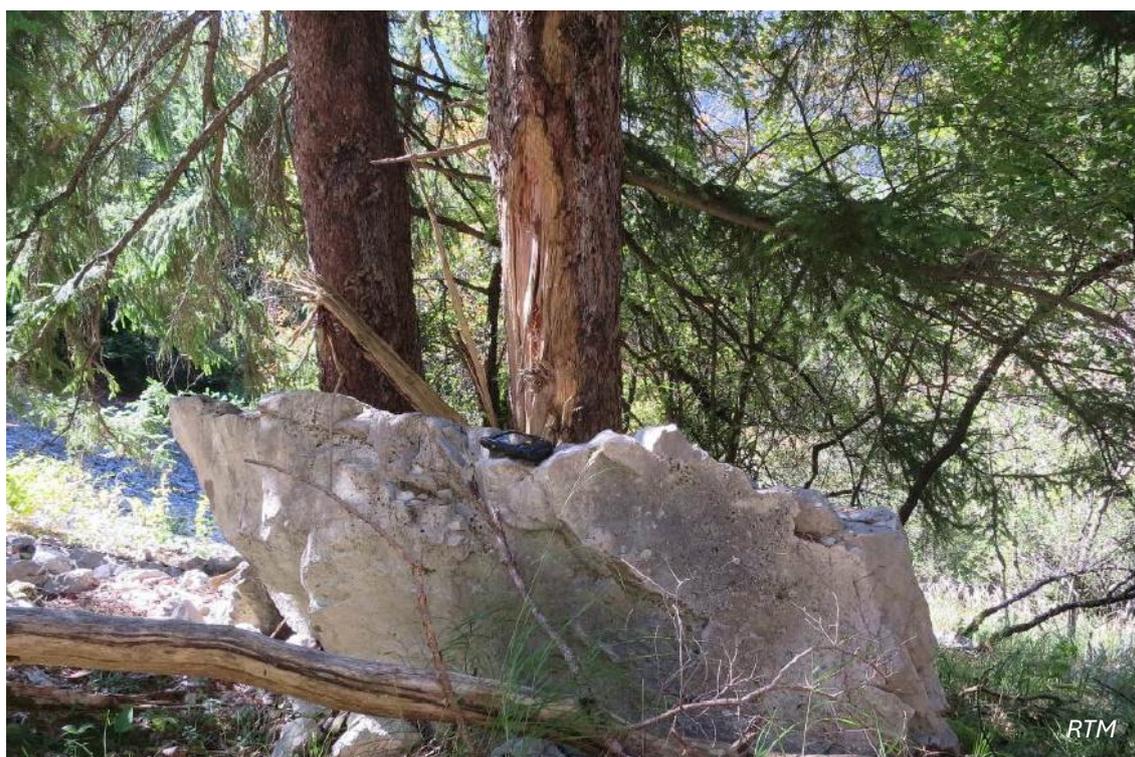
- Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés
- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Action de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.2</b>	<b>Favoriser le rôle de protection des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts</b>	<b>1</b>
Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre	2
Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau	3
Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer	3



## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts

**Priorité 1**

#### Description

Seize forêts ont été identifiées pour leur **rôle de protection**. Leur pertinence doit être vérifiée auprès des techniciens forestiers et une **liste réactualisée de sites prioritaires** doit être réalisée. L'étude menée par la CCVT sur la vulnérabilité du territoire au risque de feu de forêt permettra également d'affiner la connaissance de ces secteurs. Afin de pérenniser leur rôle, de nouveaux plans de gestion doivent être rédigés.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X	X	X					

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

##### Fonds Verts

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

##### Fonds Barnier (FPRNM)

- Financement des travaux justifiant un rôle de protection face aux risques naturels sur les territoires dotés d'un Plan de Prévention du Risque incendie de forêt (PPRif)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sous-traitance à définir	ONF – Service RTM Alpes du Nord DDT Département de la Haute-Savoie Agence MTDA (prestataire de la CCVT en charge de la réalisation de l'étude de vulnérabilité au risque incendie – appui technique)

## Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts

**Priorité 1**

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Cartographie des forêts à fonction de protection réalisée en 2013, identifiant 16 sites prioritaires (en forêts privées et publiques)</p> <p>Etude de vulnérabilité menée sur un an entre 2025 et 2026 permettra d'affiner les secteurs de forêt jouant un rôle de protection, à protéger en priorité</p> <p>2 plans de gestions de site qui ont été réalisés</p> <p>Une coupe par hélicoptère effectuée en 2023, uniquement sur la forêt publique du site pilote « Défilé de Dingy »</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre de sites prioritaires où instaurer une gestion favorisant le rôle de protection</p> <p>Nombre de plans de gestion élaborés sur les sites prioritaires</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Une nouvelle liste de sites prioritaires est disponible</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.2 - Informer les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre</p>	<p>Documents d'urbanismes : PPRN, SCoT</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels</li> </ul>

## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Informer les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre

Priorité 2

#### Description

Contacter les propriétaires forestiers situés dans les zones de forêts à fonction de protection afin de **mettre en œuvre ou améliorer cette gestion spécifique** voire, dans le cadre de la mise en place d'une **Bourse Foncière Forestière**, de remettre en gestion les parcelles via le regroupement en structure garantissant une gestion adaptée.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X				X					X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sous-traitance CCVT - Service Risques Naturels	ONF CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une centaine de propriétaires sont concernés
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de propriétaires de forêts à enjeux de protection contactés Surface mise en gestion suite à la prise de contact
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les propriétaires identifiés sur des surfaces de forêts à fonction de protection ont été mis au courant de leurs responsabilités vis-à-vis de accidents sur leurs parcelles

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT  2.A.1 – Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux (fonction de protection, captage d'eau, absence de propriétaire) et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes (BVSM, droit de préemption)	Documents d'urbanismes : PPRN, SCoT Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés - Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels

**Action n°2.B.2**
**Favoriser le rôle de protection des forêts**
**Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau**
**Priorité 3**
**Description**

Pour **limiter le risque de transport des arbres instables lié aux crues torrentielles**, il est important de rappeler aux propriétaires forestiers leur responsabilité face à ce phénomène et de les renseigner sur les démarches à mettre en œuvre.

Les propriétaires concernés sont recensés et contactés.

Un document succinct rappelant leur devoir vis à vis de la sécurisation des arbres en bordure de cours d'eau leur est transmis ainsi que les contacts ressources.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**
**Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)**

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

**Fonds Verts**

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Propriétaires forestiers (dont communes)	SILA

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La base de données RTM regroupe les ouvrages en forêt domaniale mais pas ceux installés en forêt communale ou dans les forêts privées  Etude des boisements de berges le long de certains cours d'eau du bassin Fier versant et lac d'Annecy, du SILA, de 2021
<b>Indicateur de</b>	Surface prospectée

## Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau

Priorité 3

<b>suivi</b>	Nombres, type et état des ouvrages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Recensement de tous les types d'ouvrages sur la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.A.1 - Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale (création d'ASLGF, PSG collectifs)</p> <p>2.B.2 - Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts</p>	<p>CTENS – Fiche 9.2 : Inventaire des foyers de flore exotique envahissante et stratégie de gestion intercommunale</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels</li> </ul> <p>SILA – Dépliant Obligations d'entretien des cours d'eau par les propriétaires</p>

**Action n°2.B.2**
**Favoriser le rôle de protection des forêts**
**Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer**
**Priorité 3**
**Description**

Ce **recensement global des ouvrages** pourrait être réalisé par identification sur le terrain et des échanges avec les propriétaires.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X							

**Aides disponibles**
**Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)**

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

**Fonds Verts**

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Propriétaires forestiers (dont communes)	ONF – Service RTM Alpes du Nord DDT

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La base de données RTM regroupe les ouvrages en forêt domaniale mais pas ceux installés en forêt communale ou dans les forêts privées
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface prospectée Nombres, type et état des ouvrages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Recensement d'un maximum d'ouvrages sur la CCVT

**Liens**

## Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer

Priorité 3

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.3</b>	<b>Permettre la concertation entre les acteurs</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles</b>	<b>1</b>
Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI	3
Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt	3



**Action n°2.B.3**
**Permettre la concertation entre les acteurs**
**Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte**
**Priorité 1**
**Description**

L'objectif de cette action est d'inciter les gestionnaires forestiers et les chasseurs à communiquer, notamment pour **garantir l'équilibre sylvo-cynégétique** en amont des plantations et des projets de desserte.

Ces projets entraînent une augmentation de l'accessibilité et par conséquent, le déplacement des populations d'ongulés. Des réunions entre chasseurs et gestionnaires forestiers pourraient permettre aux chasseurs d'être informés des enjeux liés aux projets de nouvelles dessertes. Ces discussions pourraient être menées de concert avec les autres échanges forestiers-chasseurs.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ACCA Fédération de chasse de Haute Savoie

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Les chasseurs sont consultés lors des projets de plantation pour augmenter la pression sur le gibier dans ces zones Problématique d'acceptabilité des projets de desserte par les chasseurs en Haute-Savoie
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées Nombre de projets concernés par ces concertations
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les ACCA ont été contactées

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 – Communiquer sur les réglementations en matière d'agraineage, d'affouragement et autres	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025

## Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte

**Priorité 1**

dispositifs d'attraction (goudron) en forêt

2.C.4 – Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation

**Action n°2.B.3**
**Permettre la concertation entre les acteurs**
**Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles**
**Priorité 1**
**Description**

Il est essentiel de **préserver les corridors naturels** tels que les haies, les réseaux bocagers, les ripisylves, les cours d'eau, etc... Certaines espèces ne peuvent se déplacer qu'à travers ces milieux. Ils sont présents à la fois sur des **parcelles forestières et agricoles**. Il serait intéressant d'inciter à la **communication entre les acteurs** de ces deux milieux, qui ont parfois des attentes et visions divergentes dans l'intérêt de la biodiversité.

Le **réseau Natura 2000** pourra être utilisé pour inciter aux premiers échanges. D'éventuels études et travaux sur les connectivités écologiques seraient aussi une occasion.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

Via les dispositifs et plans d'actions des sites Natura 2000 ou du Plan Pastoral Territorial selon la typologie des projets.

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Natura 2000 / Service PPT – PAE	Différentes AFP ONF CNPf

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Acteurs liés aux milieux forestiers et ouverts ne communiquent pas sur les aspects de biodiversité
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de concertations ayant eu lieu Nombre de projets mis en place
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les sujets forêts sont mis à l'ordre du jour des réunions AFP

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
-	Mise en œuvre de la politique Natura 2000, du PPT-PAE



**Action n°2.B.3**
**Permettre la concertation entre les acteurs**
**Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI**
**Priorité 3**
**Description**

Dans les régions où le **risque incendie** est connu, certaines mesures prises pour limiter la propagation des feux peuvent être perçues comme radicales. La mise en place de ces mesures sur les nouveaux massifs à risques peut être la cause de conflits pour des raisons paysagères et écologiques. Ces mesures doivent donc être discutées avec les acteurs concernés pour permettre des compromis en faveur de la **multifonctionnalité des forêts**. L'objectif de cette action est donc **d'inclure les acteurs de la biodiversité** dans les réunions qui concerneront les mesures d'aménagement DFCI, par exemple le rendu d'études liées au risque incendie.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Risques Naturels – Service ENS – Service Natura 2000 Sous-traitance	Gestionnaires forestiers Associations de protection de la nature

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	L'enjeu DFCI se développe à l'échelle du département
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées entre les acteurs DFCI et biodiversité
<b>Indicateur de réalisation</b>	A définir selon l'évolution du contexte DFCI (bilan à mi-parcours)

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
2.C.1 – Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI	CTENS Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique

## Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI

Priorité 3

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies

**Action n°2.B.3**
**Permettre la concertation entre les acteurs**
**Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt**
**Priorité 3**
**Description**

Les dispositifs d'attraction du gibier sont strictement réglementés, des quantités et des priorités sont notamment à respecter. Chaque ACCA a été invitée à **déclarer en préfecture les zones d'agrainage** à l'automne et à **communiquer les informations auprès des mairies**. Il paraît cependant opportun de **rappeler la législation** en termes de nourrissage et d'attraction du gibier en forêt auprès de chaque ACCA. Elle est décrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2026-2031. Les échanges prévus entre acteurs de la chasse, de la forêt, de l'agriculture et de la biodiversité pourraient être des occasions de partager ces informations. Néanmoins il pourrait être nécessaire d'organiser une réunion spécifique.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X					X	X		

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Fédération de chasse 74 DDT	ONF CNPFP OFB ACCA

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La réglementation est décrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2019 - 2025
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions effectuées concernant la réglementation liée aux pratiques de chasse
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les ACCA déclarent les points d'agrainage ont été contactés dans les 5 ans Les propriétaires sont informés des points d'agrainage Pas de constat d'agrainage illégal sur le terrain

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 – Renforcer les concertations avec les	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

## Communiquer sur les réglementations en matière d'agraineage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt

Priorité 3

chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte

2.C.4 – Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

2019 – 2025

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique
- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

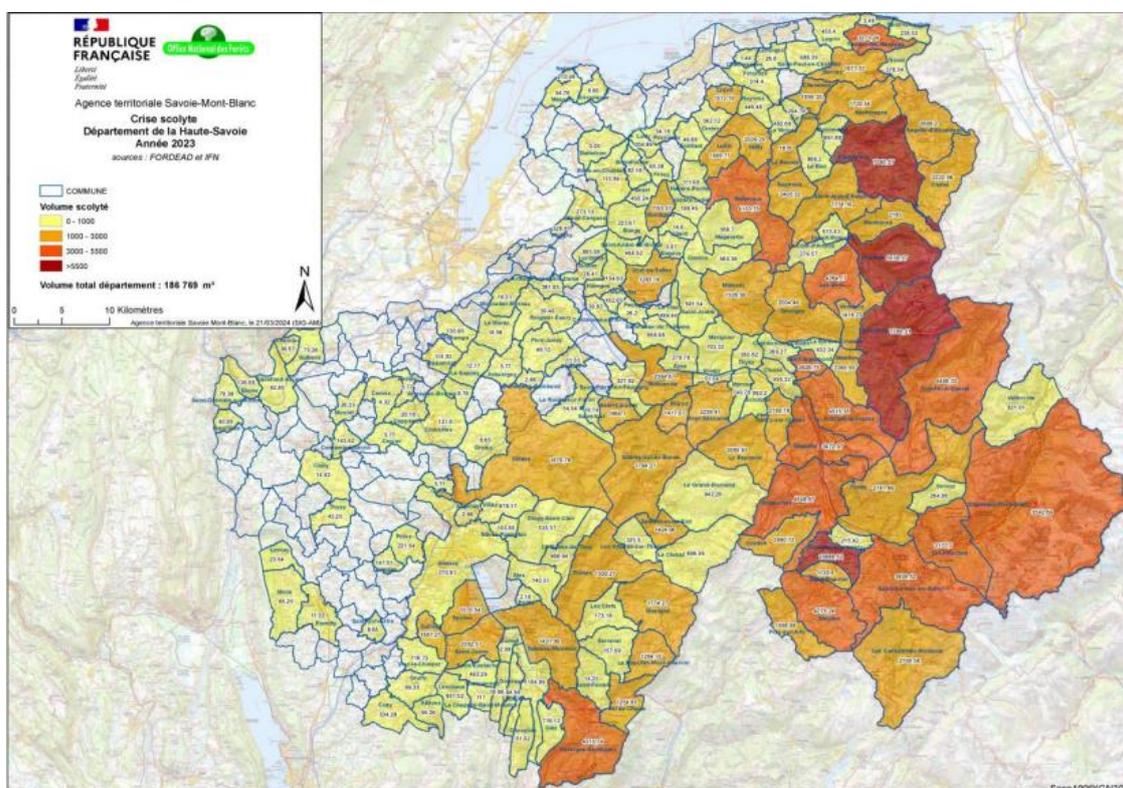
<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.C.1	Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier	Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74	1
		Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI	1
		Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI	1
		Instaurer des places à feu pour rassembler les risques	1
		Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle	2
2.C.2	Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt	Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes	1
		Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique	1
		Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée	1
		Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt	2
2.C.3	Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés	Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte	1
		Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire	2
2.C.4	Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier	Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables	1
		Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier	2
		Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier	2

## Contexte / objectifs

L'évolution du climat est plus marquée dans les secteurs de montagne. Ainsi, la station météorologique de Thônes a enregistré une **augmentation de 2,1°C** ainsi qu'une **diminution de 20 jour de gel** entre 1961 et 2020. Les fortes chaleurs estivales entraînent une **augmentation du déficit hydrique** chez les essences forestières du territoire. On observe notamment une **hausse du dépérissement** des **sapins** et des **épicéas** dans les stations les plus basses. Ce phénomène est accentué par la présence de **scolytes**, notamment le scolyte typographe, un ravageur secondaire naturel de l'épicéa. Les températures plus élevées entraînent une **augmentation de leurs cycles d'essaimages** et par conséquent de leur nombre, au point qu'ils attaquent désormais des arbres sains. Cet enjeu récent est pris en compte par les gestionnaires forestiers, puisque l'agence territoriale de l'ONF a mis en place une **cellule de crise scolyte**. Des suivis de populations sont ainsi réalisés tous les 6 mois par **télédéttection** et des réunions entre les COFOR et l'ONF ont lieu régulièrement dans l'objectif de mettre en place des mesures de lutte rapides et efficaces. Cependant, la lutte contre ce ravageur semble **plus complexe à mettre en place en forêt privée**.



La régénération de l'épicéa n'est donc plus souhaitée en peuplements purs en dessous de 900m, altitude à laquelle elle n'est plus adaptées. **D'autres essences locales sont privilégiées.**

Des **îlots d'avenir**, instaurés en plantant des essences de provenances plus méridionales peuvent également être **expérimentées**. C'est le cas aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes. L'introduction de nouvelles essences doit tout de même rester **contrôlée** pour éviter la **propagation d'espèces exotiques envahissantes** sur le territoire.

Le second aspect lié aux changements climatiques est l'augmentation du **risque feu de forêt** sur la CCVT. A l'échelle du département, le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) est en cours de rédaction. Prévu pour l'été 2025, il définira la stratégie et les actions à mettre en œuvre en fonction du niveau de risque. En parallèle, la CCVT souhaite établir un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique. Ce nouvel enjeu pourra mener à des **adaptations de la desserte** et autres actions permettant de réduire ce risque, ainsi **qu'à une meilleure connaissance des enjeux**, et notamment des secteurs de **forêt jouant un rôle de protection** face aux autres risques naturels, à

## Contexte / objectifs

prioriser dans la protection. Mais il nécessite également une forte **communication auprès du grand public** en rappelant le Code forestier qui règlemente le déclenchement de feu par un tiers en forêt.

Pour finir, le dernier enjeu décrit dans cette action est lié à **l'équilibre sylvo-cynégétique**. Lors du diagnostic de 2022, cet équilibre a été décrit comme **menacé** dans 3 communes de la CCVT. Les **plans de chasses** permettant de réguler les populations d'ongulés **peinent à être réalisés**. Des initiatives de dialogue sont en cours entre les forestiers et les chasseurs mais des initiatives sur la CCVT pourrait compléter cette démarche.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.1</b>	<b>Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI</b>	<b>1</b>
<b>Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI</b>	<b>1</b>
<b>Instaurer des places à feu pour rassembler les risques</b>	<b>1</b>
<b>Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle</b>	<b>2</b>



## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74

**Priorité 1**

#### Description

La communication concernant les possibilités ou les difficultés d'accès aux massifs est essentielle pour permettre aux pompiers un **accès rapide aux massifs en cas de feux de forêt**. Il s'agit d'une action facile et rapide à mettre en place car elle est en cours dans le cadre de la création de l'atlas DFCI départemental (cartographie et caractérisation des équipements utilisables pour la lutte).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X										

Action en cours

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 402 – Protéger la forêt contre les incendies - Programme régional
- 80 % des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	SDIS 74 DDT 74 COFOR 74 CNPf ONF Département de la Haute-Savoie

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'accès à la desserte sur le territoire n'est pas uniforme (présence de barrières avec ou sans cadenas, enrochement...) Recensement du Département conjointement avec le SDIS qui est en cours
<b>Indicateur de suivi</b>	Les contraintes d'accès à la desserte forestière sont identifiées et listées pour chaque commune
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'accès à la desserte est uniforme Les services de secours peuvent accéder à toutes les zones desservies des massifs

## Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74

**Priorité 1**

forestiers de la CCVT

Tous les nouveaux accès ont des barrières avec cadenas pompiers

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	<p>Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie</p> <p>Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li></ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

**Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic de vulnérabilité au risque feu de forêt de la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI**

**Priorité 1**

### Description

La **desserte DFCI** nécessite des aménagements supplémentaires à la desserte forestière classique. L'ajout de zones de croisement adaptées est à prévoir, l'installation de réservoirs d'eau est également envisageable. De plus, le nombre d'aires de retournement doit être suffisant pour faciliter le retournement des véhicules du SDIS et la largeur des pistes adaptée à ceux-ci. L'accessibilité des dessertes par les pompiers doit être mieux connue et maîtrisée.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur le **diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt** (étude en cours) et de déterminer les aménagements à réaliser sur la desserte existante, de réaliser une cartographie des zones à risque et de connaître les aménagements existants. Cette étude pourrait également mener à la préconisation de création de nouveaux projets de dessertes, en fonction de l'aspect DFCI et des enjeux à protéger.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X				

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 402 – Protéger la forêt contre les incendies - Programme régional
- 80 % des dépenses éligibles

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 2 « Protéger la forêt contre le risque incendie »
- Cofinancer les aides à l'investissement des collectivités, de l'ONF et des propriétaires privés (points d'eau, équipements de surveillance, ...) dans le cadre du FEADER
- Eligible dès approbation du PDPFCI

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	Selon les préconisations retenues <i>SDIS 74</i> <i>CNPF</i>

## Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic de vulnérabilité au risque feu de forêt de la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI

**Priorité 1**

	<p>ONF</p> <p>RTM</p> <p>Département de la Haute-Savoie</p>
--	---

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité à l'échelle de la CCVT en cours (consultations : 09/2024 - rendu de l'étude début 2026)</p> <p>Rédaction du PDPFCI prévu pour l'été 2025</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Etude de vulnérabilité réalisée</p> <p>Nombre de points noirs identifiés</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les préconisations de l'études sont appliquées</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	<p>Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie</p> <p>Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li> </ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI

**Priorité 1**

#### Description

La thématique DFCI étant récente sur le territoire, il est important de **communiquer auprès du grand public sur les réglementations concernant les feux en forêt**. Cet aspect peut servir d'argument pour animer les nouveaux projets de desserte.

Les propriétaires, les élus ainsi que les socio-professionnels devront être formés à ces nouveaux enjeux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER DFCI

- Mise en place de signalétique éligible dès l'approbation du PDPFCI

##### Fonds vert

- Actions de sensibilisation au risque incendie

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	SDIS 74 ONF COFOR

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Nouvel enjeu sur la Haute-Savoie 90 % des départs de feux sont directement liés à l'activité humaine
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de documents intégrant des préconisations pour le grand public Nombre d'animations auprès du grand public intégrant une partie DFCI Nombre de patrouilles DFCI (sensibilisation et verbalisation) réalisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	A définir selon l'évolution du contexte DFCI (bilan à mi-parcours) Réalisation et / ou diffusion d'outils de communication sur la thématique DFCI à

## Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI

**Priorité 1**

destination du grand public

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique  Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie  Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li></ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Instaurer des places à feu pour rassembler les risques

**Priorité 1**

#### Description

Malgré les interdictions de feu en forêt, l'instauration de **places à feu aménagées permanentes** pourrait permettre de **concentrer les risques** en un point connu du SDIS.

Il est également possible de les fermer en périodes de forte sécheresse.

Les demandes de régularisation (places existantes) ou des créations sont instruites en DDT, en collaboration avec l'ONF et le SDIS, puis validées par arrêté préfectoral. Il convient de remplir le formulaire de demande afférent. La DDT peut apporter un appui technique si besoin.

Les zones prioritaires sont les parkings de départ de randonnées et particulièrement la zone des Confins (parking et lac).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service APN	ONF
Communes	SDIS
	DDT

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Déclenchement des feux de forêts liés à 90 % à l'activité humaine Interdiction d'allumer un feu ou de fumer à moins de 200m d'une forêt (Code forestier) Existence d'aires de feux sauvages
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de places à feu permanents réalisées Nombre de personnes utilisant les places à feu Nombre de feux sauvages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	100 % des places à feu sont identifiées 0 feux sauvages recensés Tous les parkings de départ de randonnées fréquentées du territoire disposent d'une

## Instaurer des places à feu pour rassembler les risques

**Priorité 1**

place à feu

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li></ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle

Priorité 2

#### Description

Plusieurs communes ont récemment recruté des **gardes champêtres**. Cette fonction permet de nombreuses qualifications notamment un **rôle de police de l'environnement**. En plus des tournées assignées à l'ONF (2 jours par an), il serait possible d'assigner au garde champêtre des tournées de contrôle pour surveiller les départs de feux dans la forêt. Le rôle du garde champêtre est à la fois pédagogique et de contrôle.

Proposer un poste mutualisé.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ONF SDIS OFB Police municipale Gendarmerie

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Recrutement de gardes champêtres sur certaines communes 1 seul ETP en 2024 à Manigod
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'ETP Garde Champêtre sur la CCVT Nombre de jours assignés aux tournées DFCI Nombre de patrouilles DFCI (sensibilisation et verbalisation) réalisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Attribution de missions DFCI aux gardes champêtres de la CCVT Poste mutualisé

## Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle

**Priorité 2**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes</b>	<b>1</b>
<b>Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>1</b>
<b>Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée</b>	<b>1</b>
Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt	2



<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

## Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes

Priorité 1

### Description

En forêt, les gestionnaires et propriétaires doivent être capables d'identifier les **espèces exotiques envahissantes** et de connaître leurs modalités de gestion.

Pour les usagers de la forêt, ce point pourrait également être abordé afin d'éviter l'introduction et le développement de ces espèces en communiquant sur les décharges sauvages et en incitant au signalement des foyers d'espèces exotiques envahissantes.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service ENS	SILA Ecomusée du bois et de la forêt

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les espèces exotiques envahissantes sont peu connues et peu recensées en forêt
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de formations Nombre de structures et de personnes formées
<b>Indicateur de réalisation</b>	1 réunion de concertation sur cette thématique est organisée pour les gestionnaires et propriétaires dans les 5 ans Les habitants ont reçu un document de sensibilisation

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	CTENS – Fiche 9.2 : Inventaire des foyers de flore exotique envahissante et stratégie de gestion

## Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes

**Priorité 1**

intercommunale

SILA – Stratégie de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes du bassin versant Fier et lac d'Annecy :

- Livret professionnels
- Livret particuliers
- Livret espèces

Action n°2.C.2	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
----------------	--

<b>Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>Priorité 1</b>
---	-------------------

### Description

Le **changement climatique** entraîne une modification des peuplements forestiers et par conséquent de la gestion des forêts. Les gestionnaires forestiers et propriétaires de forêts sont les premiers concernés par l'évolution des pratiques en forêt. Il est important de les **sensibiliser** à cette thématique, par le biais de formations ainsi qu'en communiquant sur les mesures prises sur d'autres territoires (retour d'expérience, visite de projets expérimentaux).

Créer de nouvelles formation et/ou se rapprocher des **formations FOGEFOR** bisannuelles si la thématique est adaptée.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF COFOR 74 Ecomusée du bois et de la Forêt

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le CNPF est chargé des formations auprès des propriétaires privés et notamment de leur sensibilisation à des pratiques sylvicoles adaptées au changement climatique. Certains propriétaires restent cependant peu sensibilisés à cette thématique.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions/formations organisées Nombre de journées techniques en lien avec le changement climatique effectué Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 journée technique / an organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées et formées

## Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique

**Priorité 1**

10 diagnostics BioclimSol réalisés avec les propriétaires / an

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.1 - Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable (DGD) en forêt privée	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li> <li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li> <li>- Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés</li> </ul> <p>SILA – Stratégie de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes du bassin versant Fier et lac d'Annecy :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret professionnels</li> <li>- Livret particuliers</li> <li>- Livret espèces</li> </ul>

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

## Réaliser un diagnostic de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée

Priorité 1

### Description

Le **diagnostic** permettra d'identifier les secteurs prioritaires en forêt privée, où l'adaptation des forêts au changement climatique est urgente afin d'éviter les problématiques liées au dépérissement. L'objectif est d'anticiper et de proposer des actions adaptatives des peuplements.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X							

### Aides disponibles

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 1 « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique »
- Subvention aux investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone
- Jusqu'à 60% des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Propriétaires forestiers	CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les données d'évolution climatique disponibles à large échelle sont de bons indicateurs des menaces qui pèsent sur les essences forestières. Néanmoins, les caractéristiques locales des stations (topographie, exposition, sol, etc.) jouent un rôle prépondérant dans la vulnérabilité des peuplements au changement climatique (CC), l'empirant ou le compensant. L'outil BioClimSol permet de diagnostiquer les parcelles vis à vis de l'adaptation au CC des essences présentes. Un diagnostic global du territoire permettrait de comprendre où les actions prioritaires d'adaptation sont requises.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de relevés BioClimSols réalisés et de diagnostics de massifs
<b>Indicateur de réalisation</b>	Cartographie à jour de priorisation des zones d'action Propositions d'actions de gestion de l'enjeu de l'adaptation des forêts au changement

## Réaliser un diagnostic de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée

**Priorité 1**

climatique

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li><li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li><li>- Fiche action 3.1 – Renforcer la connaissance des massifs</li></ul>

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

<b>Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt</b>	<b>Priorité 2</b>
--	-------------------

### Description

Apporter un **soutien technique et économique** aux projets dont l'objectif est de **communiquer sur les adaptations des forêts au changement climatique**.

Le projet de **forêt école** est porté par la commune de Thônes avec l'appui de l'Ecomusée du Bois et de la forêt sur une propriété publique d'environ 10 ha de forêt communale. Il s'agit d'un projet pédagogique porté sur 3 axes : la sensibilisation à l'environnement et la communication, la formation professionnelle et la filière forêt-bois, enfin, la gestion forestière et l'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre ce dernier point, l'un des projets identifiés est la mise en place d'un îlot d'avenir sur la parcelle qui pourra par la suite servir de base à une communication pour le grand public.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Ecomusée du Bois et de la Forêt	CCVT ONF CNPF MFR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le projet de Forêt-Ecole porté par l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes, prévoit le développement d'un îlot d'avenir
<b>Indicateur de suivi</b>	Mise en place de l'îlot d'avenir Entretien de l'îlot et suivi Nombre de communications réalisées sur l'îlot

## Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt

Priorité 2

**Indicateur de réalisation**

La plantation est fonctionnelle

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li><li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li><li>- Fiche action 10.2 – Renforcer les liens avec la recherche</li></ul>

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.3</b>	<b>Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte</b>	<b>1</b>
Réactualiser le Plan Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire (notamment l'enjeu scolyte)	2



## Action n°2.C.3

## Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés

### Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte

**Priorité 1**

#### Description

La mortalité des résineux liée aux scolytes nécessite d'exploiter les bois rapidement pour éviter qu'ils ne sèchent sur pied, ce qui empêche leur valorisation en sciage. Ces bois ont également une plus faible valeur commerciale comparé aux bois sains. Un budget facilitant leur exploitation pourrait donc permettre de répondre aux contraintes de rentabilité des ETF.

Ce budget pourrait s'appuyer sur :

- D'une **réserve budgétaire communale** : un fonds d'urgence dédié dans le budget de chaque commune ou bien un budget mutualisé à toute la CCVT ;
- D'une **réserve de matériel commun** à toutes les communes de la CCVT (notamment des panneaux) ;
- Permettre aux privés de bénéficier d'une **avance de trésorerie** grâce à ce fonds pour permettre une exploitation rapide en cas de situation d'urgence.

Pour que les interventions soient plus rapides, les agents communaux pourraient être formés aux travaux forestiers.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 1 « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique »
- Mettre en place un fonds public-privé pour faire face aux défis à venir pour la forêt du 21e siècle

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ONF CNPF Gestionnaire forestier

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Situation de crise scolyte sur tout le département de la Haute-Savoie Difficulté à mettre en place rapidement les travaux lors des attaques de scolyte
<b>Indicateur de</b>	Fonds disponibles pour les interventions d'urgence scolyte

## Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte

**Priorité 1**

<b>suivi</b>	Surface de travaux financés par le fonds d'urgence
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les indicateurs de réalisation ne peuvent pas être finis dès à présent (juin 2025). L'ambition de cette fiche action sera définie par les problématiques d'urgence rencontrées sur le territoire.</p> <p>Le contenu détaillé de cette fiche pourra être retravaillé selon les choix politiques du prochain mandat 2026-2032.</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.4 – Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé</li> <li>- Fiche action 5.3 – Surveillance sanitaire des forêts de la région</li> <li>- Fiche action 5.4 – Organiser les luttes sanitaires en forêt</li> <li>- Fiche action 11.3 – Favoriser les politiques forestières territoriales</li> </ul>

## Action n°2.C.3

## Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés

### Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire

Priorité 2

#### Description

Ajuster le **Projet Sylvicole Territorial (PST)**, dans le cadre du **dispositif Sylv'ACCTES** aux enjeux du territoire si besoin, lors de son renouvellement (2027). Le PST de la CCVT prend en compte l'irrégularisation des futaies résineuses par trouées et permet la plantation de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique. Cependant il conviendrait d'y intégrer l'enjeu scolyte.

Ce dispositif n'a aujourd'hui pas encore permis de financer de travaux en forêt privé (notamment car il nécessite que le propriétaire possède un document de gestion)

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X			X			X		

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Sylv'ACCTES ONF CNPf

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT est adhérente à Sylv'ACCTES Le PST a été renouvelé en 2024 Financement de 40 ha de travaux en forêt publique via le PST Pas de projet financé en forêt privé à ce jour
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface de travaux sur des bois scolytés financés
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'enjeu scolyte est intégré lors du renouvellement du PST L'enjeu changement climatiques est intégré et clairement affiché lors du renouvellement du PST

## Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire

Priorité 2

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 11.3 – Favoriser les politiques forestières territoriales</li></ul>

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.4</b>	<b>Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables</b>	<b>1</b>
Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier	2
Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier	2



## Action n°2.C.4

## Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

### Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables

**Priorité 1**

#### Description

En s'appuyant sur les retours d'expérience sur les **nouvelles méthodes de protection biodégradable**, l'objectif de cette action serait de **protéger les plants forestiers** sur les zones de plantation où la pression du gibier entraîne une baisse significative du taux de reprise de ces plants.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt-Bois AuRA 2023-2027

- Soutenir des projets partenariaux de progrès (expérimentation, recherche, innovation)
- Au maximum 40% du montant des dépenses d'investissement éligibles
- Au maximum 60% du montant des dépenses de fonctionnement éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	ONF
Propriétaires forestiers privés	CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des expérimentations en cours en Savoie sur des moyens de protections répulsifs qui nécessitent moins de travaux (pas besoin de les retirer au bout de quelques années) mais possiblement plusieurs passages.  Un retour d'expérience sur l'utilisation de Thorelaine (manchon en laine de mouton) montre des effets positifs sur l'effet répulsif et isolant sur les plants.
<b>Indicateur de suivi</b>	Taux de reprise des plants protégés selon les méthodes  Nombre de plantations avec protection
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les nouvelles plantations en zone de dégât de gibier sont systématiquement protégées

#### Liens

## Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables

**Priorité 1**

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.3 – Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</p> <p>2.B.3 - Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction (goudron) en forêt</p>	<p>CTENS – 3.7.2. Expérimentations sur des dispositifs de protection des plants par méthodes biologiques</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique</li><li>- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique</li><li>- Fiche action 10.2 – Renforcer les liens avec la recherche</li></ul>

## Action n°2.C.4

## Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

### Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier

Priorité 2

#### Description

L'objectif est **d'offrir au gibier des zones pour se nourrir** en dehors des plantations.

Il pourrait être intéressant de déterminer en amont si ce type de zone a déjà été expérimentée et si elle a montré une efficacité significative sur d'autres territoires.

Une **zone de gagnage** est une zone naturelle ou artificielle utilisée par les animaux sauvages pour se nourrir. Ces zones peuvent être de plusieurs type :

- Zone herbeuse naturelle : avec une végétation herbacée non ligneuse
- La prairie à gibier améliorée : composée en majorité de graminées et de légumineuses
- La culture à gibier : végétation annuelle (maïs, betterave, céréale, colza...)
- Le gagnage ligneux : végétation ligneuse composée d'essences secondaires appétentes

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Propriétaires forestiers (dont communes) ACCA	ONF CNPf ACCA COFOR

#### Indicateurs

Etat initial	Certaines communes ont un équilibre sylvo-cynégétique menacé
Indicateur de suivi	Surface de gagnage
Indicateur de réalisation	Au moins 1 zone de gagnage est créée

#### Liens

## Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier

Priorité 2

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.3 - Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</p> <p>2.B.3 - Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction (goudron) en forêt</p>	<p>Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique</li><li>- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique</li></ul>

## Action n°2.C.4

Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

Priorité 2

### Description

L'équilibre sylvo-cynégétique étant menacé sur plusieurs communes, il pourrait être intéressant de limiter, voire de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier. Les communes concernées par ces zones devront entamer la **discussion avec les présidents d'ACCA** auxquels reviennent la décision.

Il existe des données SIG établissant une cartographie des réserves de chasse pour chaque commune.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	ACCA COFOR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Certaines communes ont un équilibre sylvo-cynégétique menacé
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées Nombre de président d'ACCA contacté
<b>Indicateur de réalisation</b>	A minima 1 zone de réserve de chasse pour le grand gibier est supprimée sur le territoire de la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 - Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025 Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser

## Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

**Priorité 2**

- les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique
- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
3.A.1	Communiquer sur l'aspect biodiversité	Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	1
		Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité	1
3.A.2	Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière	Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique	1
		Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	1
3.A.3	Communiquer auprès des scolaires sur la multi-fonctionnalité des forêts	Promouvoir le livret scolaire forêt	1

## Contexte / objectifs

La forêt rend une multitude de services à nos sociétés de la **production de bois** au **maintien des sols** en passant par les **activités récréatives**. Tous ces services sont **complémentaires et indispensables**. Cependant, ils sont souvent mal connus du grand public tout comme les multiples acteurs qui évoluent en forêt et les enjeux de biodiversité forestière. Par ailleurs, elle est perçue comme un espace sacré de liberté dont les utilisateurs ne voient parfois ni les **limites** ni leur **impact**. Cette vision génère parfois une incompréhension et un rejet par le grand public des actions de gestion forestière.

Dans le contexte de la précédente charte, des actions en partenariat avec **l'Ecomusée du bois et de la forêt de Thônes** ont permis la mise en place d'événements de communication sur la filière forêt-bois et ses métiers.

Plusieurs éditions des biennales « Au fil du bois » ont pu être réalisées, cet événement s'est montré très pertinent puisqu'il a réuni 226 personnes en 2018, 249 personnes en 2022 et 750 personnes en 2024. Une exposition « forêt d'ici et d'ailleurs » sous forme de 8 kakémonos a également été réalisée, cette dernière est toujours disponible en prêt à la CCVT.

Le **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS)** et les animations **Natura 2000** prévoient également des actions en faveur de la communication auprès des acteurs amenés à fréquenter les espaces forestiers. Ces éléments de sensibilisation sont également repris dans le Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature en cours de validation sur le territoire de la CCVT. Enfin, plusieurs actions en faveur du dialogue forêt-société sont **portées en interne par l'ONF** et dans le cadre de **conventions d'animation avec les acteurs du territoire par le CNPF**. Ces éléments font également aujourd'hui l'objet de groupes de travail collectifs porté par le Pôle Excellence Bois afin de mutualiser la réflexion sur ces sujets.

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

<b>Action n°3.A.1</b>	<b>Communiquer sur l'aspect biodiversité</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	1
Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité	1



## Action n°3.A.1 Communiquer sur l'aspect biodiversité

### Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

**Priorité 1**

#### Description

La chasse est essentielle à la régulation du gibier qui menace la reprise des plants forestiers en forêt et la régénération.

Pour **améliorer l'acceptabilité de la chasse par le grand public** plusieurs sujets de communication sont envisageables :

- Communiquer sur les expérimentations d'enclos/exclos (ONF - Montmin, MFR de l'Arclosan) ainsi que sur le projet de Forêt Ecole de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt ;
- Communiquer sur les résultats d'expérimentations portées par les EPCI voisins : cet enjeu étant récent sur le territoire, des expérimentations dans le but d'améliorer la connaissance sur les populations d'ongulés et leurs impacts sont portées par plusieurs CFT d'EPCI en Haute-Savoie.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Fonds de dotation privés

- « Montagne vivante », Botanic...

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes Ecomusée du Bois et de la Forêt CNPf	ACCA Fédération de chasse 74 Ecomusée de la Forêt et du Bois MFR de l'Arclosan

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'acceptabilité du grand public est l'un des freins identifiés pour la réalisation des plans de chasse.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'outils de communication Nombre de communications sur les expérimentations
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée (possiblement sur le terrain) Au moins 100 personnes ont été sensibilisées

## Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt</p>	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li><li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li></ul>

## Action n°3.A.1 Communiquer sur l'aspect biodiversité

### Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

**Priorité 1**

#### Description

En s'appuyant sur les mesures CTENS, Natura 2000, certaines **communications sur la biodiversité** pourront être adaptées au milieu forestier (présence des dendromicrohabitats, réglementation sur la cueillette, présentation des espèces protégées (faune et flore), bons comportements (déchets, respect des sentiers...)

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Appel à projet annuel via Natura 2000

- Taux variable (50% en 2025)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service ENS et Natura 2000	Ecomusée de la Forêt et du Bois Structures et associations environnementales Offices de tourisme Bureaux des guides

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Territoire fortement fréquenté, la CCVT dispose d'animations dans le cadre de Natura 2000 qui pourraient être adaptées à la forêt.
<b>Indicateur de suivi</b>	Types de communications Nombre de communications Nombre de personnes sensibilisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées

#### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

**Priorité 1**

3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

<b>Action n°3.A.2</b>	<b>Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique	1
Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	1



## Action n°3.A.2 Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière

### Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

**Priorité 1**

#### Description

La Haute-Savoie est en situation de « Crise Scolyte ». Dans ce contexte, l'ONF et les COFOR 74 se réunissent régulièrement pour adopter des mesures de gestion. Les épicéas sont de plus en plus touchés par des épisodes de dépérissement et les interventions entraînent également un impact sur le paysage.

Pour permettre au grand public une **meilleure compréhension** de cette crise et des coupes sanitaires réalisées en conséquence, l'ONF dispose de panneaux installés à proximité des coupes. Au-delà de cette information il est important de **communiquer sur l'intérêt des coupes sanitaires** par le biais d'articles de presse ou de rencontres. L'écomusée de Thônes est également un bon support de communication notamment dans le cadre du projet de Forêt Ecole.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	CNPF ONF Ecomusée de la Forêt et du Bois ISETA

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Dépérissement lié au changement climatique entraîne des modifications de paysages Les coupes sanitaires viennent accentuer ces changements déjà bien visibles en raison des reliefs montagnards
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'animations intégrant les effets du changement climatique Nombre d'outils de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées sur la durée de la CFT

## Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique 3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité 3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li><li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li></ul>

## Action n°3.A.2 Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière

### Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt **Priorité 1**

#### Description

Dans cet objectif, le partenariat avec l'Ecomusée, a permis lors de la précédente CFT de réaliser des événements tels que des films et des expositions (toujours disponible sur la CCVT). Il est important de maintenir le partenariat avec l'Ecomusée, d'inciter à la réalisation d'événements tels que « Vis ma vie de Bûcheron », de poursuivre les biennales « Au fil du bois » et de développer les actions de communication selon les opportunités.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Fonds de dotation privés

- « Montagne vivante », Botanic...

##### Appel à projet annuel via Natura 2000

- Taux variable (50% en 2025)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Ecomusée de la Forêt et du Bois MFR ISETA CNPF ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Quelques animations portées par l'écomusée du bois et de la forêt de Thônes (biennales, visites, ...)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'animations mises en place Nombre de participants aux événements Nombre de personnes sensibilisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les biennales "Au fil du bois" sont reconduites tous les 2 ans (2024, 2026, 2028, 2030, 2032, 2034)

## Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt

**Priorité 1**

Au moins 2 événements "Vis ma vie de bûcheron" est organisé au cours des 5 premières années

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique</p> <p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique</p>	<p>CTENS - Fiche action 3.7.2</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li> <li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li> </ul>

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
<b>Action n°3.A.3</b>	<b>Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts</b>

Sous action	Priorité
Promouvoir le livret scolaire forêt	<b>1</b>



**Action n°3.A.3**
**Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts**
**Promouvoir le livret scolaire forêt**
**Priorité 1**
**Description**

S'appuyer sur des interventions de professionnels de la filière forêt-bois.

Organiser des visites pédagogiques.

Prévoir un temps en classe pour travailler sur le livret conçu en 2023 avec Sylv'ACCTES et s'assurer de la compréhension des scolaires.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**
**Fonds de dotation privés**

- « Montagne vivante », Botanic...

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Ecomusée de la Forêt et du Bois	

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Livret forêt existant sur la CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'heures dédiées à l'animation du livret Nombre de sorties réalisées pour les scolaires
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire ont bénéficiés d'un cycle d'animation. Quelques animations portées par l'écomusée du bois et de la forêt de Thônes (biennales, visites, ...)

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes

## Promouvoir le livret scolaire forêt

**Priorité 1**

sociétales

- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public
- Fiche action 11.2 – Développer l’attractivité des métiers et agir sur la formation

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
3.B.1	Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière	Informier le public des chantiers en cours	1
		Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers	1
		Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers	2
3.B.2	Recenser les structures d'information existantes	Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	2
		Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports	2

## Contexte / objectifs

La CCVT est un territoire **extrêmement touristique**, tout au long de l'année. Cette zone est caractérisée par un **usage intensif des espaces forestiers** pour les loisirs : randonnées, trail, VTT, ski hors-piste, ski de randonnée, raquettes, etc... Il apparaît donc essentiel de partager ce territoire entre les utilisateurs loisirs et les professionnels du secteur forestier et la biodiversité liée à ces milieux pour **limiter les conflits** et les impacts tout en **conciliant les usages**.

La précédente charte forestière avait déjà identifié cet enjeu. Des actions en partenariat avec l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes ont abouti à la **mise en place d'évènements de communication sur la filière forêt-bois et ses métiers**. Ainsi, plusieurs éditions des biennales « Au fil du bois » ont pu être réalisées, cet évènement s'est montré très pertinent puisqu'il a réuni 226 personnes en 2018, 249 personnes en 2022 et 750 personnes en 2024. Une exposition « forêt d'ici et d'ailleurs » sous forme de 8 kakémonos a également été réalisée, cette dernière est toujours disponible en prêt à la CCVT.

Le **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS)** et les animations **Natura 2000** prévoient également des actions en faveur de la communication auprès des acteurs amenés à fréquenter les espaces forestiers. Une synergie commune entre ces différents programme est à instaurer.

Enfin, plusieurs actions en faveur du dialogue forêt-société sont portées par les différents partenaires, dont l'ONF et le Pôle Excellence Bois

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Action n°3.B.1</b>	<b>Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Informier le public des chantiers en cours</b>	<b>1</b>
<b>Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers</b>	<b>2</b>



## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Informer le public des chantiers en cours

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif de cette action est **de notifier systématiquement les structures touristiques d'information**, et particulièrement les **offices du tourisme**, des chantiers en cours. Cela permettra d'éviter que les promeneurs n'utilisent les sentiers fermés et de proposer des itinéraires alternatifs.

Réaliser une **carte de fréquentation** pour les activités de pleine nature pour anticiper la communication sur site via la présence de panneaux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Sentiers Communes	Offices du tourisme Socio-professionnels Propriétaires et gestionnaires forestiers

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les chantiers forestiers doivent être déclarés en mairie. Cette obligation n'est pas toujours respectée notamment en forêt privée en raison d'une méconnaissance
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'itinéraires alternatifs proposés Nombre de chantiers déclarés Nombre d'annonces faites pour le grand public
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les chantiers sont signalés en mairie, en office du tourisme et sur le terrain

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature Natura 2000

## Informer le public des chantiers en cours

**Priorité 1**

3.B.1 - Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers

CTENS

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers Priorité 1

#### Description

Lors des chantiers forestiers, du matériel de protection et de communication est nécessaire. Une mise en commun à partir de **modèles prérempli** (informations spécifiques au chantier à compléter uniquement) permettrait d'améliorer les objectifs de communication avec le grand public en proposant des explications adaptées à chaque projet.

En forêt publique, l'ONF met systématiquement en place des panneaux explicatifs. Fournir des panneaux et acculturer l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et ETF à l'utilisation de ces supports de communication renforcerait le dialogue forêt-société.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT ASDEFS	ASDEFS - PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	En forêt publique, les chantiers sont expliqués par des fiches format A4 disposées au point de fermetures des sentiers En forêt privée, les chantiers ne sont pas toujours accompagnés de campagne de sensibilisation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de panneaux en prêt Nombre de panneaux en forêt publique et privée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le nombre de panneaux mis à disposition correspond à a demande Les panneaux ont été empruntés à chaque fois qu'un chantier le nécessitait Tous les chantiers sont signalés et expliqués au grand public

## Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Informer le public des chantiers en cours	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature
3.B.1 - Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers	Panneaux préremplis ONF Panneaux ASDEFS Inventaire des panneaux existants (PEB)

## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers

Priorité 2

#### Description

Sur les chantiers déclarés, l'objectif de cette action est de **proposer des itinéraires alternatifs**, les tracés de ces déviations pourront être disponibles aux abords des sentiers fermés (pour les personnes qui ne se seraient pas renseignées en amont) ou disponibles sur le site de la CCVT et consultables auprès des offices du tourisme.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service sentiers ASDEFS	ASDEFS – PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'exploitation forestière peut impacter certains itinéraires fréquentés Absence d'information en amont de la fermeture de sentiers temporaire pour les usagers
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de sentiers fermés et durée de la fermeture Nombre de coupes où une alternative est proposée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les chantiers sont signalés et expliqués au grand public Des itinéraires alternatifs sont proposés quand cela est nécessaire

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Informer le public des chantiers en cours	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Action n°3.B.2</b>	<b>Recenser les structures d'information existantes</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	2
Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports	2



**Action n°3.B.2**
**Recenser les structures d'information existantes**

**Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt**

**Priorité 2**

### Description

L'objectif de cette sous-action est **d'informer le grand public sur les potentiels obstacles** qu'il peut rencontrer en forêt (zone d'alpage, chasse, chantiers, réserves naturelles...). Ce guide présenterait l'annuaire des applications et/ou des sites des différents organismes et serait disponible sur le site de la CCVT.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X					X		

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Offices du tourisme Socio-professionnels Annecy Mountains Fédération des Chasseurs

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des applications pour assurer la cohabitation des différentes activités en forêt existent Pas de relai spécifique de ces outils existants sur le territoire de la CCVT Ces informations sont peu connues du grand public
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de sites et d'application recensés Nombre de fois où la page internet dédiée de la CCVT ou celle des acteurs sociaux-professionnels locaux est consultée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le guide à jour est à disposition sur le site de la CCVT

### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

**Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt**

**Priorité 2**

3.B.2 - Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports

**Action n°3.B.2**
**Recenser les structures d'information existantes**
**Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports**
**Priorité 2**
**Description**

Pour communiquer sur l'existence du guide, des QR codes ou des flyers de communication pourront être disponibles dans les offices de tourisme ou auprès des socio-professionnels.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
				X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Offices du tourisme Socio-professionnels Annecy Mountains

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Il n'y a pas de recensement des potentiels obstacles que les usagers peuvent rencontrer en forêt (zone d'alpage, chasse, chantiers, réserves naturelles...)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de supports de diffusion de ces structures
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les offices de tourisme diffuse l'information, permettant d'accéder au guide Tous les acteurs socio-professionnels identifiés ont été destinataires des informations et les relaient

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
3.B.2 - Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales - Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
4.A.1	Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie	Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition	1
		Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité	2
		Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif	3
4.A.2	Développer les chaufferies communales	Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	1
		Mettre en place des chaufferies locales	3
		Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune	1
4.A.3	Diversifier les sources d'approvisionnement	Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts	1
		Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie	1

## Contexte / objectifs

**37 % du bois exploité** sur la CCVT est utilisé en tant que **bois énergie**. Ces bois sont majoritairement valorisés en broyat, **en dehors du territoire** puisqu'il n'existe pas à ce jour de plateforme de stockage de bois énergie. L'installation d'une **filière bois-énergie locale et efficace** nécessite l'implantation **d'équipements dédiés**.

La précédente CFT a permis d'initier la démarche du développement de cette filière, en réalisant une pré-étude **de faisabilité** de mise en place de **chaufferies bois-énergie sur 60 bâtiments communaux de la CCVT**. Les résultats ont incité 6 communes à poursuivre par des études de faisabilité plus poussée ou à l'échelle communale, et d'avant-projet. Plus récemment, les communes de La Clusaz et du Grand Bornand se sont engagées dans des **projets de chaufferies collectives avec le Syane** (syndicat d'énergie). Néanmoins, il y a peu de concertation entre les communes ce qui entraîne une diversité de mode d'approvisionnement (granulés, plaquettes). Cette multiplication des formats pourrait entraîner des **contraintes supplémentaires** à la réalisation d'une filière bois énergie locale (transport, stockage).

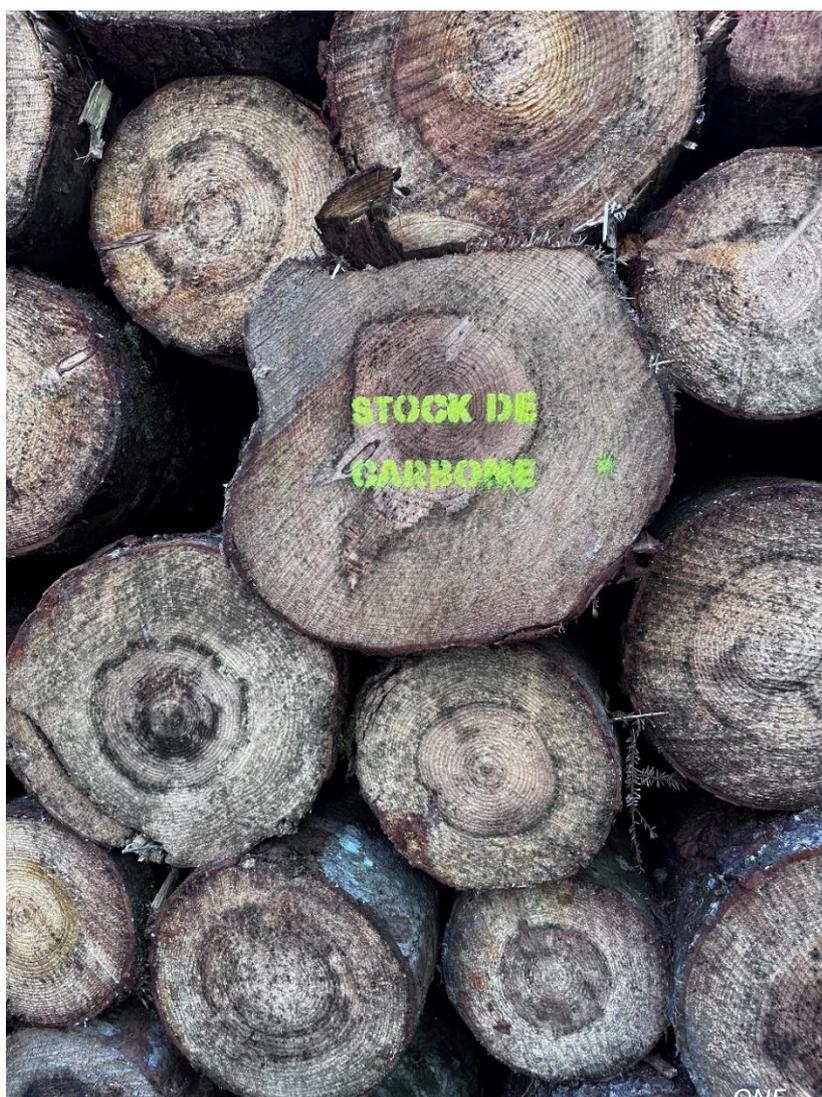
La proportion de bois énergie lors des coupes en forêt est assez bien connue. Cependant plusieurs autres ressources pourraient également alimenter la filière. C'est le cas des déchets de scieries et des entreprises de 2<sup>de</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation, les déchets verts ainsi que les pièces de bois en fin de vie (poutre, ameublement, ...).

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition</b>	<b>1</b>
Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité	2
Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif	3



<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition</b>	<b>Priorité 1</b>
---	-------------------

### Description

L'objectif de cette action est de **déterminer l'organisation de la filière** en **identifiant les acteurs**, choisissant **l'emplacement de la plateforme de stockage et/ou de transformation** des plaquettes bois, les **objectifs de production** en fonction de l'échelle d'approvisionnement (CCVT, Grand Annecy)

Cela passe par la réalisation d'une étude pour :

- Définir l'échelle pertinente de **l'étude de faisabilité**,
- S'assurer d'avoir le **foncier disponible** pour installer une plateforme suffisante à l'approvisionnement de la filière,
- Identifier les **formats de combustibles** à produire (plaquettes, granulés, granulométrie, taux d'humidité, etc.).

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB ONF CNPF SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Lors d'une commission forêt de 2015, une proposition d'organisation de la filière avait déjà été proposée : l'échelle du Grand Annecy avait été évoquée
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions sur cette thématique Propositions d'emplacements
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'étude est réalisée L'emplacement, les territoires d'approvisionnement et le type de plaquettes à produire

## Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition

**Priorité 1**

sont choisis

Une surface foncière suffisante est mobilisée pour ce projet

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet</b>	<b>Priorité 2</b>
---	-------------------

### Description

S'il est décidé d'implanter une **plateforme de stockage et/ou de transformation sur le territoire de la CCVT**, il sera essentiel de **communiquer** sur le projet. En effet, selon le lieu où elle est installée, les riverains pourraient s'y opposer à cause d'une méconnaissance et de la peur de nuisances sonores et paysagère.

Une **plaquette informative** à destination du grand public présentant le projet doit être créée et distribuée en amont de la réalisation de la plateforme.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB Ecomusée du Bois et de la Forêt SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de communication car le projet est en cours de réflexion
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de plaquettes d'information distribuée
	Nombre d'habitants défavorables avant l'explication du projet
	Nombre d'habitants défavorables suite à l'explication du projet
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les plaquettes de communications sont imprimées
	Tous les habitants de la CCVT reçoivent la plaquette de communication

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

## Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet

**Priorité 2**

étude de définition

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Action de communication vers le grand public

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

### Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

**Priorité 3**

#### Description

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une structure coopérative permettant de commercialiser, produire et transformer du bois énergie, des paillages et des produits d'origine agricole et forestière. Elle **rassemble les acteurs de la filière** pour développer un réseau local de producteurs et de petites et de moyennes chaudières avec pour objectif la **maitrise de la ressource**.

Mettre en place une structure coopérative permettrait de **faciliter l'approvisionnement** des chaufferies partenaires et **contrôler les besoins** en bois énergie.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X					

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de structure coopérative sur le territoire
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'adhérents à la SCIC Nombre de contrats
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une SCIC est créée (si cela est pertinent)

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une étude de définition	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.2</b>	<b>Développer les chaufferies communales</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport</b>	<b>1</b>
Mettre en place des chaufferies locales	3
<b>Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune</b>	<b>1</b>



## Action n°4.A.2 Développer les chaufferies communales

**Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport**

**Priorité 1**

### Description

La réflexion doit porter sur le **format du combustible** – plaquettes ou granulés – mais également sur les **chaudières** proposées (approvisionnement par camion benne ou souffleur).

Cette action passe par l'instauration d'une communication sur cette thématique entre les différentes communes, la CCVT et les acteurs de la filière comme le SYANE.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des projets de chaufferies granulés sont mis en place à La Clusaz
<b>Indicateur de suivi</b>	Type de combustible utilisé Type d'approvisionnement des chaufferies bois énergie Nombre de camions de livraison de combustible
<b>Indicateur de réalisation</b>	La thématique est abordée 1 fois / an à la Commission Forêt Homogénéité de la ressource et des fournisseurs utilisés pour approvisionner les chaufferies

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

**Action n°4.A.2**
**Développer les chaufferies communales**
**Mettre en place des chaufferies locales**
**Priorité 3**
**Description**

Accompagner les communes dans leurs démarches en favorisant la **concertation** et une **organisation** logique et locale.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

**Aides disponibles**
**ADEME - Fonds Chaleur aux installations de production chaleur biomasse/bois**

- Aide allant de 45 à 65% HT des dépenses éligibles
- Jusqu'au 31 décembre 2025

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Plusieurs projets en cours dans différentes communes (réalisation d'étude de faisabilité)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de projets lancés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les projets pertinents identifiés ont été mis en place ou sont en cours de réalisation

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une étude de définition 4.A.2 - Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

## Action n°4.A.2 Développer les chaufferies communales

### Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune **Priorité 1**

#### Description

Communiquer auprès des communes sur l'intérêt de développer le bois énergie pour leurs **chaufferies collectives**. Favoriser les **retours d'expérience** et **mutualiser** les études, les approvisionnements... pour avoir une filière homogène et efficace.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X	X	X					

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	CCVT via la Commission Forêt

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Etudes réalisées ou en cours mais peu de communication entre les communes sur les résultats
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de séance de la commission forêt où ce sujet est abordé
<b>Indicateur de réalisation</b>	La thématique est abordée au cours de la Commission Forêt au cours des 5 premières années de mise en œuvre de la CFT Les élus sont au courant des projets menés sur le territoire de la CCVT Les projets développés sur le territoire sont cohérents et tendent à mutualiser les installations et les fournisseurs

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.2 – Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	-

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.3</b>	<b>Diversifier les sources d'approvisionnement</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts</b>	<b>1</b>
<b>Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie</b>	<b>1</b>



## Action n°4.A.3

## Diversifier les sources d'approvisionnement

### Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts

**Priorité 1**

#### Description

L'approvisionnement en bois énergie peut être diversifié : rémanents de coupes, bois de qualité insuffisante, déchets de scieries, déchets des entreprises de 2ème et 3ème transformation, déchets verts.

Cela passe par :

- Une **meilleure valorisation des déchets** afin d'apporter un complément de revenu aux entreprises de transformations,
- Le **tri des déchets verts ligneux** susceptibles d'être utilisés en bois énergie,
- La collecte et le rachat des **déchets d'entreprises** (chutes de bois non valorisables).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
						X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service déchets PEB	Entreprise spécialisées (Chantier d'insertion Aravis Lac...)

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les déchets ne sont peu voire pas valorisés dans la filière bois énergie locale
<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité de déchets verts valorisée en bois énergie Quantité de sous-produits de l'industrie valorisée en bois énergie Taux de déchets verts valorisé en énergie par rapport à la quantité totale
<b>Indicateur de réalisation</b>	50% ces déchets verts et d'industrie sont valorisés par la filière bois énergie

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

## Action n°4.A.3

## Diversifier les sources d'approvisionnement

**Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie**

**Priorité 1**

### Description

L'objectif de cette sous action est de ne pas développer le bois énergie au détriment de la filière bois d'œuvre. Pour l'instant, ça ne semble pas être une problématique en raison de la différence de prix BO/BE. Il est tout de même important de conserver une phase de tri qui pourrait être renforcée sur le bois scolyté pour lui proposer de meilleurs débouchés.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	ONF CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le développement de la filière bois énergie pourrait s'effectuer au détriment du bois d'œuvre
<b>Indicateur de suivi</b>	Taux de BO / BE dans les coupes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Respect de la mise en place d'une phase de tri

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
4.B.1	Privilégier les entreprises et formations du territoire	Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	1
		Maintenir la dernière scierie du territoire	1
		Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	2
		Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau	2
		Permettre l'exploitation forestière toute l'année	3
4.B.2	Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction	Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois	1
		Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux	1
		Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics	2
4.B.3	Fédérer la filière	Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	1
		Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale	1
		Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	2
		Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	2
		Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique	2

## Contexte / objectifs

Sur la CCVT, **seulement 50% de l'accroissement annuel est exploité chaque année**. Les essences principales du territoire sont l'épicéa, le sapin et le hêtre. Les **résineux** sont principalement **valorisés en bois d'œuvre** tandis que le **hêtre** est utilisé en **bois énergie** (bois bûche). En 2022, le diagnostic de territoire réalisé par les COFOR a permis de recenser **157 entreprises liées à la filière forêt bois**, avec cependant, une **surreprésentation des entreprises de deuxième et de troisième transformation** (charpentiers et menuisiers principalement). *A contrario*, le nombre d'entreprises de travaux forestiers et de scierie n'est pas suffisant pour permettre une exploitation optimisée.

Sur la CCVT, la MFR le l'Arclosan forme au Bac Pro Forêt, permettant, entre autres, l'accès au métier **d'ouvrier forestier**. Cependant, en raison de la **difficulté du métier** et du **coût de l'immobilier**, peu de jeunes diplômés restent sur le territoire. De plus, le foncier est de moins en moins accessible : l'urbanisation rend parfois **l'accès aux grumiers** compliqué et d'anciens **arrêtés municipaux** empêchent **l'exploitation forestière en période estivale** (qui réunit pourtant les meilleures conditions d'exploitation).

## Contexte / objectifs

Malgré un fort potentiel de la filière, la majorité du bois local est **exporté en dehors de la CCVT. 70% du bois utilisé par les entreprises du territoire provient de l'étranger** puisque la ressource est jugée plus homogène et moins chère. De plus, la pression exercée sur le foncier a entraîné un **déclin du nombre de scieries** ces dernières années. Il ne reste qu'une seule scierie fixe sur la CCVT.

Les résineux exploités sur le territoire possèdent des diamètres supérieurs aux taille standard. Ces dimensions standard permettent un sciage rapide par les scies Canter. Ainsi, les **scieries locales ont adapté leurs scies pour permettre de scier efficacement ces très gros diamètres**. Elles sont équipées de scie à ruban qui coupe les grumes planche par planche ce qui conduit à un temps de travail plus élevé et par conséquent une augmentation du prix lié à la valorisation.

En plus de cette adaptation pour valoriser la ressource locale, les **attaques de scolytes** entraînent un **dépérissement précipité des épicéas**, ces arbres peuvent tout de même être valorisés en **bois d'œuvre à condition d'être récoltés rapidement** (moins de 6 mois). Malgré des qualités mécaniques similaires aux bois sains, les bois scolytés présentent du **bleuissement qui altère son esthétique**. Ainsi, ils sont aujourd'hui très peu valorisés en bois d'œuvre. Quelques bâtiments existent à l'échelle nationale et pourraient servir d'inspiration pour le territoire.

Pour encourager à la valorisation du bois local, le label **Bois des Alpes** certifie les entreprises qui utilisent du **bois provenant des massifs Alpin français** dont les forêts sont certifiées FSC ou PEFC. Sur la CCVT, seule la scierie Agnellet est certifiée Bois des Alpes.

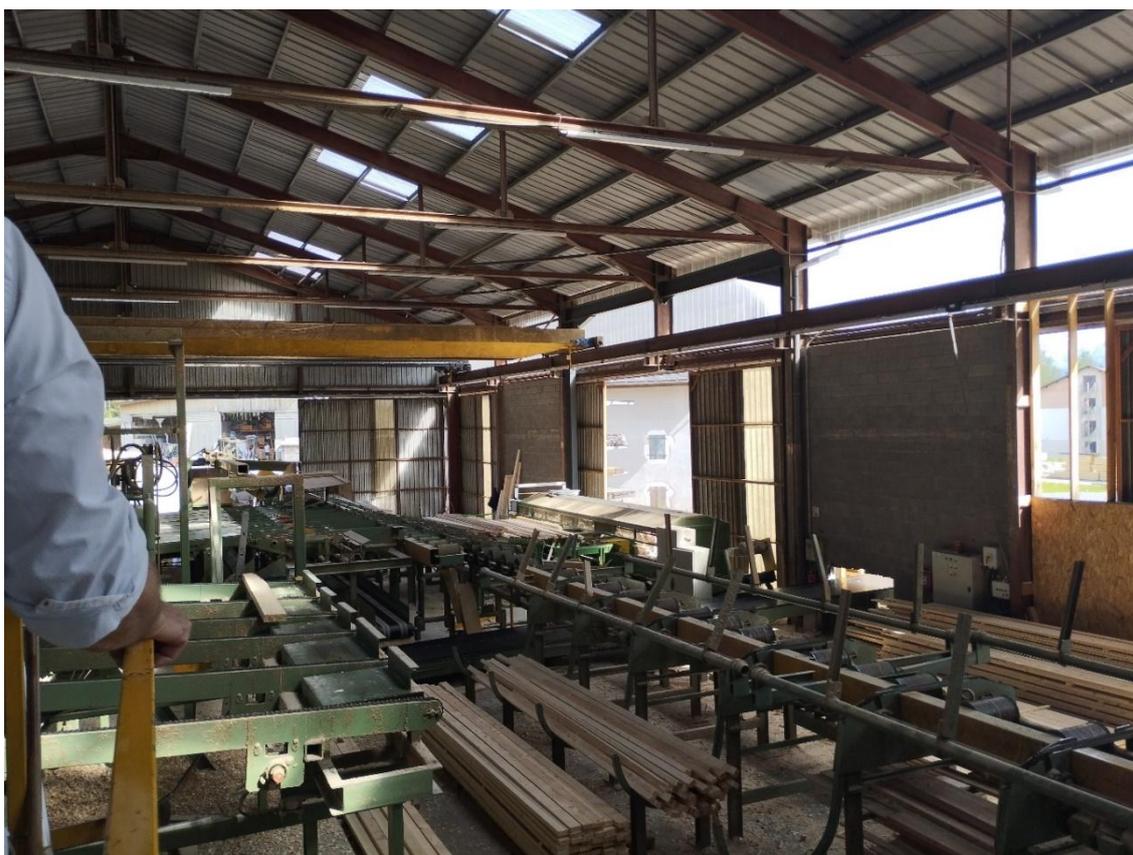
La filière forêt-bois peut également compter sur le soutien du **Pôle Excellence Bois**. Il s'agit d'un centre de ressources et de services destiné à toutes les **entreprises et acteurs des pays de Savoie ayant un lien direct ou indirect avec le bois**.

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.1</b>	<b>Privilégier les entreprises et formations du territoire</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT</b>	<b>1</b>
<b>Maintenir la dernière scierie du territoire</b>	<b>1</b>
Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	2
Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau	2
Permettre l'exploitation forestière toute l'année	3



**Action n°4.B.1**
**Privilégier les entreprises et formations du territoire**
**Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT**
**Priorité 1**
**Description**

Permettre la **mise en pratique des apprentissages** et d'assurer le **maintien des ETF toute l'année**.

Réunion collective (contacter les propriétaires) en lien avec l'ONF et le CNPF pour trouver des chantiers.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB ONF CNPF MFR ISETA

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La CCVT réserve chaque année quelques chantiers pour les étudiants du Bac Pro forêt et également des chantiers pour les ETF du secteur
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de chantiers réservés aux étudiants Nombre de chantiers réservés aux ETF hors période estivale
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 chantier est réalisé par les étudiants locaux en filière forêt chaque année <i>A minima</i> 1 chantier est proposé pour les ETF hors saison

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
	CTENS – Action 3.7.2 – Projet de Forêt Ecole Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

**Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT** **Priorité 1**

- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises
- Fiche action 11.2 – Développer l’attractivité des métiers et agir sur la formation

**Action n°4.B.1**
**Privilégier les entreprises et formations du territoire**
**Maintenir la dernière scierie du territoire**
**Priorité 1**
**Description**

Le territoire de la CCVT ne comporte plus qu'une seule scierie, la scierie Agnellet, installée à La Clusaz. Son maintien n'est pas assuré notamment à cause de la pression foncière qui freine son extension ; et de la volonté de ses dirigeants actuels de transmettre l'entreprise. Dans ce contexte, le maintien sur le territoire de la CCVT de cette entreprise est un enjeu fort pour la filière bois locale.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**
**FEADER 2023-2027 AuRA**

- Dispositif n° 404 - Investir dans ma scierie - Programme régional
- 1 à 20 % HT des dépenses éligibles

**Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)**

- Aménager des plateformes logistiques
- 10 à 20% HT des dépenses retenues pour l'aménagement d'un parc à grumes
- 30% HT des dépenses retenues pour les projets liés au bois énergie et au tri des bois hors scierie ou à l'arrosage des bois

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	1 seule scierie encore sur le territoire (Scierie Agnellet – La Clusaz) Pas de possibilité d'extension Pression foncière et touristique forte Souhait de transmission des dirigeants
<b>Indicateur de suivi</b>	Le sujet est porté dans les différentes instances de la CCVT afin de proposer des solutions de relocalisation

## Maintenir la dernière scierie du territoire

**Priorité 1**

### Indicateur de réalisation

La scierie est maintenue sur le territoire

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.1 – Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises</li></ul>

**Action n°4.B.1**
**Privilégier les entreprises et formations du territoire**
**Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme**
**Priorité 2**
**Description**

Les enjeux de l'exploitation forestière doivent être pris en compte pour **conserver l'accès routier aux grumiers** et permettre **l'implantation de nouvelles entreprises de transformation** comme des scieries ou des plateformes de stockage / transformation pour le bois énergie.

Il est essentiel d'intégrer ces problématiques dans les documents d'urbanisme comme le SCoT (en cours de rédaction) et les PLU/carte communale des différentes communes.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	-

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	SCoT en cours de révision Toutes les communes du territoire sont dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'emplacements réservés à l'implantation d'entreprises liées à la 1ère transformation du bois Nombre de zones liées à la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme
<b>Indicateur de réalisation</b>	Des zones sont réservées pour les activités de la filière forêt-bois Les accès routiers grumier prioritaires et identifiés sont conservés

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
4.B.1 – Maintenir la dernière scierie du territoire	Révision du SCoT qui reconnaît la dimension multifonctionnelle de la forêt et comprend des

prescriptions pour améliorer l'accès des forêts de production et pour encourager l'emploi de bois local (construction, bois énergie, ...)

## Action n°4.B.1

## Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau aux ETF

**Priorité 2**

#### Description

Du matériel pour le **franchissement des cours d'eau** lors des travaux forestier est mis à disposition des ETF. Cela permet d'assurer une sylviculture en faveur de la biodiversité et de respecter la loi sur l'eau.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X						

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 403 - Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels - Programme régional
- 30 % HT des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels
- 50% HT des dépenses éligibles (acquisition de petit matériel destiné aux travaux manuels d'exploitation forestière)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	ETF employés sur le territoire

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas d'équipement propre à la CCVT à ce jour
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de chantiers réalisés avec le matériel disponible Liste du matériel disponible au prêt
<b>Indicateur de réalisation</b>	Proposer le matériel nécessaire aux entreprises du territoire Le matériel mis à disposition est utilisé

#### Liens

## Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau aux ETF

Priorité 2

Fiches actions	Autres projets
3.A.3 - Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises</li></ul>

**Action n°4.B.1**
**Privilégier les entreprises et formations du territoire**
**Permettre l'exploitation forestière toute l'année**
**Priorité 3**
**Description**

L'objectif de cette sous action est de mettre fin aux arrêtés sur les communes **interdisant l'exploitation forestière en été**. En effet, cette période est la plus propice aux travaux forestiers.

A ce jour, ce type d'arrêté n'a été identifié que sur la commune de **La Clusaz**.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Commune de La Clusaz	CCVT ONF CNPf

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Un arrêté interdit les travaux forestiers sur La Clusaz pendant la période estivale (juillet et août)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'arrêtés en vigueur interdisant l'exploitation sylvicole à certaines périodes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Suppression ou modification de(s) l'arrêté(s) concerné(s)

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière 4.B.1 - Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.2</b>	<b>Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux</b>	<b>1</b>
Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics	2

## Action n°4.B.2 Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction

### Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Les études menées ont montré les bonnes propriétés mécaniques du bois scolytés en bois d'œuvre. Cependant, pour conserver ses propriétés, le bois doit être exploité rapidement après l'attaque.

Afin de mieux valoriser ces bois, il paraît pertinent de :

- S'appuyer sur les études réalisées sur l'usage du bois scolyté en bois d'œuvre,
- Proposer des contrats d'approvisionnement intégrant des bois scolytés,
- Proposer des chantiers de construction expérimentaux utilisant du bois scolyté.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### PEI FEADER – AAP 2025

- Quels modes de valorisations pour les bois secs de sapin ou d'épicéa soumis au développement des dépérissements : bois d'œuvre, nouveaux produits, chimie verte ... ?
- 80% HT des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local
- 20% du coût du lot bois local compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les bois scolytés sont surtout valorisés en bois énergie alors qu'une exploitation rapide permet de conserver leurs qualités mécaniques
<b>Indicateur de suivi</b>	Temps écoulé entre la déclaration en bois scolytés et l'exploitation des bois Quantité de bois scolytés sciés Quantité de bois scolytés vendus en bois d'œuvre

## Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

### Indicateur de réalisation

Les bois scolytés sont utilisés couramment à l'échelle locale en bois d'œuvre

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>4.A.4 - Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie</p> <p>4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux</p> <p>4.B.2 - Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics</p>	<p>Campagne « Je suis le bois bleu » - PEB</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 9.1 – Développer l'usage du bois local</li></ul>

<b>Action n°4.B.2</b>	<b>Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction</b>
-----------------------	--

## Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

Priorité 1

### Description

Cette action vise à constituer une chaîne de transformation entièrement locale et à valoriser les produits bois dans la construction.

Pour cela, il faut organiser des réunions avec les entreprises de construction pour leur présenter le label, son intérêt et les encourager à se certifier Bois des Alpes.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local
- 20% du coût du lot bois local compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB Label Bois des Alpes Entreprises locales

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une seule entreprise sur le territoire certifiée bois des Alpes (Scierie Agnellet)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises certifiées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les entreprises correspondant aux critères sont certifiées

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois 4.B.2 - Inscrire une clause bois certifiés dans les	Campagne « Je suis le bois bleu » - PEB Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux

## Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

**Priorité 1**

marchés publics

entreprises

- Fiche action 9.1 – Développer l'usage du bois local
- Fiche action 9.3 – Consolider la traçabilité et la certification

## Action n°4.B.2 Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction

### Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics

Priorité 2

#### Description

Afin d'utiliser du bois certifié dans les constructions ou rénovations des bâtiments publics, il convient de proposer une formulation validée juridiquement pour inscrire de manière systématique ces clauses dans les marchés publics.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	Juriste PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de restriction concernant l'approvisionnement
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de marchés public qui contiennent une clause sur la certification des bois
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une clause type est rédigée et à disposition des communes Cette clause est utilisée dans l'ensemble des marchés publics concernés

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois 4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 9.1 – Développer l'usage du bois local

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.3</b>	<b>Fédérer la filière</b>
-----------------------	---------------------------

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale</b>	<b>1</b>
Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	2
Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	2
Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique	2



**Action n°4.B.3**
**Fédérer la filière**
**Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois**
**Priorité 1**
**Description**

L'objectif est de communiquer auprès des professionnels de la filière bois sur les réalisations du PEB et l'intérêt d'une adhésion. Cela peut se faire via des réunions avec le PEB et les professionnels.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X					X	X		

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Peu d'entreprises adhérentes au PEB sur le territoire
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises adhérentes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les entreprises sensibilisées ont adhéré au PEB

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
2.B.1 - Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois	Charte « Forestiers engagés » du PEB Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

**Action n°4.B.3**
**Fédérer la filière**
**Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale**
**Priorité 1**
**Description**

L'objectif ici est de structurer la filière forêt-bois en évaluant la **ressource disponible**, les **débouchés possible**, les **emplois** pour pouvoir valoriser ce savoir-faire local, déterminer les besoins de chaque acteur.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X							

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Il n'y a pas d'étude précise sur le développement d'une filière forêt bois structurée au niveau local
<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité de ressources disponibles Listing des débouchés envisageables pour la ressource locale Listing des besoins selon les acteurs
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'étude est réalisée et diffusée

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition	-

**Action n°4.B.3**
**Fédérer la filière**
**Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire**
**Priorité 2**
**Description**

L'objectif est d'échanger avec l'ensemble des entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire de la CCVT. Cette communication passerait par le biais d'une réunion organisée tous les 2 ans. Elle permettra de communiquer sur :

- Les actions de la charte forestière,
- Les aides existantes et adaptées à chaque structure,
- Les besoins des entreprises du territoire.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	Entreprises locales

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	A ce jour, les entreprises ont été conviées à la phase de concertation mais aucune autre forme d'échange n'existe sur les enjeux forestiers sur le territoire de la CCVT. Un annuaire des 157 entreprises présentes sur le territoire à été construit lors de la phase de concertation préalable.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprise présentes lors des échanges Nombre de rencontres organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'ensemble des entreprises du territoire sont destinataires des informations ciblées liées à la CFT. Au moins 50% des entreprises du territoire ont participés aux temps d'échanges organisés.

**Liens**

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire

Priorité 2

4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois

4.B.3 - Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

**Action n°4.B.3**
**Fédérer la filière**
**Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire**
**Priorité 2**
**Description**

Proposer sur le site de chaque commune ou sur celui de la CCVT un annuaire des entreprises bois du territoire.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X							

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB Entreprises locales

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Quelques communes recensent les entreprises de leurs communes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises recensées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une liste à jour est disponible Mise en place d'une page web sur le site de la CCVT avec les entreprises recensées et liens vers l'annuaire du PEB

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	-

**Action n°4.B.3**
**Fédérer la filière**
**Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique**
**Priorité 2**
**Description**

Réaliser des concertations avec les cabinets d'architectes pour promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans la construction.

Communiquer (articles de presse, courrier) auprès des habitants sur les bâtiments communaux réalisés en bois.

Proposer aux entreprises locales d'intervenir lors de conférences ou d'interview sur les bénéfices de leurs constructions en bois.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

-

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	Le bois est un matériau noble, souvent utilisé (contexte local paysager et historique) L'utilisation du bois a un coût plus élevé que d'autres matériaux de construction
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communications sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre Nombre de projets de construction souhaitant utiliser du bois par rapport à d'autres matériaux
<b>Indicateur de réalisation</b>	Effectuer 1 réunion d'information et de sensibilisation au cours des 5 premières années de la mise en œuvre de la CFT

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
1.A.1 - Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte 4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 11.1 - Actions de communication vers le grand public

## Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique

Priorité 2

certifier et à choisir des bois labélisés locaux

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

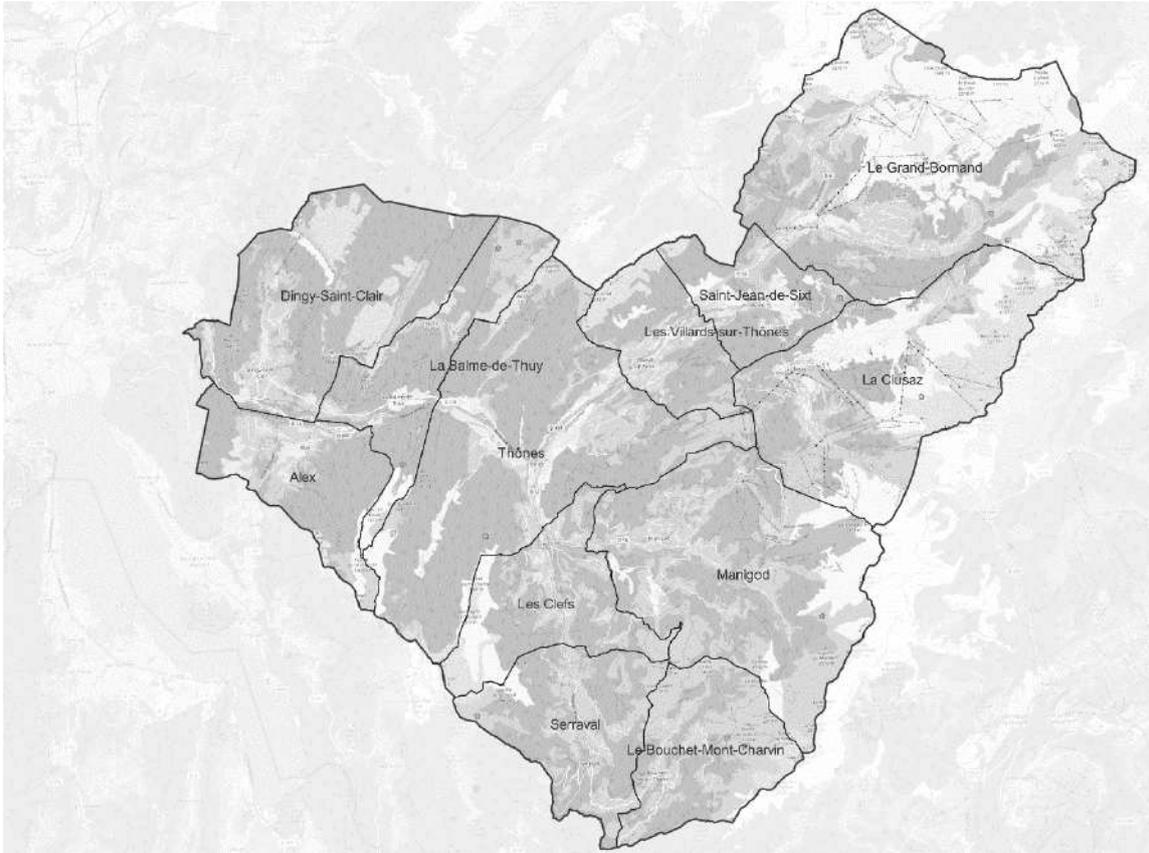
<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
1.A.1	Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation	Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière	1
		Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées	1
		Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	1
		Réaliser un bilan à 5 ans	2
		Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois	2
		Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	2
1.A.2	Développer des partenariats avec les acteurs du territoire	Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FOrestières (COFOR)	1
		Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois	1
		Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire	1

## Contexte / objectifs

Le renouvellement de la charte forestière de la Communauté de commune des Vallées de Thônes constitue un nouveau périmètre, il reprend **12 communes de la précédente charte forestière de 2009**.

## Contexte / objectifs



Cette nouvelle CFT s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par la précédente charte forestière en y intégrant de **nouveaux enjeux** notamment liés à la **biodiversité et au changement climatique**.

Les différentes actions proposées dans la charte résultent de **concertations et d'échanges** avec les différents acteurs présents sur la CCVT. Elle montre l'intérêt porté à la filière forêt-bois et de la volonté de lui redonner une **place forte dans la politique du territoire**.

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière</b>	<b>1</b>
<b>Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées</b>	<b>1</b>
<b>Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions</b>	<b>1</b>
Réaliser un bilan à 5 ans	2
Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois	2
Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte	2



<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

<b>Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Avoir une personne dédiée (0,5 ETP) à la mise en œuvre des actions, au suivi des indicateurs et à l'évaluation de la charte forestière.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	0,1 ETP dédié à la CFT Les actions sont mises en place mais il n'y a pas de bilan ni suivi La gouvernance de la CFT est menée par la commission forêt, réunie plusieurs fois par an par la personne en charge de l'animation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis Nombre de formation et de journées techniques Nombre de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Un seul interlocuteur Les bilans sont disponibles et consultables Les élus sont formés aux enjeux forestiers du territoire Le grand public est informé des avancées de la charte forestière

### Liens

## Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière

**Priorité 1**

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

**Piloter le dispositif de charte forestière avec l'aide d'instances décisionnaires dédiées**

**Priorité 1**

**Description**

Réunir la Commission Forêt 2 à 3 fois par an.

Organiser des COTECH et des COFIL pour réaliser des points d'avancement et valider des projets.

**Calendrier prévisionnel**

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Aides disponibles**

**FEADER 2023-2027 AuRA**

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

**Acteurs**

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

**Indicateurs**

<b>Etat initial</b>	La Commission Forêt se réunit régulièrement (2-3 fois / an)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions annuelles organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 COFIL / an, 1 COTECH / an et 1 Commission Forêt / an sont organisés

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

## Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions Priorité 1

### Description

Il est essentiel de réaliser un suivi technique et financier de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire. Cela permet de s'assurer que les actions proposées sont bien mises en œuvre.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Le bilan est établi en fin d'année.

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une partie des actions est mise en place Un bilan final de la précédente Charte et quelques lignes dans les rapports d'activités annuels CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les 10 bilans annuels sont réalisés et consultables à la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Action n°1.A.1</b>	<b>Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation</b>
-----------------------	--

## Réaliser un bilan à 5 ans

**Priorité 2**

### Description

Ce bilan à 5 ans constitue un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte forestière. Il a pour but de résumer les actions qui ont été menées ou pas et de savoir si les objectifs associés ont été atteints. Pour cela il conviendra de se baser sur les indicateurs de suivi et de réalisation.

Ce bilan sera également l'occasion de réévaluer la pertinence des actions proposées et de celles restant à mettre en œuvre en fonction du contexte économique, social et environnemental à n+5.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X					X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Un bilan final de la précédente Charte et quelques lignes dans les rapports d'activités annuels CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de bilan transmis
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le bilan à 5 ans est réalisé et permet l'évaluation de la pertinence des actions

### Liens

Fiches actions	Autres projets
1.A.1 - Réaliser un bilan annuel de l'avancement du programme d'actions	-

## Action n°1.A.1

## Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation

### Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois

Priorité 2

#### Description

La formation des élus aura lieu a minima à chaque renouvellement de mandat (prochaines élections de 2026 puis de 2032). Elle ciblera principalement les élus de la Commission forêt afin qu'ils acquièrent une bonne compréhension des enjeux de la filière forêt-bois sur diverses thématiques :

- Morcellement
- Gestion forestière
- Desserte
- Adaptation au changement climatique
- Risques naturels
- Filière bois et bois énergie
- Dialogue forêt-société
- Biodiversité

Ces formations pourront s'organiser sous la forme de moments d'échange (professionnels de la filière, gestionnaire forestiers, acteurs de la biodiversité, socio-professionnels...) ainsi que de visites de projets et d'entreprises sur le terrain.

Une formation de l'ensemble des élus à la connaissance et la compréhension des aménagements forestiers serait également pertinente.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X						X			

A minima après chaque élection municipale. Adaptable selon les demandes des élus et les opportunités.

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT COFOR 74	Entreprises de la filière forêt-bois Partenaires institutionnels locaux (ONF, CNPF...) ISETA

#### Indicateurs

##### Etat initial

La gouvernance de la charte forestière est menée par la commission forêt réunie

## Former les élus de la Commission Forêt aux besoins de la filière forêt-bois

**Priorité 2**

	plusieurs fois par an par la personne en charge de l'animation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de formations et de journées techniques organisées Nombre d'élus présents
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 2 journées de formation sont organisées suite aux élections municipales Les élus ont conscience des enjeux liés à la filière forêt-bois sur leur territoire

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés

## Action n°1.A.1

## Mettre en œuvre les actions et communiquer sur leur réalisation

### Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte

**Priorité 2**

#### Description

Les réalisations de la charte forestière devront être communiquées afin d'informer les habitants, les usagers de la forêt et les professionnels de la filière forêt-bois, de l'évolution de la filière sur le territoire et des actions mises en place dans le cadre de ce document.

Ces communications seront réalisées par le biais :

- Des moyens de communication de la CCVT tels que le site internet, le journal intercommunal ou les réseaux sociaux : pour diffuser les informations relatives à la CFT (actions de la nouvelles CFT, articles rédigés par la CCVT ou les communes, autres liens vers les réalisations d'acteurs tiers)
- Par la rédaction d'articles de presse
- Par la création d'une plaquette CFT s'appuyant sur les modèles du PPT et du PAEC

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Peu de communication hormis l'existence d'une page dédiée sur le site internet de la CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communications effectuées Canaux de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les 10 bilans annuels sont mis en ligne au fur et à mesure sur le site de la CCVT et consultables (version publique) 1 plaquette de présentation de la CFT est disponible et consultable Le bilan à mi-parcours est diffusé sur le site de la CCVT et reste consultable Les différents publics sont au courant des réalisations menées sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la CFT

## Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte

Priorité 2

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plaquettes Natura 2000 / PPT Fier-Aravis / PAEC Fier-Aravis

<b>Enjeu n°1</b>	<b>Animation et gouvernance de la charte forestière de territoire</b>
------------------	---

<b>Objectif n°1.A</b>	<b>Donner une place forte à la filière forêt-bois dans la politique territoriale</b>
-----------------------	--

<b>Action n°1.A.2</b>	<b>Développer des partenariats avec les acteurs du territoire</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières</b>	<b>1</b>
<b>Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire</b>	<b>1</b>



## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Poursuivre l'adhésion aux COmmunes FORestières

**Priorité 1**

#### Description

Poursuivre l'adhésion de la CCVT aux Communes Forestières (COFOR).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT est adhérente aux COFOR Les communes sont adhérentes aux COFOR
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions auxquelles les acteurs concernés ont participé L'adhésion est prévue au budget et elle est renouvelée chaque année
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les adhésions sont à jour

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Ancrer le partenariat avec le Pôle d'Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Être un élément moteur dans les animations et les réunions du PEB

Conventionner l'accompagnement du PEB pour la bonne réalisation des actions de la CFT notamment celles concernant les acteurs de la filière bois.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT participe à des concertations organisées par le PEB
<b>Indicateur de suivi</b>	Une convention est établie entre le PEB et la CCVT pour un accompagnement de la mise en œuvre de la CFT
<b>Indicateur de réalisation</b>	Signature d'une convention pluriannuelle

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois</p> <p>4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois</p> <p>4.B.3 - Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire</p>	Charte « Forestiers engagés » du PEB

## Action n°1.A.2 Développer des partenariats avec les acteurs du territoire

### Echanger avec les structures et les territoires voisins porteurs de Charte Forestière de Territoire

**Priorité 1**

#### Description

Mettre en place des partenariats pour les actions communes avec les CFT des territoires voisins.

Partager des résultats, notamment sur les nouvelles expérimentations, pourrait également permettre un gain de temps et de réduire les erreurs liées aux incertitudes des nouveaux enjeux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	EPCI porteurs de CFT (PNR des Bauges, Thonon Agglo...) Réseau des Chartes Forestières de Territoire animé par les COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La personne en charge de la forêt au sein de la CCVT échange avec certains de ses homologues d'autres territoires
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de concertations avec les différents EPCI porteurs d'une CFT
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les EPCI porteurs de CFT échangent à minima 1 fois / an Les retours d'expérience sont rédigés et disponibles

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	CFT du Massif des Bauges (2022-2026) CFT de Thonon Agglomération (2024-2029) CFT du Pays du Mont-Blanc (2024-2030)

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.A.1	Limiter le morcellement foncier	Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale	1
		Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	1
		Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes	1
		Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES	2
		Former les communes aux actes administratifs	2
2.A.2	Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière	Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	1
		Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	1
		Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	1
2.A.3	Développer l'usage du câble	Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	3
		Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes	3
2.A.4	Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles	Communiquer sur les aides disponibles	2
		Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	2

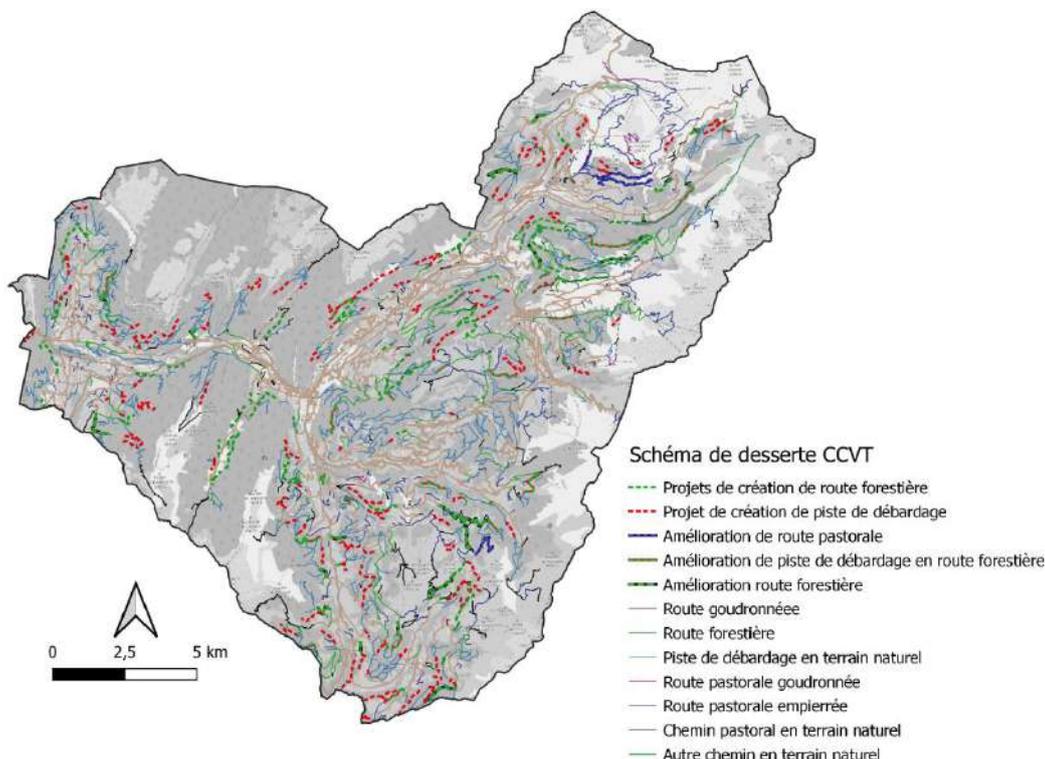
## Contexte / objectifs

La surface forestière recouvre **18 368 ha** du territoire, avec un accroissement d'environ **140 000 m<sup>3</sup> de bois par an** qui n'est pas entièrement valorisée en raison de la topographie, du manque de desserte et du morcellement foncier (environ 4 700 propriétaires se partagent 11 000 ha).

En 2010, un **schéma de desserte** a été réalisé dans le cadre de la précédente CFT, rassemblant la desserte existante ainsi que **210 km de projets d'aménagement**. Cette nouvelle desserte permettrait de desservir **55% de la surface forestière** (3,5 km de desserte pour 100 ha de forêts) contre 39 % (2,7km de desserte pour 100 ha de forêts) initialement. Le schéma prévoit également **170 projets de place de dépôts**.

## Contexte / objectifs

Ce schéma ne prend cependant pas en compte une nouvelle problématique associée au territoire : la **défense des forêts contre les incendies (DFCI)**, les projets devront donc à l'avenir prendre en compte cet aspect qui nécessite des aménagements complémentaires (réservoirs, place de retournement, ...). Les projets de desserte et la gestion permise concourent également à atteindre les **objectifs de protection et d'adaptation des forêts au changement climatique**.



Chaque année, grâce notamment au soutien financier de la CCVT, le **CNPF et l'ONF animent des projets de desserte** et font face à de nombreuses contraintes. En effet, le montage administratif et la recherche de porteurs de projet restent difficiles tout comme la gestion du morcellement et de la multiplicité des propriétaires concernés. De plus, l'acceptabilité de ces projets par le grand public est parfois faible en raison de la méconnaissance des enjeux liés à la création de nouvelles dessertes.

Pour réduire les contraintes liées au morcellement foncier en forêt, la précédente CFT a permis d'engager une **réflexion sur la création d'une ASA intercommunale** qui permettrait de débloquer certains projets et qui représenterait un appui à la création future d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF). L'acceptabilité des projets, quant à elle, est améliorée au fil des actions de sensibilisation et de communication réalisées notamment dans le cadre de la précédente CFT.

Enfin, sur les parcelles où la topographie rend les accès difficiles, il est possible de **développer le débardage par câble**. Cette pratique, très efficace, est cependant rendue difficile en raison du manque d'entreprises spécialisées sur le département (3 équipes câblistes en Haute-Savoie en 2024).

L'ensemble de ces actions prendra en compte les **enjeux de biodiversité forestière**.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.1</b>	<b>Limiter le morcellement foncier</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT</b>	<b>1</b>
<b>Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes</b>	<b>1</b>
Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES	2
Former les communes aux actes administratifs	2



## Action n°2.A.1

## Limiter le morcellement foncier

### Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale

**Priorité 1**

#### Description

Utiliser l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale pour débloquer les projets de desserte en pause en raison de difficulté liée au morcellement.

Proposer aux propriétaires identifiés dans le cadre de projets portés par l'ASA intercommunale un accompagnement par le CNPF pour la création de structures de regroupement ayant comme finalité la mise en gestion commune des parcelles (création d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF), Plan Simple de Gestion (PSG) collectifs...).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Création d'un poste à partir d'avril 2025 (10% dédié pour le montage du projet d'ASA) Réflexion engagée quant à la création d'une ASA intercommunale
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de regroupements entre les communes et les propriétaires privés formés grâce à l'ASA
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création de l'ASA intercommunale Bilan annuel du temps de travail dédié à l'ASA qui équivaut à 0,1 ETP minimum

#### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale

**Priorité 1**

2.A.2 – Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière

2.A.2 – Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général (DIG)

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé

## Action n°2.A.1

## Limiter le morcellement foncier

### Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT

**Priorité 1**

#### Description

La mise en place d'une bourse foncière locale pourrait permettre d'engager une dynamique d'achat/vente/échange de parcelles sur le territoire.

Avec 2 objectifs :

- 1) Regrouper les parcelles :
  - Association Syndicale Libre (ASL)
  - Groupements Forestiers
- 2) Mettre en gestion les parcelles :
  - Document de gestion durable
  - Document de gestion durable partagée

Il convient également de réaliser un travail de veille pour les parcelles en proximité de propriétaires bénéficiant d'un DGD.

En Haute-Savoie, 5 bourses foncières forestières ont d'ores et déjà été initiées : Arve et Giffre, Chablais, Usse et Bornes, Grand Annecy Agglo et Pays du Mont Blanc.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X				

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Plateforme nationale "La forêt bouge" (CNPF) permettant la vente, l'achat et l'échange de parcelles forestières
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre de propriétaires identifiés et contactés par le CNPF dans le cadre de la bourse foncière locale</p> <p>Nombre de jours d'animation de la bourse foncière locale</p> <p>Surfaces achetées par rapport aux surfaces mises en vente/échange dans le cadre de la bourse foncière locale</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Une bourse foncière locale existe</p> <p>Tous les propriétaires identifiés ont été contactés dans le cadre de la bourse foncière</p>

## Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT

**Priorité 1**

locale

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Outil en ligne « La Forêt Bouge » Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 4.1 – Favoriser le regroupement foncier et de gestion en forêt privée</li></ul>

## Action n°2.A.1

## Limiter le morcellement foncier

### Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif des communes n'est pas forcément d'acquérir toutes les parcelles forestières, notamment si des garanties de gestion sont apportées par les propriétaires privés se portant acquéreurs (DGD). L'accent sera mis sur :

- Certaines parcelles à enjeux (forêt à fonction de protection, captage d'eau) doivent être prioritairement acquises pour assurer une gestion multifonctionnelle prenant en compte les enjeux liés à la parcelle ;
- Les parcelles à proximité de zones déjà soumises au régime forestier.

Les communes disposent d'outils leur permettant d'être prioritaires sur l'achat de ces parcelles par rapport aux propriétaires privés.

Une mise à jour de l'étude des COFOR des Biens Vacants Sans Maîtres (BVSM) potentiels serait pertinente.

Les études complémentaires nécessaires à l'intégration de ces parcelles par les communes doivent également être réalisées.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes volontaires / ciblées avec sous-traitance COFOR (Dingy-Saint-Clair, Thônes, Grand-Bornand)	COFOR

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les forêts communales (35% de la surface forestière) sont toutes dotées d'un aménagement forestier Les BVSM du territoire sont identifiés (2021) 22 documents de gestion durable en vigueur en forêt privée
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface acquise par les communes selon chaque enjeu
<b>Indicateur de</b>	Identification des BVSM

## Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes

**Priorité 1**

**réalisation** Acquisition de parcelles par les communes

### Liens

Fiches actions	Autres projets
Action n°2.A.1 - Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	<p>Etude BVSM (COFOR, 2021)</p> <p>Outil en ligne « La Forêt Bouge »</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 1.2 – Faciliter l'acquisition des collectivités de forêts non gérées</li> <li>- Fiche action 1.3 – Veiller à la mise en œuvre systématique du régime forestier</li> </ul>

## Action n°2.A.1

## Limiter le morcellement foncier

### Faire de la CCVT un territoire expérimental de la démarche « Forêts Orphelines » portée par Sylv'ACCTES

Priorité 2

#### Description

Le programme « Forêts Orphelines » porté par Sylv'ACCTES est en cours d'expérimentation depuis 2024 sur 3 territoires de la région AuRA. L'objectif est de reconstituer des unités de gestion cohérentes par l'acquisition temporaire ou définitive de parcelles de moins de 4 ha.

La mise en place du programme « Forêt Orphelines » sur le territoire de la CCVT pourrait venir en complément du lancement d'une bourse foncière locale pour les parcelles qui ne trouvent pas d'acquéreur. Cela permettrait également aux communes de léguer leurs parcelles non soumises au régime forestier pour une durée de 10 ans.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Fonds de dotation *Des forêts pour Demain* (Sylv'ACCTES)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sylv'ACCTES	-

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le programme « Forêts Orphelines » est en cours d'expérimentation sur 3 territoires de la région AuRA La CCVT est adhérente à Sylv'ACCTES
<b>Indicateur de suivi</b>	Surfaces achetées par Sylv'ACCTES dans le cadre du dispositif « Forêts Orphelines » Surfaces cédées à Sylv'ACCTES correspondant à un leg temporaire dans le cadre du dispositif « Forêts Orphelines »
<b>Indicateur de réalisation</b>	Adhésion au programme « Forêts orphelines » Intégration du dispositif en complément de la Bourse foncière locale

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT	-

## Action n°2.A.1

## Limiter le morcellement foncier

### Former les communes aux actes administratifs

Priorité 2

#### Description

Les **actes notariés** représentent une part non négligeable des frais liés à l'achat/vente de parcelles forestières notamment lorsque celles-ci sont de petites surfaces. Pour réduire les frais et inciter au regroupement foncier, la commune de Dingy-Saint-Clair réalise ces démarches en interne. La commune pourrait former les autres communes aux actes notariés en interne. Il est aussi envisageable qu'un service commun à la CCVT puisse prendre en charge la réalisation des actes notariés dans le cadre d'un service mutualisé.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X					X	X		

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Commune de Dingy-Saint-Clair, CCVT	Communes

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La commune de Dingy-Saint-Clair réalise les actes notariés en interne pour s'affranchir des frais de notaires
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communes formées Nombre d'actes notariés réalisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création d'un service commun sur la CCVT OU création de service sur les communes ayant suivi la formation Réduction des frais liés aux actes notariés

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Kit de l'élu forestier (2020)

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.2</b>	<b>Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte	<b>1</b>
Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité	<b>1</b>
Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général	<b>1</b>



<b>Action n°2.A.2</b>	<b>Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière</b>
-----------------------	--

<b>Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

L'accès aux massifs est un enjeu fort sur la CCVT, que ce soit pour la production de bois, la protection ou les enjeux DFCI. Lors de la précédente CFT, un schéma de desserte a été réalisé (2010). Il est aujourd'hui toujours utilisé et cohérent et est animé chaque année par l'ONF et le CNPF.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur ce schéma de desserte et sur l'expertise des techniciens forestiers, afin d'améliorer la desserte des massifs forestiers en favorisant la rénovation des dessertes largement empruntées et leur adaptation aux normes DFCI ou via de nouveaux projets.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 401 – Créer des dessertes forestières - Programme régional
- 50% HT des dépenses éligibles pour les projets individuels
- 80 % HT des dépenses éligibles pour les projets collectifs

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôt et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès
- Dossier < 25 000 € HT
- 40% HT du montant des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Un schéma de desserte a été élaboré en 2010 et il est toujours cohérent avec les enjeux actuels</p> <p>39% de la surface desservie en 2010</p>
---------------------	---

## Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte

**Priorité 1**

	L'ONF et le CNPF animent chaque année de nouveaux projets
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Surface forestière étudiée</p> <p>Nombre et longueur des projets de desserte réalisés</p> <p>Nombre de places de dépôt et de retournement réalisées</p> <p>Nombre de réunions GT projet/visites terrains/réunions</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>55% de surface desservie prévue par le schéma de desserte</p> <p>Avoir une desserte adaptée aux enjeux de production et de protection des massifs (DFCI)</p> <p>Tous les acteurs ont été conviés aux réunions de concertation / publique / municipale</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.C.1 – Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT / SDIS</p> <p>2.C.1 - Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI</p>	<p>Schéma de desserte (2010)</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation</li> <li>- - Fiche action 7.2 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – réseau intermédiaire</li> </ul>

<b>Action n°2.A.2</b>	<b>Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière</b>
-----------------------	--

<b>Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité</b>	<b>Priorité 1</b>
---	-------------------

### Description

La méconnaissance des enjeux de la création de desserte entraîne des conflits avec les usagers. Pour prévenir ces conflits, des actions de sensibilisation pourront être réalisées :

- Créer des affiches explicatives du projet qui pourront être proposées en amont du chantier ;
- Réaliser des articles dans les bulletins communaux pour expliquer les projets ;
- Mettre en place des réunions publiques de concertations (sur le terrain).

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	CNPF ONF COFOR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Plusieurs projets de desserte sont suspendus en raison d'un manque d'acceptabilité du grand public
<b>Indicateur de suivi</b>	Réalisation d'outils de communication Nombre de projets animés sur l'aspect acceptabilité du grand public
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 réunion de concertation publique par projet

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

## Renforcer l'animation et la communication auprès des usagers sur les projets de desserte afin d'en améliorer l'acceptabilité

**Priorité 1**

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales

<b>Action n°2.A.2</b>	<b>Continuer à améliorer l'accessibilité à la ressource forestière</b>
-----------------------	--

**Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général**

**Priorité 1**

### Description

Pour débloquer certains projets de desserte stoppés en raison du morcellement et du manque de porteurs de projets, deux solutions sont envisagées :

- **L'ASA intercommunale** dont l'objectif est d'associer les communes et les propriétaires dans le but de financer les projets de desserte ;
- Les **Déclarations d'Intérêt Général (DIG)** qui permettent de reconnaître l'intérêt général des projets

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° T01 - Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) - Programme régional
- 80 % HT des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	-

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Création d'un poste à partir de juillet 2024 avec 10 % de temps dédié à la création de l'ASA intercommunale Peu de porteurs de projets identifiés pour la réalisation de nouvelles dessertes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de projets de desserte dépendants de l'ASA / DIG réalisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Création de l'ASA d'un point de vue administratif Avoir une méthodologie s'appuyant sur l'ASA et les DIG lors des projets de desserte

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Accompagner le regroupement de gestion en	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

## Poursuivre la mise en place de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale et s'appuyer sur les Déclarations d'Intérêt Général

**Priorité 1**

s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée intercommunale

- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.3</b>	<b>Développer l'usage du câble</b>
-----------------------	------------------------------------

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	3
Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes	3



## Action n°2.A.3

## Développer l'usage du câble

### Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble

Priorité 3

#### Description

L'objectif de cette action est de **récolter les bois à l'aide d'un câble**. Cette technique est mise en place dans les parcelles ayant une pente trop élevée pour utiliser les techniques de débardage courantes. Le schéma de desserte de 2010 identifie **plusieurs projets avec un objectif de coupe à câble**. Cela permettrait de desservir **1 595 ha supplémentaires** de forêts.

Les agents de l'ONF et du CNPF auront la charge d'animer les projets pertinents dans les mêmes modalités que les autres projets de desserte.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

Dispositif n° 401 – Créer des dessertes forestières - Programme régional  
 50% HT des dépenses éligibles pour les projets individuels  
 80 % HT des dépenses éligibles pour les projets collectifs

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôts et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès
- Dossier < 25 000 € HT
- 40% HT du montant des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Débardage par câble
- Pour les câbles-mats < 500 ml : 20 € / mètre linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % HT des dépenses éligibles
- Pour les câbles longs (> 500ml) : 25 € / ml linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % HT des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF

## Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble

Priorité 3

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Seulement 3 entreprises câblistes en Haute-Savoie</p> <p>Enjeu identifié dans le schéma de desserte de 2010</p> <p>1 595 ha de forêts qui seraient exploitables avec une desserte adaptée aux coupes à câble</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre de projets de desserte réalisés avec un objectif de coupe à câble</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les projets de coupe à câble pertinents inscrits sur le schéma de desserte ont été réalisés</p> <p>Les projets de coupe à câble sont intégrés dans l'animation de desserte</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.A.2 – Poursuivre la création de nouvelles dessertes et l'amélioration de la desserte existante en s'appuyant notamment sur les projets identifiés sur le schéma de desserte</p>	<p>Schéma de desserte (2010)</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation</li> <li>- Fiche action 7.1 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – Exploitation débardage – desserte places de dépôts câble</li> <li>- - Fiche action 7.2 – Faciliter l'exploitation et le transport du bois – réseau intermédiaire</li> </ul>

## Action n°2.A.3

## Développer l'usage du câble

### Regrouper les coupes de manière à avoir plusieurs chantiers consécutifs à proposer aux entreprises câblistes

Priorité 3

#### Description

Pour réduire les déplacements et optimiser le temps de travail des entreprises câblistes, rares sur le territoire, les propriétaires forestiers et les communes pourraient **regrouper les différents projets de coupes**. Des moyens d'animation dédiés à cette massification ainsi que la coopération entre l'ONF et le CNPF lors des coupes concourraient à l'atteinte de cet objectif.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Appel à projet FNADT de la CIMA

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes Propriétaires forestiers privés	CNPF ONF COFOR

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Seulement 3 entreprises câblistes en Haute-Savoie Plusieurs projets identifiés et proposés dans le schéma de desserte de 2010
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de coupes à câbles réalisées Surface desservie
<b>Indicateur de réalisation</b>	Nombre moyen de projets regroupés par intervention d'entreprise câbliste Les projets de coupe à câble sont intégrés dans l'animation de desserte

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.3 – Proposer des projets de desserte avec un objectif de coupe à câble	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.A</b>	<b>Faciliter la gestion durable des parcelles forestières</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer sur les aides disponibles	2
Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	2



<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Communiquer sur les aides disponibles</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Faire un **bilan des aides perçues** pour les travaux forestiers et plantations.

Réaliser un outil de communication (tableau) des **aides envisageables** en fonction de la situation des bénéficiaires (à actualiser au besoin).

Proposer une **réunion publique à destination des propriétaires privés** concernant les aides disponibles.

Les élus peuvent contacter les gestionnaires (technicien identifié - ONF) et l'association des COFOR 74 pour connaître les aides disponibles.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF ONF Sylv'ACCTES COFOR 74

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Nombreuses aides disponibles dédiées à la forêt à plusieurs échelles (département, région, nationales)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions publiques Nombre de propriétaires sensibilisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 2 réunions sur 5 ans

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Référentiel des aides forestières des COFOR 74

<b>Action n°2.A.4</b>	<b>Assurer la bonne gestion des forêts en s'appuyant sur les recettes liées à la vente de bois et sur les aides disponibles</b>
-----------------------	---

<b>Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier</b>	<b>Priorité 2</b>
---	-------------------

### Description

**Dédier spécifiquement une ligne budgétaire au patrimoine forestier** à l'échelle des communes. Budget autonome existant par exemple sur la commune de Dingy-Saint-Clair, il permet de financer les travaux sylvicoles.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	COFOR 74

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Certaines communes disposent déjà de ce système de « budget forêt » où les recettes des ventes de bois sont uniquement utilisées pour les travaux forestiers ou les coupes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communes disposant d'un budget forêt Montant engagés par les communes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les communes ont une ligne budgétaire dédiée à la forêt

### Liens

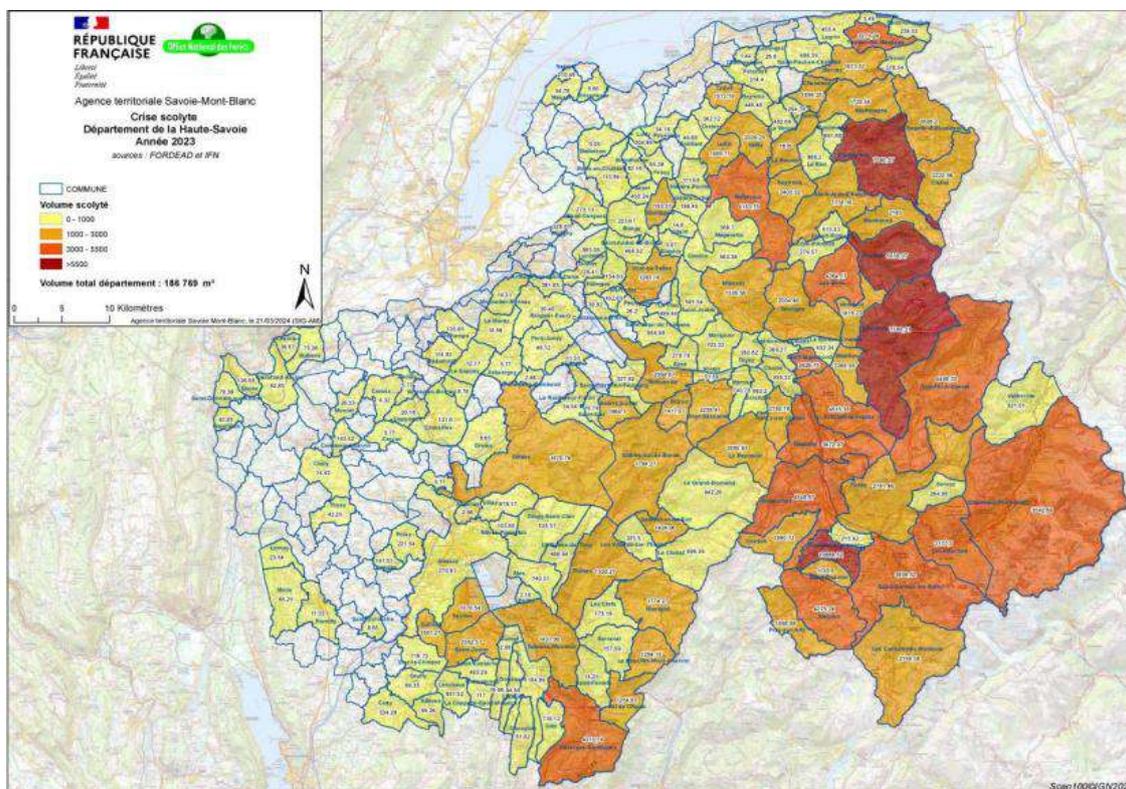
Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.C.1	Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier	Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74	1
		Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI	1
		Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI	1
		Instaurer des places à feu pour rassembler les risques	1
		Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle	2
2.C.2	Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt	Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes	1
		Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique	1
		Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée	1
		Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt	2
2.C.3	Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés	Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte	1
		Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire	2
2.C.4	Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier	Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables	1
		Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier	2
		Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier	2

## Contexte / objectifs

L'évolution du climat est plus marquée dans les secteurs de montagne. Ainsi, la station météorologique de Thônes a enregistré une **augmentation de 2,1°C** ainsi qu'une **diminution de 20 jour de gel** entre 1961 et 2020. Les fortes chaleurs estivales entraînent une **augmentation du déficit hydrique** chez les essences forestières du territoire. On observe notamment une **hausse du dépérissement** des **sapins** et des **épicéas** dans les stations les plus basses. Ce phénomène est accentué par la présence de **scolytes**, notamment le scolyte typographe, un ravageur secondaire naturel de l'épicéa. Les températures plus élevées entraînent une **augmentation de leurs cycles d'essaimage** et par conséquent de leur nombre, au point qu'ils attaquent désormais des arbres sains. Cet enjeu récent est pris en compte par les gestionnaires forestiers, puisque l'agence territoriale de l'ONF a mis en place une **cellule de crise scolyte**. Des suivis de populations sont ainsi réalisés tous les 6 mois par **télédéttection** et des réunions entre les COFOR et l'ONF ont lieu régulièrement dans l'objectif de mettre en place des mesures de lutte rapides et efficaces. Cependant, la lutte contre ce ravageur semble **plus complexe à mettre en place en forêt privée**.



La régénération de l'épicéa n'est donc plus souhaitée en peuplements purs en dessous de 900m, altitude à laquelle elle n'est plus adaptées. **D'autres essences locales sont privilégiées.**

Des **îlots d'avenir**, instaurés en plantant des essences de provenances plus méridionales peuvent également être **expérimentées**. C'est le cas aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes. L'introduction de nouvelles essences doit tout de même rester **contrôlée** pour éviter la **propagation d'espèces exotiques envahissantes** sur le territoire.

Le second aspect lié aux changements climatiques est l'augmentation du **risque feu de forêt** sur la CCVT. A l'échelle du département, le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) est en cours de rédaction. Prévu pour l'été 2025, il définira la stratégie et les actions à mettre en œuvre en fonction du niveau de risque. En parallèle, la CCVT souhaite établir un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique. Ce nouvel enjeu pourra mener à des **adaptations de la desserte** et autres actions permettant de réduire ce risque, ainsi **qu'à une meilleure connaissance des enjeux**, et notamment des secteurs de **forêt jouant un rôle de protection** face aux autres risques naturels, à

## Contexte / objectifs

prioriser dans la protection. Mais il nécessite également une forte **communication auprès du grand public** en rappelant le Code forestier qui règlemente le déclenchement de feu par un tiers en forêt.

Pour finir, le dernier enjeu décrit dans cette action est lié à **l'équilibre sylvo-cynégétique**. Lors du diagnostic de 2022, cet équilibre a été décrit comme **menacé** dans 3 communes de la CCVT. Les **plans de chasses** permettant de réguler les populations d'ongulés **peinent à être réalisés**. Des initiatives de dialogue sont en cours entre les forestiers et les chasseurs mais des initiatives sur la CCVT pourrait compléter cette démarche.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.1</b>	<b>Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en œuvre les préconisations de l'étude de vulnérabilité au risque feu de forêt sur la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI</b>	<b>1</b>
<b>Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI</b>	<b>1</b>
<b>Instaurer des places à feu pour rassembler les risques</b>	<b>1</b>
<b>Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle</b>	<b>2</b>



## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74

**Priorité 1**

#### Description

La communication concernant les possibilités ou les difficultés d'accès aux massifs est essentielle pour permettre aux pompiers un **accès rapide aux massifs en cas de feux de forêt**. Il s'agit d'une action facile et rapide à mettre en place car elle est en cours dans le cadre de la création de l'atlas DFCI départemental (cartographie et caractérisation des équipements utilisables pour la lutte).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X										

Action en cours

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 402 – Protéger la forêt contre les incendies - Programme régional
- 80 % des dépenses éligibles

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	SDIS 74 DDT 74 COFOR 74 CNPf ONF Département de la Haute-Savoie

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'accès à la desserte sur le territoire n'est pas uniforme (présence de barrières avec ou sans cadenas, enrochement...) Recensement du Département conjointement avec le SDIS qui est en cours
<b>Indicateur de suivi</b>	Les contraintes d'accès à la desserte forestière sont identifiées et listées pour chaque commune
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'accès à la desserte est uniforme Les services de secours peuvent accéder à toutes les zones desservies des massifs

## Communiquer sur les accès aux massifs avec la DDT et le SDIS 74

**Priorité 1**

forestiers de la CCVT

Tous les nouveaux accès ont des barrières avec cadenas pompiers

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	<p>Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie</p> <p>Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li></ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

**Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic de vulnérabilité au risque feu de forêt de la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI**

**Priorité 1**

### Description

La **desserte DFCI** nécessite des aménagements supplémentaires à la desserte forestière classique. L'ajout de zones de croisement adaptées est à prévoir, l'installation de réservoirs d'eau est également envisageable. De plus, le nombre d'aires de retournement doit être suffisant pour faciliter le retournement des véhicules du SDIS et la largeur des pistes adaptée à ceux-ci. L'accessibilité des dessertes par les pompiers doit être mieux connue et maîtrisée.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur le **diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt** (étude en cours) et de déterminer les aménagements à réaliser sur la desserte existante, de réaliser une cartographie des zones à risque et de connaître les aménagements existants. Cette étude pourrait également mener à la préconisation de création de nouveaux projets de dessertes, en fonction de l'aspect DFCI et des enjeux à protéger.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X				

### Aides disponibles

#### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 402 – Protéger la forêt contre les incendies - Programme régional
- 80 % des dépenses éligibles

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 2 « Protéger la forêt contre le risque incendie »
- Cofinancer les aides à l'investissement des collectivités, de l'ONF et des propriétaires privés (points d'eau, équipements de surveillance, ...) dans le cadre du FEADER
- Éligible dès approbation du PDPFCI

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	Selon les préconisations retenues <i>SDIS 74</i> <i>CNPF</i>

## Mettre en œuvre les préconisations du diagnostic de vulnérabilité au risque feu de forêt de la CCVT pour déterminer les zones sensibles où adapter la desserte aux normes DFCI

**Priorité 1**

	<p>ONF</p> <p>RTM</p> <p>Département de la Haute-Savoie</p>
--	---

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité à l'échelle de la CCVT en cours (consultations : 09/2024 - rendu de l'étude début 2026)</p> <p>Rédaction du PDPFCI prévu pour l'été 2025</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Etude de vulnérabilité réalisée</p> <p>Nombre de points noirs identifiés</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les préconisations de l'études sont appliquées</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	<p>Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie</p> <p>Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li> </ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI

**Priorité 1**

#### Description

La thématique DFCI étant récente sur le territoire, il est important de **communiquer auprès du grand public sur les réglementations concernant les feux en forêt**. Cet aspect peut servir d'argument pour animer les nouveaux projets de desserte.

Les propriétaires, les élus ainsi que les socio-professionnels devront être formés à ces nouveaux enjeux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER DFCI

- Mise en place de signalétique éligible dès l'approbation du PDPFCI

##### Fonds vert

- Actions de sensibilisation au risque incendie

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	SDIS 74 ONF COFOR

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Nouvel enjeu sur la Haute-Savoie 90 % des départs de feux sont directement liés à l'activité humaine
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de documents intégrant des préconisations pour le grand public Nombre d'animations auprès du grand public intégrant une partie DFCI Nombre de patrouilles DFCI (sensibilisation et verbalisation) réalisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	A définir selon l'évolution du contexte DFCI (bilan à mi-parcours) Réalisation et / ou diffusion d'outils de communication sur la thématique DFCI à

## Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI

**Priorité 1**

destination du grand public

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	<p>Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique</p> <p>Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDFCI) de Haute-Savoie</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li> </ul>

## Action n°2.C.1

## Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Instaurer des places à feu pour rassembler les risques

**Priorité 1**

#### Description

Malgré les interdictions de feu en forêt, l'instauration de **places à feu aménagées permanentes** pourrait permettre de **concentrer les risques** en un point connu du SDIS.

Il est également possible de les fermer en périodes de forte sécheresse.

Les demandes de régularisation (places existantes) ou des créations sont instruites en DDT, en collaboration avec l'ONF et le SDIS, puis validées par arrêté préfectoral. Il convient de remplir le formulaire de demande afférent. La DDT peut apporter un appui technique si besoin.

Les zones prioritaires sont les parkings de départ de randonnées et particulièrement la zone des Confins (parking et lac).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service APN	ONF
Communes	SDIS
	DDT

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Déclenchement des feux de forêts liés à 90 % à l'activité humaine Interdiction d'allumer un feu ou de fumer à moins de 200m d'une forêt (Code forestier) Existence d'aires de feux sauvages
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de places à feu permanents réalisées Nombre de personnes utilisant les places à feu Nombre de feux sauvages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	100 % des places à feu sont identifiées 0 feux sauvages recensés Tous les parkings de départ de randonnées fréquentées du territoire disposent d'une

## Instaurer des places à feu pour rassembler les risques

**Priorité 1**

place à feu

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies</li></ul>

## Action n°2.C.1 Prendre en compte l'aspect DFCI dans l'aménagement du milieu forestier

### Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle

Priorité 2

#### Description

Plusieurs communes ont récemment recruté des **gardes champêtres**. Cette fonction permet de nombreuses qualifications notamment un **rôle de police de l'environnement**. En plus des tournées assignées à l'ONF (2 jours par an), il serait possible d'assigner au garde champêtre des tournées de contrôle pour surveiller les départs de feux dans la forêt. Le rôle du garde champêtre est à la fois pédagogique et de contrôle.

Proposer un poste mutualisé.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ONF SDIS OFB Police municipale Gendarmerie

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Recrutement de gardes champêtres sur certaines communes 1 seul ETP en 2024 à Manigod
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'ETP Garde Champêtre sur la CCVT Nombre de jours assignés aux tournées DFCI Nombre de patrouilles DFCI (sensibilisation et verbalisation) réalisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Attribution de missions DFCI aux gardes champêtres de la CCVT Poste mutualisé

## Assigner aux gardes champêtres et à la police municipale des tournées de contrôle

**Priorité 2**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes</b>	<b>1</b>
<b>Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>1</b>
<b>Réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée</b>	<b>1</b>
Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt	2



<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

## Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes

Priorité 1

### Description

En forêt, les gestionnaires et propriétaires doivent être capables d'identifier les **espèces exotiques envahissantes** et de connaître leurs modalités de gestion.

Pour les usagers de la forêt, ce point pourrait également être abordé afin d'éviter l'introduction et le développement de ces espèces en communiquant sur les décharges sauvages et en incitant au signalement des foyers d'espèces exotiques envahissantes.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service ENS	SILA Ecomusée du bois et de la forêt

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les espèces exotiques envahissantes sont peu connues et peu recensées en forêt
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de formations Nombre de structures et de personnes formées
<b>Indicateur de réalisation</b>	1 réunion de concertation sur cette thématique est organisée pour les gestionnaires et propriétaires dans les 5 ans Les habitants ont reçu un document de sensibilisation

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	CTENS – Fiche 9.2 : Inventaire des foyers de flore exotique envahissante et stratégie de gestion

## Communiquer sur les risques liés aux espèces exotiques envahissantes

**Priorité 1**

intercommunale

SILA – Stratégie de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes du bassin versant Fier et lac d'Annecy :

- Livret professionnels
- Livret particuliers
- Livret espèces

Action n°2.C.2	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
----------------	--

<b>Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>Priorité 1</b>
---	-------------------

### Description

Le **changement climatique** entraîne une modification des peuplements forestiers et par conséquent de la gestion des forêts. Les gestionnaires forestiers et propriétaires de forêts sont les premiers concernés par l'évolution des pratiques en forêt. Il est important de les **sensibiliser** à cette thématique, par le biais de formations ainsi qu'en communiquant sur les mesures prises sur d'autres territoires (retour d'expérience, visite de projets expérimentaux).

Créer de nouvelles formation et/ou se rapprocher des **formations FOGEFOR** bisannuelles si la thématique est adaptée.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF COFOR 74 Ecomusée du bois et de la Forêt

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le CNPF est chargé des formations auprès des propriétaires privés et notamment de leur sensibilisation à des pratiques sylvicoles adaptées au changement climatique. Certains propriétaires restent cependant peu sensibilisés à cette thématique.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions/formations organisées Nombre de journées techniques en lien avec le changement climatique effectué Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 journée technique / an organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées et formées

## Former les propriétaires et les gestionnaires sur l'adaptation des forêts au changement climatique

**Priorité 1**

10 diagnostics BioclimSol réalisés avec les propriétaires / an

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.1 - Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable (DGD) en forêt privée	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li> <li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li> <li>- Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés</li> </ul> <p>SILA – Stratégie de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes du bassin versant Fier et lac d'Annecy :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret professionnels</li> <li>- Livret particuliers</li> <li>- Livret espèces</li> </ul>

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

<b>Réaliser un diagnostic de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée</b>	<b>Priorité 1</b>
--	-------------------

### Description

Le **diagnostic** permettra d'identifier les secteurs prioritaires en forêt privée, où l'adaptation des forêts au changement climatique est urgente afin d'éviter les problématiques liées au dépérissement. L'objectif est d'anticiper et de proposer des actions adaptatives des peuplements.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X							

### Aides disponibles

#### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 1 « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique »
- Subvention aux investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone
- Jusqu'à 60% des dépenses éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Propriétaires forestiers	CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les données d'évolution climatique disponibles à large échelle sont de bons indicateurs des menaces qui pèsent sur les essences forestières. Néanmoins, les caractéristiques locales des stations (topographie, exposition, sol, etc.) jouent un rôle prépondérant dans la vulnérabilité des peuplements au changement climatique (CC), l'empirant ou le compensant. L'outil BioClimSol permet de diagnostiquer les parcelles vis à vis de l'adaptation au CC des essences présentes. Un diagnostic global du territoire permettrait de comprendre où les actions prioritaires d'adaptation sont requises.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de relevés BioClimSols réalisés et de diagnostics de massifs
<b>Indicateur de réalisation</b>	Cartographie à jour de priorisation des zones d'action Propositions d'actions de gestion de l'enjeu de l'adaptation des forêts au changement

## Réaliser un diagnostic de territoire pour connaître les zones d'action prioritaires en forêt privée

**Priorité 1**

climatique

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li> <li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li> <li>- Fiche action 3.1 – Renforcer la connaissance des massifs</li> </ul>

<b>Action n°2.C.2</b>	<b>Communiquer sur les adaptations au changement climatique et sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en forêt</b>
-----------------------	--

**Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt**

**Priorité 2**

### Description

Apporter un **soutien technique et économique** aux projets dont l'objectif est de **communiquer sur les adaptations des forêts au changement climatique**.

Le projet de **forêt école** est porté par la commune de Thônes avec l'appui de l'Ecomusée du Bois et de la forêt sur une propriété publique d'environ 10 ha de forêt communale. Il s'agit d'un projet pédagogique porté sur 3 axes : la sensibilisation à l'environnement et la communication, la formation professionnelle et la filière forêt-bois, enfin, la gestion forestière et l'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre ce dernier point, l'un des projets identifiés est la mise en place d'un îlot d'avenir sur la parcelle qui pourra par la suite servir de base à une communication pour le grand public.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Ecomusée du Bois et de la Forêt	CCVT ONF CNPF MFR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le projet de Forêt-Ecole porté par l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes, prévoit le développement d'un îlot d'avenir
<b>Indicateur de suivi</b>	Mise en place de l'îlot d'avenir Entretien de l'îlot et suivi Nombre de communications réalisées sur l'îlot

**Poursuivre le soutien aux projets îlots d'avenir identifiés pour expérimenter l'adaptation de nouvelles essences sur le territoire, notamment aux abords de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt**

**Priorité 2**

<b>Indicateur de réalisation</b>	La plantation est fonctionnelle
----------------------------------	---------------------------------

**Liens**

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2.1 – Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux</li> <li>- Fiche action 2.3 – Anticiper les effets du changement climatique</li> <li>- Fiche action 10.2 – Renforcer les liens avec la recherche</li> </ul>

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.3</b>	<b>Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte</b>	<b>1</b>
Réactualiser le Plan Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire (notamment l'enjeu scolyte)	2



## Action n°2.C.3

## Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés

### Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte

**Priorité 1**

#### Description

La mortalité des résineux liée aux scolytes nécessite d'exploiter les bois rapidement pour éviter qu'ils ne sèchent sur pied, ce qui empêche leur valorisation en sciage. Ces bois ont également une plus faible valeur commerciale comparé aux bois sains. Un budget facilitant leur exploitation pourrait donc permettre de répondre aux contraintes de rentabilité des ETF.

Ce budget pourrait s'appuyer sur :

- D'une **réserve budgétaire communale** : un fonds d'urgence dédié dans le budget de chaque commune ou bien un budget mutualisé à toute la CCVT ;
- D'une **réserve de matériel commun** à toutes les communes de la CCVT (notamment des panneaux) ;
- Permettre aux privés de bénéficier d'une **avance de trésorerie** grâce à ce fonds pour permettre une exploitation rapide en cas de situation d'urgence.

Pour que les interventions soient plus rapides, les agents communaux pourraient être formés aux travaux forestiers.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 1 « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique »
- Mettre en place un fonds public-privé pour faire face aux défis à venir pour la forêt du 21e siècle

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ONF CNPf Gestionnaire forestier

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Situation de crise scolyte sur tout le département de la Haute-Savoie Difficulté à mettre en place rapidement les travaux lors des attaques de scolyte
<b>Indicateur de</b>	Fonds disponibles pour les interventions d'urgence scolyte

## Créer un « fonds d'urgence » pour faciliter les interventions rapides dans les zones impactées par le scolyte

**Priorité 1**

<b>suivi</b>	Surface de travaux financés par le fonds d'urgence
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Les indicateurs de réalisation ne peuvent pas être finis dès à présent (juin 2025). L'ambition de cette fiche action sera définie par les problématiques d'urgence rencontrées sur le territoire.</p> <p>Le contenu détaillé de cette fiche pourra être retravaillé selon les choix politiques du prochain mandat 2026-2032.</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.4 – Mettre en place et maintenir une ligne budgétaire dédiée au patrimoine forestier	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 4.2 – Favoriser le rapprochement public-privé</li> <li>- Fiche action 5.3 – Surveillance sanitaire des forêts de la région</li> <li>- Fiche action 5.4 – Organiser les luttes sanitaires en forêt</li> <li>- Fiche action 11.3 – Favoriser les politiques forestières territoriales</li> </ul>

## Action n°2.C.3

## Faciliter la détection du scolyte et la reconstitution des peuplements impactés

### Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire

Priorité 2

#### Description

Ajuster le **Projet Sylvicole Territorial (PST)**, dans le cadre du **dispositif Sylv'ACCTES** aux enjeux du territoire si besoin, lors de son renouvellement (2027). Le PST de la CCVT prend en compte l'irrégularisation des futaies résineuses par trouées et permet la plantation de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique. Cependant il conviendrait d'y intégrer l'enjeu scolyte.

Ce dispositif n'a aujourd'hui pas encore permis de financer de travaux en forêt privé (notamment car il nécessite que le propriétaire possède un document de gestion)

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X			X			X		

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Sylv'ACCTES ONF CNPf

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT est adhérente à Sylv'ACCTES Le PST a été renouvelé en 2024 Financement de 40 ha de travaux en forêt publique via le PST Pas de projet financé en forêt privé à ce jour
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface de travaux sur des bois scolytés financés
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'enjeu scolyte est intégré lors du renouvellement du PST L'enjeu changement climatiques est intégré et clairement affiché lors du renouvellement du PST

## Réactualiser le Projet Sylvicole Territorial lors de son renouvellement en 2027, en fonction des enjeux actuels du territoire

Priorité 2

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 11.3 – Favoriser les politiques forestières territoriales</li></ul>

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.C</b>	<b>Intégrer les enjeux liés aux changements climatiques et à l'équilibre sylvo-cynégétique dans la gestion forestière</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.C.4</b>	<b>Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables</b>	<b>1</b>
Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier	2
Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier	2



## Action n°2.C.4

## Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

**Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables**

**Priorité 1**

### Description

En s'appuyant sur les retours d'expérience sur les **nouvelles méthodes de protection biodégradable**, l'objectif de cette action serait de **protéger les plants forestiers** sur les zones de plantation où la pression du gibier entraîne une baisse significative du taux de reprise de ces plants.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

#### Plan Forêt-Bois AuRA 2023-2027

- Soutenir des projets partenariaux de progrès (expérimentation, recherche, innovation)
- Au maximum 40% du montant des dépenses d'investissement éligibles
- Au maximum 60% du montant des dépenses de fonctionnement éligibles

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	ONF
Propriétaires forestiers privés	CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des expérimentations en cours en Savoie sur des moyens de protections répulsifs qui nécessitent moins de travaux (pas besoin de les retirer au bout de quelques années) mais possiblement plusieurs passages.  Un retour d'expérience sur l'utilisation de Thorelaine (manchon en laine de mouton) montre des effets positifs sur l'effet répulsif et isolant sur les plants.
<b>Indicateur de suivi</b>	Taux de reprise des plants protégés selon les méthodes  Nombre de plantations avec protection
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les nouvelles plantations en zone de dégât de gibier sont systématiquement protégées

### Liens

## Intensifier la protection des plants en s'appuyant sur les expérimentations à l'échelle des Savoie et sur les méthodes biodégradables

**Priorité 1**

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.3 – Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</p> <p>2.B.3 - Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction (goudron) en forêt</p>	<p>CTENS – 3.7.2. Expérimentations sur des dispositifs de protection des plants par méthodes biologiques</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique</li> <li>- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique</li> <li>- Fiche action 10.2 – Renforcer les liens avec la recherche</li> </ul>

## Action n°2.C.4

## Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

### Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier

Priorité 2

#### Description

L'objectif est **d'offrir au gibier des zones pour se nourrir** en dehors des plantations.

Il pourrait être intéressant de déterminer en amont si ce type de zone a déjà été expérimentée et si elle a montré une efficacité significative sur d'autres territoires.

Une **zone de gagnage** est une zone naturelle ou artificielle utilisée par les animaux sauvages pour se nourrir. Ces zones peuvent être de plusieurs type :

- Zone herbeuse naturelle : avec une végétation herbacée non ligneuse
- La prairie à gibier améliorée : composée en majorité de graminées et de légumineuses
- La culture à gibier : végétation annuelle (maïs, betterave, céréale, colza...)
- Le gagnage ligneux : végétation ligneuse composée d'essences secondaires appétentes

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
					X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Propriétaires forestiers (dont communes) ACCA	ONF CNPFF ACCA COFOR

#### Indicateurs

Etat initial	Certaines communes ont un équilibre sylvo-cynégétique menacé
Indicateur de suivi	Surface de gagnage
Indicateur de réalisation	Au moins 1 zone de gagnage est créée

#### Liens

## Déterminer et maintenir des zones de gagnage pour le gibier

Priorité 2

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.3 - Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</p> <p>2.B.3 - Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction (goudron) en forêt</p>	<p>Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique</li><li>- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique</li></ul>

## Action n°2.C.4 Prendre en compte l'équilibre sylvo-cynégétique dans l'aménagement du milieu forestier

Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

Priorité 2

### Description

L'équilibre sylvo-cynégétique étant menacé sur plusieurs communes, il pourrait être intéressant de limiter, voire de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier. Les communes concernées par ces zones devront entamer la **discussion avec les présidents d'ACCA** auxquels reviennent la décision.

Il existe des données SIG établissant une cartographie des réserves de chasse pour chaque commune.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	ACCA COFOR

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Certaines communes ont un équilibre sylvo-cynégétique menacé
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées Nombre de président d'ACCA contacté
<b>Indicateur de réalisation</b>	A minima 1 zone de réserve de chasse pour le grand gibier est supprimée sur le territoire de la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 - Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025 Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser

## Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de limiter les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

**Priorité 2**

- les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique
- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
2.B.1	Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques	Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée	1
		Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois	1
		Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	2
2.B.2	Favoriser le rôle de protection des forêts	Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts	1
		Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre	2
		Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau	3
		Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer	3
2.B.3	Permettre la concertation entre les acteurs	Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte	1
		Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles	1
		Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI	3
		Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt	3

## Contexte / objectifs

Au-delà de leur fonction **économique**, les forêts ont aussi une fonction **écologique**, de **protection** contre les risques naturels et **sociétale**.

Cette **multifonctionnalité** est prise en compte dans les **Documents de Gestion Durable** (DGD). Toutes les forêts communales du territoire disposent d'un **aménagement forestier** mis en œuvre par l'ONF. Pour les propriétaires privés, seuls ceux disposant de plus de 20 ha de forêt ont l'obligation de **disposer d'un Plan Simple de Gestion** (PSG). Cela représente **16 propriétaires** pour 458 ha gérés. Il existe également des documents d'application volontaire pour les petits propriétaires. Il s'agit notamment du **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles** (CBPS), dont **19 propriétaires** disposent sur le territoire (soit 134 ha gérés). Ainsi, une grande partie du territoire ne bénéficie d'aucune gestion sylvicole.

La multifonctionnalité implique la collaboration de **nombreux acteurs** aux intérêts parfois divergents. Il est nécessaire d'instaurer un **dialogue entre les acteurs** liés à la forêt et de **mettre en place les bonnes pratiques sylvicoles** dans le but d'éviter les conflits entre les utilisateurs de la forêt et prendre en compte les enjeux de biodiversité forestière. Le Pôle Excellence Bois travaille à l'élaboration d'une **charte « Forestiers Engagés »** qui

## Contexte / objectifs

se base sur un projet initialement mené en 2010 déclinant les bonnes pratiques sylvicoles à destination des communes, des exploitants, et des gestionnaires forestiers.

La précédente CFT a également permis de **cartographier les zones où la forêt a une fonction de protection** (2013). A partir de cette carte, une liste de 16 sites prioritaires a été élaborée, conduisant à la rédaction d'un plan de gestion pour 2 d'entre eux. Pour ces derniers, la **gestion courante** menée en forêt ne suffisait pas et des **opérations spéciales** (débardage par hélicoptères) étaient nécessaires.

L'étude de **vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt** en lien avec le **changement climatique** doit également permettre d'améliorer la connaissance de ces secteurs de forêt jouant un rôle de protection face aux autres risques naturels. Ces secteurs identifiés seront considérés comme étant des enjeux prioritaires en termes de protection face aux incendies de forêt.

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.1</b>	<b>Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée</b>	<b>1</b>
<b>Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois</b>	<b>1</b>
Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000	2



## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée

**Priorité 1**

#### Description

Contacter les propriétaires concernés par la mise en place d'un **Document de Gestion Durable (DGD) obligatoire**.

**Accompagner techniquement** les propriétaires concernés dans la mise en place de leur DGD, notamment dans les **diagnostics préalables** (BioClimSol, IBP).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X		X		X		X

#### Aides disponibles

##### Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA

- Elaborer un document de gestion durable
- Individuel : 500 € + 50 € par hectare avec un plafond de 1 500 € d'aide
- Groupement : 1 000 € + 50 € par hectare avec un plafond de 30 000 € d'aide

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	4 propriétaires possèdent un PSG, 13 nouveau document doivent être rédigés et appliqués, pour un total de 458 ha 19 propriétaires possèdent un CBPS pour un total de 134 ha
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombres de PSG valides et en cours Nombre de PSG volontaires ou CBPS Nombre de propriétaires mettant en place du CBPS
<b>Indicateur de réalisation</b>	17 PSG sont rédigés et appliqués

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
----------------	----------------

## Promouvoir la mise en place de Documents de Gestion Durable en forêt privée

**Priorité 1**

-	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 1.1 – Promouvoir la gestion durable des forêts par les documents de gestion durable - en forêt privée</li></ul>
---	---

## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Pour que la charte « Forestiers Engagés » soit efficace, les acteurs du territoire doivent y adhérer.

L'objectif de l'action est de **communiquer sur l'existence de la charte** auprès des entreprises de travaux forestiers, des exploitants, des propriétaires et des gestionnaires par l'intermédiaire de **courriers d'informations** et par l'**organisation de réunions collectives** de présentation.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB CNPF COFOR 74

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Charte « Forestiers Engagés » de 2010 signée par la CCVT Charte « Forestiers Engagés » en cours de rédaction par le PEB Action déjà prévue par la précédente CFT mais peu d'entreprises y ont adhéré
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'adhérents à la charte « Forestiers Engagés »
<b>Indicateur de réalisation</b>	Nombre d'acteurs signataires à définir

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.4 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle	Charte « Forestiers Engagés »

## Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

Excellence Bois	
-----------------	--

## Action n°2.B.1

## Former les acteurs de la filière forêt à l'évolution des bonnes pratiques

### Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000

Priorité 2

#### Description

Pour promouvoir la **conciliation des activités forestières et la protection de la biodiversité**, il est nécessaire de communiquer sur les **fiches « Forestiers engagés pour la biodiversité »** qui sont un support pédagogique pertinent mais mal connu.

Ceci pourrait être réalisé dans le cadre des **actions de formations des socio-professionnels** déjà en cours dans le cadre du **programme Natura 2000**.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Via la programmation annuelle des sites Natura 2000 selon typologie de projet

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT - Service forêt / Service Natura 2000	Ecomusée du Bois et de la Forêt ASTERS (CEN74) LPO

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Actions en faveur de l'environnement réalisées dans le cadre du programme Natura 2000
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de socio-professionnels sensibilisés Nombre de sorties et d'animation pour le grand public organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 réunion / an dédiée à la forêt 80% des socio-professionnels ont assisté à une réunion sur 5 ans

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	DOCOB Natura 2000

## Communiquer sur la réglementation et les préconisations environnementales en s'appuyant sur l'animation Natura 2000

Priorité 2

3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

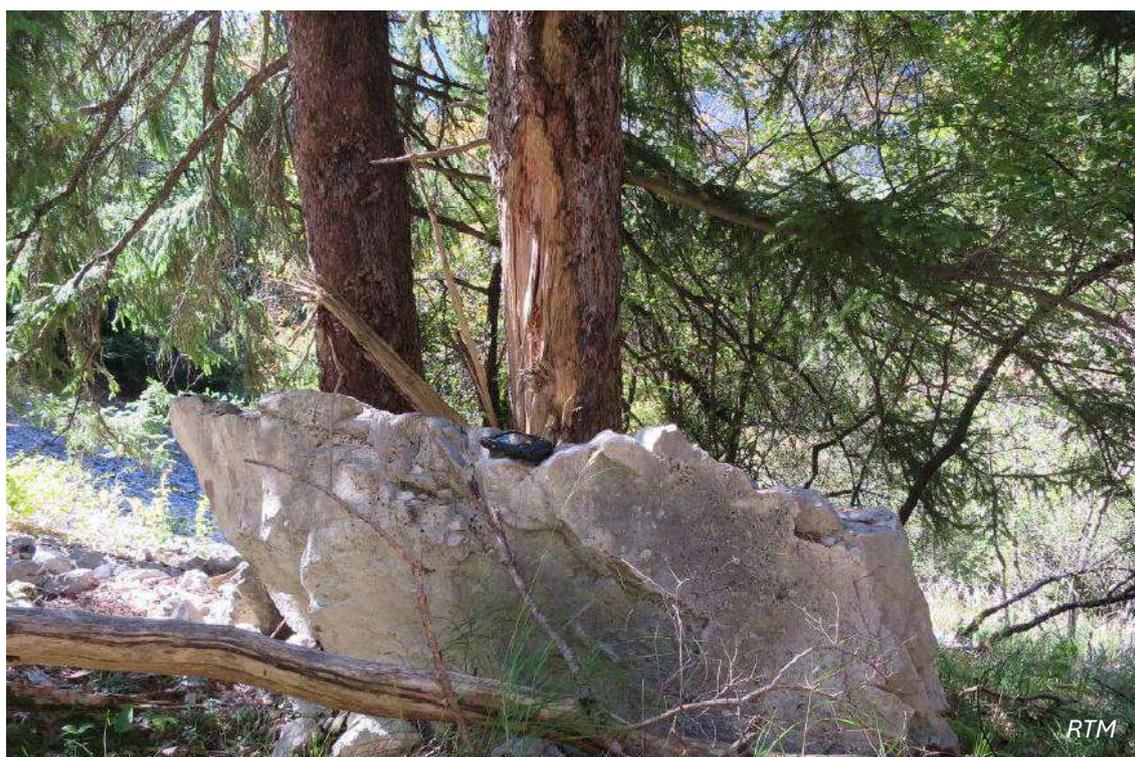
- Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés
- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Action de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.2</b>	<b>Favoriser le rôle de protection des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts</b>	<b>1</b>
Informers les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre	2
Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau	3
Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer	3



## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts

**Priorité 1**

#### Description

Seize forêts ont été identifiées pour leur **rôle de protection**. Leur pertinence doit être vérifiée auprès des techniciens forestiers et une **liste réactualisée de sites prioritaires** doit être réalisée. L'étude menée par la CCVT sur la vulnérabilité du territoire au risque de feu de forêt permettra également d'affiner la connaissance de ces secteurs. Afin de pérenniser leur rôle, de nouveaux plans de gestion doivent être rédigés.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X	X	X					

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

##### Fonds Verts

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

##### Fonds Barnier (FPRNM)

- Financement des travaux justifiant un rôle de protection face aux risques naturels sur les territoires dotés d'un Plan de Prévention du Risque incendie de forêt (PPRif)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sous-traitance à définir	ONF – Service RTM Alpes du Nord DDT Département de la Haute-Savoie Agence MTDA (prestataire de la CCVT en charge de la réalisation de l'étude de vulnérabilité au risque incendie – appui technique)

## Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts

**Priorité 1**

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	<p>Cartographie des forêts à fonction de protection réalisée en 2013, identifiant 16 sites prioritaires (en forêts privées et publiques)</p> <p>Etude de vulnérabilité menée sur un an entre 2025 et 2026 permettra d'affiner les secteurs de forêt jouant un rôle de protection, à protéger en priorité</p> <p>2 plans de gestions de site qui ont été réalisés</p> <p>Une coupe par hélicoptère effectuée en 2023, uniquement sur la forêt publique du site pilote « Défilé de Dingy »</p>
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Nombre de sites prioritaires où instaurer une gestion favorisant le rôle de protection</p> <p>Nombre de plans de gestion élaborés sur les sites prioritaires</p>
<b>Indicateur de réalisation</b>	<p>Une nouvelle liste de sites prioritaires est disponible</p>

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.B.2 - Informer les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre</p>	<p>Documents d'urbanismes : PPRN, SCoT</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels</li> </ul>

## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Informer les propriétaires qu'ils sont dans une zone à enjeux de protection et les former sur la gestion à mettre en œuvre

Priorité 2

#### Description

Contacteur les propriétaires forestiers situés dans les zones de forêts à fonction de protection afin de **mettre en œuvre ou améliorer cette gestion spécifique** voire, dans le cadre de la mise en place d'une **Bourse Foncière Forestière**, de remettre en gestion les parcelles via le regroupement en structure garantissant une gestion adaptée.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X				X					X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Sous-traitance CCVT - Service Risques Naturels	ONF CNPF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une centaine de propriétaires sont concernés
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de propriétaires de forêts à enjeux de protection contactés Surface mise en gestion suite à la prise de contact
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les propriétaires identifiés sur des surfaces de forêts à fonction de protection ont été mis au courant de leurs responsabilités vis-à-vis de accidents sur leurs parcelles

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.A.1 – Mettre en place une bourse foncière à l'échelle de la CCVT  2.A.1 – Favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux (fonction de protection, captage d'eau, absence de propriétaire) et de parcelles attenantes aux forêts communales par les communes (BVSM, droit de préemption)	Documents d'urbanismes : PPRN, SCoT Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 3.2 – Conforter la formation des propriétaires forestiers publics et privés - Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels

## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau

Priorité 3

#### Description

Pour **limiter le risque de transport des arbres instables lié aux crues torrentielles**, il est important de rappeler aux propriétaires forestiers leur responsabilité face à ce phénomène et de les renseigner sur les démarches à mettre en œuvre.

Les propriétaires concernés sont recensés et contactés.

Un document succinct rappelant leur devoir vis à vis de la sécurisation des arbres en bordure de cours d'eau leur est transmis ainsi que les contacts ressources.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

##### Fonds Verts

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Propriétaires forestiers (dont communes)	SILA

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La base de données RTM regroupe les ouvrages en forêt domaniale mais pas ceux installés en forêt communale ou dans les forêts privées  Etude des boisements de berges le long de certains cours d'eau du bassin Fier versant et lac d'Annecy, du SILA, de 2021
<b>Indicateur de</b>	Surface prospectée

## Assurer l'entretien des ripisylves et notamment retirer les arbres instables au bord des cours d'eau

Priorité 3

<b>suivi</b>	Nombres, type et état des ouvrages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Recensement de tous les types d'ouvrages sur la CCVT

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>2.A.1 - Accompagner le regroupement de gestion en s'appuyant sur l'Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale (création d'ASLGF, PSG collectifs)</p> <p>2.B.2 - Redéfinir la liste des sites prioritaires où instaurer des plans de gestion favorisant le rôle de protection des forêts</p>	<p>CTENS – Fiche 9.2 : Inventaire des foyers de flore exotique envahissante et stratégie de gestion intercommunale</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.3 – Valoriser le rôle de protection des forêts contre les risques naturels</li> </ul> <p>SILA – Dépliant Obligations d'entretien des cours d'eau par les propriétaires</p>

## Action n°2.B.2

## Favoriser le rôle de protection des forêts

### Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer

Priorité 3

#### Description

Ce **recensement global des ouvrages** pourrait être réalisé par identification sur le terrain et des échanges avec les propriétaires.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X							

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- AXE 3 « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développer la filière forêt – bois et les forêts de protection »
- Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, éboulements et chutes de blocs, avalanches, inondations torrentielles)
- 80% du reste à charge - jusqu'à 125 000 €

##### Fonds Verts

- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Jusqu'à 80 % des dépenses

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	ONF – Service RTM Alpes du Nord
Propriétaires forestiers (dont communes)	DDT

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La base de données RTM regroupe les ouvrages en forêt domaniale mais pas ceux installés en forêt communale ou dans les forêts privées
<b>Indicateur de suivi</b>	Surface prospectée Nombres, type et état des ouvrages recensés
<b>Indicateur de réalisation</b>	Recensement d'un maximum d'ouvrages sur la CCVT

#### Liens

## Recenser les ouvrages et identifier ceux à déployer

Priorité 3

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°2</b>	<b>Gestion durable des forêts</b>
------------------	-----------------------------------

<b>Objectif n°2.B</b>	<b>Prendre en compte l'aspect multifonctionnel des forêts</b>
-----------------------	---

<b>Action n°2.B.3</b>	<b>Permettre la concertation entre les acteurs</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles</b>	<b>1</b>
Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI	3
Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt	3



## Action n°2.B.3

## Permettre la concertation entre les acteurs

### Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif de cette action est d'inciter les gestionnaires forestiers et les chasseurs à communiquer, notamment pour **garantir l'équilibre sylvo-cynégétique** en amont des plantations et des projets de desserte.

Ces projets entraînent une augmentation de l'accessibilité et par conséquent, le déplacement des populations d'ongulés. Des réunions entre chasseurs et gestionnaires forestiers pourraient permettre aux chasseurs d'être informés des enjeux liés aux projets de nouvelles dessertes. Ces discussions pourraient être menées de concert avec les autres échanges forestiers-chasseurs.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	ACCA Fédération de chasse de Haute Savoie

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les chasseurs sont consultés lors des projets de plantation pour augmenter la pression sur le gibier dans ces zones Problématique d'acceptabilité des projets de desserte par les chasseurs en Haute-Savoie
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées Nombre de projets concernés par ces concertations
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les ACCA ont été contactées

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 – Communiquer sur les réglementations en matière d'agraine, d'affouragement et autres	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 – 2025

## Renforcer les concertations avec les chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte

**Priorité 1**

dispositifs d'attraction (goudron) en forêt

2.C.4 – Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 4.3 – Renforcer l'animation pour la desserte et la mobilisation

## Action n°2.B.3

## Permettre la concertation entre les acteurs

### Mettre en place des échanges entre les forestiers et les acteurs agricoles

**Priorité 1**

#### Description

Il est essentiel de **préserver les corridors naturels** tels que les haies, les réseaux bocagers, les ripisylves, les cours d'eau, etc... Certaines espèces ne peuvent se déplacer qu'à travers ces milieux. Ils sont présents à la fois sur des **parcelles forestières et agricoles**. Il serait intéressant d'inciter à la **communication entre les acteurs** de ces deux milieux, qui ont parfois des attentes et visions divergentes dans l'intérêt de la biodiversité.

Le **réseau Natura 2000** pourra être utilisé pour inciter aux premiers échanges. D'éventuels études et travaux sur les connectivités écologiques seraient aussi une occasion.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

Via les dispositifs et plans d'actions des sites Natura 2000 ou du Plan Pastoral Territorial selon la typologie des projets.

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Natura 2000 / Service PPT – PAE	Différentes AFP ONF CNPf

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Acteurs liés aux milieux forestiers et ouverts ne communiquent pas sur les aspects de biodiversité
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de concertations ayant eu lieu Nombre de projets mis en place
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les sujets forêts sont mis à l'ordre du jour des réunions AFP

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Mise en œuvre de la politique Natura 2000, du PPT-PAE



## Action n°2.B.3

## Permettre la concertation entre les acteurs

### Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI

Priorité 3

#### Description

Dans les régions où le **risque incendie** est connu, certaines mesures prises pour limiter la propagation des feux peuvent être perçues comme radicales. La mise en place de ces mesures sur les nouveaux massifs à risques peut être la cause de conflits pour des raisons paysagères et écologiques. Ces mesures doivent donc être discutées avec les acteurs concernés pour permettre des compromis en faveur de la **multifonctionnalité des forêts**. L'objectif de cette action est donc **d'inclure les acteurs de la biodiversité** dans les réunions qui concerneront les mesures d'aménagement DFCI, par exemple le rendu d'études liées au risque incendie.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X								

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Risques Naturels – Service ENS – Service Natura 2000 Sous-traitance	Gestionnaires forestiers Associations de protection de la nature

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'enjeu DFCI se développe à l'échelle du département
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées entre les acteurs DFCI et biodiversité
<b>Indicateur de réalisation</b>	A définir selon l'évolution du contexte DFCI (bilan à mi-parcours)

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.C.1 – Communiquer auprès des différents usagers et professionnels de la forêt sur les thématiques DFCI	CTENS Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Haute-Savoie Diagnostic de vulnérabilité du territoire de la CCVT au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique

## Intégrer les acteurs de la biodiversité pour l'instauration de mesures DFCI

Priorité 3

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 5.5 – Défendre les forêts contre les incendies

## Action n°2.B.3 Permettre la concertation entre les acteurs

### Communiquer sur les réglementations en matière d'agrainage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt

Priorité 3

#### Description

Les dispositifs d'attraction du gibier sont strictement réglementés, des quantités et des priorités sont notamment à respecter. Chaque ACCA a été invitée à **déclarer en préfecture les zones d'agrainage** à l'automne et à **communiquer les informations auprès des mairies**. Il paraît cependant opportun de **rappeler la législation** en termes de nourrissage et d'attraction du gibier en forêt auprès de chaque ACCA. Elle est décrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2026-2031. Les échanges prévus entre acteurs de la chasse, de la forêt, de l'agriculture et de la biodiversité pourraient être des occasions de partager ces informations. Néanmoins il pourrait être nécessaire d'organiser une réunion spécifique.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X					X	X		

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Fédération de chasse 74 DDT	ONF CNPFP OFB ACCA

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La réglementation est décrite dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2019 - 2025
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions effectuées concernant la réglementation liée aux pratiques de chasse
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les ACCA déclarent les points d'agrainage ont été contactés dans les 5 ans Les propriétaires sont informés des points d'agrainage Pas de constat d'agrainage illégal sur le terrain

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.3 – Renforcer les concertations avec les	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

## Communiquer sur les réglementations en matière d'agraineage, d'affouragement et autres dispositifs d'attraction en forêt

Priorité 3

chasseurs, notamment en amont des projets de plantations et des projets de desserte

2.C.4 – Animer des réunions avec les présidents d'ACCA afin de supprimer les zones de réserve de chasse pour le grand gibier

2019 – 2025

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 5.1 – Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique
- Fiche action 5.2 – Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
3.A.1	Communiquer sur l'aspect biodiversité	Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	1
		Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité	1
3.A.2	Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière	Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique	1
		Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	1
3.A.3	Communiquer auprès des scolaires sur la multi-fonctionnalité des forêts	Promouvoir le livret scolaire forêt	1

## Contexte / objectifs

La forêt rend une multitude de services à nos sociétés de la **production de bois** au **maintien des sols** en passant par les **activités récréatives**. Tous ces services sont **complémentaires et indispensables**. Cependant, ils sont souvent mal connus du grand public tout comme les multiples acteurs qui évoluent en forêt et les enjeux de biodiversité forestière. Par ailleurs, elle est perçue comme un espace sacré de liberté dont les utilisateurs ne voient parfois ni les **limites** ni leur **impact**. Cette vision génère parfois une incompréhension et un rejet par le grand public des actions de gestion forestière.

Dans le contexte de la précédente charte, des actions en partenariat avec **l'Ecomusée du bois et de la forêt de Thônes** ont permis la mise en place d'événements de communication sur la filière forêt-bois et ses métiers.

Plusieurs éditions des biennales « Au fil du bois » ont pu être réalisées, cet événement s'est montré très pertinent puisqu'il a réuni 226 personnes en 2018, 249 personnes en 2022 et 750 personnes en 2024. Une exposition « forêt d'ici et d'ailleurs » sous forme de 8 kakémonos a également été réalisée, cette dernière est toujours disponible en prêt à la CCVT.

Le **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS)** et les animations **Natura 2000** prévoient également des actions en faveur de la communication auprès des acteurs amenés à fréquenter les espaces forestiers. Ces éléments de sensibilisation sont également repris dans le Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature en cours de validation sur le territoire de la CCVT. Enfin, plusieurs actions en faveur du dialogue forêt-société sont **portées en interne par l'ONF** et dans le cadre de **conventions d'animation avec les acteurs du territoire par le CNPF**. Ces éléments font également aujourd'hui l'objet de groupes de travail collectifs porté par le Pôle Excellence Bois afin de mutualiser la réflexion sur ces sujets.

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

<b>Action n°3.A.1</b>	<b>Communiquer sur l'aspect biodiversité</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique	1
Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité	1



## Action n°3.A.1 Communiquer sur l'aspect biodiversité

### Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

**Priorité 1**

#### Description

La chasse est essentielle à la régulation du gibier qui menace la reprise des plants forestiers en forêt et la régénération.

Pour **améliorer l'acceptabilité de la chasse par le grand public** plusieurs sujets de communication sont envisageables :

- Communiquer sur les expérimentations d'enclos/exclos (ONF - Montmin, MFR de l'Arclosan) ainsi que sur le projet de Forêt Ecole de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt ;
- Communiquer sur les résultats d'expérimentations portées par les EPCI voisins : cet enjeu étant récent sur le territoire, des expérimentations dans le but d'améliorer la connaissance sur les populations d'ongulés et leurs impacts sont portées par plusieurs CFT d'EPCI en Haute-Savoie.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Fonds de dotation privés

- « Montagne vivante », Botanic...

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes Ecomusée du Bois et de la Forêt CNPf	ACCA Fédération de chasse 74 Ecomusée de la Forêt et du Bois MFR de l'Arclosan

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'acceptabilité du grand public est l'un des freins identifiés pour la réalisation des plans de chasse.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'outils de communication Nombre de communications sur les expérimentations
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée (possiblement sur le terrain) Au moins 100 personnes ont été sensibilisées

## Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt</p>	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li><li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li></ul>

## Action n°3.A.1 Communiquer sur l'aspect biodiversité

### Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

**Priorité 1**

#### Description

En s'appuyant sur les mesures CTENS, Natura 2000, certaines **communications sur la biodiversité** pourront être adaptées au milieu forestier (présence des dendromicrohabitats, réglementation sur la cueillette, présentation des espèces protégées (faune et flore), bons comportements (déchets, respect des sentiers...)

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Appel à projet annuel via Natura 2000

- Taux variable (50% en 2025)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service ENS et Natura 2000	Ecomusée de la Forêt et du Bois Structures et associations environnementales Offices de tourisme Bureaux des guides

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Territoire fortement fréquenté, la CCVT dispose d'animations dans le cadre de Natura 2000 qui pourraient être adaptées à la forêt.
<b>Indicateur de suivi</b>	Types de communications Nombre de communications Nombre de personnes sensibilisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées

#### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

## Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité

**Priorité 1**

3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique

3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

<b>Action n°3.A.2</b>	<b>Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique	1
Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt	1



## Action n°3.A.2 Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière

### Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

**Priorité 1**

#### Description

La Haute-Savoie est en situation de « Crise Scolyte ». Dans ce contexte, l'ONF et les COFOR 74 se réunissent régulièrement pour adopter des mesures de gestion. Les épicéas sont de plus en plus touchés par des épisodes de dépérissement et les interventions entraînent également un impact sur le paysage.

Pour permettre au grand public une **meilleure compréhension** de cette crise et des coupes sanitaires réalisées en conséquence, l'ONF dispose de panneaux installés à proximité des coupes. Au-delà de cette information il est important de **communiquer sur l'intérêt des coupes sanitaires** par le biais d'articles de presse ou de rencontres. L'écomusée de Thônes est également un bon support de communication notamment dans le cadre du projet de Forêt Ecole.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	CNPF ONF Ecomusée de la Forêt et du Bois ISETA

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Dépérissement lié au changement climatique entraîne des modifications de paysages Les coupes sanitaires viennent accentuer ces changements déjà bien visibles en raison des reliefs montagnards
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'animations intégrant les effets du changement climatique Nombre d'outils de communication
<b>Indicateur de réalisation</b>	Au moins 1 réunion de sensibilisation / an est organisée Au moins 100 personnes ont été sensibilisées sur la durée de la CFT

## Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique</p> <p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt</p>	<p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li><li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li></ul>

## Action n°3.A.2

## Communiquer sur les métiers liés à l'exploitation forestière

### Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt

**Priorité 1**

#### Description

Dans cet objectif, le partenariat avec l'Ecomusée, a permis lors de la précédente CFT de réaliser des événements tels que des films et des expositions (toujours disponible sur la CCVT). Il est important de maintenir le partenariat avec l'Ecomusée, d'inciter à la réalisation d'événements tels que « Vis ma vie de Bûcheron », de poursuivre les biennales « Au fil du bois » et de développer les actions de communication selon les opportunités.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Fonds de dotation privés

- « Montagne vivante », Botanic...

##### Appel à projet annuel via Natura 2000

- Taux variable (50% en 2025)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Ecomusée de la Forêt et du Bois MFR ISETA CNPF ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Quelques animations portées par l'écomusée du bois et de la forêt de Thônes (biennales, visites, ...)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'animations mises en place Nombre de participants aux événements Nombre de personnes sensibilisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les biennales "Au fil du bois" sont reconduites tous les 2 ans (2024, 2026, 2028, 2030, 2032, 2034)

## Communiquer sur l'intérêt des coupes en forêt et sur les métiers de la forêt

**Priorité 1**

Au moins 2 événements "Vis ma vie de bûcheron" est organisé au cours des 5 premières années

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur l'équilibre sylvo-cynégétique</p> <p>3.A.1 - Communiquer auprès du grand public sur ses impacts sur la biodiversité</p> <p>3.A.2 - Communiquer sur l'évolution de la forêt et des pratiques en contexte de changement climatique</p>	<p>CTENS - Fiche action 3.7.2</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li> <li>- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public</li> </ul>

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.A</b>	<b>Former et sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers</b>
-----------------------	---

<b>Action n°3.A.3</b>	<b>Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts</b>
-----------------------	---

Sous action	Priorité
Promouvoir le livret scolaire forêt	1



### Action n°3.A.3

## Communiquer auprès des scolaires sur la multifonctionnalité des forêts

### Promouvoir le livret scolaire forêt

**Priorité 1**

#### Description

S'appuyer sur des interventions de professionnels de la filière forêt-bois.

Organiser des visites pédagogiques.

Prévoir un temps en classe pour travailler sur le livret conçu en 2023 avec Sylv'ACCTES et s'assurer de la compréhension des scolaires.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Fonds de dotation privés

- « Montagne vivante », Botanic...

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Ecomusée de la Forêt et du Bois	

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Livret forêt existant sur la CCVT
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'heures dédiées à l'animation du livret Nombre de sorties réalisées pour les scolaires
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire ont bénéficiés d'un cycle d'animation. Quelques animations portées par l'écomusée du bois et de la forêt de Thônes (biennales, visites, ...)

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes

## Promouvoir le livret scolaire forêt

**Priorité 1**

sociétales

- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public
- Fiche action 11.2 – Développer l’attractivité des métiers et agir sur la formation

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
3.B.1	<b>Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière</b>	<b>Informier le public des chantiers en cours</b>	1
		<b>Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers</b>	1
		Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers	2
3.B.2	<b>Recenser les structures d'information existantes</b>	Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	2
		Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports	2

## Contexte / objectifs

La CCVT est un territoire **extrêmement touristique**, tout au long de l'année. Cette zone est caractérisée par un **usage intensif des espaces forestiers** pour les loisirs : randonnées, trail, VTT, ski hors-piste, ski de randonnée, raquettes, etc... Il apparaît donc essentiel de partager ce territoire entre les utilisateurs loisirs et les professionnels du secteur forestier et la biodiversité liée à ces milieux pour **limiter les conflits** et les impacts tout en **conciliant les usages**.

La précédente charte forestière avait déjà identifié cet enjeu. Des actions en partenariat avec l'Ecomusée du Bois et de la Forêt de Thônes ont abouti à la **mise en place d'évènements de communication sur la filière forêt-bois et ses métiers**. Ainsi, plusieurs éditions des biennales « Au fil du bois » ont pu être réalisées, cet évènement s'est montré très pertinent puisqu'il a réuni 226 personnes en 2018, 249 personnes en 2022 et 750 personnes en 2024. Une exposition « forêt d'ici et d'ailleurs » sous forme de 8 kakémonos a également été réalisée, cette dernière est toujours disponible en prêt à la CCVT.

Le **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS)** et les animations **Natura 2000** prévoient également des actions en faveur de la communication auprès des acteurs amenés à fréquenter les espaces forestiers. Une synergie commune entre ces différents programme est à instaurer.

Enfin, plusieurs actions en faveur du dialogue forêt-société sont portées par les différents partenaires, dont l'ONF et le Pôle Excellence Bois

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Action n°3.B.1</b>	<b>Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Informier le public des chantiers en cours</b>	<b>1</b>
<b>Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers</b>	<b>1</b>
<b>Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers</b>	<b>2</b>



## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Informer le public des chantiers en cours

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif de cette action est **de notifier systématiquement les structures touristiques d'information**, et particulièrement les **offices du tourisme**, des chantiers en cours. Cela permettra d'éviter que les promeneurs n'utilisent les sentiers fermés et de proposer des itinéraires alternatifs.

Réaliser une **carte de fréquentation** pour les activités de pleine nature pour anticiper la communication sur site via la présence de panneaux.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service Sentiers Communes	Offices du tourisme Socio-professionnels Propriétaires et gestionnaires forestiers

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les chantiers forestiers doivent être déclarés en mairie. Cette obligation n'est pas toujours respectée notamment en forêt privée en raison d'une méconnaissance
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'itinéraires alternatifs proposés Nombre de chantiers déclarés Nombre d'annonces faites pour le grand public
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les chantiers sont signalés en mairie, en office du tourisme et sur le terrain

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature Natura 2000

## Informer le public des chantiers en cours

**Priorité 1**

3.B.1 - Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers

CTENS

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales
- Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers

**Priorité 1**

#### Description

Lors des chantiers forestiers, du matériel de protection et de communication est nécessaire. Une mise en commun à partir de **modèles prérempli** (informations spécifiques au chantier à compléter uniquement) permettrait d'améliorer les objectifs de communication avec le grand public en proposant des explications adaptées à chaque projet.

En forêt publique, l'ONF met systématiquement en place des panneaux explicatifs. Fournir des panneaux et acculturer l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et ETF à l'utilisation de ces supports de communication renforcerait le dialogue forêt-société.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT ASDEFS	ASDEFS - PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	En forêt publique, les chantiers sont expliqués par des fiches format A4 disposées au point de fermetures des sentiers En forêt privée, les chantiers ne sont pas toujours accompagnés de campagne de sensibilisation
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de panneaux en prêt Nombre de panneaux en forêt publique et privée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le nombre de panneaux mis à disposition correspond à la demande Les panneaux ont été empruntés à chaque fois qu'un chantier le nécessitait Tous les chantiers sont signalés et expliqués au grand public

## Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers

**Priorité 1**

### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Informer le public des chantiers en cours	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature
3.B.1 - Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers	Panneaux préremplis ONF Panneaux ASDEFS Inventaire des panneaux existants (PEB)

## Action n°3.B.1 Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière

### Mettre en place des itinéraires alternatifs sur les chantiers

Priorité 2

#### Description

Sur les chantiers déclarés, l'objectif de cette action est de **proposer des itinéraires alternatifs**, les tracés de ces déviations pourront être disponibles aux abords des sentiers fermés (pour les personnes qui ne se seraient pas renseignées en amont) ou disponibles sur le site de la CCVT et consultables auprès des offices du tourisme.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service sentiers ASDEFS	ASDEFS – PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	L'exploitation forestière peut impacter certains itinéraires fréquentés Absence d'information en amont de la fermeture de sentiers temporaire pour les usagers
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de sentiers fermés et durée de la fermeture Nombre de coupes où une alternative est proposée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les chantiers sont signalés et expliqués au grand public Des itinéraires alternatifs sont proposés quand cela est nécessaire

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Informer le public des chantiers en cours	Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature

<b>Enjeu n°3</b>	<b>Dialogue forêt société</b>
------------------	-------------------------------

<b>Objectif n°3.B</b>	<b>Améliorer la cohabitation entre les activités de loisirs et touristiques et la gestion forestière</b>
-----------------------	--

<b>Action n°3.B.2</b>	<b>Recenser les structures d'information existantes</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	2
Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports	2



## Action n°3.B.2

## Recenser les structures d'information existantes

**Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt**

**Priorité 2**

### Description

L'objectif de cette sous-action est **d'informer le grand public sur les potentiels obstacles** qu'il peut rencontrer en forêt (zone d'alpage, chasse, chantiers, réserves naturelles...). Ce guide présenterait l'annuaire des applications et/ou des sites des différents organismes et serait disponible sur le site de la CCVT.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X					X		

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Offices du tourisme Socio-professionnels Annecy Mountains Fédération des Chasseurs

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des applications pour assurer la cohabitation des différentes activités en forêt existent Pas de relai spécifique de ces outils existants sur le territoire de la CCVT Ces informations sont peu connues du grand public
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de sites et d'application recensés Nombre de fois où la page internet dédiée de la CCVT ou celle des acteurs sociaux-professionnels locaux est consultée
<b>Indicateur de réalisation</b>	Le guide à jour est à disposition sur le site de la CCVT

### Liens

<b>Fiches actions</b>	<b>Autres projets</b>
-----------------------	-----------------------

**Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt**

**Priorité 2**

3.B.2 - Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports

## Action n°3.B.2 Recenser les structures d'information existantes

### Communiquer sur l'existence du guide à travers plusieurs supports

**Priorité 2**

#### Description

Pour communiquer sur l'existence du guide, des QR codes ou des flyers de communication pourront être disponibles dans les offices de tourisme ou auprès des socio-professionnels.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
				X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	Offices du tourisme Socio-professionnels Annecy Mountains

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Il n'y a pas de recensement des potentiels obstacles que les usagers peuvent rencontrer en forêt (zone d'alpage, chasse, chantiers, réserves naturelles...)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de supports de diffusion de ces structures
<b>Indicateur de réalisation</b>	Tous les offices de tourisme diffuse l'information, permettant d'accéder au guide Tous les acteurs socio-professionnels identifiés ont été destinataires des informations et les relaient

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.2 - Mettre en place un guide par commune des applications ou organismes qui peuvent renseigner sur les obstacles que peuvent rencontrer les usagers de la forêt	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales - Fiche action 11.1 – Actions de communication vers le grand public

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
4.A.1	Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie	Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition	1
		Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité	2
		Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif	3
4.A.2	Développer les chaufferies communales	Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	1
		Mettre en place des chaufferies locales	3
		Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune	1
4.A.3	Diversifier les sources d'approvisionnement	Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts	1
		Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie	1

## Contexte / objectifs

**37 % du bois exploité** sur la CCVT est utilisé en tant que **bois énergie**. Ces bois sont majoritairement valorisés en broyat, **en dehors du territoire** puisqu'il n'existe pas à ce jour de plateforme de stockage de bois énergie. L'installation d'une **filière bois-énergie locale et efficace** nécessite l'implantation **d'équipements dédiés**.

La précédente CFT a permis d'initier la démarche du développement de cette filière, en réalisant une pré-étude **de faisabilité** de mise en place de **chaufferies bois-énergie sur 60 bâtiments communaux de la CCVT**. Les résultats ont incité 6 communes à poursuivre par des études de faisabilité plus poussée ou à l'échelle communale, et d'avant-projet. Plus récemment, les communes de La Clusaz et du Grand Bornand se sont engagées dans des **projets de chaufferies collectives avec le Syane** (syndicat d'énergie). Néanmoins, il y a peu de concertation entre les communes ce qui entraîne une diversité de mode d'approvisionnement (granulés, plaquettes). Cette multiplication des formats pourrait entraîner des **contraintes supplémentaires** à la réalisation d'une filière bois énergie locale (transport, stockage).

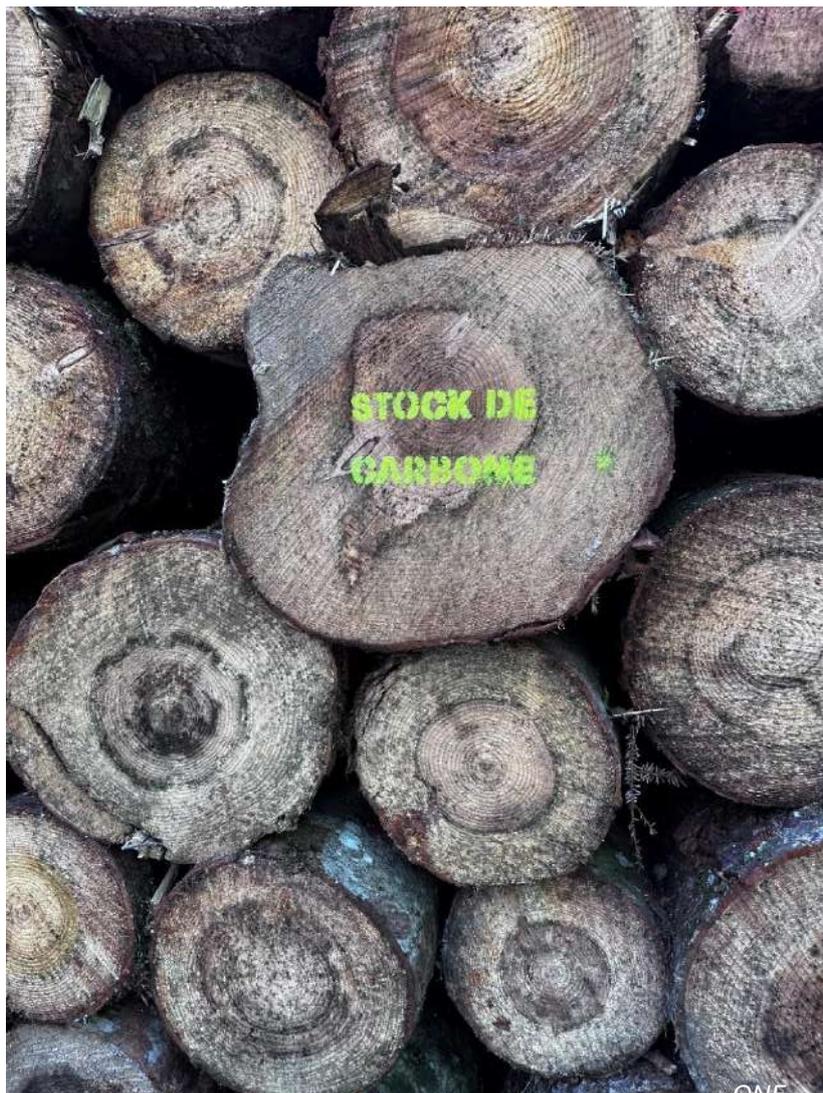
La proportion de bois énergie lors des coupes en forêt est assez bien connue. Cependant plusieurs autres ressources pourraient également alimenter la filière. C'est le cas des déchets de scieries et des entreprises de 2<sup>de</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation, les déchets verts ainsi que les pièces de bois en fin de vie (poutre, ameublement, ...).

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition</b>	<b>1</b>
Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité	2
Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif	3



<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition</b>	<b>Priorité 1</b>
---	-------------------

### Description

L'objectif de cette action est de **déterminer l'organisation de la filière** en **identifiant les acteurs**, choisissant **l'emplacement de la plateforme de stockage et/ou de transformation** des plaquettes bois, les **objectifs de production** en fonction de l'échelle d'approvisionnement (CCVT, Grand Annecy)

Cela passe par la réalisation d'une étude pour :

- Définir l'échelle pertinente de **l'étude de faisabilité**,
- S'assurer d'avoir le **foncier disponible** pour installer une plateforme suffisante à l'approvisionnement de la filière,
- Identifier les **formats de combustibles** à produire (plaquettes, granulés, granulométrie, taux d'humidité, etc.).

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB ONF CNPF SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Lors d'une commission forêt de 2015, une proposition d'organisation de la filière avait déjà été proposée : l'échelle du Grand Annecy avait été évoquée
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de réunions sur cette thématique Propositions d'emplacements
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'étude est réalisée L'emplacement, les territoires d'approvisionnement et le type de plaquettes à produire

## Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition

**Priorité 1**

sont choisis

Une surface foncière suffisante est mobilisée pour ce projet

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

<b>Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet</b>	<b>Priorité 2</b>
---	-------------------

### Description

S'il est décidé d'implanter une **plateforme de stockage et/ou de transformation sur le territoire de la CCVT**, il sera essentiel de **communiquer** sur le projet. En effet, selon le lieu où elle est installée, les riverains pourraient s'y opposer à cause d'une méconnaissance et de la peur de nuisances sonores et paysagère.

Une **plaquette informative** à destination du grand public présentant le projet doit être créée et distribuée en amont de la réalisation de la plateforme.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB Ecomusée du Bois et de la Forêt SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de communication car le projet est en cours de réflexion
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de plaquettes d'information distribuée Nombre d'habitants défavorables avant l'explication du projet Nombre d'habitants défavorables suite à l'explication du projet
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les plaquettes de communications sont imprimées Tous les habitants de la CCVT reçoivent la plaquette de communication

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

## Communiquer auprès du grand public pour s'assurer de l'acceptabilité du projet

**Priorité 2**

étude de définition	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales</li><li>- Fiche action 11.1 – Action de communication vers le grand public</li></ul>
---------------------	--

<b>Action n°4.A.1</b>	<b>Déterminer les équipements nécessaires à l'implantation d'une filière bois-énergie</b>
-----------------------	---

### Mettre en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

**Priorité 3**

#### Description

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une structure coopérative permettant de commercialiser, produire et transformer du bois énergie, des paillages et des produits d'origine agricole et forestière. Elle **rassemble les acteurs de la filière** pour développer un réseau local de producteurs et de petites et de moyennes chaudières avec pour objectif la **maitrise de la ressource**.

Mettre en place une structure coopérative permettrait de **faciliter l'approvisionnement** des chaufferies partenaires et **contrôler les besoins** en bois énergie.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
		X	X	X	X					

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de structure coopérative sur le territoire
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'adhérents à la SCIC Nombre de contrats
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une SCIC est créée (si cela est pertinent)

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une étude de définition	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.2</b>	<b>Développer les chaufferies communales</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport</b>	<b>1</b>
Mettre en place des chaufferies locales	3
<b>Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune</b>	<b>1</b>



## Action n°4.A.2 Développer les chaufferies communales

**Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport**

**Priorité 1**

### Description

La réflexion doit porter sur le **format du combustible** – plaquettes ou granulés – mais également sur les **chaudières** proposées (approvisionnement par camion benne ou souffleur).

Cette action passe par l'instauration d'une communication sur cette thématique entre les différentes communes, la CCVT et les acteurs de la filière comme le SYANE.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Des projets de chaufferies granulés sont mis en place à La Clusaz
<b>Indicateur de suivi</b>	Type de combustible utilisé Type d'approvisionnement des chaufferies bois énergie Nombre de camions de livraison de combustible
<b>Indicateur de réalisation</b>	La thématique est abordée 1 fois / an à la Commission Forêt Homogénéité de la ressource et des fournisseurs utilisés pour approvisionner les chaufferies

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

## Action n°4.A.2

## Développer les chaufferies communales

### Mettre en place des chaufferies locales

Priorité 3

#### Description

Accompagner les communes dans leurs démarches en favorisant la concertation et une organisation logique et locale.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X					

#### Aides disponibles

##### ADEME - Fonds Chaleur aux installations de production chaleur biomasse/bois

- Aide allant de 45 à 65% HT des dépenses éligibles
- Jusqu'au 31 décembre 2025

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	SYANE

#### Indicateurs

Etat initial	Plusieurs projets en cours dans différentes communes (réalisation d'étude de faisabilité)
Indicateur de suivi	Nombre de projets lancés
Indicateur de réalisation	Les projets pertinents identifiés ont été mis en place ou sont en cours de réalisation

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière via une étude de définition 4.A.2 - Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	Projets de réseaux de chaleur à La Clusaz et au Grand-Bornand (portage SYANE)

## Action n°4.A.2 Développer les chaufferies communales

### Communiquer sur les études réalisées auprès de chaque commune **Priorité 1**

#### Description

Communiquer auprès des communes sur l'intérêt de développer le bois énergie pour leurs **chaufferies collectives**. Favoriser les **retours d'expérience** et **mutualiser** les études, les approvisionnements... pour avoir une filière homogène et efficace.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
			X	X	X					

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Communes	CCVT via la Commission Forêt

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Etudes réalisées ou en cours mais peu de communication entre les communes sur les résultats
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de séance de la commission forêt où ce sujet est abordé
<b>Indicateur de réalisation</b>	La thématique est abordée au cours de la Commission Forêt au cours des 5 premières années de mise en œuvre de la CFT Les élus sont au courant des projets menés sur le territoire de la CCVT Les projets développés sur le territoire sont cohérents et tendent à mutualiser les installations et les fournisseurs

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.2 – Se concerter sur les modes d'approvisionnement et de livraison pour ne pas multiplier les formats et pouvoir mutualiser le transport	-

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.A</b>	<b>Mettre en place une filière bois-énergie autosuffisante sur le territoire</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.A.3</b>	<b>Diversifier les sources d'approvisionnement</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts</b>	<b>1</b>
<b>Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie</b>	<b>1</b>



## Action n°4.A.3

## Diversifier les sources d'approvisionnement

### Valoriser les déchets ligneux des entreprises locales et les déchets verts

**Priorité 1**

#### Description

L'approvisionnement en bois énergie peut être diversifié : rémanents de coupes, bois de qualité insuffisante, déchets de scieries, déchets des entreprises de 2ème et 3ème transformation, déchets verts.

Cela passe par :

- Une **meilleure valorisation des déchets** afin d'apporter un complément de revenu aux entreprises de transformations,
- Le **tri des déchets verts ligneux** susceptibles d'être utilisés en bois énergie,
- La collecte et le rachat des **déchets d'entreprises** (chutes de bois non valorisables).

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
						X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT – Service déchets PEB	Entreprise spécialisées (Chantier d'insertion Aravis Lac...)

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les déchets ne sont peu voire pas valorisés dans la filière bois énergie locale
<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité de déchets verts valorisée en bois énergie Quantité de sous-produits de l'industrie valorisée en bois énergie Taux de déchets verts valorisé en énergie par rapport à la quantité totale
<b>Indicateur de réalisation</b>	50% ces déchets verts et d'industrie sont valorisés par la filière bois énergie

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

## Action n°4.A.3

## Diversifier les sources d'approvisionnement

**Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie**

**Priorité 1**

### Description

L'objectif de cette sous action est de ne pas développer le bois énergie au détriment de la filière bois d'œuvre. Pour l'instant, ça ne semble pas être une problématique en raison de la différence de prix BO/BE. Il est tout de même important de conserver une phase de tri qui pourrait être renforcée sur le bois scolyté pour lui proposer de meilleurs débouchés.

### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Aides disponibles

-

### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	ONF CNPF

### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le développement de la filière bois énergie pourrait s'effectuer au détriment du bois d'œuvre
<b>Indicateur de suivi</b>	Taux de BO / BE dans les coupes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Respect de la mise en place d'une phase de tri

### Liens

Fiches actions	Autres projets
-	-

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

Numéro action	Action	Sous action	Priorité
4.B.1	Privilégier les entreprises et formations du territoire	Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	1
		Maintenir la dernière scierie du territoire	1
		Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	2
		Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau	2
		Permettre l'exploitation forestière toute l'année	3
4.B.2	Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction	Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois	1
		Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux	1
		Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics	2
4.B.3	Fédérer la filière	Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	1
		Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale	1
		Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	2
		Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	2
		Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique	2

## Contexte / objectifs

Sur la CCVT, **seulement 50% de l'accroissement annuel est exploité chaque année**. Les essences principales du territoire sont l'épicéa, le sapin et le hêtre. Les **résineux** sont principalement **valorisés en bois d'œuvre** tandis que le **hêtre** est utilisé en **bois énergie** (bois bûche). En 2022, le diagnostic de territoire réalisé par les COFOR a permis de recenser **157 entreprises liées à la filière forêt bois**, avec cependant, une **surreprésentation des entreprises de deuxième et de troisième transformation** (charpentiers et menuisiers principalement). *A contrario*, le nombre d'entreprises de travaux forestiers et de scierie n'est pas suffisant pour permettre une exploitation optimisée.

Sur la CCVT, la MFR le l'Arclosan forme au Bac Pro Forêt, permettant, entre autres, l'accès au métier **d'ouvrier forestier**. Cependant, en raison de la **difficulté du métier** et du **coût de l'immobilier**, peu de jeunes diplômés restent sur le territoire. De plus, le foncier est de moins en moins accessible : l'urbanisation rend parfois **l'accès aux grumiers** compliqué et d'anciens **arrêtés municipaux** empêchent **l'exploitation forestière en période estivale** (qui réunit pourtant les meilleures conditions d'exploitation).

## Contexte / objectifs

Malgré un fort potentiel de la filière, la majorité du bois local est **exporté en dehors de la CCVT. 70% du bois utilisé par les entreprises du territoire provient de l'étranger** puisque la ressource est jugée plus homogène et moins chère. De plus, la pression exercée sur le foncier a entraîné un **déclin du nombre de scieries** ces dernières années. Il ne reste qu'une seule scierie fixe sur la CCVT.

Les résineux exploités sur le territoire possèdent des diamètres supérieurs aux taille standard. Ces dimensions standard permettent un sciage rapide par les scies Canter. Ainsi, les **scieries locales ont adapté leurs scies pour permettre de scier efficacement ces très gros diamètres**. Elles sont équipées de scie à ruban qui coupe les grumes planche par planche ce qui conduit à un temps de travail plus élevé et par conséquent une augmentation du prix lié à la valorisation.

En plus de cette adaptation pour valoriser la ressource locale, les **attaques de scolytes** entraînent un **dépérissement précipité des épicéas**, ces arbres peuvent tout de même être valorisés en **bois d'œuvre à condition d'être récoltés rapidement** (moins de 6 mois). Malgré des qualités mécaniques similaires aux bois sains, les bois scolytés présentent du **bleuissement qui altère son esthétique**. Ainsi, ils sont aujourd'hui très peu valorisés en bois d'œuvre. Quelques bâtiments existent à l'échelle nationale et pourraient servir d'inspiration pour le territoire.

Pour encourager à la valorisation du bois local, le label **Bois des Alpes** certifie les entreprises qui utilisent du **bois provenant des massifs Alpin français** dont les forêts sont certifiées FSC ou PEFC. Sur la CCVT, seule la scierie Agnellet est certifiée Bois des Alpes.

La filière forêt-bois peut également compter sur le soutien du **Pôle Excellence Bois**. Il s'agit d'un centre de ressources et de services destiné à toutes les **entreprises et acteurs des pays de Savoie ayant un lien direct ou indirect avec le bois**.

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.1</b>	<b>Privilégier les entreprises et formations du territoire</b>
-----------------------	--

Sous action	Priorité
Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	1
Maintenir la dernière scierie du territoire	1
Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	2
Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau	2
Permettre l'exploitation forestière toute l'année	3



## Action n°4.B.1 Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT **Priorité 1**

#### Description

Permettre la **mise en pratique des apprentissages** et d'assurer le **maintien des ETF toute l'année**.

Réunion collective (contacter les propriétaires) en lien avec l'ONF et le CNPF pour trouver des chantiers.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB ONF CNPF MFR ISETA

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	La CCVT réserve chaque année quelques chantiers pour les étudiants du Bac Pro forêt et également des chantiers pour les ETF du secteur
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de chantiers réservés aux étudiants Nombre de chantiers réservés aux ETF hors période estivale
<b>Indicateur de réalisation</b>	<i>A minima</i> 1 chantier est réalisé par les étudiants locaux en filière forêt chaque année <i>A minima</i> 1 chantier est proposé pour les ETF hors saison

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
	CTENS – Action 3.7.2 – Projet de Forêt Ecole Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

**Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT** **Priorité 1**

- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises
- Fiche action 11.2 – Développer l’attractivité des métiers et agir sur la formation

## Action n°4.B.1

## Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Maintenir la dernière scierie du territoire

**Priorité 1**

#### Description

Le territoire de la CCVT ne comporte plus qu'une seule scierie, la scierie Agnellet, installée à La Clusaz. Son maintien n'est pas assuré notamment à cause de la pression foncière qui freine son extension ; et de la volonté de ses dirigeants actuels de transmettre l'entreprise. Dans ce contexte, le maintien sur le territoire de la CCVT de cette entreprise est un enjeu fort pour la filière bois locale.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 404 - Investir dans ma scierie - Programme régional
- 1 à 20 % HT des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Aménager des plateformes logistiques
- 10 à 20% HT des dépenses retenues pour l'aménagement d'un parc à grumes
- 30% HT des dépenses retenues pour les projets liés au bois énergie et au tri des bois hors scierie ou à l'arrosage des bois

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	1 seule scierie encore sur le territoire (Scierie Agnellet – La Clusaz) Pas de possibilité d'extension Pression foncière et touristique forte Souhait de transmission des dirigeants
<b>Indicateur de suivi</b>	Le sujet est porté dans les différentes instances de la CCVT afin de proposer des solutions de relocalisation

## Maintenir la dernière scierie du territoire

**Priorité 1**

### Indicateur de réalisation

La scierie est maintenue sur le territoire

### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.1 – Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises</li></ul>

## Action n°4.B.1

## Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Prendre en compte les besoins de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme

Priorité 2

#### Description

Les enjeux de l'exploitation forestière doivent être pris en compte pour **conserver l'accès routier aux grumiers** et permettre **l'implantation de nouvelles entreprises de transformation** comme des scieries ou des plateformes de stockage / transformation pour le bois énergie.

Il est essentiel d'intégrer ces problématiques dans les documents d'urbanisme comme le SCoT (en cours de rédaction) et les PLU/carte communale des différentes communes.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	-

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	SCoT en cours de révision Toutes les communes du territoire sont dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'emplacements réservés à l'implantation d'entreprises liées à la 1ère transformation du bois Nombre de zones liées à la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme
<b>Indicateur de réalisation</b>	Des zones sont réservées pour les activités de la filière forêt-bois Les accès routiers grumier prioritaires et identifiés sont conservés

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.1 – Maintenir la dernière scierie du territoire	Révision du SCoT qui reconnaît la dimension multifonctionnelle de la forêt et comprend des

prescriptions pour améliorer l'accès des forêts de production et pour encourager l'emploi de bois local (construction, bois énergie, ...)

## Action n°4.B.1

## Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau aux ETF

**Priorité 2**

#### Description

Du matériel pour le **franchissement des cours d'eau** lors des travaux forestier est mis à disposition des ETF. Cela permet d'assurer une sylviculture en faveur de la biodiversité et de respecter la loi sur l'eau.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X						

#### Aides disponibles

##### FEADER 2023-2027 AuRA

- Dispositif n° 403 - Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels - Programme régional
- 30 % HT des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels
- 50% HT des dépenses éligibles (acquisition de petit matériel destiné aux travaux manuels d'exploitation forestière)

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	ETF employés sur le territoire

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas d'équipement propre à la CCVT à ce jour
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de chantiers réalisés avec le matériel disponible Liste du matériel disponible au prêt
<b>Indicateur de réalisation</b>	Proposer le matériel nécessaire aux entreprises du territoire Le matériel mis à disposition est utilisé

#### Liens

## Mutualiser le matériel de franchissement des cours d'eau aux ETF

**Priorité 2**

Fiches actions	Autres projets
3.A.3 - Mettre à disposition des exploitants du matériel de protection et de communication pour les chantiers	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises</li></ul>

## Action n°4.B.1

## Privilégier les entreprises et formations du territoire

### Permettre l'exploitation forestière toute l'année

Priorité 3

#### Description

L'objectif de cette sous action est de mettre fin aux arrêtés sur les communes **interdisant l'exploitation forestière en été**. En effet, cette période est la plus propice aux travaux forestiers.

A ce jour, ce type d'arrêté n'a été identifié que sur la commune de **La Clusaz**.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
Commune de La Clusaz	CCVT ONF CNPf

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Un arrêté interdit les travaux forestiers sur La Clusaz pendant la période estivale (juillet et août)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'arrêtés en vigueur interdisant l'exploitation sylvicole à certaines périodes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Suppression ou modification de(s) l'arrêté(s) concerné(s)

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
3.B.1 - Concilier les loisirs et le tourisme avec la gestion forestière 4.B.1 - Prévoir des chantiers pour les étudiants forestiers et les entreprises de travaux forestiers en toute saison sur la CCVT	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.2</b>	<b>Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction</b>
-----------------------	--

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux</b>	<b>1</b>
<b>Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics</b>	<b>2</b>

## Action n°4.B.2 Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction

### Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

Les études menées ont montré les bonnes propriétés mécaniques du bois scolytés en bois d'œuvre. Cependant, pour conserver ses propriétés, le bois doit être exploité rapidement après l'attaque.

Afin de mieux valoriser ces bois, il paraît pertinent de :

- S'appuyer sur les études réalisées sur l'usage du bois scolyté en bois d'œuvre,
- Proposer des contrats d'approvisionnement intégrant des bois scolytés,
- Proposer des chantiers de construction expérimentaux utilisant du bois scolyté.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### PEI FEADER – AAP 2025

- Quels modes de valorisations pour les bois secs de sapin ou d'épicéa soumis au développement des dépérissements : bois d'œuvre, nouveaux produits, chimie verte ... ?
- 80% HT des dépenses éligibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local
- 20% du coût du lot bois local compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Les bois scolytés sont surtout valorisés en bois énergie alors qu'une exploitation rapide permet de conserver leurs qualités mécaniques
<b>Indicateur de suivi</b>	Temps écoulé entre la déclaration en bois scolytés et l'exploitation des bois Quantité de bois scolytés sciés Quantité de bois scolytés vendus en bois d'œuvre

## Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

### Indicateur de réalisation

Les bois scolytés sont utilisés couramment à l'échelle locale en bois d'œuvre

### Liens

Fiches actions	Autres projets
<p>4.A.4 - Privilégier l'utilisation de la ressource en bois d'œuvre lorsque c'est possible et/ou développer une culture mixte de mobilisation d'une part du bois-énergie</p> <p>4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux</p> <p>4.B.2 - Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics</p>	<p>Campagne « Je suis le bois bleu » - PEB</p> <p>Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 9.1 – Développer l'usage du bois local</li> </ul>

## Action n°4.B.2 Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction

### Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

**Priorité 1**

#### Description

Cette action vise à constituer une chaîne de transformation entièrement locale et à valoriser les produits bois dans la construction.

Pour cela, il faut organiser des réunions avec les entreprises de construction pour leur présenter le label, son intérêt et les encourager à se certifier Bois des Alpes.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

##### Plan Forêt Départemental Haute-Savoie (2023-2028)

- Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local
- 20% du coût du lot bois local compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB Label Bois des Alpes Entreprises locales

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Une seule entreprise sur le territoire certifiée bois des Alpes (Scierie Agnellet)
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises certifiées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Toutes les entreprises correspondant aux critères sont certifiées

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois 4.B.2 - Inscrire une clause bois certifiés dans les	Campagne « Je suis le bois bleu » - PEB Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux

## Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

**Priorité 1**

marchés publics

entreprises

- Fiche action 9.1 – Développer l’usage du bois local
- Fiche action 9.3 – Consolider la traçabilité et la certification

## Action n°4.B.2 Favoriser l'utilisation de bois locaux dans la construction

### Inscrire une clause bois certifiés dans les marchés publics

Priorité 2

#### Description

Afin d'utiliser du bois certifié dans les constructions ou rénovations des bâtiments publics, il convient de proposer une formulation validée juridiquement pour inscrire de manière systématique ces clauses dans les marchés publics.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT Communes	Juriste PEB ONF

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Pas de restriction concernant l'approvisionnement
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de marchés public qui contiennent une clause sur la certification des bois
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une clause type est rédigée et à disposition des communes Cette clause est utilisée dans l'ensemble des marchés publics concernés

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.2 - Mieux valoriser les bois scolytés en bois d'œuvre en collaborant avec le Pôle Excellence Bois 4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 9.1 – Développer l'usage du bois local

<b>Enjeu n°4</b>	<b>Adaptation locale de la filière forêt-bois et bois énergie</b>
------------------	---

<b>Objectif n°4.B</b>	<b>Dynamiser le tissu local d'entreprises de la filière forêt-bois</b>
-----------------------	--

<b>Action n°4.B.3</b>	<b>Fédérer la filière</b>
-----------------------	---------------------------

<b>Sous action</b>	<b>Priorité</b>
<b>Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois</b>	<b>1</b>
<b>Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale</b>	<b>1</b>
Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire	2
Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire	2
Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique	2



## Action n°4.B.3

## Fédérer la filière

### Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif est de communiquer auprès des professionnels de la filière bois sur les réalisations du PEB et l'intérêt d'une adhésion. Cela peut se faire via des réunions avec le PEB et les professionnels.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X					X	X		

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Peu d'entreprises adhérentes au PEB sur le territoire
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises adhérentes
<b>Indicateur de réalisation</b>	Les entreprises sensibilisées ont adhéré au PEB

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
2.B.1 - Promouvoir l'adhésion à la charte « Forestiers engagés » du Pôle Excellence Bois	Charte « Forestiers engagés » du PEB Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

## Action n°4.B.3

## Fédérer la filière

### Evaluer le potentiel économique d'une filière forêt-bois locale

**Priorité 1**

#### Description

L'objectif ici est de structurer la filière forêt-bois en évaluant la **ressource disponible**, les **débouchés possible**, les **emplois** pour pouvoir valoriser ce savoir-faire local, déterminer les besoins de chaque acteur.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X							

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Il n'y a pas d'étude précise sur le développement d'une filière forêt bois structurée au niveau local
<b>Indicateur de suivi</b>	Quantité de ressources disponibles Listing des débouchés envisageables pour la ressource locale Listing des besoins selon les acteurs
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'étude est réalisée et diffusée

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.A.1 - Déterminer l'organisation de la filière bois-énergie via une étude de définition	-

## Action n°4.B.3

## Fédérer la filière

### Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire

Priorité 2

#### Description

L'objectif est d'échanger avec l'ensemble des entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire de la CCVT. Cette communication passerait par le biais d'une réunion organisée tous les 2 ans. Elle permettra de communiquer sur :

- Les actions de la charte forestière,
- Les aides existantes et adaptées à chaque structure,
- Les besoins des entreprises du territoire.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X								

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT PEB	Entreprises locales

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	A ce jour, les entreprises ont été conviées à la phase de concertation mais aucune autre forme d'échange n'existe sur les enjeux forestiers sur le territoire de la CCVT. Un annuaire des 157 entreprises présentes sur le territoire à été construit lors de la phase de concertation préalable.
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprise présentes lors des échanges Nombre de rencontres organisées
<b>Indicateur de réalisation</b>	L'ensemble des entreprises du territoire sont destinataires des informations ciblées liées à la CFT. Au moins 50% des entreprises du territoire ont participés aux temps d'échanges organisés.

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
----------------	----------------

## Instaurer une concertation avec les entreprises du territoire

Priorité 2

4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se certifier et à choisir des bois labélisés locaux

4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois

4.B.3 - Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique

Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA :

- Fiche action 8.2 – Apporter un appui aux entreprises

## Action n°4.B.3

## Fédérer la filière

### Recenser et référencer les entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire

**Priorité 2**

#### Description

Proposer sur le site de chaque commune ou sur celui de la CCVT un annuaire des entreprises bois du territoire.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
X	X	X	X							

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB Entreprises locales

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Quelques communes recensent les entreprises de leurs communes
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre d'entreprises recensées
<b>Indicateur de réalisation</b>	Une liste à jour est disponible Mise en place d'une page web sur le site de la CCVT avec les entreprises recensées et liens vers l'annuaire du PEB

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
4.B.3 - Inciter les entreprises à adhérer au Pôle Excellence Bois	-

## Action n°4.B.3

## Fédérer la filière

### Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique

Priorité 2

#### Description

Réaliser des concertations avec les cabinets d'architectes pour promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre local dans la construction.

Communiquer (articles de presse, courrier) auprès des habitants sur les bâtiments communaux réalisés en bois.

Proposer aux entreprises locales d'intervenir lors de conférences ou d'interview sur les bénéfices de leurs constructions en bois.

#### Calendrier prévisionnel

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### Aides disponibles

-

#### Acteurs

Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CCVT	PEB

#### Indicateurs

<b>Etat initial</b>	Le bois est un matériau noble, souvent utilisé (contexte local paysager et historique) L'utilisation du bois a un coût plus élevé que d'autres matériaux de construction
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de communications sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre Nombre de projets de construction souhaitant utiliser du bois par rapport à d'autres matériaux
<b>Indicateur de réalisation</b>	Effectuer 1 réunion d'information et de sensibilisation au cours des 5 premières années de la mise en œuvre de la CFT

#### Liens

Fiches actions	Autres projets
1.A.1 - Communiquer via divers supports sur les réalisations de la charte 4.B.2 - Inciter les entreprises de construction à se	Plan Régional Forêt Bois 2023-2027 AuRA : - Fiche action 11.1 - Actions de communication vers le grand public

## Communiquer sur l'importance de l'utilisation du bois d'œuvre dans un contexte de changement climatique

**Priorité 2**

certifier et à choisir des bois labélisés locaux

- Fiche action 6.5 – Répondre aux attentes sociétales